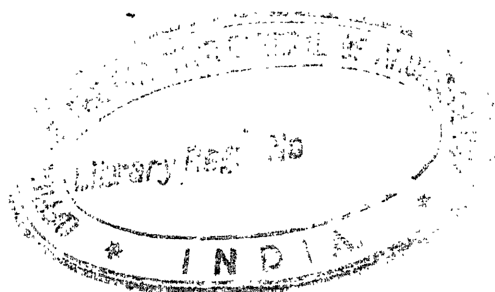
~~A450~~

Tone-20



JOURNAL ASIATIQUE

ONZIÈME SÉRIE

TOME XX



JOURNAL ASIATIQUE

RECUEIL DE MÉMOIRES

ET DE NOTICES

RELATIFS AUX ÉTUDES ORIENTALES

PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE

ONZIÈME SÉRIE

TOME XX



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

ÉDITIONS ERNEST LEROUX, RUE BONAPARTE, 28

MDCCCCXXII

JOURNAL ASIATIQUE.

JUILLET-SEPTEMBRE 1922.

L'EMPIRE SUMATRANAIS DE ÇRĪVIJAYA,

PAR

GABRIEL FERRAND,

MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE.

A la mémoire de Hendrik *KERN.*

On chercherait vainement le nom de l'ancien empire de Çrīvijaya dans les dictionnaires et manuels de géographie ou d'histoire : il est encore inconnu. Des textes orientaux qu'on trouvera plus loin, permettent, cependant, d'en reconstituer huit siècles d'histoire. Colonisé par l'Inde à haute époque, comme le Cambodge et le Čampa, l'empire, le premier empire de l'Indonésie, est en plein développement culturel dès le VIIe siècle de notre ère : nous en avons pour témoignage le récit d'un étranger, le grand pèlerin Yi-tsing.

La bibliographie du sujet peut tenir en quelques lignes :

Kitāb ʿajāïb al-Hind, Livre des Merveilles de l'Inde, par le capitaine Bozorg bin Šahriyār de Rāmhormoz, trad. par Marcel Devic, texte arabe et notes par P. A. van der Lith, Leyde, 1883-1886, in-4°, p. 247-253, avec une note de Beal.

Les religieux éminents qui allèrent chercher la loi dans les pays d'Occident, Mémoire composé à l'époque de la grande dynastie T'ang par I-tsing, trad. Éd. Chavannes, Paris, 1894, in-8°.

J. Takakusu, *A Record of the Buddhist religion as practised in India and the Malay Archipelago (A. D. 671-695)* by I-tsing, Oxford, 1896, pet. in-4°.

Paul Pelliot, *Deux itinéraires de Chine en Inde à la fin du VIIIe siècle*, dans *B.É.F.E.-O.*, t. IV, 1904.

Gabriel Ferrand, *Relations de voyages et textes géographiques arabes, persans et turks relatifs à l'Extrême-Orient*, Paris, in-8°, t. I, 1913; t. II, 1914.

N. J. Krom, *Een Sumatraansche Inscriptie van Koning Kṛtanagara*, dans *Verslagen en Med. der K. Akademie v. Wetenschapen*, Afdeeling *Letterkunde*, 5e Reeks, Deel II, p. 306-339, 1916.

Georges Cœdès, *Le royaume de Çrīvijaya*, dans *B.É.F.E.-O.*, t. XVIII, 1918, n° 6, 36 pages avec 3 planches.

Gabriel Ferrand, Compte-rendu du mémoire précédent dans *J. As.*, juillet-août 1919, p. 149-200.

N. J. Krom, *De Sumatraansche periode der Javaansche geschiedenis*, Leyde, 1919, 33 pages in-8°; traduit en français dans le *B.É.F.E.-O.*, t. XIX, 1919, n° 5, p. 127-135.

J. Ph. Vogel, *Het koninkrijk Çrīvijaya*, dans *Bijdragen tot de Taal, Land- en Volkenkunde van Nederlandsch-Indië*, deel 75, 1919, p. 626-637 (l'auteur analyse le mémoire précité de Cœdès, *Le royaume de Çrīvijaya*, et donne des renseignements peu connus sur l'entrée, à la bibliothèque de l'Université, de la «grande charte de Leyde», *vide infra*, XXXII, p. 46).

C. O. Blagden, *The Empire of the Mahārāja, King of the Mountains and Lord of the Isles*, dans *Journ. Straits Branch of R. A. S.*, n° 81, 1920.

On a réuni dans les pages suivantes, les textes chinois, indonésiens, sanskrits, pālis, tamouls, arabes, persans, cambodgiens et siamois qui, sous des noms divers, mentionnent l'empire de Çrīvijaya et ses dépendances. Ces textes s'éclairent les uns par les autres et permettent heureusement d'arriver à des précisions. Les résultats obtenus à la suite d'une enquête nouvelle portant sur un plus grand nombre de documents, modifient dans une certaine mesure, infirment quelquefois telle

opinion exprimée dans mon compte rendu du mémoire de Coedès (*supra*, p. 2). Mais il ne s'agit pas ici de simples rectifications personnelles qui auraient pu tenir en quelques pages; la question est plus haute et vaut qu'on y revienne. C'est presque une opinion courante que Java a été le foyer et le centre d'expansion de la civilisation indienne dans l'Insulinde. Il semble, au contraire, qu'il faille en faire honneur à l'empire sumatranais de Çrīvijaya, dont les textes et l'épigraphie nous montrent la haute culture et l'incontestable suprématie politique, militaire et navale pendant le premier millénaire de notre ère. Maître encore d'un immense territoire au XIIIe siècle, l'empire s'effondre sous les défaites que lui infligent les Javanais dans la métropole, les Thaïs de Sukhodaya dans ses possessions de la péninsule malaise, et à la suite des revers éprouvés dans les deux expéditions contre Ceylan.

TEXTES CHINOIS.

Yi-tsing (1), *Ta t'ang si yu k'ieou fa kao seng tchouan, Les Religieux éminents qui allèrent chercher la Loi dans les pays d'Occident, Mémoire composé à l'époque de la grande dynastie T'ang*, trad. Éd. Chavannes, Paris, 1894, in-8°.

I. (P. 63-64.) Maître Yun-k'i est originaire de la province de 交 Kiao [autrement dit du 交阯 Kiao-tche, le Tonkin]... Il est revenu [de Chine] dans les mers du sud depuis plus de dix ans. Il s'entend parfaitement au parler 崑崙 *k'ouen-louen* (2); il connaît bien la langue

(1) Dans quelques cas où la présente version française diffère des traductions de textes chinois que j'ai utilisées, les corrections dont il s'agit m'ont été indiquées par M. Pelliot, qui a bien voulu lire une épreuve de ce mémoire. Il s'en faut cependant que toutes les erreurs aient été rectifiées; il n'entrait pas dans le cadre de ce travail de le faire. Il serait désirable qu'un sinologue voulût bien se charger de cette nécessaire revision des textes en question.

(2) «L'appellation *k'ouen-louen*, dit en note Chavannes, peut être prise pour synonyme de Malais.» Dans un mémoire postérieur à la traduction du présent

sanskrite. Dans la suite, il jugea convenable de rentrer dans le monde et se fixa dans le pays de 室利佛遊 Che-li-fo-yeou [graphie fautive pour | | | 逝 Che-li-fo-che]. C'est là qu'il vit encore aujourd'hui [vers 692]...

II. (P. 76-77.) ... Les ouvrages chinois qu'ils (les Maîtres de la Loi Pei-ngan et Tche-ngan) avaient pris, le *Yōga-çāstra* (alias *Yōgācaryābhūmi-çāstra*) et d'autres *sūtras* et *çāstras* se trouvent tous dans le pays de Che-li-fo-che.

III. (P. 119.) ... Avant que vingt jours se fussent écoulés [depuis notre départ de Canton], nous arrivâmes au pays de Fo-che[2]; je m'y arrêtai pendant six mois [, en 671]; j'y étudiai par degrés la science des sons (*çabda vidyā*). Le roi me donna des secours grâce auxquels je parvins au pays de 末羅瑜 Mo-lo-yu [= Malāyu]; j'y séjournai derechef pendant deux mois. Je changeai de direction pour aller dans le pays de 羯荼 Kie-tch'a [= Kĕdah, sur la côte occidentale de la péninsule malaise]. Lorsque arriva la douzième lune [de l'année 672], on hissa la voile; je remontai sur un bateau du roi et je me dirigeai petit à petit vers l'Inde orientale [à destination de Tāmralipti, l'actuelle Tamluk, en faisant escale au pays des Hommes nus ou îles Nicobar] ...

IV. (P. 125.) ... [Après un séjour dans l'Inde, Yi-tsing revient

ouvrage de Yi-tsing (Sylvain Lévi et Édouard Chavannes, *Les seize Arhat protecteurs de la Loi*, *J. As.*, XIe série, t. VIII, 1916, p. 49), Chavannes a interprété le texte : «Amoghavajra partit de Canton sur un bateau k'ouen-louen» par «... sur un bateau malais». L'équivalence k'ouen-louen = malais n'est sûre que dans le premier cas où il s'agit du Che-li-fo-che = Çrīvijaya = empire de Palembaṅ. Pour la seconde citation, la même interprétation est douteuse, car le texte ne dit pas expressément qu'il s'agit d'un bateau du même pays. On sait, en effet, que les Chinois ont indiqué comme 崐崙, 崑崙 *k'ouen louen*, variantes 掘崙 *kiue-louen*, 骨崙 *kou-louen*, des indigènes de l'Indonésie et de l'Inde transgangétique voisine. Cf. G. Ferrand, *Le K'ouen-louen et les anciennes navigations interocéaniques dans les mers du Sud*, *J. As.*, XIe série, t. XIII, p. 319 et suiv., en rectifiant ainsi l'avant-dernière phrase : «...Par langue k'ouen-louen à Java, au viie siècle, il faut entendre le kawi ou vieux-javanais; c'est le vieux-malais qu'on parlait à Palembaṅ à la même époque, ainsi qu'en témoigne l'inscription de Baṅka...». Pour cette inscription, *vide infra*, XXVII.

(2) Forme abrégée de *Che-li-fo-che*. Yi-tsing emploie tantôt l'un, tantôt l'autre.

à Tāmralipti.] Après cela, je m'embarquai; je passai par le royaume de Kie-tch'a; les textes sanskrits du Tripiṭaka que je rapportais formaient plus de cinq cent mille stances qui, dans la traduction chinoise, rempliraient bien mille rouleaux; je les pris avec moi et m'arrêtai dans le pays de Fo-che.

V. (P. 126.) ... Maître Chan-hing était un de mes disciples. A ma suite il vint dans le pays de Che-li-fo-che... (cf. également p. 136).

VI. (P. 144.) ... Le maître du dhyāna Wou-hing prit le maître de la discipline Tche-hong pour compagnon, et au temps du vent d'est, ils s'embarquèrent; en un mois ils arrivèrent au pays de Che-li-fo-che. Le roi de ce pays les honora fort et les distingua du vulgaire. Il leur distribua des fleurs d'or; — il répandit pour eux du millet d'or [1] — Il leur fournit les quatre choses nécessaires à l'entretien (le manger et le boire, les vêtements, la literie, les médecines); — il se prosterna de tout son corps (*pañcānga*) pour leur dévoiler son cœur. Lorsqu'il apprit qu'ils venaient du pays du Fils du ciel de la grande dynastie T'ang, il redoubla pour eux d'honneurs.

Puis Wou-hing s'embarqua sur un bateau du roi; au bout de quinze jours il aborda dans l'île de Mo-lo-yu; au bout de quinze autres jours il arriva au pays de 羯荼 Kie-tch'a [= Kĕdah, sur la côte occidentale de la péninsule malaise]. Lorsque le dernier mois d'hiver fut venu, il changea de route dans sa navigation et se dirigea vers l'ouest. Au bout de trente jours, il parvint au pays de Na-kia-po-tan-na [= Negapatam dans le sud-est de l'Inde]; à partir de ce lieu, il arriva, après deux jours de navigation sur mer, dans l'île du Lion (Simhala, Ceylan).

VII. (P. 159.) ... La deuxième année *yong-chouen* (= 683 de notre ère), le maître de la Loi Ta-tsin entreprit de partir pour les mers du sud... il suivit un ambassadeur impérial; après une navigation de plus d'un mois, il aborda dans l'île de Che-li-fo-che. Il demeura là plusieurs années; il s'initia à la langue *k'ouen-louen* [2]; il étudia un grand nombre de livres sanskrits...

[1] «Les fleurs d'or et le millet d'or avaient une signification symbolique dans la religion bouddhique. Ainsi l'expression 金粟影, propr. : l'ombre du millet d'or, signifie l'ombre du bouddha (St. Julien, *Hiuen-tchoang*, t. II, p. xv). D'après un renseignement oral qui m'a été donné par un lettré chinois on appellerait millet d'or les graines de cannelier (Chavannes)».

[2] *Vide supra*, p. 3, note 2.

VIII. (P. 176 et suiv.) Pour moi, Yi-tsing, je m'embarquai à l'embouchure du fleuve de Fo-che ... Ce que j'ai réuni des trois Recueils, à savoir plus de cinq cent mille stances[1], se trouve en entier dans le pays de Fo-che. ... Puis, le premier jour de la 11e lune de cette année (689), nous nous embarquâmes sur un bateau marchand et nous nous éloignâmes de Canton. Nous nous dirigeâmes vers le 占 波 Tchan-po [= Campa, l'Annam actuel] en hissant nos voiles; — nous nous proposions d'arriver dans le pays de Fo-che par une longue course, — ... (cf. également p. 182, 183, 187, 188, 189, 190).

Yi-tsing, *Nan hai ki kouei nei fa tchouan, A record of the Buddhist religion as practised in India and the Malay Archipelago*, trad. par J. Takakusu, Oxford, 1896, in-4°.

IX. (P. 10.) ... Dans les îles de la mer du sud où il y a plus de dix royaumes, le *Mūlasarvāstivādanikāya* a été à peu près généralement adopté ... En les comptant d'ouest [en est], la première de toutes est 婆魯師洲 l'île de P'o-lou-che [= Baros, sur la côte occidentale de Sumatra]; puis, 末羅遊洲 (var. 州) 即今尸利佛逝 (graphie fautive 遊 *yeou*) 國是 l'île de Mo-lo-yu [= Malāyu], c'est maintenant [vers 692] le pays de Che-li-fo-che ...[2].

Houei-je (né en 680).

X. Ce moine chinois effectua un voyage de Chine en Inde et passa par Fo-che. « Les royaumes maritimes du sud-est, dit le *Song kao seng tchouan* (éd. de Tōkyō, XXXV, 5, 103a; chap. 29) : 崐崙 K'ouen-louen, 佛誓 Fo-che, l'île de Ceylan et d'autres, il [Houei-je] les traversa, les parcourut, et il atteignit l'Inde » (cf. mon mémoire sur *Le K'ouen-louen et les anciennnes navigations interocéaniques dans les mers du Sud*, *J. As.*, XIe série, t. XIII, 1919, p. 245, VIII *bis*).

(1) Chavannes a ici « cinq cent mille *phrases* », mais il faut lire *stances*, comme dans l'extrait précédent de la page 125 de sa traduction (*vide supra*).

(2) *Tripit.* de Tōkyō, boîte XXXV, vol. VII, p. 68, col. *a*. Cf. P. Pelliot, *Deux itinéraires*, p. 328. Il faut évidemment entendre par cette phrase concise que le Malāyu est passé sous la suzeraineté du Che-li-fo-che.

Vajrabodhi (717).

XI. Ce moine, qui s'embarqua à Ceylan pour la Chine, «traversa vers l'est plus de 20 royaumes, dont ceux de 佛誓 Fo-che et des 裸人 Hommes nus (*Song kao seng tchouan*, dans *Tripiṭaka* de Tōkyō, 致, IV, p. 70 v°)». Selon un autre texte, parti de Ceylan avec 35 navires persans, «en un mois de route il arriva au royaume de 佛逝 Fo-che. Le roi du royaume de Fo-che vint au-devant du maître avec des parasols et dais d'or et un lit d'or. A cause du vent contraire, [le maître] s'arrêta là cinq mois. Quand le vent fut fixé, alors il put se mettre en route». Il rencontra d'ailleurs des tempêtes terribles et erra de royaume en royaume pendant trois ans avant de parvenir en Chine dans le courant de l'année 720 (*Tcheng yuan sin ting che kiao mou lou,* dans *Tripiṭ.* Tōk., 結, VI, p. 78 v°)[1].

Ambassades de 尸利佛誓 Che-li-fo-che et de 拂誓 Fo-che à la cour de Chine[2].

XII. D'après le *Sin t'ang chou* (k. 222 下, p. 4 r°), le Che-li-fo-che envoya des ambassades de la période *hien-heng* (670-673) à la période *k'ai-yuan* (713-741).

XIII. La 1re année *tcheng-cheng* (695), au 9e mois, le 5e jour, une décision impériale ordonne de distribuer des vivres aux envoyés de certains pays étrangers qui viendraient à la cour, dont ceux du Che-li-fo-che (*T'ang houei yao,* k. 100, p. 22 v°).

XIV. Au 12e mois de la 1re année *tch'ang-ngan* (début de 702) et en 716, ambassades du Fo-che (*Ts'ö fou yuan kouei,* k. 970, p. 18 r°, pour la première ambassade, et k. 971, p. 2 r°, pour la seconde).

XV. En 724, au 7e mois de l'année chinoise, «le roi du royaume de Che-li-fo-che envoie en ambassade 俱摩羅 Kiu-mo-lo (peut-être *kumāra* «le prince héritier») pour offrir deux nains, une fille 僧祇 seng-k'i [c'est-à-dire une négresse de l'Afrique orientale], une troupe de musiciens et des perroquets aux cinq couleurs; [l'empereur] conféra

(1) Apud Paul Pelliot, *Deux itinéraires,* p. 336.
(1) Apud Paul Pelliot, *Deux itinéraires,* p. 334-335.

à [Kiu-]mo-lo [le titre] de 折衝 *tchö tch'ong* (général), lui accorda cent pièces de soie, et le renvoya dans son pays (*Ts'ö fou yuan kouei*, k. 971, p. 6 r°; cf. aussi *Sin t'ang chou*, k. 222 下, p. 4 r°)». Au huitième mois chinois de la même année, l'empereur conféra à 尸利陁羅拔摩 Che-li-t'o-lo-pa-mo (Çrīndravarman?), roi du Che-li-fo-che, le titre de 左威衛大將軍 *tso-wei-wei-ta-tsiang-kiun* (*Ts'ö fou yuan kouei*, k. 964, p. 15 v°; k. 975, p. 4 r°; cf. *Sin t'ang chou*, k. 222 下, p. 4 r°).

XVI. En 728, le roi du Fo-che fait de nouveaux dons de perroquets bigarrés (*Ts'ö fou yuan kouei*, k. 971, p. 7 v°).

XVII. Au 12ᵉ mois de la 29ᵉ année *k'ai-yuan* (au début de 742), le roi du Fo-che envoie son fils à la cour chinoise pour offrir le tribut (*Ts'ö fou yuan kouei*, k. 971, p. 14 r°). C'est à cette occasion sans doute qu'en cette même année 742, le roi du Fo-che, appelé 劉滕未恭 Lieou-t'eng-wei-kong, fut nommé 賓義王 Prince Pin-yi et reçut le titre de *tso-kin-wou-wei-ta-tsiang-kiun* (*Ts'ö fou yuan kouei*, k. 965, p. 1 r°).

Tchou fan tche de Tchao Jou-koua (1225).

Chau Ju-kua, *His work on the Chinese and Arab trade in the twelfth and thirteenth centuries, entitled Chu-fan-tchï*, traduit du chinois et annoté par Friedrich Hirth et W. W. Rockhill, Saint-Pétersbourg, in-4°, 1912. Le texte chinois en a été postérieurement publié par Rockhill à Tōkyō (Kokumin shimbun Press) avec une postface en anglais datée du 1ᵉʳ avril 1914. La date exacte du *Tchou fan tche* a été indiquée par Pelliot dans son compte rendu de la traduction Hirth-Rockhill (*T'oung pao*, t. XIII, 1912, p. 446-481).

三佛齊 *San-fo-ts'i*.

XVIII. (P. 60.) San-fo-ts'i gît entre le 真臘 Tchen-la (le Cambodge) et le 闍婆 Chö-p'o (Java). Sa suzeraineté s'étend sur quinze provinces (州). Ce pays se trouve droit au sud de Ts'iuan-tcheou [du Fou-kien].

Pendant l'hiver, avec la mousson, [en partant de ce dernier port,]

vous naviguez pendant un peu plus d'un mois et vous arrivez alors au 凌牙門 détroit de Ling-ya[1], où un tiers des marchands qui effectuent ce voyage [font escale?] avant de pénétrer dans ce pays [de San-fo-ts'i].

Un grand nombre des gens de ce pays ont pour nom de famille 蒲 *p'ou*[2].

Le mur de la ville (la capitale) est construit en briques et mesure plusieurs dizaines de *li* de tour.

Lorsque le roi sort, il est assis dans une embarcation; il est recouvert par un pagne enroulé autour du corps. Il est abrité [du soleil] par un parasol en soie et gardé par des hommes portant des lances d'or.

Les habitants [de la capitale] vivent soit disséminés hors de la ville, soit sur le fleuve dans des maisons flottantes (*litt.* : des radeaux) couvertes avec des roseaux. Ils ne paient pas d'impôts.

Les gens du pays sont habiles à combattre sur terre et sur l'eau. Lorsqu'ils sont sur le point de faire la guerre contre un autre état, ils réunissent et expédient le corps de troupes que réclament les circonstances. Ils nomment [alors] les chefs et commandants; chacun fournit son propre équipement militaire et les approvisionnements nécessaires. Pour affronter l'ennemi et braver la mort, ils n'ont pas leurs égaux chez les autres peuples.

(1) Le détroit de Linga.

(2) Les traducteurs disent en note (p. 64, n. 3) : «*P'u* stands for *Bū*, an abbreviation of *Abū* «father», which precedes so many Arabic names. The phrase 多姓蒲 «many are surnamed *P'u*», occurring here and there in Chinese ethnographical literature may safely be taken to indicate Arab settlements. HIRTH, *Die Insel Hainan*, 487, note.» Si cette interprétation était exacte, il en résulterait que le San-fo-ts'i = Palembañ du commencement du XIIIe siècle possédait une très importante colonie musulmane, arabe ou d'origine arabe; mais il n'en est rien : le sens de la phrase est tout autre. Par «Un grand nombre [de gens de ce pays] ont pour nom de famille *P'ou*», le texte veut faire entendre, à la chinoise, que beaucoup de noms de gens du San-fo-ts'i commencent par *P'ou*. Ce *P'ou* n'a rien à voir avec l'arabe *Abū*; il s'agit ici du titre nobiliaire indonésien *Pu* ou *Mpu* (cf. čam *Pō*), correctement rendu par 蒲. Les «Arab settlements» du San-fo-ts'i au début du XIIIe siècle n'ont donc pas plus de réalité historique que «ces *marchands sabéens* que la fertile imagination de BEAL avait fait venir à Ceylan au temps de FA-HIEN et que LEGGE n'en sut pas chasser» (PELLIOT, bulletin critique du *T'oung pao*, t. XIII, 1912, p. 456); que le «Tigre des Thais» de l'épigraphie siamoise (cf. G. COEDÈS, *Documents sur la dynastie de Sukhodaya*, dans *B.E.F.E.-O.*, t. XVII, 1917, n° 2, p. 5-6) et autres *idola libri*.

Ils n'ont pas de monnaie de cuivre enfilées à une corde [comme les Chinois], mais ils se servent de morceaux d'argent coupé pour les transactions commerciales.

Pendant la plus grande partie de l'année, la température est chaude et il n'y a que peu de temps froid. Leurs animaux domestiques sont très semblables à ceux de la Chine.

On trouve chez eux du vin fait avec des fleurs, du vin de coco, du vin fabriqué avec des noix d'arec et du miel; tous ces vins ont fermenté, bien qu'on n'ait employé aucun levain de quelque sorte que ce soit. Ces vins enivrent quand on en boit.

Pour la rédaction des documents officiels, ils se servent de caractères étrangers (番)[1]. La bague du roi est employée comme sceau. Ils connaissent également les caractères chinois et ils les utilisent quand ils envoient un mémoire à la cour [de Chine].

(P. 61.) Les lois du pays sont très rigoureuses. L'adultère expose l'homme et la femme [qui le commettent] à la peine la plus rigoureuse [, c'est-à-dire : à la mort].

Quand le roi meurt, le peuple prend le deuil en se rasant la tête. Cependant, les gens de la cour attachés à sa personne se donnent volontairement la mort en se jetant dans un bûcher funèbre ardent; cet acte est appelé «vivre et mourir ensemble»[2].

Il y a [à San-fo-ts'i,] une [sorte de] Buddha [, c'est-à-dire : une statue] appelée 金銀山 «Montagne d'or et d'argent», qui est fondue en or. Chaque nouveau roi, avant de monter sur le trône, fait fondre une statue d'or représentant sa personne. Les gens du pays ont grand soin d'apporter en offrande des vases d'or à ces statues. Les statues d'or et les vases d'or portent tous une inscription destinée à prévenir les générations futures de ne pas les fondre[3].

(1) Comme à Java, les anciennes inscriptions de Sumatra sont tantôt rédigées en sanskrit, tantôt en indonésien écrit au moyen d'un système graphique emprunté à l'Inde.

(2) Sur cette pratique, cf. *Livre des merveilles de l'Inde*, au glossaire, s. v° بلاوجر, p. 194.

(3) Ce passage n'est pas clair dans le texte. M. Pelliot en propose l'interprétation suivante : «Il y a un Buddha qu'on appelle le Buddha de la Montagne d'Or et d'Argent. Sa statue est fondue en or. Chaque roi, [juste] avant de monter sur le trône, [fait] fondre sa [propre] image en or pour remplacer cette statue. On fait des vases et de la vaisselle en or, et on rend [à cette image] des hommages solennels. Les statues d'or et les vases et vaisselle portent tous des inscriptions gravées pour que les générations futures ne les

Dans ce pays, lorsque quelqu'un est gravement malade, il distribue aux pauvres du pays [une somme équivalente à] son poids en argent. [Cette pratique] est considérée comme un moyen de retarder la mort.

Ils donnent à leur roi le titre de 龍精 *long-tsing* (1). Il ne doit pas

détruisent pas.» Pour ces statues royales, cf. une coutume identique chez des tribus turkes dont parle PELLIOT dans un compte rendu de *Les pays d'Occident d'après le* Wei-lio, de CHAVANNES (*B.É.F.E.-O.*, t. VI, p. 392, n. 3; et dans un autre compte-rendu, *ibid.*, p. 410).

(1) HIRTH et ROCKHILL ont cru à tort que *long-tsing* transcrivait un terme protocolaire (cf. p. 65, note 12). «The title *aruṅ* [auquel avaient songé les traducteurs du *Tchou fan tche*], dit C. O. BLAGDEN (*Some remarks on* CHAU JU-KUA's *Chu fan chi,* dans *J. R. A. S.*, 1913, p. 166), is used in Celebes and is not Malay at all. What Malay word is transcribed by the very un-Malay-looking *long-tsing* I cannot imagine. Possibly these are simply Chinese words intended for a translation of some Indian title beginning with *nāga*, the equivalent of *long*. *Tsing* is given in GILES as meaning *inter alia* «essence, spirit». But *long* appears there also in phrases where it merely means «imperial». Cannot the words represent some conventional expression like «His Majesty» ?» La remarque est fort intéressante, mais partiellement inexacte. M. PELLIOT m'a fait savoir que *long-tsing* (et non *long-ts'ing*, comme transcrivent HIRTH et ROCKHILL) n'est pas une transcription d'un nom étranger et que les deux caractères doivent être interprétés avec leur valeur sémantique : «esprit, sperme de dragon», c'est-à-dire «esprit, sperme de *nāga*». Cette constatation a une haute importance, car elle rattache l'origine de la dynastie de San-fo-ts'i à un *nāga*. Dans son important mémoire : *The yupa inscriptions of king Mūlavarman, from Koetei* [*East Borneo*] (*Bijdragen tot de T., L. en Volkenkunde van Nederlandsch-Indië*, deel 74, 1918, p. 172), J. Ph. VOGEL dit : «Il y a une curieuse légende que nous a conservée la poésie tamoule, qui rattache l'origine des Pallavas aux anciens souverains du Coromandel. Cette légende rapporte que le premier Toṇḍaimān (= Pallava) était le fils d'un roi Čoḷa et d'une *nāgī* ou démonne-serpent.» Et l'auteur ajoute en note : «Le poème tamoul *Maṇimegalai*, dans lequel se trouve cette légende, mentionne également une ville appelée Nāgapuram [= skr. *Nāgapura* «la ville du *nāga*»] située dans le Çāvaka-nāḍu [= pays de Çāvaka] qui, comme le dit M. VENKAYYA, semble être le nom tamoul de l'île de Java [lire : Sumatra; *Çāvaka* est la forme tamoule du malais *Jāvaka* > *Zābag*, ainsi qu'on le montrera plus loin]. Deux rois de Nāgapuram sont mentionnés : Bhūmičandra et Puṇyarāja qui prétendaient descendre d'Indra». (*Archl. Survey Annual Report for 1906-1907*, p. 221, n. 1.) D'autre part, la tradition d'après laquelle la première dynastie du Fou-nan remonte au mariage d'une *nāgī* avec un prince indien a été étudiée par FINOT (*Sur quelques traditions indochinoises*, dans *Bull. de la Commission archéol. de l'Indochine*, 1911, p. 30 et suiv.). COEDÈS a étudié

manger de céréales, mais on le nourrit de sagou. S'il faisait autrement, l'année serait une année de sécheresse et les céréales seraient chères. Il prend des bains d'eau de rose; s'il se baignait dans de l'eau ordinaire, il y aurait une grande inondation.

[Le roi] porte une haute coiffure dans laquelle sont enchâssés des centaines de joyaux et qui est très lourde. Dans les grandes cérémonies de cour, le roi seul est capable de la porter; aucune autre personne ne le peut. Lorsque le trône devient vacant, tous les fils du roi se réunissent, la coiffure leur est présentée et celui qui peut [en supporter le poids] succède au souverain défunt.

Il y a, dans ce pays, une ancienne tradition d'après laquelle le sol s'est une fois entr'ouvert subitement; de la crevasse, sortirent plusieurs myriades de bœufs qui se précipitèrent en troupeaux dans les montagnes; les habitants s'en emparèrent à l'envi et les mangèrent. Ensuite, la crevasse fut bouchée avec des bambous et des arbres, et il n'en resta plus trace.

En dehors des produits du pays qui comprennent l'écaille de tortue, le camphre; le *tch'en, sou, tchan* et le *cheou* commun (quatre variétés de bois d'aloès); le *kiang-tchen* [1], le girofle, le sandal, le cardamome; on trouve encore des perles, de l'encens, de l'eau de rose, des fleurs de gardénia, de la civette, de la myrrhe, de l'aloès, de l'assa-foetida, du putchuk, du storax liquide, des défenses d'éléphant, du corail, des œils-de-chat, de l'ambre, des étoffes de coton étrangères et des lames de sabre. Tous ces [derniers] sont des produits des pays étrangers, 大 食 Ta-che (Arabes) [2] et autres, rassemblés dans ces pays, et que les marchands étrangers viennent vendre en les échangeant contre de l'or, de l'argent, des objets en porcelaine, de la soie brochée, des éche-

également la *Légende de la Nāgī* dans ses *Études Cambodgiennes* (*B.É.F.E.-O.*, t. XI, 1911, p. 391-393) et conclut ainsi : «De quelque façon que nous l'envisagions, la légende cambodgienne [de la *nāgī*] nous ramène à la cour des Pallavas...» L'interprétation nouvelle du *long-tsing* du *Tchou fan tche* et le *Nāgapuram* du poème tamoul montrent que le cycle légendaire du *nāga* ou de la *nāgī* s'étend à l'Insulinde occidentale : comme l'ancien Cambodge, Sumatra a dû son hindouisation à des immigrants venus de l'Inde sud-orientale. Le fait n'a rien d'inattendu; mais des informations dans ce sens ne peuvent être que les bienvenues et on y reviendra ultérieurement.

(1) C'est le parfum désigné en anglais sous le nom de *laka-wood*.

(2) Les produits d'importation dont il s'agit sont ceux qui sont énumérés après : on trouve encore des perles, ...

veaux de soie, des étoffes en soie, du sucre, du fer, du vin [de grains], du riz, du galanga séché, de la rhubarbe et du camphre.

(P. 62.) Ce pays gît dans l'océan et est maître des détroits par lequel le trafic étranger par mer et par terre, dans l'une et l'autre direction [1], doit passer. Autrefois, on utilisait une chaîne de fer, comme barrière, pour se garer des pirates des autres pays. Cette chaîne pouvait être maintenue haute ou abaissée, grâce à un ingénieux dispositif. Si un navire marchand arrivait, on l'abaissait. Après un certain nombre d'années de paix, pendant lesquelles elle ne fut pas utilisée, on l'enleva et [maintenant] elle gît lovée sur le rivage. Les indigènes la vénèrent comme le Buddha et les navires qui arrivent lui offrent des sacrifices. Lorsqu'elle est frottée d'huile, elle brille comme une chaîne neuve. Les caïmans n'osent pas passer sur la chaîne pour [aller] faire du mal.

Si un navire marchand passe devant [San-fo-ts'i] sans y faire escale, les bateaux [du pays] sortent pour l'attaquer d'après une manœuvre prévue; ils sont prêts à mourir [pour réaliser leur entreprise]. C'est pour cette raison que ce pays est devenu un important centre maritime [2].

Les dépendances [de San-fo-ts'i] sont les suivantes :
蓬豐 P'eng-fong [= Pahaṅ],
登牙儂 Teng-ya-nong [= Trĕṅganu],
凌牙斯加 Ling-ya-sseu-kia [= Lĕṅkasuka],
吉蘭丹 Ki-lan-tan [= Kĕlantan] [3],
佛羅安 Fo-lo-an (?),
日羅亭 Je-lo-ting (?) [4],

[1] Des pays de l'Ouest en Chine et inversement.

[2] L'escale de San-fo-ts'i était ainsi rendue obligatoire pour tous les bâtiments qui passaient à proximité.

[3] Ces quatre dépendances sont situées sur la côte orientale de la péninsule malaise. La suivante, Fo-lo-an, se situe également sur la même côte, mais n'est pas localisée.

[4] *Je-lo-ting* représente un ancien **Ñit-la-diṅ* ou **Ñit-ra-diṅ*, c'est-à-dire **Ñiʳ-ra-diṅ* ou **Ñiˡ-la-diṅ* = **Ñiladiṅga* ou **Ñiradiṅga*, qui n'est pas attesté par ailleurs. Peut-être est-ce du même pays qu'il s'agit dans ce passage du *Song che* où il est dit : «... puis, en quinze jours, [de 勃泥 P'o-ni (Bornéo)] on arrive au royaume de San-fo-ts'i; puis, en sept jours, on arrive au royaume de 古羅 Kou-lo; puis, en sept jours, on arrive au royaume de 柴歷亭 Tch'ai-li-ting; on parvient au Kiao-tche (Tonkin) et on gagne Kouang-tcheou (Canton)» [PELLIOT, *Deux itinéraires*, p. 296 et 306]; ce qui situerait également le Je-lo-ting ou Tch'ai-li-ting sur la côte orientale de la péninsule

潛邁 Ts'ien-mai (?),
拔沓 Pa-t'a [1],
單馬令 Tan-ma-ling [= Tāmbraliṅga] [2],
加羅希 Kia-lo-hi [= Grahi = Jaya] [3],
巴林馮 Pa-lin-fong [= Palembaṅ],
新拖 Sin-t'o [variante 孫他 *Souen-t'a* = Sunda, partie occidentale de Java],
監篦 Kien-pi [= Kampe] [4],
藍無里 Lan-wou-li [= Lamuri] [5],
細蘭 Si-lan [= Ceylan] [6].

Ce pays commença à avoir des relations avec la Chine pendant la période *t'ien-yeou* (904-907) des T'ang. Pendant la période *kien-long* (960-963) de la présente dynastie [des seconds Song], il a envoyé trois fois le tribut [d'allégeance]. La troisième année de la période *chouen-houa* (992), il fit savoir qu'il avait été envahi par Chö-p'o (Java) et suppliait qu'un édit impérial fût envoyé à leur pays; cela fut accordé.

Dans la sixième année de la période *hien-p'ing* (1003), on fit savoir au Trône [impérial de Chine] qu'un temple buddhiste avait été construit dans ce pays afin d'y prier pour [la prolongation de] la vie de l'empereur; et on exprima le désir que ce temple reçût son nom et une cloche [de la cour de Chine]. L'empereur donna son approbation à cette requête, ordonna que le temple porterait le nom de 承天萬壽

malaise. Mais ce n'est là qu'une conjecture, car l'identité du Je-lo-ting de Tchao Jou-koua et du Tch'ai-li-ting du *Song che* n'est pas certaine.

(1) Il s'agit peut-être ici des Bataks de Sumatra, comme l'ont indiqué les traducteurs (p. 66, n. 8).

(2) Sur la côte nord-orientale de la péninsule malaise, au sud de la baie de Bandon. Cf. Coedès, *Le royaume de Çrīvijaya*, p. 16-18.

(3) *Ibid.*

(4) Sur la côte orientale de Sumatra.

(5) Dans le nord de Sumatra.

(6) Près de trois siècles avant la publication du *Tchou fan tche*, Mas'ūdī écrivait déjà dans les *Prairies d'or* (t. I, p. 170) : « ... le Mahārāja roi des îles du Zābag, de Kalab (= Kra de la péninsule malaise), de Sirandīb (= Ceylan), etc. : المهراج ملك الجزائر كالزابج وكله وسرنديب وغيرها... ». La rencontre est curieuse, mais aucun témoignage historique n'atteste par ailleurs que Ceylan ait été une dépendance de Sumatra vers le milieu du xe siècle (Mas'ūdī) et le premier quart du xiiie (Tchao Jou-koua).

« A partir de la dynastie Ming, et encore de nos jours, on écrit 錫蘭 Si-lan » (Pelliot, *Deux itinéraires*, p. 358).

Tch'eng-t'ien-wan-chou «Dix mille années à recevoir du Ciel» et fit cadeau d'une cloche.

Jusqu'aux périodes *king-tö*, *siang-fou* et *t'ien-hi* (1004-1022) et pendant les périodes *yuan-yeou* et *yuan-fong* (1078-1094), ce pays envoya un certain nombre d'ambassades apportant le tribut, et des messages impériaux lui furent adressés à titre de louange et de réconfort.

Dans l'est, ce pays [de San-fo-ts'i] est limitrophe de 戎牙路 Jong-ya-lou [= Jĕṅgâlâ, à Java]. [*Note :* appelé aussi 重迦盧 Tchong-kia-lou.]

Song che ou Histoire des seconds Song (960-1279), chap. CCCCLXXXIX [1].

San-fo-ts'i.

XIX. Le [2] royaume de San-fo-ts'i [3] est l'un des royaumes des Barbares méridionaux. Il gît entre le Tchen-la (Cambodge) et le Chö-p'o (Java) et étend son autorité sur quinze pays différents.

[1] D'après W. P. Groeneveldt, *Notes on the Malay archipelago and Malacca*, dans *Miscellaneous papers relating to Indo-China and the Indian archipelago*, second series, t. I, Londres, 1887, in-8°, p. 187 et suiv.

Le *Song che*, qui a été compilé au xive siècle, a fait de très nombreux emprunts à la notice sur le San-fo-ts'i de Tchao Jou-koua. On s'en convaincra facilement en comparant les deux textes.

[2] Il y a une question du 干陁利 *Kan-t'o-li* du *Leang chou* (var. du *Song chou :* 斤陁利 *Kin-t'o-li*) que je ne traiterai pas ici pour ne pas allonger démesurément ce mémoire. Cf. sur le sujet, Groeneveldt, *Notes*, p. 185-187; G. Ferrand, *Le K'ouen-louen et les anciennes navigations trans-océaniques dans les mers du sud, J. As.*, XIe série, t. XIV, 1919, appendice III, p. 238-241.

[3] Dans un commentaire de ses *Notes*, Groeneveldt dit (*loc. cit.*, p. 192) : «In transcribing the names of the different kings [mentionnés dans le *Song che*,] the old Mandarin pronunciation has been followed, because these names were written down at court and not carried to China by merchants from southern China; we are however but very insufficiently acquainted with the pronunciation of that period, and so our transcription may often not be quite correct...» En fait, presque toutes les restitutions de Groeneveldt sont fautives. Son *San-bo-tsai*, par exemple, à côté de la graphie 三佛齊, est un pur barbarisme. La prononciation de ces trois caractères sous les seconds Song devait être à peu près **Sam-bud-ts'ai* (l'affriquée du troisième caractère pouvant représenter les palatales sourde et sonore, soit **ts'ai* < *jay* ou *čay*)

Ses produits sont le rotin, le *kino* rouge, le bois d'aloès, les noix d'arec et les cocos. On ne s'y sert pas de monnaie de cuivre, mais on a l'habitude de traiter toutes les transactions commerciales avec de l'or et de l'argent. Pendant toute l'année, la température est ordinairement chaude et rarement froide; en hiver, il n'y a ni gelée ni neige. Les gens se frictionnent le corps avec de l'huile parfumée. Le pays ne produit pas d'orge, mais il y a du riz et des pois verts et jaunes. La volaille, les oies et les canards y sont à peu près les mêmes qu'en Chine.

On y fait du vin avec des fleurs, des noix de cocos, des noix d'arec ou du miel; et tous ces vins enivrent, quoiqu'ils soient fabriqués sans levain ni levûre [1].

Pour faire de la musique, ils ont une petite guitare et un petit tambour; les esclaves provenant du K'ouen-louen [2] font de la musique pour les gens du pays, en sautant sur le sol et en chantant.

Ils écrivent avec les caractères sanskrits; le roi se sert de sa bague en guise de sceau. Ils connaissent également les caractères chinois et ils en usent lorsqu'ils présentent des lettres avec le tribut [à la cour de Chine].

Ils ont construit une ville fortifiée, entourée d'un mur en briques superposées qui a plusieurs dizaines de *li* de tour; leurs maisons sont recouvertes avec des feuilles de palmier. Les habitants vivent disséminés hors de la ville et ne payent pas d'impôts. En temps de guerre, ils choisissent immédiatement un chef pour les commander; chacun fournit ses propres armes et approvisionnements. Avec un vent favorable, on se rend de San-fo-ts'i à Canton en vingt jours.

On donne au roi le titre de 詹卑 *tchan-pei* [3]. Dans ce pays, il y a beaucoup de gens dont le nom de famille est 蒲 *p'ou* [4].

et permet de remonter à un original tel que **Sambujaya*. En dehors de quelques cas spéciaux, je ne reviendrai pas sur les restitutions inexactes de l'auteur des *Notes*; elles ont été corrigées en partie par Pelliot dans ses *Deux itinéraires*.

(1) Le *Song che* ou *Histoire des seconds Song* a été compilé par T'o-t'o au xive siècle (Pelliot, *Deux itinéraires*, p. 304). A peine est-il besoin de faire remarquer que de nombreux emprunts ont été faits au *Tchou fan tche* (XVIII, p. 8).

(2) Il s'agit ici de nègres de la côte orientale d'Afrique.

(3-4) (3) Ce titre royal est énigmatique et inconnu par ailleurs. « D'après le *Ling wai tai ta* [de Tcheou K'iu-fei, qui a été rédigé en 1178 et dont le *Tchou fan tche* reproduit textuellement de très nombreux passages,] (k. 2, p. 12 r°), en 1179 [lire : 1178] le royaume de San-fo-ts'i envoya « un ambassadeur du

Vers la fin de la dynastie des T'ang, en l'année 905, ils ont envoyé le tribut, et l'ambassadeur [1] qui était le gouverneur de leur capitale, reçut de l'empereur de Chine le titre de «Général qui pacifie les pays éloignés».

Dans le 9e mois de l'année 960, [le roi] 悉利胡大霞里檀 Si-li hou-ta Hia-li-tan [= malais : Sĕri kuda Haridana?] envoya un ambassadeur pour apporter le tribut [2] : ce qu'il fit encore pendant l'été de l'année suivante. Pendant l'hiver de 961, le tribut fut présenté par un roi appelé 室利烏耶 Che-li Wou-ye [= Çrī Wuja?] [3].

Au printemps de l'année 962 [4], le roi Che-li Wou-ye envoya une ambassade composée de trois ambassadeurs, pour apporter le tribut. Ils rapportèrent [de leur visite à la cour de Chine] des queues de yak,

royaume de Tchan-pei pour apporter le tribut». Or il semblerait que ce nom de Tchan-pei fût les deux fois [, dans le *Ling wai tai ta* et le *Song che*,] celui du pays même de San-fo-ts'i, qui dans un cas aurait été faussement pris pour le nom du souverain. Plus tard, l'*Histoire des Ming* (k. 324, p. 11 v°; Groeneveldt, *Notes*, p. 196; Schlegel, dans *T'oung pao*, II, II, p. 125) nous dira encore que le royaume de Jambi [sur la côte orientale de Sumatra, au nord de Palembañ] tire son nom de *tchan-pei* qui, dans la langue du San-fo-ts'i, signifie «souverain» (P. Pelliot, *Deux itinéraires*, p. 346)». D'après plusieurs textes arabes : «l'île de Kilah [= Kra] appartient au royaume de Jāba l'Indien» (Ibn Hordādbeh); Edrīsī s'exprime dans les mêmes termes. Ibn al-Wardī dit que «le roi de la ville (*sic*) [de Jāba] s'appelle [aussi] Jāba» (pour ces citations, cf. mes *Relations de voyages*, t. I, p. 27, 184, 185; t. II, p. 421). Il y a, je crois bien, une parenté étroite entre ce nom royal de Jāba et le titre de *Tchan-pei*; mais je ne sais quel terme protocolaire ils recouvrent et laquelle de ces deux transcriptions, arabe ou chinoise, reproduit le moins inexactement l'expression indonésienne. On verra plus loin que les conclusions de ce mémoire autorisent un tel rapprochement. — [4] *Vide supra*, p. 9, n. 2.

[1] D'après le *Wen hien t'ong kao*, l'ambassade arriva à la cour en 904; l'ambassadeur s'appelait 蒲訶粟 P'ou Ho-sou; *Méridionaux*, trad. d'Hervey de Saint-Denys, Genève, 1883, in-4°, p. 561.

[2] D'après le *Wen hien t'ong k'ao* (*Méridionaux*, p. 561), cet ambassadeur s'appelait 李遮帝 Li-tche-ti.

[3] Le *Wen hien t'ong k'ao* (*Méridionaux*, p. 562) ajoute ici : «On apprit par ces ambassades que le royaume de San-fo-ts'i était appelé aussi royaume de 先留 Sien-lieou.» J'ai proposé déjà de corriger 先留 Sien-lieou en 末留 Mo-lieou = Malāyu (cf. *J. As.*, juillet-août 1919, p. 165).

[4] D'après Ma Touan-lin (*Méridionaux*, p. 562), cette ambassade aurait été envoyée par le roi 李犀林男迷日來 Li-si-lin-nan-mi-je-lai [*lire* «Mi-je-lai, fils de Li-si-lin»].

IMPRIMERIE NATIONALE.

de la porcelaine blanche, des ustensiles en argent, du fil de soie et deux jeux de selles et de brides.

En l'année 971, l'un des précédents ambassadeurs fut renvoyé [à la cour de Chine] pour y offrir du cristal et du naphte. Il revint à la cour en 972. En 974, on apporta comme tribut de l'ivoire, de l'encens, de l'eau de rose, des dattes, des pêches plates (*sic*)[1], du sucre blanc, des bagues en cristal, des bouteilles en verre et du corail. En 975, de nouveaux ambassadeurs vinrent [à la cour], où on leur fit présent de coiffures et de ceintures.

En 980, le roi de San-fo-ts'i 夏池 Hia-tch'e [= vieux malais *Haji* «roi»[2]] envoya un embassadeur. La même année, on apprit de Tch'ao-tcheou (Swatow du Fou-kien), qu'un marchand étranger venu de San-fo-ts'i était arrivé dans ce port avec un chargement de parfums, de médicaments, drogues, cornes de rhinocéros et d'ivoire. Par suite de vent contraire, il avait mis soixante jours pour la traversée de San-fo-ts'i à Tch'ao-tcheou.

En 983, le roi 遐至 Hia-tch'e [= vieux malais *Haji* «roi»] envoya un ambassadeur qui apporta en tribut du cristal, des étoffes de coton, des cornes[3] de rhinocéros, des parfums et des drogues[4].

En 985, le capitaine d'un navire arriva et offrit en présent des produits de son pays.

En 988, un ambassadeur arriva avec l'intention d'apporter le tribut. Pendant l'hiver de 992, on apprit de Canton que cet ambassadeur[5] qui avait quitté la capitale de la Chine deux ans auparavant, avait appris dans le sud que son pays avait été envahi par le Chö-p'o (Java) et que, en conséquence de cet événement, il était resté pendant un an [à Canton]. Au printemps de 992, l'ambassadeur était allé au Campa avec son

(1) Ma Touan-lin (*Méridionaux*, p. 562) a : des confitures de pêches.

(2) L'*h* initial est tombé en malais moderne.

(3) Le texte a 牙, litt. des dents, des défenses.

(4) Chavannes (*Les Inscriptions chinoises de Bodh-Gayâ*, dans *Revue hist. des religions*, t. XXXIV, n° 1, 1896, p. 52, note, du tirage à part) donne le texte et la traduction de ce passage du *Song che* (chap. 489, p. 5 v°) où il est dit : «La huitième année [*t'ai-p'ing-hing-kouo* = 983], le roi de ce pays [de San-fo-ts'i], *Hia-tch'e*, envoya l'ambassadeur 蒲押陁羅 *P'ou Ya-t'o-lo* [= *Pu Ya-da-ra* ou *-la*] apporter en tribut...»

(5) D'après le *Wen hien t'ong k'ao* (*Méridionaux*, p. 562), cet ambassadeur s'appelait 蒲押陀黎 *P'ou Yi-t'o-li* = *Pu Yi-da-ri* ou *-li*. C'est probablement le même que celui de l'ambassade de 983. Voir la note précédente.

navire, mais comme il n'y recueillit pas de bonnes nouvelles, il revint [en Chine] et demanda [à la cour] qu'un décret impérial fût promulgué mettant le San-fo-ts'i sous le protectorat de la Chine.

En 1003, le roi 思離朱囉無尼佛麻調華 Sseu-li-tchou-lo-wou-ni-fo-ma-tiao-houa [= skr. Çrīcuḍamaṇivarmadeva][(1)] envoya deux ambassadeurs pour apporter le tribut. Ils racontèrent que, dans leur pays, un temple buddhique avait été érigé afin d'y prier pour la prolongation de la vie de l'empereur; ils demandaient que l'empereur lui donnât un nom et [fît présent] de cloches pour le temple; l'empereur montrerait ainsi qu'il faisait cas de leurs bonnes intentions. On promulgua un décret par lequel le temple reçut le nom de *Tch'eng-t'ien-wan-chou* et des cloches furent fondues pour être données aux ambassadeurs[(2)]. En outre, l'un des ambassadeurs reçut le titre de «Général qui est attiré par la vertu» et l'autre, celui de «Général qui aime ardemment l'influence civilisatrice».

En 1008, le roi 思離麻囉皮 (*sic*) Sseu-li Ma-lo-p'i [= Çrīmāravi*jayottuṅgavarman*] envoya trois ambassadeurs pour offrir le tribut. On leur permit de se rendre au T'ai-chan (l'une des montagnes saintes de la Chine, dans le Chan-tong) et de se trouver en même temps que l'empereur dans la salle d'audience. Finalement, ils furent renvoyés [dans leur pays, après avoir reçu] de généreux cadeaux.

En 1017, le roi 霞遲蘇勿吒蒲迷 Hia-tch'e Sou-wou-tch'a-p'ou-mi [= Haji Sumatrabhūmi «le roi de la terre de Sumatra»[(3)]]

(1) Ce nom royal et le suivant ont été restitués par Coedès, *Le royaume de Çrīvijaya*, p. 7.

(2) *Vide supra*, p. 14-15.

(3) Pour cette restitution, cf. ma note : *La plus ancienne mention du nom de l'île de Sumatra*, dans *J. As.*, XIe série, t. IX, 1917, p. 331-335 et la correction, au sujet du caractère 勿 *wou*, dans *Le K'ouen-louen et les anciennes navigations interocéaniques dans les mers du sud* (*ibid.*, t. XIII, 1919, p. 277-278).

«Que *Samudra*, *Sumatra*, signifie l'île de l'*Océan*, dit Rouffaer, et soit à identifier avec la ville de Samudra sur la rivière de Pasei de la côte orientale de Aceh, c'est ce dont presque personne ne doute» (*Oudheikundige opmerkingen*, dans *Bijdragen t. T., L. en Volkenkunde v. Nederlandsch-Indië*, deel 74, 1918, p. 138). J'imagine, au contraire, que cette interprétation ne doit pas avoir beaucoup de partisans. Le skr. *samudra* signifie bien «mer, océan»; mais on n'a pas encore, à ma connaissance, apporté le témoignage qu'une île déterminée a été jamais appelée **samudradvīpa* «île de la mer» et que cet étrange toponyme a désigné l'île entière ou la partie septentrionale de Sumatra. Dans

envoya des ambassadeurs avec une lettre écrite en lettres dorées et un tribut sous forme [de présents comprenant] des perles, des livres sanskrits pliés entre des planchettes et des esclaves. Par édit impérial, ils furent autorisés à voir l'empereur et à visiter quelques édifices impériaux. Lorsqu'ils retournèrent [dans leur pays], on promulgua un édit adressé à leur roi et on leur remit différents présents dans le but de lui être agréable.

En 1028, au 8e mois, le roi 室離疊華 Che-li-tie-houa [= Çrīdeva] envoya des ambassadeurs pour porter le tribut. Habituellement, les ambassadeurs venant de pays éloignés recevaient une ceinture ornée d'or; mais, cette fois, on donna aux ambassadeurs de San-fo-ts'i des ceintures entièrement en or.

En 1067, arriva en Chine un ambassadeur qui était l'un des plus haut dignitaires de San-fo-ts'i et s'appelait 地華伽羅 Ti-houa k'ie-lo [= Devakala]. On lui conféra le titre de Grand Général qui maintient l'obéissance et qui aime ardemment le renouvellement. On lui accorda un édit impérial conçu en ces termes : «Notre réputation et Nos ensei-

un travail postérieur (un important mémoire également publié dans les *Bijdragen*, que je n'ai pas encore eu le temps de lire à loisir), Rouffaer y revient à propos du présent roi de San-fo-ts'i : Haji Sumatrabhūmi. L'auteur rappelle l'interprétation que j'en ai donnée et ajoute : «d'après moi, [ce complexe désigne] plus exactement un Roi du pays de *Samudra*, c'est-à-dire du pays de la *mer*, c'est-à-dire du pays de *Tasik* [en malais «mer»], *Tĕmasik*, *Tumasik* [formes infixées de *Tasik*], autrement dit de l'île de Singapour» (*Was Malaka emporium voor 1400 A. D. genaamd Malajoer?* dans *Bijdragen*, deel 77, 1921, p. 75). L'objection est la même que dans le premier cas : comment l'île de Singapour pourrait-elle être appelée «pays de l'océan»? Ce toponyme est aussi impossible que le précédent : une île déterminée ne peut pas plus être dénommée «Océan» que «Terre de l'océan», surtout quand «Océan» s'applique au nord-est de Sumatra et «Terre de l'océan» à l'île de Singapour. Le *Nāgarakĕrtāgama* (2e édit., p. 51) a bien *Tumasik*, qui a été identifié à Singapour et Johor (*ibid.*, p. 260) et qui est sans doute le 單馬錫 *Tan-ma-si* du *Tao yi tche lio* (notice consacrée au 暹 *Sien*, pron. anc. **Syam*, l'ancien royaume de Sukothaï, dans Rockhill, *Notes on the relations and trade of China*, *T'oung pao*, t. XV, 1916, p. 100); mais il n'est aucunement démontré qu'il s'agisse ici d'une île qui aurait été appelée initialement *Samudra* «la mer, l'océan». Je ferai remarquer, enfin, que le premier caractère du toponyme en question est *sou* = *su*, comme celui de toutes les autres notations chinoises et arabes qui transcrivent le nom de l'île et de l'état sumatranais de la côte nord-est (*vide infra*, LXXIX, extrait du ms. 2292, la note à propos du nom de l'île de Šumutra, p. 81).

gnements projettent leur ombre sur tous les pays, proches ou lointains; si les représentants de ces pays sont seulement loyaux et soumis, Nous leur donnons toujours des titres chinois, en leur accordant des noms distingués dans le but de marquer notre estime pour leur pays. Vous vous êtes joyeusement soumis à Notre haute influence et vous êtes venus à travers la mer, pour apporter en tribut des objets précieux. Nous vous louons de cela et Nous vous avons élevé en dignité pour vous encourager à être loyal et soumis.»

Pendant la période *yuan-fong* (1078-1085), des ambassadeurs vinrent de San-fo-ts'i apportant encore de l'argent, des perles, de l'huile de camphre, de l'encens et d'autres produits du pays. La lettre qu'ils apportaient fut d'abord envoyée à la cour, de Canton où ils attendaient que [l'ordre vînt] de les faire escorter jusqu'à la capitale. L'empereur se rappelant qu'ils venaient de très loin, leur donna de généreux présents et les autorisa ensuite à s'en retourner. L'année suivante, il leur donna 64.000 ligatures de monnaie de cuivre, 15.000 taels d'argent et il accorda aux deux ambassadeurs des titres honorifiques. L'un d'eux demanda la permission d'acheter des ceintures d'or, différents objets en argent, des vêtements de pourpre pour moines buddhistes et des tablettes officielles [1] : tout cela lui fut donné comme il le désirait [2].

En 1080, un étranger du sud arriva à Canton. Il dit qu'il avait la direction des affaires dans son pays. La fille du roi envoya [par son intermédiaire] une lettre en caractères chinois au surintendant du commerce avec [, en présent,] du camphre de Baros et des cotonnades. Le surintendant n'osa recevoir ni lettre ni présent et il fit un rapport au Trône; sur quoi il reçut l'ordre de payer ces marchandises à leur valeur. Le surintendant acheta alors de la soie pour une valeur égale à celle des objets donnés en présent, et la remit à l'étranger en question.

En 1082, trois ambassadeurs vinrent de San-fo-ts'i pour obtenir audience de l'empereur; ils apportaient des fleurs de lotus en or ornées de perles, du camphre de Baros et [ils accomplirent la cérémonie appelée] 撒殿 *sa-tien* [3]. On leur conféra des titres honorifiques d'après leur grade personnel. Le troisième ambassadeur mourut en Chine, après

(1) 師牒. Le sens de ces mots n'est pas clair» (Groeneveldt).

(2) Sans qu'il eût rien à payer, ajoute le *Wen hien t'ong k'ao* (*Méridionaux*, p. 565).

(3) Groeneveldt n'a pas compris ce passage, qui est plus explicite dans le *Wen hien t'ong k'ao* (*Méridionaux*, p. 565 et n. 20). Cette cérémonie consiste à répandre du camphre et des perles sur les degrés du trône de l'empereur.

avoir quitté la capitale. Le gouvernement chinois fit présent de cinquante pièces de soie pour ses obsèques.

En 1083, trois autres ambassadeurs arrivèrent; il leur fut conféré à tous des titres honorifiques d'après leur grade personnel.

Pendant la période *chao-cheng* (1094-1097), une ambassade vint encore.

En 1156, le roi 悉利麻霞囉蛇 Si-li ma-hia-lo-chö [= skr. Çrīmahārāja > malais Sĕri Mahārāja] envoya des ambassadeurs pour apporter le tribut. L'empereur dit : «Lorsque des gens éloignés se sentent attirés par Notre influence civilisatrice, on doit louer leur discernement. C'est de cela que Je me réjouis, mais non pas parce que Je veux tirer bénéfice des produits de leur pays.» A cette occasion, le roi de San-fo-ts'i avait également envoyé des perles pour être remises en présent à l'un des ministres chinois qui mourut à ce moment. L'empereur donna l'ordre de recevoir les perles et de remettre une somme égale à leur valeur [1].

En 1178, on envoya encore des ambassadeurs pour apporter en tribut, des produits du pays. A cette occasion, l'empereur promulgua un édit prescrivant que [les envoyés de San-fo-ts'i] ne viendraient plus à la cour et s'installeraient à Ts'iuan-tcheou du Fou-kien [2].

Song che ou *Histoire des seconds Song*, chap. CCCCXC, dans Éd. Chavannes, *Les inscriptions chinoises de Bodh-Gayā* (*Revue de l'histoire des religions*, t. XXXIV, 1896, p. 52).

XX. La huitième année *t'ai-p'ing-hing-kouo* = 983, le religieux 法遇 Fa-yu, revenant de l'Inde où il avait été chercher des livres sacrés,

(1) Le *Wen hien t'ong k'ao* mentionne entre l'ambassade de 1156 et celle de 1178 une ambassade dont ne parle pas le *Song che* : «La 8e année *kien-tao* (1172), le roi [de San-fo-ts'i] sollicita l'autorisation d'acheter du cuivre, d'en faire charger un bateau et d'engager aussi à son service un certain nombre d'ouvriers chinois sachant fabriquer des tuiles avec ce métal. L'empereur donna son consentement, mais sous la condition que cette demande ne serait pas renouvelée.»

(2) Le gouverneur de Ts'iuan-tcheou les recevrait désormais et leur servirait d'intermédiaire (*Wen-hien t'ong k'ao, Méridionaux*, p. 566). Ma Touan-lin ajoute (*ibid.*) : «Le roi de San-fo-ts'i fit connaître [par l'ambassade de 1178] qu'il avait succédé à son père depuis la 4e année *kien-tao* (1169). Aussitôt l'investiture lui fut donnée, avec la confirmation de tous les titres dont

arriva à 三佛齊 San-fo-ts'i et y rencontra le religieux hindou 彌摩羅失梨 Mi-mo-lo-che-li (= Vimalaçrī), qui, après un court entretien, le chargea d'une requête dans laquelle il exprimait son désir de se rendre dans le Royaume du Milieu [1] et d'y traduire les livres saints. L'empereur eut la bonté de rendre un édit pour l'appeler auprès de lui. Fa-yu quêta ensuite des aumônes pour fabriquer un dais précieux et un *kaṣāya*. Comme il se proposait de retourner en Inde, il demanda qu'on lui remît des lettres officielles pour les royaumes qu'il devait traverser. [L'empereur] lui donna donc des lettres pour 遐至 Hia-tche [= vieux malais *Haji* «roi»], roi du pays de 三佛齊 San-fo-ts'i: pour 司馬佶芒 Sseu-ma-ki-mang [2], souverain du pays de 葛古羅 Ko-kou-

ses ancêtres avaient joui et avec les présents consistant en habits de cérémonie, ceinture d'or, chevaux, selles, soieries, traditionnellement accordés aux princes de son rang à l'occasion de leur avènement.»

[1] La Chine.

[2] Dans la notice 14 consacrée au Chö-p'o = Java, Tchao Jou-koua dit : «Comme mandarins, il y a [dans ce pays] des 司馬傑落佶連 *sseu-ma-kie-lo-ki-lien* qui administrent ensemble les affaires du royaume; ils sont comme les ministres en Chine» (Pelliot, *Deux itinéraires*, p. 311; cf. *Chau Ju-kua*, p. 76). Le *Si yang tch'ao kong tien lou* de Houang Sing-ts'eng (1520) contient une notice sur Pahaṅ (côte orientale de la péninsule malaise), où une note au texte dit : «En l'année 1379, P'eng-heng (Pahaṅ) envoya à la cour de Chine une ambassade avec une requête [gravée] sur une feuille d'or et un présent d'esclaves et de divers objets. En l'année 1414, il envoya le haut fonctionnaire 蘇麻固門的里 *Sou-ma-kou-men-ti-li* et d'autres avec le tribut» (Rockhill, *Notes on the relations and trade of China with the eastern Archipelago and the coast of the Indian Ocean during the fourteenth century*, dans *T'oung pao*, t. XVI, 1915, p. 121, note). De ces deux titres, la seconde partie du premier : *lo-ki-lien* a été correctement restituée en *rakryan* (Pelliot, *Deux itinéraires*, p. 311-312), qui est bien connu en vieux-javanais et vieux-malais (*vide infra* l'inscription de Baṅka); les trois derniers caractères du second : *men-ti-li* représentent le titre malais *mĕntĕri* < skr. *mantri* «ministre». Dans les deux cas, les trois premiers caractères

sseu-ma-kie lo-ki-lien = *rakryan*
sou-ma-kou men-ti-li = *mĕntĕri*

sont évidemment apparentés, mais je ne sais quel terme protocolaire indonésien ils transcrivent. Hirth et Rockhill ont traduit le passage précité du *Tchou fan tche* : «Of officials they have *Ssi-ma-kié* (and) *Lo-ki-lien*...» (p. 76), mais cette interprétation ne se justifie pas. Pelliot (*ibid.*, p. 311) avait remarqué déjà que le *Song che* et le *Wen hien t'ong k'ao* (cf. *Méridionaux*

lo; pour 讚坦羅 Tsan-tan-lo [= Čandra] du pays de 柯蘭 Ko-lan [= Kūlam des textes arabes, le Quilon de nos cartes], et pour 謨馱仙 Mou-t'o-sien [= Mudrasena], fils du roi de l'Inde de l'Ouest; on le fit partir muni de ces lettres.

Ming che ou Histoire des Ming (1368-1643), livre CCCXXIV [1].

San-fo-ts'i.

XXI. San-fo-ts'i, appelé autrefois 干陁利 Kan-to-li [2], envoya pour la première fois des ambassadeurs apporter le tribut sous le règne de l'empereur Hiao-wou de la dynastie des premiers Song (454-464). Pendant le règne de l'empereur Wou de la dynastie des Leang (502-549), ils revinrent à plusieurs reprises; et à l'époque de la dynastie des seconds Song (960-1279), ils apportèrent le tribut sans arrêt.

En 1370, l'empereur de Chine envoya un ambassadeur [au roi de San-fo-ts'i] pour enjoindre à celui-ci de se faire représenter [à la cour chinoise par une ambassade]. L'année suivante, le roi qui était appelé [3] 馬哈剌札八剌卜 Ma-ha-la-tcha pa-la-pou [= indonésien Mahārāja Prabhu], envoya des ambassadeurs portant une lettre écrite sur une feuille d'or et apportant en tribut des ours noirs, des casoars, des paons, des perroquets de différentes couleurs, plusieurs sortes de par-

p. 497) ont seulement *lo-ki-lien* au lieu de *sseu-ma-kie lo-ki-lien;* le passage parallèle du *Si yang tch'ao kong tien lou* vient heureusement résoudre une partie de l'énigme : c'est *sseu-ma-kie* qu'il faut lire; les deux premiers caractères *sseu-ma,* complexe chinois signifiant «chef militaire, général», sont hors de cause.

Le Ko-kou-lo du *Song che* qui est, sous une autre graphie, identique au 哥谷羅 Ko-kou-lo de Kia Tan et qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme le قاقلة Kākula de Ibn Baṭūṭa, est à situer sur la côte occidentale de la péninsule malaise. Le nom du souverain de ce pays : Sseu-ma-ki-mang, semble bien devoir être lu : Sseu-ma-ki Mang, le premier terme de ce nom ou titre royal étant à rapprocher du *Sseu-ma-kie* du *Tchou fan tche* et du *Sou-ma-kou* du *Si yang tch'ao kong tien lou.*

(1) D'après Groeneveldt, *Notes, loc. cit.,* p. 192 et suiv.

(2) Pour le *Kan-t'o-li,* cf. l'appendice III de mon mémoire sur *Le K'ouen-louen et les anciennes navigations interocéaniques dans les mers du Sud,* dans *J. As.,* XIe série, t. XIV, 1919, p. 238-241, et *supra,* p. 15, n. 2.

(3) Il faut entendre : qui portait le titre de Mahārāja Prabhu.

fums, de l'étoffe 芯 *pi*, des couvertures en laine et beaucoup d'autres objets. L'empereur ordonna de leur donner une copie de l'almanach impérial et des pièces de soie [en nombre variable] suivant leur grade. En même temps, le ministère des Finances fit savoir qu'un navire avec des marchandises leur appartenant, était arrivé à Ts'iuan-tcheou [du Fou-kien] et voulait leur faire payer des droits; mais l'empereur prescrivit de ne rien leur faire payer.

En 1373, le roi 怛麻沙那阿者 Ta-ma-cha-na-a-tchö[1] envoya des ambassadeurs pour porter le tribut, avec une lettre spéciale de félicitation pour le nouvel an suivant.

A cette époque, il y avait trois rois dans ce pays.

En 1374, le roi 馬那哈寶林邦 Ma-na-ha Pao-lin-pang [= Mahārāja de Palembaṅ] envoya des ambassadeurs pour apporter le tribut, ce qu'on fit également le 1er mois de l'année suivante.

Au 9e mois de l'année 1375, le roi appelé 僧伽烈宇蘭 *Seng-k'ia-lie-yu-lan*[2] envoya des ambassadeurs pour apporter le tribut. Ces ambassadeurs vinrent à la cour en suivant un envoyé impérial qui revenait de mission dans un autre pays.

En 1376, le roi Ta-ma-cha-na-a-tchö mourut et son fils, 麻那者巫里 Ma-na-tchö Wou-li [= Mahārāja Wuli ou Wuni?] lui succéda. L'année suivante, ce dernier envoya en tribut des cornes de rhinocéros, des casoars, des singes blancs, des perroquets noirs et verts, de l'écaille de tortue, du girofle, du camphre de Baros et d'autres objets. Les ambassadeurs dirent que le fils n'osait pas monter sur le trône de sa propre autorité, c'est pourquoi il en demandait la permission à la cour impériale. L'empereur fit l'éloge de son sentiment du devoir et ordonna à des envoyés impériaux de lui porter un sceau et un brevet de roi de San-fo-ts'i.

Cependant, à cette époque, San-fo-ts'i avait été déjà conquis par 爪

(1) GROENEVELDT a lu inexactement *Ta-ma-cha-na-a*.

(2) D'après le *Yuan che* (XXIX, 22a; XXX, 2a, 20a), le roi de Java envoya en 1325, en ambassade en Chine, un ministre appelé 昔剌僧迦里也 *Si-la Seng-kia-li-ye* = javanais *Sira Saṅ kaliya* (?). En 1332, une autre ambassade avait à sa tête un ministre du nom de 僧伽剌 *Seng k'ia-la*, litt. *Saṅ Gala* (ou *Kala*) (*Yuan che*, XXX, 21a; XXXVI, 4b). Comme l'a conjecturé ROCKHILL (*Notes on the relations and trade*, dans *T'oung pao*, t. XV, 1914, p. 446-447), il s'agit très vraisemblablement du même personnage. Le nom de l'ambassadeur javanais est sans doute le même que celui du roi du San-fo-ts'i, mais je n'ai pas réussi à les restituer.

哇 Tchao-wa[1]. Le roi de ce dernier pays apprenant que l'empereur de Chine avait nommé un roi de San-fo-ts'i, en fut extrêmement irrité; il envoya des gens qui guettèrent au passage et assassinèrent les envoyés impériaux. L'empereur ne pensa pas qu'il fût juste de punir le roi de Java pour cela.

Après cet incident, San-fo-ts'i devint de plus en plus pauvre et on n'apporta plus le tribut de ce pays.

En 1397, les fonctionnaires du ministère des Rites adressèrent un mémoire à l'empereur, disant que différents Barbares n'avaient pas apporté le tribut depuis longtemps.

L'empereur répondit en ces termes : «Au commencement de mon règne, les différents Barbares envoyaient sans cesse des ambassadeurs avec le tribut; parmi ces Barbares étaient les pays d'Annam, du Čampa, du Cambodge, du Siam, de Java, de Lieou-k'ieou[2], de San-fo-ts'i, de [la côte septentrionale de] Bornéo, de Pahaṅ, de [l'état de] Sumatra [sur la côte nord-est de l'île du même nom] et de beaucoup d'autres pays; mais, récemment, San-fo-ts'i se prévalut de la révolte de Hou Wei-yong et induisit en erreur nos envoyés dans ce pays par de faux rapports. En apprenant cela, le roi de Java envoya des gens pour faire remarquer aux envoyés impériaux qu'ils avaient été trompés et on les renvoya [en Chine] avec la plus grande courtoisie. Depuis cette époque, les relations commerciales ont cessé.

[1] Le *Tao yi tche lio* de Wang Ta-yuan (1349) contient une notice consacrée à Tchao-wa = Java — Rockhill (*Notes on the relations and trade*, dans *T'oung pao*, t. XVI, 1915, p. 236) a imprimé la leçon fautive habituelle 瓜哇 *Koua-wa* pour 爪 | *Tchao-wa* qui est sans doute celle du texte chinois — où il est dit : «C'est le royaume de 闍婆 *Chö-p'o* d'autrefois.» La graphie 闍婆 se prononçait sous les T'ang **Ž'a-bʷa < J̌awa;* au xiiie siècle, ces deux caractères avaient une prononciation à peu près identique à celle du chinois mandarin moderne : *Chö-p'o*, qui n'avait plus qu'une lointaine relation phonétique avec le nom de la grande île indonésienne. Par un louable souci de rendre aussi fidèlement que possible le toponyme étranger, les Chinois adoptèrent une nouvelle transcription : *Tchao-wa*, phonétiquement *Čao-wa*, qui représente exactement *J̌awa*, au timbre de la palatale près, sonore en indonésien, sourde en chinois. L'emploi du caractère 爪 *tchao* < indonésien *ǰa*, répond à une particularité de l'euphonie chinoise d'après laquelle on choisit de préférence un mot dont le phonème final soit en harmonie avec l'initiale de la syllabe suivante, soit *tcha-o + wa = ǰawa*.

[2] Sur ce pays, cf. l'appendice I de mon mémoire *Malaka, le Malāyu et Malāyur*, dans *J. As.*, XIe série, t. XII, 1918, p. 126-133.

«Les différents pays n'ont pas la même mentalité : l'Annam, le Čampa, le Cambodge, le Siam et le Lieou-k'ieou se rendent à la cour et apportent le tribut comme par le passé; mieux encore, le Lieou-k'ieou a envoyé des jeunes gens qui viennent s'instruire ici. Toutes les fois que les pays barbares envoient des ambassadeurs, ceux-ci sont toujours traités avec courtoisie et Je ne suis en aucune façon indifférent à leur égard; mais, actuellement, Je ne connais pas leur mentalité. Si Nous envoyons actuellement des porteurs de message à Java, il est à craindre que San-fo-ts'i ne les arrête en route. Je suis informé que ce San-fo-ts'i était initialement un pays appartenant à Java. Prenez donc note de ma manière de voir et faites-en part au Siam, en lui enjoignant de la faire connaître à Java.»

Sur ce, le ministère des Rites envoya une lettre ainsi conçue : «Depuis que le ciel et la terre existent, la différence entre souverain et sujet, entre haut et bas, a toujours existé. Les pays qui se trouvent autour de la Chine sont réunis en un seul par notre gouvernement et autrefois les différents Barbares d'au delà de la mer, venaient régulièrement jouir de son influence. Actuellement, le San-fo-ts'i a eu de mauvaises intentions, il a trompé nos fidèles envoyés impériaux et s'est rendu coupable de trahison. Notre saint Empereur traite tous les Barbares avec la même bienveillance et justice; comment osent-ils être ingrats pour ces hautes faveurs et oublier les devoirs d'un sujet envers son prince? Si la colère de l'empereur est éveillée, il peut envoyer une armée de cent mille hommes pour mettre à exécution la punition du ciel, ce qui lui est aussi facile que de retourner la main. Pourquoi les Barbares ne se rappellent-ils pas de cela? Notre saint Empereur a dit que l'Annam, le Čampa, le Cambodge, le Siam et le Lieou-k'ieou remplissent leurs devoirs de sujets, mais le San-fo-ts'i seul se retourne contre les saintes instructions de l'Empereur. Quoiqu'il soit plus petit que les autres pays précités, il se risque à être rebelle : il sera ainsi la cause de sa propre ruine. Mais vous, Siam, comme vous remplissez respectueusement vos devoirs de sujet; comme le gouvernement prescrit par le Ciel vous a en grande estime, il vous confie le soin d'informer Java que ce dernier pays doit parler au San-fo-ts'i de ses devoirs [envers l'empereur] et de lui faire savoir que si celui-ci modifie ses mauvais procédés, il sera aimablement reçu à la cour comme par le passé.»

A cette époque, Java avait conquis le San-fo-ts'i tout entier et changé son nom en celui de 舊港 Kieou-kiang[1]. Lorsque le San-fo-ts'i fut

[1] Litt. «le vieil estuaire», le vieux port.

battu, il y eut des troubles dans tout le pays et les Javanais ne purent pas l'occuper entièrement. En raison de cela, les Chinois qui étaient établis là, se révoltèrent pour leur propre compte, et un Cantonnais de Nan-hai, appelé 梁道明 Leang Tao-ming, qui avait vécu pendant longtemps et erré sur la mer, et qui avait l'appui de plusieurs milliers d'hommes du Fou-kien et de Canton, fut choisi par eux comme chef. Il régna comme maître d'une partie du pays, et son fils qui rencontra, une fois, un ambassadeur impérial envoyé en mission hors de Chine, fut amené par celui-ci à la cour.

En 1405, l'empereur envoya un porteur de message qui était originaire de la même ville que Leang Tao-ming, invitant le chef chinois de San-fo-ts'i à se présenter à la cour. Tao-ming et son allié 鄭伯可 Tcheng Po-k'o suivirent l'envoyé impérial et apportèrent en tribut, des produits du pays à la cour. Ils revinrent ensuite [dans leur pays] après avoir reçu de nombreux présents.

En 1406, le chef [chinois] de Kieou-kiang, appelé 陳祖義 Tch'en Tsou-yi, envoya son fils; Tao-ming envoya son neveu qui se rendirent ensemble à la cour. Tsou-yi était également un Cantonnais et quoiqu'il envoyât le tribut à la cour, il se livrait en même temps à la piraterie; les ambassadeurs d'autres pays qui apportaient le tribut en Chine en souffrirent beaucoup.

En 1407, l'envoyé impérial Tcheng Ho[1] qui revenait d'Occident, le convoqua par un porteur de message. Tsou-yi feignit d'obéir à cet ordre, mais il se prépara secrètement à dévaliser aussi Tcheng Ho. Celui-ci en fut prévenu par un autre Chinois appelé 施進卿 Che Tsin-k'ing, et lorsque Tsou-yi l'attaqua, il le fit prisonnier, l'amena à la capitale où il fut exécuté. En même temps, Tsin-k'ing envoyait son gendre apporter le tribut; sur quoi l'empereur donna l'ordre de créer un bureau de Pacificateur de Kieou-kiang et nomma Tsin-k'ing à ces fonctions. Par ordre impérial, on remit à ce dernier un sceau, un chapeau et une ceinture [comme insignes de ses fonctions], et depuis lors le tribut fut apporté à la cour à plusieurs reprises. Quoique Tsin-k'ing ait reçu une commission de l'empereur, il était en même temps soumis à Java. Le territoire de son gouvernement n'était pas étendu et n'était en rien comparable à celui de l'ancien San fo-ts'i.

En 1424, le fils de Tsin-k'ing, appelé 施濟孫 Che Tsi-souen, fit savoir que son père était mort et demandait l'autorisation de lui suc-

[1] Sur ce célèbre eunuque et ambassadeur impérial, cf. Rockhill, *Notes on the relations and trade*, *T'oung pao*, t. XVI, 1915, p. 81.

céder : elle lui fut accordée. En 1425, il envoya des ambassadeurs pour apporter le tribut. Ceux-ci dirent que l'ancien sceau avait été détruit dans un incendie; sur quoi l'empereur ordonna d'en donner un nouveau. Depuis lors, le tribut fut graduellement apporté plus rarement.

Vers la fin de la période *kia-tsing* (1522-1566), le fameux bandit cantonnais, 張璉 Tchang Lien, causa des troubles; mais, au bout de quelque temps, les officiers de l'armée firent savoir qu'ils l'avaient capturé. En 1577, des marchands venus à Kieou-kiang virent que cet homme y avait une rangée de boutiques et était le maître de navires indigènes; un grand nombre de Chinois du Fou-kien lui étaient attachés et il était une sorte de surintendant du commerce avec la Chine.

Ce pays est un endroit de grande importance pour le commerce des Barbares. Il est situé à l'ouest de Java d'où on y arrive, avec vent favorable, en huit jours de voyage environ. Le pays est divisé en quinze districts; le sol est fertile et propre à l'agriculture; d'après un dicton local : «Si vous plantez du riz une année, vous avez de l'or pour trois ans», ce qui veut dire que la récolte est abondante et peut être vendue pour beaucoup d'argent.

Les gens riches sont très adonnés à la débauche.

Les habitants de ce pays sont habiles à combattre sur l'eau; aussi leurs voisins les craignent-ils.

Le pays est abondamment fourni de [cours d']eau. Les chefs vivent à terre; le peuple habite sur la rivière; dans ce but, on construit les maisons sur des radeaux qui sont attachés à des pieux de telle façon que lorsque la marée monte, les radeaux s'élèvent sans être submergés Lorsqu'on veut changer de place, on arrache les pieux, ce qui ne coûte pas beaucoup d'argent ni de travail.

Les basses classes donnent à leurs supérieurs le titre de 詹卑 *tchan-pei*[1], ce qui a le même sens que «souverain du pays». Postérieurement, l'endroit où le premier chef vécut fut appelé également Tchan-pei[2].

L'ancienne capitale du pays a été changée en [l'actuel] Kieou-kiang. Autrefois, le pays était riche; mais depuis sa conquête par Java, il est devenu de plus en plus pauvre et peu de navires marchands s'y rendent.

[1] *Vide supra*, p. 16, n. 3.

[2] C'est-à-dire Jambi, au nord de Palembań, qui correspond géographiquement au Malāyu de Yi-tsing. Cf. mon mémoire *Malaka, le Malāyu et Malāyur*, dans *J. As.*, mai-juin et juillet-août 1918.

Ses coutumes et ses produits ont été décrits dans l'Histoire des [seconds] Song[1].

Tao yi tche lio de Wang Ta-yuan (1349).

San-fo-ts'i.

XXII. En[2] partant du détroit de Long-ya 龍牙門[3], on arrive dans ce pays après un voyage de cinq jours et cinq nuits.

Beaucoup de gens ont pour nom de famille 浦 p'ou[4], Ils aiment à se battre, sur mer et sur terre. Les combattants avalent une drogue qui empêche les épées de les blesser. Ce sont ainsi les gens les plus audacieux du monde.

Le pays a une population dense; la terre est fertile et splendide; le climat est chaud. Au printemps et pendant l'été, il pleut continuellement.

Les coutumes y sont bienséantes et pures. Hommes et femmes coiffent leurs cheveux en chignon et portent une courte chemise bleue en coton; ils s'enveloppent dans une pièce d'étoffe de coton [provenant (?)] de Tong-tch'ong 東冲布. Comme ils aiment la propreté, ils mettent leurs maison sur des charpentes [flottant] sur l'eau[5]. Ils recueillent les huîtres pour en faire du 鮓 *tcha*[6]. Ils font bouillir l'eau de mer pour faire du sel et font fermenter le riz glutineux 秫 pour faire du vin. Ils ont un souverain.

Les produits indigènes sont la fleur de prunier, les morceaux de

[1] *Vide supra*, p. 15 et suiv.

[2] D'après W. W. Rockhill, *Notes on the relations and trade of China with the Eastern Archipelago and the coast of the Indian Ocean during the fourteenth century*, dans *T'oung pao*; t. XVI, 1915, p. 134-140.

[3] Ainsi que l'a montré Rockhill (*loc. cit.*, p. 129, n. 2), il s'agit ici du détroit de Singapour, alors que le 淩牙門 *Ling-ya men* du *Tchou fan tche* (*vide supra*, p. 9) «le détroit de Ling-ya», désigne le détroit de Linga. Le *Long-ya-men* du *Tao yi tche lio* signifie littéralement «détroit de la dent du dragon». Rockhill situe inexactement San-fo-ts'i à Jambi; c'est Palembañ qu'il faut lire.

[4] *Vide supra*, p. 16, n. 4.

[5] *Vide supra*, p. 29 et 9.

[6] Sorte de condiment colonial appelé en anglais *chutney*. Cf. Hobson-Jobson, s. v° *Chutny*.

camphre de qualité moyenne, le bois de laque, la noix d'arec, les étoffes de coton et du bois artistiquement sculpté.

Les marchandises qu'emploient [les Chinois] pour faire du commerce sont : les taffetas de couleur, les perles rouges, les châles, les étoffes de coton de couleur, les marmites en cuivre et en fer et d'autres encore.

D'après une ancienne tradition, [une fois,] la terre s'ouvrit subitement et plusieurs myriades de bœufs en sortirent. Les gens s'en emparèrent et les mangèrent; puis, ils prirent des bambous et comblèrent [la crevasse] pour toujours [1].

舊港 Kieou-kiang.

XXIII. [En partant] de 淡港 Tan-kiang, on pénètre dans le 彭家門 détroit de P'eng-kia [= Baṅka] [2]. Les habitants se servent de [radeaux en] bambous au lieu de bateaux. Le long des routes, il y a beaucoup de pagodes en briques. Le profit qu'ils retirent de leurs champs est le double de celui des autres pays. C'est un dicton populaire que si du grain est planté une année, la troisième année il pousse de l'or; ceci veut dire que le grain a été changé en or. Au bout d'un certain temps, des gens de l'Océan occidental ayant entendu parler de la fertilité du sol, vinrent dans des navires et prirent dans les champs un morceau de l'os de la terre (取田内之土骨) pour le transporter dans leurs propres champs et établir ainsi des relations entre eux et ce pays (以歸彼田爲之脈); mais, quoi qu'ils aient planté du grain, l'or des champs de Kieou-kiang ne poussa pas. Ceci est une étrange chose [3] !

Le climat est plutôt chaud. Hommes et femmes coiffent leurs cheveux en chignon et portent un pagne de coton blanc. Ils font bouillir l'eau de

(1) *Vide supra*, p. 12.

(2) «C'est-à-dire : «Quand on quitte l'embouchure de la rivière de Jambi «ou Suṅi Sunsaṅ (appelé ici «l'estuaire à l'eau douce» ou Tan-kiang), on entre «d'abord (en se rendant dans la mer de Java) dans le détroit de Baṅka.» (Rockhill.)

(3) «Le *Tong si yang k'ao* (3, 14ᵃ) dit : «Kieou-kiang était appelé 沃土 «*Yao t'ou* «le pays fertile», parce que, d'après le dicton, si on sème du grain une année, la troisième année [suivante], il pousse de l'or; ce qui veut dire «que les récoltes y étaient si abondantes qu'on en retirait beaucoup d'or en les «vendant.» (Rockhill.) *Vide supra*, p. 29.

mer pour en faire du sel et font fermenter le jus de la noix de coco pour en faire du vin. Ils ont un souverain.

Les produits indigènes sont : le bois d'aloès, le parfum 金銀 *kin-yin*[1], du coton supérieur à celui de tous les autres pays étrangers, de la cire d'abeille, du *kiang-tchen* de qualité inférieure, de très grands buceros[2] et du bois d'aloès de qualité moyenne.

Les marchandises qu'emploient [les Chinois] pour faire du commerce sont : de petites perles colorées de 門邦丸珠 Men-pang (?), des 麒麟粒 noyaux de *ki-lin* (?), des objets en porcelaine de Tch'ou-[tcheou-fou], des chaudrons de cuivre, des étoffes de coton de couleur, de grands et petits récipients pour l'eau, des pots et d'autres choses encore.

Ying yai cheng lan de Ma Houan (1425-1432 ?).

Kieou-kiang.

XXIV. On l'appelait anciennement San-fo-ts'i. On l'appelle également 浡淋邦 Po-lin-pang [= Palembañ] et il est sous la dépendance de Tchao-wa (Java). A l'est, [ce pays] est contigu à Tchao-wa; à l'ouest, à 滿剌加 Man-la-kia [= Malaka][3]; au sud, se trouvent de hautes montagnes et au nord-ouest, il s'étend jusqu'au bord de la mer. Les navires (venant de Kieou-kiang) entrent dans le 淡港 Tan-kiang «l'estuaire à l'eau douce»; puis à 彭家 P'eng-kia [= Bañka]. Ils doivent transborder sur de petits bateaux pour remonter le [Tan-]kiang et atteindre la capitale[4].

[1] «Le *kin-yin hiang*, litt. «encens d'argent et d'or», en malais *kemanjan*, [lire : *kĕmiñan*, cf. Favre, *Dict. malais-français*, sub verbis كمين، كميين، كمنين], est le benjoin doux; voir Hirth et Rockhill (*Chau Ju-kua*, p. 198 [où il est appelé 金顏香 *kin-yen-hiang* «encens de couleur d'or»]; le *Tong si yang k'ao* (3, 17 *a*) mentionne le naphte 猛火油 parmi les produits de Kieou-kiang.» (Rockhill.)

[2] Pour la description de cet oiseau, *vide infra*, XXIV, p. 34.

[3] Ma Houan oriente Sumatra de l'est à l'ouest, alors que l'orientation de l'île est du nord au sud. Une erreur identique a été commise par le *mu'allim* arabe Ibn Mājid (ms. 2292 de la Bibliothèque Nationale), qui a rédigé ses *Instructions nautiques* dans la seconde moitié du xve siècle et par Sulaymān al-Mahrī, autre auteur d'*Instructions nautiques* de la première moitié du xvie siècle (ms. 2559 du même fonds).

[4] Telle est l'interprétation de Rockhill, mais elle doit être rectifiée ainsi : Les navires venant de Kieou-kiang = Palembañ doivent suivre le détroit de

Un grand nombre des habitants sont des immigrants de Canton, de Tchang-tcheou et de Ts'iuan-tcheou [, ces deux derniers au Fou-kien].

Le pays est fertile et la population dense. Le sol est bon pour la culture. D'après un dicton populaire, si on cultive le sol une saison, la troisième saison on récolte du riz 收稻; le mot 收 *chou* signifie «moissonner un grand espace» [1].

Il y a [dans ce pays] beaucoup plus d'eau que de terre. Les habitants sont adonnés au combat sur l'eau. Les maisons des hauts fonctionnaires sont seules sur les berges de la rivière; le peuple vit disséminé sur des radeaux en bambous attachés à des racines d'arbres ou à des pieux; ces radeaux suivent le mouvement de la marée, du flot et du jusant [2].

Les mœurs et coutumes [3] et la langue sont les mêmes qu'à Tchao-wa (Java).

Sous le règne de l'empereur Hong-wou (des Ming, 1368-1398), il y

Bañka, puis, entrer dans le Tan-kiang ou estuaire de la rivière de Jambi. Là, ils transbordent sur de petits bateaux pour remonter la rivière de Jambi et atteindre la capitale. Le texte du *Ying yai cheng lan* traduit par Groeneveldt (*Notes*, p. 197), précise que le transbordement s'effectue «près d'un endroit où se trouvent de nombreuses pagodes construites en briques».

(1) «Tout le sel de l'histoire a disparu dans cette version [*vide supra*, p. 29]. Au lieu de «on récolte de riz» on devrait avoir naturellement «on récolte de l'or». Ralph Fitch qui écrivait dans le dernier quart du xvie siècle, dit en parlant de Jambi : «Jamba is an Island among the Javao also, from whence come diamants. And the king hath a masse of earth which is golde; it groweth in the middle of a river : and when the king doth lacke gold, they cut part of the earth and melt it, whereof commeth golde. This masse of earth doth appeare but once in a yeare; which is when the water is low : and this is in the month of April» (Hakluyt, *Principal Navigations*, V, 499; *Hakluyt Soc.* édit.). Ceci, conclut Rockhill, est évidemment une autre version de cette tradition.» (Rockhill.) Le texte traduit par Groeneveldt (*Notes*, p. 197) a, plus correctement : «Les gens de ce pays sont très riches, car le sol est très fertile. Un dicton populaire dit, en effet : «Quand quelqu'un sème pour une «année, il peut récolter pendant trois ans», ce qui n'est pas exagéré du tout.»

(2) S'élevant avec le flot, s'abaissant avec le jusant. Le texte traduit par Groeneveldt (*Notes*, p. 197) ajoute ici : «Lorsque les habitants de ces maisons flottantes veulent s'en aller et aller vivre dans un autre endroit, ils arrachent les poteaux [auxquels elles sont attachées] et se déplacent avec leur maison tout entière, ce qui est très commode. La rivière a deux marées par jour.» *Vide supra*, p. 29.

(3) Le texte traduit par Groeneveldt (*ibid.*) ajoute ici : «les cérémonies du mariage et des funérailles».

avait à Canton un homme appelé Tch'en Tsou-yi, qui, étant proscrit, s'enfuit dans ce pays dont il devint le chef, pillant impitoyablement les voyageurs de passage. Sous le règne de l'empereur Yong-lo (1403-1424), l'empereur ordonna à l'eunuque Tcheng Ho de prendre le commandement de la flotte chinoise. Lorsqu'il arriva à [Kieou-kiang], il y avait à Canton un homme appelé 施進 Che Tsin qui adressa à Tcheng Ho une plainte contre [Tch'en] Tsou-yi. Tcheng Ho ordonna à ses soldats d'arrêter celui-ci et [Tch'en] Tsou-yi fut décapité. Tcheng Ho donna à [Che] Tsin des fonctions officielles et là-dessus celui-ci retourna à Kieou-kiang dont il devint le chef. A sa mort, sa fille lui succéda et eut le pouvoir de promouvoir en dignité [les gens utiles] et de punir ceux qui ne servent à rien, comme son père l'avait fait.

Ils sont passionnément adonnés aux jeux d'argent, tels que le 把龜 *pa-kouei*, les échecs, les combats de coqs, pour lesquels ils engagent des enjeux en argent.

Dans les transactions commerciales, ils font usage de monnaie de cuivre [chinoise], de [pièces] de cotonnade, de soie et d'autres marchandises de ce genre.

Les produits du pays sont : les buceros, le *houang-lien* (rhizome du *coptis tecta*), le *kiang-tchen*, le bois d'aloès, la cire d'abeille, le parfum de *kin-yin*[1] qui a l'air d'un objet avec incrustations d'argent; il est de couleur noire avec des parties blanches. La meilleure espèce est celle dans laquelle le blanc prédomine sur le noir; la plus médiocre, celle qui est presque noire. Lorsqu'on le brûle, ce parfum impressionne l'odorat d'une manière irrésistible. Les Occidentaux appelés 鎖里 So-li [= Cola] l'apprécient fort.

Le buceros 鶴頂鳥 est plus grand que le canard. Ses plumes sont noires et il a un long cou. L'os de sa tête a environ un pouce d'épaisseur; à l'intérieur il est jaune, et à l'extérieur rouge; il est très joli et très estimé.

L'[oiseau appelé] 火雞 *houo-ki*[2] (litt. = poule de feu) est plus grand qu'une grue. Son cou est aussi très long. Il a une crête charnue rouge, un bec en pointe, des plumes de la couleur d'un mouton noir (青羊?), de longues jambes noires avec des ergots si effilés que s'il blesse quelqu'un à la poitrine celui-ci en meurt. Il mange des charbons ardents. Il ne meurt pas en captivité.

(1) *Vide supra*, p. 32, n. 1.

(2) C'est le casoar.

Le «cerf des fées»[1] (神鹿) est de la taille d'un grand porc, environ trois pieds de haut, et a le poil ras, un groin de porc, et comme le porc, le sabot trifide (*sic*). Il est herbivore et n'approche pas des choses qui ont une odeur forte.

Leur bétail se compose de moutons, porcs, chiens, poules, canards; leurs comestibles et leurs fruits sont les mêmes que ceux de Tchao-wa (Java).

Sing tch'a cheng lan de Fei Sin.

Kieou-kiang.

XXV. L'ancien nom était royaume de San-fo-ts'i. On peut s'y rendre de Tchao-wa (Java) en huit jours, avec vent favorable. On y parvient après avoir pénétré dans l'embouchure de la rivière.

La terre est très riche, deux fois plus riche qu'ailleurs. D'après un vieux dicton, si on plante du grain une année, trois ans après, il pousse de l'or; ce qui veut dire que le grain est récolté en telle abondance, qu'on retire beaucoup d'or[2]. Aussi les habitants sont-ils à leur aise.

Ils sont habituellement bruyants et très débauchés. Ils sont adonnés au combat sur l'eau.

Il y a là beaucoup d'eau et peu de terre non immergée. Tous les chefs construisent leurs maisons sur les berges; les personnes de leur suite et leurs domestiques sont logés dans leur entourage. Le bas peuple construit ses maisons sur des radeaux en bambous qu'on relie à des pieux; quand l'eau monte, les radeaux flottent sans danger d'être submergés. Les habitants de ces maisons flottantes veulent-ils aller ailleurs, ils arrachent les pieux et s'en vont avec leur maison, sans peine ni dépense.

Actuellement, ce pays est sous la souveraineté de Tchao-wa (Java).

Les produits naturels sont : le bois d'aloès des espèces *houang-chou* et *sou*, le bois de laque, le bois d'aloès de l'espèce *tch'en*, la cire d'abeille, les buceros. Les marchandises [étrangères qu'on y vend] sont : les perles de couleur, la porcelaine bleue et blanche, les chaudrons de cuivre, les étoffes en coton de couleur et en soie, le satin de couleur, les grandes et petites jarres en porcelaine et la monnaie de cuivre [chinoise].

En la 13e année du règne de l'empereur Yong-lo (1415), Tcheng Ho

(1) Tapir de Sumatra.

(2) *Vide supra*, p. 33, n. 1.

et d'autres personnes se rendaient avec une flotte [chinoise] à l'étranger. Le pirate Tch'en Tsou-yi et d'autres qui pillaient les marchands étrangers à San-fo-ts'i projetèrent de les attaquer; mais les commandants de notre flotte leur tendirent un piège, les battirent, prirent les pirates vivants et emmenèrent les chefs à l'empereur. Depuis lors, du nord au sud et de l'est à l'ouest des mers intérieures et extérieures, la tranquillité régna partout.

Tong si yang k'ao (1618).

XXVI. (Livre III.) Lorsqu'un navire arrive à Kieou-kiang, on offre en présent au roi, des fruits et de la soie, en quantité déterminée.

Lorsque les gens de Jambi traitent l'achat de marchandises, le prix convenu est indiqué en or, mais ils ne payent qu'avec du poivre; par exemple, si quelque chose coûte deux taels en or, ils payent cette somme avec 100 pikuls de poivre ou à peu près. Ils achètent volontiers des femmes du dehors; des filles provenant de pays étrangers sont fréquemment amenées à Kieou-kiang et y sont vendues contre du poivre.

Ils se servent de monnaie en plomb.

San-fo-ts'i était autrefois connu comme un endroit riche; mais, depuis qu'il a été conquis par Java, la capitale a été abandonnée et peu de marchands s'y rendent maintenant.

INSCRIPTIONS MALAISES, SANSKRITES ET TAMOULES.

Inscription, en vieux-malais, de Kota Kapur dans l'île de Baṅka (côte sud-est de Sumatra), dans H. Kern, *Verspreide geschriften*, t. VII, 1917, La Haye, in-8°, p. 205 et suiv.

XXVII. (L. 9.) . . . ‖ *çakavarṣatīta 608 diṅ pratipada çuklapakṣa vulan vaiçakha. tatkālāña* (l. 10) *yaṅ maṅman sumpah ini. nipahat di velāñā yaṅ vala çrī vijaya kalivat manāpik yaṅ bhūmi jāva tida bhakti ka çrī vijaya.* «L'année çaka révolue 608 [= 686 de notre ère], le premier jour de la quinzaine claire du mois de vaiçākha, [telle est] la date à laquelle cette imprécation a été gravée. C'est à cette [même] époque que l'armée de Çrī Vijaya vient de partir en expédition [contre] le pays de Java [qui] ne [reconnaissait] pas la suzeraineté de Çrī Vijaya[1].»

[1] Pour l'interprétation de ce passage, cf. mon compte rendu de *Le royaume de Çrīvijaya* de Coedès, dans *J. As.*, juillet-août 1919, p. 152-153. *Çrī-*

D'après le *Sin t'ang chou* ou *Nouvelle histoire des T'ang* (618 906), «dans la période *chang-yuan* (674-675), les gens du royaume de 訶陵 Ho-ling, appelé également 闍婆 Chö-p'o [= Jawa, Java central], élevèrent à la royauté une femme nommée 悉莫 Si-mo [pron. anc. *Siδ-mak = *Sira Maka ou Maga][1], dont le gouvernement plia tout à la règle; sur les routes, on ne ramassait pas ce qui était tombé. Le prince des 大食 Ta-che [pron. anc. *Tāzī ou *Tājik[2]] l'entendit dire; il fit don d'un sac d'or qui fut placé dans une avenue; tous ceux qui passaient l'évitaient immédiatement. Il en fut ainsi pendant trois ans. [Puis,] le prince héritier, en passant, foula du pied cet or. Si-mo, furieuse, voulut le faire décapiter. Les ministres intercédèrent avec insistance, et Si-mo dit : «Puisque «la faute se trouve originairement dans les pieds, on peut lui «couper les doigts de pied.» Les ministres intercédèrent à nouveau, mais on lui coupa les doigts pour l'exemple. Les

vijaya est mentionné deux autres fois dans la même inscription (l. 2 et 4-5). Cf. également N. J. Krom, *Epigraphische Aanteekeningen*. XVI. *De inscriptie van Karang Brahi*, dans *Tijdschrift voor Indische T., L. en Volkenkunde*, deel LIX, 1920, p. 426-431.

(1) Groeneveldt (*Notes*, p. 139) a inexactement restitué *Sima*. Les rapprochements de Rouffaer avec le vieux-javanais *sīma* (*Oudheidkundige opmerkingen*, dans *Bijdragen*, deel 74, 1918, p. 142 et suiv.) sont donc à écarter.

(2) «Il y a dans les *Histoires des T'ang*, comme dans le *T'ong tien*, dit Pelliot (*Deux itinéraires*, p. 297), de longues notices sur les Ta-che, d'où il ressort avec la plus grande netteté que les Arabes et les Arabes seuls sont désignés par ce nom.» Il est au moins inattendu de voir les Arabes mentionnés dans un texte chinois à propos de Java, en 674-675. A cette époque, le prince des Arabes ne peut être que Mu'āwiya, le khalife omeyyade de Damas, qui mourut en 680. Il est surprenant que cette dynastie ait été connue en Indonésie du vivant même de son fondateur. Dans les textes chinois, la graphie 波斯 *Po-sseu* transcrit tantôt le nom de la Perse; tantôt le nom d'un état indonésien presque homophone de celui-ci (cf. *Sino-iranica* de B. Laufer et mon compte-rendu de ce travail dans *J. As.*, XIe série, t. XVIII, 1921, p. 279-293); *Ta-che* désigne sûrement les Arabes, mais désigne vraisemblablement aussi un pays et un peuple d'Extrême-Orient de la région de l'Insulinde ou de l'Inde transgangétique. La question est d'importance et j'y reviendrai.

Ta-che apprirent cela et craignirent [Si-mo]; ils n'osèrent pas lever de troupes [contre elle] »[1].

Par Ho-ling également appelé Chö-p'o ou Jawa, il faut entendre le centre de l'île de Java, ainsi que l'atteste l'inscription de Kalasan (*infra*, p. 39). C'est là que se situe en toute certitude le royaume de Si-mo. On conçoit aisément par la description qu'en fait le *Sin t'ang chou*, qu'un tel royaume ait été tout à fait indépendant vers la fin du VIIe siècle. L'inscription de Bañka précise, en effet, que *yañ bhūmi jāva tida bhakti ka çrī vijaya*, « le pays de Java [= *Chö-p'o* du *Sin t'ang chou*] ne [reconnaissait] pas la suzeraineté de Çrī Vijaya ». C'est cependant contre cette redoutable Si-mo ou son successeur que l'empire sumatranais voisin dirige, en 686 de notre ère, l'expédition mentionnée dans la dernière ligne de la même inscription. De la confrontation de ces textes, on doit conclure que l'empire de Çrī Vijaya était plus puissant et plus redoutable encore que celui de la reine javanaise, car l'expédition atteignit son but : on verra plus loin que le royaume javanais fut occupé jusque dans la seconde moitié du IXe siècle par les Çailendra de Sumatra.

INSCRIPTION sanscrite de Kalasan, près de Yogyakarta (Java central), de 701 çaka = 779 (cf. J. BRANDES, *Een nāgarī-opschrift gevonden tusschen Kalasan en Prambanan*, dans *Tidjdschrift voor Indische Taal-, Land- en Volkenkunde*, Batavia, deel XXXI, 1886, p. 240-260; R. G. BHANDARKAR, *A Sanskrit Inscription from central Java*, dans *Journ. Bombay Branch of R. A. S.*, t. XVII, 1887-1889, part II, p. 1-10; N. J. KROM, *De Sumatraansche periode der Javaansche geschiedenis* (leçon inaugurale à l'Université de Leyde), 3 décembre 1919, p. 13 et suiv.[2].

XXVIII. . . . (5). Dans le florissant royaume du roi qui est l'orne-

[1] Dans PELLIOT, *Deux itinéraires*, p. 297.
[2] *Vide supra*, p. 2.

ment de la dynastie des Çailendra, un temple de Tārā a été construit par le guru du roi de la dynastie des Çailendra ...

(6). C'est lorsque sept siècles de l'ère çaka furent révolus (701 çaka = 779) que le Mahārāja fit construire le temple de Tārā pour honorer le guru.

(7). Le village appelé Kālasan est donné à la communauté [du temple]; en sont témoins les notables chefs du pays : *pañkur, tavan* et *tirip*.

(8). Cette incomparable donation en terre, faite à la communauté par le Lion Royal sera maintenue par les rois de la race des Çailendra...

Cette interprétation n'est exactement ni celle de Brandes ni celle de Bhandarkar, mais on a utilisé l'une et l'autre. «Le Çailendra, dit Krom en résumant ce passage, qui a fait construire Kalasan, dit expressément qu'il agit dans son propre royaume, donne des terrains au sanctuaire, bref apparaît absolument comme le roi du pays (*landsvorst, loc. cit.*, p. 16)[1].»

Le même auteur ajoute :

Un demi-siècle environ avant l'inscription [ci-dessus] de Çailendra [, vers 730], nous trouvons dans cette même région centrale de l'île de Java, un document émanant d'un tout autre prince, un prince çivaïte qui se donne expressément comme le roi de Java et qui sait qu'il descend d'un courant d'immigrants venus du sud de l'Inde. Cette contrée est connue comme étant le berceau du culte du prophète Agastya; aussi a-t-on eu raison d'établir un rapprochement[2] entre ce roi de Java central et un autre prince qui, trente ans plus tard [, en 682 çaka = 760], fit ériger une image de ce prophète, mais dans une toute autre région, dans l'Est de Java [, à Dinaya]. En revanche, on constate dans le centre de Java un phénomène remarquable : après ladite inscription çivaïte, et durant une période d'un siècle et demi [, de 730 à 880 de notre ère], on ne trouve plus dans le centre de Java aucune charte royale authentique, à l'exception justement des inscriptions des Çailendra. On connaît un

[1] *B.É.F.E.-O.*, t. XIX, 1919, n° 5, p. 130.

[2] F. D. K. Bosch, *De Sanskrit-inscriptie op den Steen van Dinaja* (682 *çaka*), dans *Tijdschrift voor Indische T., L en Volkenkunde*, deel LVII, 1916, p. 441-444.

nombre assez considérable de chartes, mais les cérémonies consécratoires ne sont jamais accomplies par un roi : elles le sont par un haut dignitaire. Durant cette même période les témoignages chinois rapportent bien quelques ambassades de Java central, mais ne disent nulle part qu'elles aient été envoyées par un roi, et ne donnent plus aucun nom de roi, comme ils le font d'ordinaire si volontiers. La première explication qui se présente provisoirement est que, durant cette période, les anciens rois de Java central s'étaient retirés dans l'Est, Java central étant tombé sous la domination des Çailendra de Sumatra, qui firent ériger quelques monuments importants en leur propre nom, mais s'en remirent pour le reste à leurs représentants et aux autorités locales. Le témoignage des inscriptions favorise donc l'hypothèse d'après laquelle Java central aurait été positivement vassal du royaume de [Çrī Vijaya ou] Palembaṅ. Environ cent ans après la fondation de Kalasan [, c'est-à-dire vers 880 de notre ère], se manifestent les signes que la période, que nous pouvons appeler la période sumatranaise, a pris fin. De nouveau se montrent des chartes royales d'un caractère indigène, et il apparaît bientôt que les mêmes princes gouvernaient à la fois l'est et le centre de Java. La disparition de l'influence sumatranaise semble coïncider avec la reprise de Java central par les anciens rois de Java établis alors dans l'Est (*ibid.*, p. 16-18)[1].

Deux textes chinois permettent d'apporter quelque précision en ce qui concerne le transfert de la capitale de Java, du centre de l'île à la partie orientale. Le *Sin t'ang chou* ou *Nouvelle histoire des T'ang* (618-906) dit (k. 222 下, p. 3 r°) : 王居闍婆城其祖吉延東遷於婆露伽斯城. «Le roi habitait la ville de Chö-p'o [=Jawa]; son ancêtre Ki-yen a transporté [la capitale] vers l'est, à la ville de P'o-lou-kia-sseu» [pron. anc. **Ba-ru-ga-si*, litt. «la plage de sable»= Grise ou Grisse, le port de la Résidence de Surabaya][2].

[1] *B.É.F.E.-O.*, t. XIX, 1919, n° 5, p. 130. M. Krom a eu l'obligeance de me faire savoir que le roi Çailendra est également mentionné dans l'inscription de Kloerak de 704 çaka (*vide* Brandes *apud* Groeneveldt, *Catalogus Batavia*, 1887, p. 389).

[2] Pour cette restitution, cf. mon mémoire *Le K'ouen-louen et les anciennes navigations interocéaniques dans les mers du Sud*, dans *J. As.*, XI° série, t. XIII, 1919, p. 304.

A propos du même événement, l'auteur du *Yuan che lei pien* (k. 42, p. 37 r°) rapporte que, dans la période *t'ien-pao* (742-755) : 自闍婆遷於婆露伽斯城 «on déplaça [la capitale] de Chö-p'o à la ville de P'o-lou-kia-sseu» (dans PELLIOT, *Deux itinéraires*, p. 225)[1].

En confrontant ces indications avec les renseignements fournis par l'inscription de Baṅka et le passage du *Sin t'ang chou* ayant trait à la reine Si-mo (*vide supra*, p. 37), on peut en déduire que l'expédition sumatranaise de 608 çaka = 686 n'atteignit son but qu'à la longue, car il fallut plus d'un demi-siècle aux envahisseurs pour occuper la capitale et provoquer ainsi la fuite dans l'est, à Grise, de la famille régnante, représentée alors par un successeur de Si-mo, le roi Ki-yen. Ce que nous savons par la *Nouvelle histoire des T'ang* du royaume javanais, montre que la victoire finale dut être chèrement achetée. Mais elle affirme, d'autre part, la puissance incontestable des Çailendra de Sumatra qui opéraient loin de leur pays et devaient avoir une remarquable organisation militaire et navale pour mener à bonne fin une telle entreprise coloniale, suivie bientôt par l'occupation d'une partie de la péninsule malaise et la campagne contre le Cambodge.

INSCRIPTION sanskrite de Vieṅ Sa de 697 çaka = 775 (côte orientale de la péninsule malaise, au sud de la baie de Bandon), dans G. COEDÈS, *Le royaume de Çrīvijaya* (*B.É.F.E.-O.*, t. XVIII, 1918, n° 6, p. 29-32). Je n'en reproduis que les passages utiles.

XXIX ... Victorieux est le roi de Çrīvijaya, dont la Çrī a son siège échauffé par les rayons émanés des rois voisins, et qui a été diligemment créé par Brahmā comme si ce Dieu n'avait eu en vue que la durée du Dharma renommé.

[1] *Apud* PELLIOT, *Deux itinéraires*, p. 225, n. 2, et p. 413, et ma communication à la Société Asiatique, dans *J. As.*, XIe série, t. XIX, 1922, p. 125.

Le roi seigneur de Çrīvijaya, seul roi suprême de tous les rois de la terre entière, a élevé ces trois beaux édifices de briques, séjour de Kajakara (=Padmapāṇi), du Destructeur de Māra (=le Buddha) et de Vajrin (= Vajrapāṇi).

... Ensuite le chapelain royal nommé Jayanta ayant reçu du roi cet ordre excellent : «Fais trois *stūpas*», il les fit.

Quand ce (Jayanta) fut mort, son disciple le *sthavira* Adhimukti fit deux *caityas* de briques près des trois *caityas* (élevés par le roi).

(L'année) çākarāja (désignée par les (six) saveurs, le nombre neuf et les (sept) munis étant révolue (697 çaka = 775), le onzième jour de la quinzaine claire du mois de Mādhava, le Soleil se levant en compagnie de Vénus dans le Cancer, le roi de Çrīvijaya semblable au roi des Devas, supérieur aux autres rois, ayant l'aspect du *cintāmaṇi*, attentif aux trois mondes a élevé ici ... stūpa ...

Ce roi suprême des rois (*rājādhirāja*), le seul qui par son éclat soit comparable au soleil (dissipant) cette nuit qu'est la troupe de tous ses ennemis, ressemblant par sa beauté charmante à la lune d'automne sans tache, ayant l'aspect de Kāma incarné, ayant l'aspect de Viṣṇu ... chef de la famille des Çailendra[1], nommé Çrī Mahārāja (*çailendravaṅçaprabh[u] nigadataḥ çrīmahārājanāmā*) ... (la suite manque).

Manuscrit népalais à miniatures datant au plus tard du début du xie siècle, rédigé dans le couvent nommé Çrī Hlam (manuscrit sanskrit *Additional 1643* de la bibliothèque de l'université de Cambridge), dans A. Foucher, *Étude sur l'iconographie bouddhique de l'Inde*, Bibliothèque de l'École des Hautes Études, t. XIII, Paris, 1900, in-8°.

XXX. La miniature 23 du manuscrit précité est ainsi décrite par Foucher : «Bodhisattva blanc, debout, à quatre bras : 1° bras inférieurs : main droite en charité, main gauche re-

(1) Cœdès (*Le royaume de Çrīvijaya*, p. 32) a traduit *çailendravaṅçaprabhu* par «chef de la famille du roi des monts». Je préfère lire : «chef de la famille des Çailendra», c'est-à-dire «chef de la famille du roi de la montagne», et j'en ai donné les raisons dans mon compte rendu (*Journ. Asiat.*, juillet-août 1919, p. 198-199). Cette nouvelle interprétation est conforme à une légende historique bien connue.

pliée tenant le lotus; 2° bras supérieurs : main droite tenant le rosaire, main gauche, le livre; à sa droite, autre lotus. — Deux assistants : à droite, Bodhisattva féminin, verte (Tārā); à gauche : [assistant] terrible, sexe indécis, rouge, coiffé d'une tête de cheval (Marīcī ou Hayagrīva). — Halo. » La miniature porte l'inscription suivante : *Suvarṇṇapure Çrī-Vijayapure Lokanātha* « Avalokiteçvara à Çrī-Vijayapura dans Suvarṇapura » (p. 193, n° 23).

Foucher ne se prononce pas entre les identifications possibles de Suvarṇapura à Karṇasuvarṇa au sud-ouest du Bengale, Suvarṇabhūmi en Birmanie et Suvarṇadvīpa des îles de la Sonde (*ibid.*, p. 105). Pour Cœdès, « Suvarṇapura peut aussi bien désigner la Birmanie (Suvarṇabhūmi) que Sumatra (Suvarṇadvīpa) [*Le royaume de Çrīvijaya*, p. 4] ». J'ai dit déjà que, isolément, Suvarṇapura ne prête pas à une identification décisive, car on peut, en effet, hésiter entre la Birmanie et Sumatra; mais quand le texte précise qu'il s'agit de Çrīvijayapura « ville de Çrīvijaya » situé dans Suvarṇapura « la ville de l'or » ou « la ville [du pays] de l'or », la localisation s'impose : il s'agit de Çrīvijaya = Palembaṅ, et la Birmanie est hors de cause. En dernière analyse, l'inscription me semble devoir être traduite par : « Avalokiteçvara à Çrī-Vijayapura (ville de Çrī Vijaya) dans Suvarṇapura (la ville [du pays] de l'or = Palembaṅ). »

La mention de Çrīvijayapura dans un manuscrit népalais du xe-xie siècle témoigne que la connaissance de l'empire sumatranais s'étendait à cette époque jusque dans le nord-est de l'Inde, et cette constatation a son prix. La première miniature du même manuscrit porte cette inscription : Yavadvīpe Dīpaṅkara, « Dīpaṅkara à Yavadvīpa » (Foucher, *ibid.*, p. 79 et 189; cf. également la miniature 12 du manuscrit A. 15 de Calcutta, avec une inscription identique, *ibid.*, p. 209, n° 12), et il s'agit ici de Sumatra ou de Java. Or, un important article

publié en 1901 par G. A. J. Hazeu dans la *Tijdschrift voor Indische Taal-, Land- en Volkenkunde* (t. XLIV, p. 289-357), sous le titre de *Het oud-javaansche Adiparwa en zijn Sanskrit-Origineel*, nous montre la littérature javanaise en relations étroites avec le nord-ouest de l'Inde.

L'auteur s'est assigné comme tâche la recherche de l'origine du *Mahābhārata* en kawi. Dans son présent article, il compare le chapitre *Ādiparvan* du poème vieux-javanais avec la partie correspondante des rédactions sanskrites et avec la *Bhāratamañjarī* de Kṣemendra. Voici ses conclusions : On peut admettre que dans la période des ixe, xe et xie siècles, il a existé plusieurs rédactions ou même plusieurs écoles du *Mahābhārata*. Une de ces rédactions, celle qui au milieu du xie siècle était répandue au Kaçmir, nous est suffisamment connue par l'extrait qu'en donne Kṣemendra. Étant donnée l'étroite parenté qui existe entre cette rédaction kaçmirienne et l'original de la traduction faite un siècle auparavant à Java, on est autorisé à conclure que l'original du manuscrit vieux-javanais était lui-même venu du Kaçmir ou d'une région limitrophe, tout au moins du nord-ouest de l'Inde (*B.É.F.E.-O.*, t. II, 1902, p. 305).

Ainsi aux xe-xie siècles, l'empire de Çrīvijaya est connu au Népal et on traduit à Java une version kaçmirienne du *Mahābhārata*; le contact est donc établi entre le nord de l'Inde et l'Indonésie occidentale depuis au moins quelque dix siècles.

Inscription tamoule de Tanjore (1030).

Elle a été éditée, traduite et commentée par E. Hultzsch dans *Archaeological Survey of India, South-Indian inscriptions : Tamil inscriptions of Rajaraja, Rajendrachola, and others in the Rajarajesvara temple at Tanjavur* (vol. II, part I, Madras, 1891, in-4°, p. 108) et *Epigraphia Indica* (vol. IX, part V, janvier 1908 : n° 31. *Tirumalai rock inscriptions of Rajendra-Chola I*, p. 230-231).

XXXI. Le deux cent quarante-deuxième jour de la dix-neuvième année [du règne] de Ko-Parakesarivarman, *alias* le Seigneur Çrī-Rājēndra-çoradeva [Ier, 1012-1042], qui ... conquit avec sa grande et belli-

queuse armée ... Iṛa-maṇḍalam (Ceylan) en entier [situé] sur la mer transparente; ... Oḍḍa-viṣayam (province d'Orissa) qu'il était difficile d'approcher; ... le bon Kāçalai-nāḍu (?), où les Brahmanes s'assemblaient; Taṇḍabutti (c'est-à-dire Daṇḍa-bhukti [?]), dans les jardins duquel abondent les abeilles; ... Vaṅgāḷadeçam (le Bengale) où il ne cesse de pleuvoir ...; la Gaṅgā (le Gange) ...; et [qui], ayant envoyé de nombreux navires au milieu de la mer ondulante et s'étant emparé de Saṁgrāmavijayottuṅgavarman, roi de Kaḍāram, avec les éléphants en rut qui lui servaient de montures et qui dans les batailles [étaient aussi impétueux] que la mer, [prit aussi] une immense quantité de trésors que [ce roi de Kaḍāram] avait justement accumulés; le Vidyādharatorāṇa, la «Porte de la guerre» de la grande cité ennemie, la «Porte des joyaux» splendidement ornée, la «Porte des grands joyaux», le prospère Çrīvijayam; Paṇṇai (Pane, sur la côte nord-orientale de Sumatra), arrosé par la rivière; l'ancien Malaiyūr[1] [avec] un fort situé sur une haute colline; Māyiruḍiṅgam[2] entouré par la mer profonde [comme] un fossé plein d'eau entoure un château-fort; Ilaṅgaçogam (Lĕṅkasuka, sur la côte orientale de la péninsule malaise), intrépide dans de terribles batailles; Māppapāḷam (le grand Pappāḷam)[3], défendu par d'abondantes eaux profondes; Mevilimbaṅgam (?) défendu par de beaux murs; Vaḷaippandūru (?) possédant [à la fois] des terres cultivées et des terres incultes; Talaittakkolam (le Takkola du *Milindapañha*, le Τάχωλα de Ptolémée), loué par de grands hommes [versés dans] les sciences; le grand Damāliṅgam (= 單馬令 Tan-ma-ling de Tchao Jou-koua, Tāmbraliṅga de l'inscription de Vieṅ Sa), inébranlable dans les grandes et terribles batailles; Ilāmuri-deçam (le Lāmurī des textes arabes, au nord de Sumatra) dont la terrible force fut vaincue par une impétueuse [attaque]; Māṇakkavāram (le grand Nakkavāram = les Nicobar) dont les jardins de fleurs [ressemblaient] à la ceinture [de la nymphe] de la région méridionale, et Kaḍāram [= ville ou état du Çrīvijaya] à la force terrible qui était protégé par la mer voisine ... [4].

(1) Cf. mon mémoire sur *Malaka, le Malāyu et Malāyur*, dans *Journ. Asiat.*, XIe série, t. XII, p. 83 et suiv.

(2) *Vide supra*, p. 13 et n. 4.

(3) Tamoul *Māppappāḷam* = Mahā-Pappāḷam. Pappāḷam est soit le فقلم *Fafalam* de Sulayman al-Mahrī (manuscrit 2559, fol. 33 v°, l. 10) = فوفل *Fawfal* de Ibn Sa'id = 堡琶來 *Pao-p'a-lai* de Tchao Jou-koua de la côte nord-orientale de l'Inde; soit le *Papphāla* du *Mahāvaṃsa* au Pégou; mais la première identification est plus vraisemblable.

(4) Pour ce texte, cf. Cœdès, *Le royaume de Çrīvijaya*, p. 5 et suiv., et

Inscription sanskrite et tamoule dont la partie sanskrite est datée de 1044 et la partie tamoule de 1046 de notre ère (*Archaeological Survey of Southern India*, vol. IV : *Tamil and Sanskrit inscriptions with some notes on village antiquities collected chiefly in the south of the Madras Presidency*, par Jas. Burgess, trad. de S. M. Naṭeśa Šāstrī, paṇḍit, Madras, 1886, in-4°, p. 205 et 218). C'est la charte appelée «grande charte de Leyde» où elle est conservée dans le musée de l'université de cette ville.

XXXII. Partie sanskrite : ... En la 21e année du règne [du roi čoḷa] Rājarāja Rājakēsarivarman [1]. ..., à Nāgīpaṭṭana (Negapatam), par Çrī Māravijayottuṅgavarman, fils de Cuḍāmaṇivarman ..., issu de la famille de Çailēndra (*Çailendravaṁça*), roi de Kaṭāha (*Kaṭāhādhipati*) et de Çrī Viṣaya (*Çrī Viṣayādhipati*), a été donné au Buddha qui se trouve dans le très beau Cūḍāmaṇivarman-vihara [2] — ainsi nommé d'après son père — le village de Āṉaimaṅgalam situé dans le même populeux district appelé Paṭṭaṇakkūṟṟu, dont les quatre limites-frontières ont été nettement marquées par le parcours d'un éléphant femelle ...

Partie tamoule : Salut! Prospérité! — Nous, [Rājarāja Rājakēsarivarma] Kōnerinamaikoṇḍaṉ, le 92e jour de la 21e année de notre règne ... nous témoignons que le don [de ce village] a été fait par le roi de Kiḍāra (*Kiḍārattaraiyaṉ*) pour le charitable entretien du Çūḷāmaṇipad-

mon compte rendu de ce travail dans *Journ. Asiat.*, juillet-août 1919, p. 172 et suiv. Un rapport épigraphique (Government of Madras, G. O. 961, 2 août 1913, p. 100, n° 26) mentionne trois inscriptions consacrées à Rājādhirāja Ier (n° 75 de 1895, n° 96 de 1896 et n° 342 de 1912) dans lesquelles on rappelle que ce roi est fils de Rājēndracōḷadeva Ier (dont il est question dans XXXI, *supra*) et que ce dernier souverain «s'était emparé de Gaṅga, au nord; Laṅka (Ceylan), au sud; Mahōdaya (= Cranganore; cf. *Ep. Ind.*, vol. VII, p. 97), à l'ouest, et Kiḍāram [identifié inexactement par l'auteur du rapport à la Basse Birmanie] (= Çrīvijaya), à l'est». Je reviendrai plus loin sur ces identifications de Kaḍāram, Kiḍāram à Çrīvijaya.

(1) Rājarāja Ier régna de 985 à 1012 de notre ère. La 21e année de son règne tombe donc en 1005 ou 1006.

(2) Monastère [fondé] par Cūḍāmaṇivarman (*vide supra*, p. 19, pour ce souverain de Çrīvijaya dont le nom est mentionné dans le *Song che*).

ma-vihāra construit à Nāgapaṭṭaṇa (Negapatam) par Çūḷamāṇipadma ... Le village de Āṇaimaṅgalam ... a été donné par nous, le roi de Kaḍāra (*Kaḍārattaraiyaṉ*) ... pour le charitable entretien du Çūḷāmaṇipadma-vihāra de la ville de Nāgapaṭṭaṇa ...

En d'autres termes, la présente charte du roi čola Rājarāja a pour but de commémorer la donation du village de Āṇaimaṅgalam à un temple buddhique de Negapatam. La construction de ce temple a été commencée par l'empereur sumatranais Čūḷāmaṇivarman et achevée par son fils et successeur Māravijayottuṅgavarman. Le temple est appelé Çūḷāmaṇipadma-vihara, du nom de son fondateur. Dans la partie sanskrite, Māravijayottuṅgavarman est titré «roi de Kaṭāha et de Çrī Viṣaya = Çrī Vijaya»; dans la partie tamoule, «roi de Kiḍāra» (l. 117), «roi de Kaḍāra» (l. 121).

XXXIII. Inscription tamoule de 1084 environ (*Archaeological Survey of Southern India*, vol. IV, *loc. cit.*, p. 226-227).

Cette charte du roi čola Kōvirājakesaripanma, le *čakravarti* Çrī Kulōttuṅgaçoḷadēva, a pour but d'exempter de certaines taxes le village donné au temple buddhique dont il est question dans la grande charte de Leyde (*vide supra*, p. 46) et d'autoriser un échange de terrains. Cette mesure gracieuse fut prise à la requête du roi de Kiḍāra (*Kiḍārattaraiyar*) «présentée par ses envoyés Rājavidyādhara Sāmanta et Abhimānōttuṅga Sāmanta» (l. 10-11). Dans cette inscription, le temple buddhique dont il a été question ci-dessus (p. 46), est appelé Çrī Çailēndračūḍāmaṇivarma-vihāra «monastère de S. M. Cūḍāmaṇivarma [de la famille] des Çailēndra».

Pendant la correction des épreuves de ce mémoire, M. G. Jouveau-Dubreuil m'a aimablement signalé l'existence dans l'épigraphie de l'Inde d'inscriptions qui ont trait à l'histoire du Çrī-

vijaya. La collection des rapports épigraphiques du Gouvernement de Madras que possède la bibliothèque de la *Société asiatique* est malheureusement incomplète. Dans les fascicules que j'ai consultés, on relève les textes suivants :

INSCRIPTION n° 588 de 1917, datée de la 10e année du règne de Jaṭāvarman Vīra-Pāṇḍya = 1264.

XXXIII *bis*. [The pāṇḍya king] Jaṭāvarman Vīra-Pāṇḍya is represented by a dozen inscriptions in the collection. Three of these, viz., nos 439, 639 and 657 supply details of date which have been discussed by Mr. L. D. Swamikannu Pillai in Appendix F. But as the citations are technically wrong in certain respects the records do not help us to identify the king. N° 588 of 1916 is dated in the tenth year of Jaṭāvarman Vīra-Pāṇḍya, «who was pleased to take the Chōḷa country, Ceylon, and the crown and the crowned head of the Çāvaka [= Jāvaka]». To identify this king with Vīra-Pāṇḍya the conqueror of Koṅgu whose initial date has been fixed as 1254 A. D., we find that the record under review omits «Koṅgu» among the conquests of Vīra-Pāṇḍya. If however he is to be identified with the conqueror of Koṅgu as the paleographical evidence tends to prove, it is interesting to note that the epithet «who took the crown and crowned head of the Çāvaka» is found for the first time among his records ... [1] The phrase as it stands means «one who cut off the crown and the crowned head of the Çāvaka (king)». Probably the land of Çāvaka (i. e. Java? [*sic*] [2]) or a king of name Çāvaka might have been intended ... (Government of Madras, G. O. n° 1035, 10 août 1917, Epigraphy, p. 50 et 111).

INSCRIPTION n° 356 de 1906, datée de la 11e année du règne de Jaṭāvarman Vīra-Pāṇḍya = 1265.

XXXIII *ter*. To return to the records of Jaṭāvarman Vīra-Pāṇḍya, est-il dit dans un autre rapport, the conqueror of Koṅgu, Iḻam, etc.,

[1] Dans les lignes qui suivent, le rapporteur déclare douteux que *Çāvaka* soit ici pour *Çrāvaka*.

[2] *Çāvaka* n'est autre que la transcription régulière en tamoul de *Jāvaka* > *Zābag* = Çrivijaya.

the Kuḍumiyāmalai inscription n° 356 of 1906, must be attributed to him, because there, the chief adviser of the king in making the grant was Kāliṅgarayaṉ who has been already referred to as one of Vīra-Pāṇḍya's officers. This epigraph is a particularly interesting one and supplies for Jaṭāvarman Vīra-Pāṇḍya a historical introduction in poetical prose beginning with the words *tirumagaḷ vaḷar.* We learn from the introduction that Vīra-Pāṇḍya conquered the kings of Gaṅgam[1], Gauḍam[2], Kaḍāram[3], Kāśi[4], Koṅgam[5], Kudiram, Kollam[6], Çōnagam, Çīnam[7], Avanti[8], Karunadam (Karṇāṭa), Īḻam[9], Kaliṅgam, Teliṅgam[10], Puṇḍram[11], etc., fought with the Chōḷa king a battle at Kāvikkalam, killed one of the two kings of Ceylon, captured his army, chariots, treasures, throne, crown, necklaces, bracelets, parasols, *chauris*[12] and other royal possessions, planted the Pāṇḍya flag with the double fish on Kōṇamalai and the high peaks of the Trikūṭagiri mountain, received elephants as tribute from the other king of Ceylon (whom, perhaps, he raised to the throne) and subdued the Kēraḷa. Trikūṭagiri is, very probably, the name applied to a three-peaked mountain in the Kaṇḍyan hill country (PARKER's *Ceylon,* p. 9) and Kōṇamalai is the Tirukkōnamāmalai mentionned in the *Devaram.* This high eulogy bestowed on Vīra-Pāṇḍya in the Kuḍumiyāmalai record justifies at least his more modest boast of having conquered Koṅgu, Īḻam and the Çolamaṇḍalam. N° 131 of 1907 from Koḍumbālūr, in a shorter poetical introduction, also states that Vīra-Pāṇḍya took Koṅgaṇam, devastated the land of Vaḍugu, (captured) Gaṅgai-nāḍu and was crowned at Puli-

(1) Les Gaṅgas orientaux et occidentaux.

(2) Bengale oriental.

(3) Çrīvijaya.

(4) Benares.

(5) Salem district.

(6) Le Kūlam des géographes arabes, le Quilon de nos cartes, sur la côte sud-ouest de l'Inde.

(7) Il ne s'agit pas de la Chine, comme l'a cru le rapporteur, mais des Çinas alliés des Kurus, des Kirātas et du roi de Prāgjyotiṣa (d'après un article de M. JOUVEAU-DUBREUIL destiné à l'*Asiatic Review,* qui m'a été obligeamment communiqué en manuscrit).

(8) Ujjain.

(9) Ceylan.

(10) Le pays telugu.

(11) Chotā-nāgpur.

(12) Chasse-mouches.

yūr (*i. e.*, Chidambaram). The latter record makes reference to the coins *palam-Çoliyan-kāçu* and *Vīra-Pāṇḍiyaṉkāçu* (Government of Madras, G. O. n° 919, 29 juillet 1912, Epigraphy, p. 72, n° 39; cf. également p. 71, n° 37).

D'après la première inscription précitée (n° 588 de 1917), le roi pāṇḍya conquit le pays des Čolas, Ceylan et «s'empara de la couronne et de la tête couronnée (c'est-à-dire : du roi) de Çāvaka (= Çrīvijaya)». La seconde inscription (n° 356 de 1906) nous apprend que, entre autres rois, Jaṭāvarman vainquit les rois des Čolas, de Ceylan et de Kaḍāram. Ce dernier texte épigraphique est daté de 1265; le précédent, de 1264. Il faut donc poser : *Kaḍāram* = *Jǎvaka* et identifier également celui-là à Çrīvijaya.

Je ne sais dans quelle partie de Sumatra situer cette ville ou état de Kaḍāram, dont le nom varie d'une inscription à l'autre (je supprime la désinence tamoule *-m*) :

Manuscrit népalais (cf. XXX)		*Kaṭāha*
Inscription de Tanjore (XXXI)		*Kaḍāra*
Grande charte de Leyde (XXXII).	Partie sanskrite.	*Kaṭāha*
	Partie tamoule.	*Kiḍāra*
Inscription de 1084 (XXXIII)		*Kiḍāra*
Inscription de 1264 (XXXIII *bis*)		*Jǎvaka*
Inscription de 1265 (XXXIII *ter*)		*Kaḍāra*
Kathāsaritsāgara		*Kaṭāha*
Poème tamoul *Paḍḍinappalai*		*Kāḷaga*
Poème tamoul *Kaliṅgattuparaṇi*		*Kaḍāra*

Skr. *Kaṭāha* et tamoul *Kaḍāram* sont sémantiquement apparentés, comme l'a indiqué Cœdès (*Le royaume de Çrīvijaya*, p. 20), et signifient également «poêle, chaudron de cuivre»; tamoul «*kaḍāram* a aussi le sens de «couleur brune tirant sur le noir»; or *kāḷagam* a précisément le sens de «noirceur», et c'est peut-être uniquement cette synonymie qui a incité le

commentateur du *Paḍḍinappalai* et les lexicographes à gloser *Kāḷagam* par *Kaḍāram* » (*ibid.*). Sans qu'on puisse expliquer les variations vocaliques de la syllabe initiale, *Kaḍāram* et *Kiḍāram* sont évidemment les leçons différentes d'un même toponyme; mais ils n'ont aucune parenté phonétique avec *Kaṭāha*, ni avec *Kāḷagam*. Ceux-ci et ceux-là ne peuvent pas, à mon avis, représenter malais *Kĕdáh* de la côte occidentale de la péninsule malaise (cf. *J. As.*, juillet-août 1919, p. 178-182), auquel avait songé Cœdès. Géographiquement, *Kaḍāram* et *Kiḍāram* sont à situer à Sumatra, d'après les textes tamouls (notamment d'après XXXIII *bis* et XXXIII *ter*). Les seuls noms sumatranais qui s'en rapprochent sont le 干陁利 *Kan-t'o-li* du *Leang chou* et du *Ming che* (*vide supra*, XXI, p. 24), le 斤陁利 *Kin-to-li* du *Song chou*; et le كُنْدارِى *Kandārī* de la *Ḥāwiya* de Ibn Māǰid, ce dernier désignant incontestablement Sumatra (cf. mon mémoire *Le K'ouen-louen et les anciennes navigations interocéaniques dans les mers du Sud*, *J. As.*, XIe série, t. XIV, 1919, p. 238-241). Le seul nom indigène qui réponde d'assez loin aux transcriptions chinoises (*Kan-t'o-li* = *Kandal, *Kandar, *Kandali, *Kandari) et arabe (*Kandārī*), est le toponyme *Andalus*, l'*Andalóz* de Barros, qui se situe dans le sud de la grande île indonésienne (cf. mon mémoire *Malaka, le Malāyu et Malāyur*, *J. As.*, XIe série, t. XII, 1918, p. 62 et 72). Quant à *Kaṭāha*, qui figure dans la titulature du souverain de Çrīvijaya (*supra*, XXXII), un passage du *Kathāsaritsāgara* semble le placer à l'est de Suvarṇadvīpa = Sumatra (cf. *J. As.*, juillet-août 1919, p. 182 et suiv.). La question reste donc ouverte et ne sera résolue de façon décisive que si on découvre des textes plus explicites que les précédents.

TEXTES ARABES ET PERSANS.

IBN ḪORDĀḎBEH (844-848).

Kitāb al-masālik wa'l-mamālik, éd. et trad. M. J. DE GOEJE, Leyde, 1889, in-8°[1].

XXXIV. (P. 13.) ... Le roi de Zābag الزابج s'appelle الكفخت (var. الفيخت)[2]; ... le roi des îles de la mer orientale, le Mahārāja[3] ...

[1] Tous ces textes, à l'exception des extraits du *Nuzhat al-ḳulūb* de HAMDULLAH MUSTAWFĪ et des mss 2292 et 2559, ont été étudiés déjà dans les tomes I et II de mes *Relations de voyages et textes géographiques arabes, persans et turks relatifs à l'Extrême-Orient*, auxquels je renvoie une fois pour toutes.

(2-3) [2] Litt. *Al-Ḳ...ḫ.t*, var. *Al-Fīḫ.t*. Ces deux leçons sont fautives. D'après une suggestion de KERN, DE GOEJE a restitué الفتجب *Al-Fatijab* = *Pati-Jaba* «le prince de Java». J'ai dit déjà (*Relations de voyages*, t. I, p. 23, note 7) que cette restitution est impossible : le Jaba des géographes arabes est toujours écrit جابة *Jāba*. Pour le même titre royal, EDRĪSĪ (*vide infra*, XLVI, *in fine*, p. 66) a فنجب, litt. *F.n.j.b* ou *F.n.g.b*. En adoptant cette dernière leçon, vocalisée فُنْجَب **Fungaba*, on aurait **Pungaba*, forme arabisée de **Puṅgaba* < skr *puṅgava* «taureau, héros, chef» > javanais, malais, sundanais, etc. *puṅgāwa* ou *puṅgawa* «premier ministre, officier, héros, grand de la cour» (cf. FAVRE, *Dictionnaire malais-français*, ڤڠکاو). Un passage du *Nāgarakĕrtāgama* mentionne les *puṅgavas* avec d'autres dignitaires. Le poète décrivant les environs de Majapahit (chant XII, strophe 1, trad. KERN, éd. KROM, p. 47-48; cf. également R. NG. POERBATJARAKA, *De inscriptie van het Mahākṣobhya-beeld te Simpang* [*Soerabaya*], dans *Bijdragen tot de T., L. en V. van Nederlandsch-Indië*, deel 78, 1922, p. 450-451), dit : « ... A l'est, [habitent] les Brahmanes çivaïtes dont le plus notable est le Très Révérend Brahmarāja. Au sud, [habitent] les Buddhistes; le plus notable de la congrégation est le *sthavira* Rĕṅkannadī. A l'ouest, [habitent] les *Kṣatriyas*, les *Mantris*, les *Puṅgavas* et les parents de S. M. le roi» (*kulvan kṣatriya mantri puṅgava sagotra çrīnarendrādhipa*). Dans cette hypothèse, *puṅgava*, haut dignitaire de la cour, aurait été inexactement pris, par le géographe arabe, pour un titre royal. L'erreur est manifeste, car IBN ḪORDĀḎBEH dit plus loin (*vide infra*) que «le roi du Zābag est nommé le Mahārāja». Une autre conjecture possible est que, dans le premier cas, il s'agisse du nom personnel du souverain régnant au IXe siècle; mais notre documentation actuelle est alors trop fragmentaire

(P. 45.) ... Dans les montagnes du Zābag, il y a d'énormes serpents qui dévorent les hommes et les buffles; on en trouve même qui dévorent les éléphants. Ce pays produit des camphriers gigantesques; il y en a qui peuvent étendre l'ombre de leur feuillage sur environ cent personnes. Pour obtenir le camphre, on pratique, au sommet de l'arbre, une incision par laquelle l'eau de camphre s'échappe en assez grande quantité pour qu'on puisse en remplir plusieurs jarres. Après l'avoir recueillie, on fait une autre incision au-dessous, vers le milieu de l'arbre, d'où découlent les morceaux de camphre; c'est la gomme de cet arbre, mais elle se trouve dans le bois même. Après cette opération, l'arbre devient inutile et se dessèche.

(P. 48.) ... Le roi du Zābag est nommé le Mahārāja ... Le Mahārāja perçoit chaque jour un revenu de deux cents *mann* d'or; il fait fondre cet argent en une seule brique et le jette dans l'eau en disant : Voilà mon Trésor. Une partie de ce revenu, soit cinquante *mann* par jour, lui vient des combats de coqs. Une des cuisses du coq vainqueur appartenant de droit au roi, le possesseur la rachète à prix d'or.

SULAYMĀN (851).

Voyage du marchand arabe SULAYMĀN en Inde et en Chine rédigé en 851, suivi de remarques par ABŪ ZAYD ḤASAN (vers 916), trad. G. FERRAND, Paris, 1922, in-8° (t. VII des *Classiques de l'Orient*).

XXXV. (P. 41.) ... De Laṅgabālūs (les Nicobar), les navires appareillent ensuite pour se rendre à un endroit appelé Kalāh-bār [1]. On désigne également sous le nom de *bār,* un royaume et une côte. Le Kalāh-bār [fait partie de] l'empire du Zābag qui est situé au sud du pays de l'Inde. Le Kalāh-bār et le Zābag sont gouvernés par un même roi [2] ...

pour nous permettre de corriger avec certitude les leçons fautives des manuscrits arabes. — [3] Les textes arabes, comme les textes malais, ont مهراج litt. *mahrāj*. J'ai rétabli partout la forme initiale sanskrite *mahārāja*.

[1] كلاه بار, litt. le pays maritime de Kalāh = Kĕra ou Kra, sur la côte occidentale de la péninsule malaise, d'après lequel est nommé l'isthme de Kra de nos cartes. Pour cette identification, cf. mon mémoire *Le K'ouen-Louen et les anciennes navigations interocéaniques dans les mers du Sud, J. As.*, XIe série, t. XIV, 1919, appendice I, p. 214-233.

[2] On a vu déjà (*supra*, XXIX, p. 41-42) par l'inscription sanskrite de

(P. 45.) On rapporte que près du Zābag[1], il y a une montagne appelée *montagne de feu* dont il est impossible de s'approcher. On en voit sortir de la fumée pendant le jour et des flammes pendant la nuit. Au bas de la montagne sourdent une source d'eau froide potable et une source d'eau chaude potable.

Ibn al-Faḳīh (902).

Compendium libri *Kitāb al-boldān* auctore Ibn 'al-Faḳīh al-Hamadhānī quod edidit, indicibus et glossario instruxit M. J. de Goeje, Leyde, 1885, in-8°.

XXXVI. (P. ١٠) ... Au Zabāg, il y a des perroquets blancs, rouges et jaunes qui, quand on le leur apprend, parlent couramment arabe, persan, grec et hindou[2]; il y a [également] des paons verts et tachetés de blanc et de noir; des faucons blancs à huppe rouge; de grands singes blancs de la taille d'un buffle. On y trouve des êtres à forme humaine qui parlent un langage incompréhensible; ils mangent et boivent [comme les hommes]. Il y a des chats de différentes espèces, ailés comme les chauves-souris; [leurs ailes] vont de la naissance de l'oreille (p. ١١) à la queue ...

(P. ١٢) ... Le navire se dirige ensuite vers un endroit appelé Kalah-bār[3]. Celui-ci fait partie de l'empire du Zābag qui est situé au sud du pays de l'Inde. Un roi les réunit [= Kalah-bār et Zābag sont gouvernés par un même souverain][4] ...

(P. ١٣) ... Dans le voisinage du Zābag se trouve une montagne qu'on appelle *la montagne de feu* et dont on ne peut pas s'approcher. On

Vieṅ Sa, qu'au viiie siècle, le roi de Çrīvijaya étendait sa souveraineté jusqu'à la baie de Bandon, où elle se maintenait encore en 1225 (*supra*, XVIII, extrait du *Tchou fan tche*, p. 14).

(1) Ma traduction de ce texte arabe a : Zābag < Jāwaga = île de Java. J'ai dû maintenir l'identification traditionnelle, le caractère de cette publication ne me permettant pas de présenter, avec arguments à l'appui, la thèse nouvelle exposée ici. Ceci s'applique également à l'extrait XXXIX, *infra*, p. 56.

(2) تتكلّم على ما لُقِّنت بكلام فصيح عربيّة وفارسيّة ورومية وهندية. Ce passage montre que la langue grecque était connue en Indonésie occidentale à la fin du ixe siècle.

(3) كَلَه بار. On remarquera plus loin d'autres variantes de ce toponyme.

(4) *Vide supra*, p. 53, XXXV.

en voit sortir de la fumée pendant le jour, et, pendant la nuit, de la flamme. Du pied de cette montagne, sourdent une source d'eau froide potable et une source d'eau chaude potable (*vide supra*, p. 54).

(P. ١٥) ... On va ensuite au pays du Zābag dont le grand roi s'appelle Mahārāja, ce qui veut dire «roi des rois[1]». Il n'y a personne derrière lui [dans la direction du sud], car il est dans la dernière des îles. C'est un roi très riche. ...

(P. ١٩) ... Le girofle, le bois de sandal, le camphre, la noix muscade proviennent du Zābag — pays situé du côté du sud, dans le voisinage de la Chine — d'un pays [du Zābag] appelé Fančūr[2] [= Baros, sur la côte occidentale de Sumatra] ...

Ibn Rosteh (vers 903).

Kitāb al-a'lak an-nafīsa VII auctore Abū ʿAlī Ahmed ibn ʿOmar ibn Rosteh, éd. De Goeje, Leyde, 1892, in-8°.

XXXVII. (P. ١٣٧) ... Le grand roi [du Zābag] s'appelle Mahārāja, ce qui veut dire «roi des rois[3]». On n'en compte pas de plus grand parmi les rois de l'Inde; car il habite dans des îles. On ne connaît pas de roi plus riche, plus fort et ayant plus (p. ١٣٨) de revenus.

Ishaḳ bin ʿImrān (mort vers 907).

Cité par Ibn al-Bayṭār (1197?-1248) dans son *Traité des simples*, t. III = *Notices et Extraits*, t. XXVI, 1883, trad. L. Leclerc, n° 1868, p. 127.

XXXVIII. Le camphre est apporté de Sofāla et du pays de Ḳalā[4], du Zābag et de Haranj (ou Harang)[5]. Or Haranj est la petite Chine et c'est de là qu'on en exporte le plus...

Ce passage a été reproduit presque littéralement par Ibn Serapion (cf. mes *Relations de voyages et textes géographiques*

(1) Le sens exact de ce terme sanskrit est «grand roi».

(2) فنصور, qui représente malais *Pančur*.

(3) *Vide supra*, note 1.

(4) قلاة.

(5) هرنج, var. هرج *Harīj* ou *Harīg*. Ce pays n'est pas identifié.

arabes, persans et turks relatifs à l'Extrême-Orient, t. I, 1913, in-8°, p. 112).

Abū Zayd Ḥasan (vers 916).

Voyage du marchand arabe Sulaymān en Inde et en Chine rédigé en 851, suivi de remarques par Abū Zayd Ḥasan (vers 916), trad. G. Ferrand, Paris, 1922, in-8° (t. VII des *Classiques de l'Orient*).

XXXIX. (P. 95.) Description de la ville (*sic*) de Zābag. Nous commençons [ce chapitre] par l'histoire de la ville de Zābag parce qu'elle est située en face de la Chine. La distance entre l'une et l'autre est d'un mois de route par mer, et même moins si les vents sont favorables.

Le roi de cette ville est connu sous le titre [sanskrit] de *mahārāja* («grand roi»). On dit que la superficie [du territoire dont cette ville est la capitale] est de 900 parasanges [carrées]. Ce roi est en même temps souverain d'un grand nombre d'îles qui s'étendent sur 1.000 parasanges de distance et plus encore. Parmi les états sur lesquels il règne, est l'île appelée Sribuza[1], dont la superficie est, dit-on, de 400 parasanges [carrées], et l'île appelée Rāmī[2], dont la superficie est de 800 parasanges [carrées]. Dans celle-ci, on trouve des plantations de bois du Brésil, le camphrier et d'autres essences. Fait également partie des possessions du Mahārāja, le pays maritime de Kalah[3] qui est situé à mi-chemin entre la Chine et l'Arabie. La superficie du pays de Kalah est, dit-on, de 80 parasanges [carrées]. La ville de Kalah est (p. 96) le marché où se centralise le commerce de l'aloès, du camphre, du sandal, de l'ivoire, de l'étain, de l'ébène, du bois du Brésil, de toutes les épices et aromates et d'autres produits dont la mention détaillée serait trop longue. C'est dans ce port que se rendent actuellement [, au

(1) Le texte a سربزه *S.r.b.za*, var. سريره *S.rīra*, qui sont à rectifier en سربزة. سريره est la leçon fautive habituelle des manuscrits arabes.

(2) الرامى, plus exactement الرامنى que Ibn al-Faḳīh vocalise الرامِنى Ar-Rāminī (cf. mes *Relations de voyages*, t. I, p. 56 et n. 6). C'est un des noms de l'île de Sumatra. Abū Zayd, ni les géographes antérieurs et postérieurs ne se sont rendu compte que Zābag, Sribuza, Rāminī désignaient un seul et même pays insulaire.

(3) Ou Kra, sur la péninsule malaise. *Vide supra*, p. 53, note 1.

commencement du xᵉ siècle,] les navires de l'ʿOmān et c'est de ce port que partent les navires à destination de l'ʿOmān.

L'autorité du Mahārāja s'exerce sur ces îles. Son île à lui, dans laquelle il réside, est aussi fertile qu'une terre peut l'être et les endroits peuplés s'y suivent sans interruption. Quelqu'un, dont le témoignage est digne de foi, a rapporté que lorsque les coqs de ce pays se mettent à chanter à l'aube, comme ils le font en Arabie, ils se répondent les uns aux autres [sur une étendue de pays qui atteint] jusqu'à 100 parasanges et plus encore; [il en est ainsi] parce que les villages sont contigus l'un à l'autre et se succèdent sans interruption, car il n'y a ni déserts, ni ruines. Celui qui se déplace dans ce pays en voyageant à pied où à cheval peut aller où il lui plaira; s'il lui arrive de s'ennuyer ou (p. 97) que son cheval soit fatigué, il peut s'arrêter où il voudra [, il trouvera toujours un gîte].

Parmi les choses extraordinaires qui sont venues à notre connaissance, en ce qui concerne les traditions de cette île appelée Zābag [, je vais rapporter la suivante]. Un ancien roi de cette île qui portait le titre de Mahārāja, avait son palais qui faisait face à un *talāg* (1) communiquant avec la mer — par *talāg*, on désigne un estuaire comme celui du Tigre, le fleuve de Bagdād et de Baṣra, où pénètre l'eau de la mer avec le flot et où l'eau est douce au moment du jusant. — De ce *talāg*, se formait un petit lac contigu au palais du roi. Chaque matin, l'intendant se présentait devant le roi et lui apportait un lingot d'or en forme de brique, pesant un certain nombre de *mann* dont la valeur m'est inconnue. Puis, devant le roi, l'intendant jetait ce lingot dans le lac. Au moment du flot, l'eau recouvrait entièrement ce lingot et les lingots identiques qui se trouvaient déjà dans le *talāg;* au moment du jusant, quand la mer se retirait, les lingots reparaissaient et brillaient au soleil.

(1) Le texte a la leçon fautive ثلاج pour تلاج. «Les Indiens, dit Muṭahhar bin Ṭāhir al-Maḳdisī (*Le livre de la création et de l'histoire*, texte arabe et trad. par Cl. Huart, t. IV, Paris, 1908, in-8°, p. 59), se nourrissent habituellement de riz et de sorgho; ils boivent l'eau des mares où se rassemblent les eaux de pluie, et qu'ils appellent تلاج *talāj*» [lire : *talāg* avec ج en fonction de gutturale sonore]. «C'est, ajoute en note le traducteur, le sanskrit *tāḍāga*, hindoustani تڈاگ *tāḍāg*.» Le rapprochement est exact, sous cette réserve que l'*l* de la transcription arabe تلاج doit remonter à une forme prākrite **tālāg*. Pour l'équivalence régulière des cérébrales indiennes et indonésiennes en transcription arabe, cf. l'appendice I de mon mémoire sur *Le K'ouen-louen et les anciennes navigations interocéaniques dans les mers du Sud, J. As.*, XIᵉ série, t. XIV, p. 214-233.

Le roi les examinait quand il siégeait dans sa grande salle dominant le lac. Cette coutume se maintenait invariable : on jetait tous les jours un lingot d'or dans le lac. Tant que le roi vivait, on ne touchait pas aux lingots. A sa mort, son successeur faisait retirer tous les lingots sans en excepter un seul. On les comptait, on les faisait fondre; puis, on en partageait [une certaine quantité] entre les membres de la famille royale, hommes, femmes et enfants, les généraux, les esclaves royaux, en tenant compte de leurs rang et prérogatives respectifs. L'excédent était ensuite distribué aux pauvres et aux malheureux. Puis, on inscrit officiellement le nombre des lingots d'or et leur poids. [Dans le procès-verbal rédigé à cette occasion,] (p. 98) il était mentionné que tel roi ayant régné à telle époque, pendant tant d'années, avait laissé, après sa mort, tant de lingots d'or dans le lac royal et que ses lingots avaient été partagés, après sa mort, entre les princes et les fonctionnaires royaux [1]. Chez les gens du Zābag, c'était une gloire pour un roi qu'eussent été longs les jours de règne et que fût plus grand le nombre des lingots d'or qu'il laissait en héritage [2].

D'après les annales du pays de Zābag, il y avait autrefois un roi

[1] Mas'ūdī (*Les Prairies d'or*, t. I, p. 175-177) fournit des renseignements identiques. D'après Ibn Sa'īd (*vide infra*, LX), on laisse dans l'étang une brique d'or par règne et le nombre des briques isolées représente ainsi le nombre des rois qui ont régné sur le pays. Cette coutume existait également au Čampa. Ma Touan-lin (*Méridionaux*, p. 430; cf. également G. Maspero, *Le royaume de Champa*, *T'oung pao*, t. XI, 1910, p. 514) rapporte que le premier empereur de la dynastie des Souei (518-617), Wen-ti, fit envahir le Lin-yi (Čampa) par une armée chinoise commandée par le général Lieou-fang. Celui-ci s'empara de la capitale et «y prit dix-huit tablettes d'or massif, dans la salle où le roi [čam] honorait la mémoire de ses ancêtres. Ces tablettes étaient au nombre de dix-huit parce que 梵志 Fan-tche [, le roi čam vaincu,] était le dix-neuvième roi du Lin-yi ...».

[2] «Ce lac aux briques d'or, dit Millies (*Recherches sur les monnaies indigènes de l'archipel indien et de la péninsule malaise*, La Haye, 1871, in-4°, p. 21), rappelle tout de suite plusieurs noms géographiques de Java, comme le *Kalimas* «la rivière d'or» qui passe par Surabaya; le nom de *Banyou-mas* (lire : *Bañu-mas*) «l'eau d'or», etc.; soit que ce conte soit un mythe étymologique, soit que la mémoire de l'usage ancien ait été conservée par le nom géographique». C'est cette dernière hypothèse qui est à retenir. «Il est bien connu, dit Rouffaer (*Encyclopaedie van Nederlandsch-Indië*, 1re éd., t. IV, p. 382, 2e col., fin de la note 2), que les princes de Java et de Bali avaient l'habitude de mettre leurs trésors à l'abri sur une *Pulo gĕdoṅ* — une île du Trésor (een Schatkamer Eiland), construction en maçonnerie entourée d'eau.»

de Khmèr [dont il va être question plus loin]. Le Khmèr est le pays d'où on exporte l'aloès khmèr. Ce pays n'est pas une île, mais [il est situé] sur la partie [du continent asiatique] qui confine au pays des Arabes (*sic*)[1]. Il n'y a pas de royaume qui possède une plus nombreuse population que celui de Khmèr. Tous les Khmèrs vont à pied. La débauche et toutes les boissons fermentées leur sont interdites; dans les villes et dans l'empire, on ne trouverait pas une seule personne pratiquant la débauche ou usant de boissons fermentées. Le Khmèr est situé sur la même longitude que le royaume du Mahārāja, c'est-à-dire l'île qui est appelée Zābag. Entre ces deux pays, la distance est de dix à vingt jours [de route] par mer, en faisant route dans la direction nord-sud ou inversement; [dix jours avec bon vent et vingt jours] avec un vent moyen.

On raconte que, autrefois, un roi de Khmèr fut investi du pouvoir; il était jeune et prompt à agir. Un jour, il était assis dans son palais qui dominait un fleuve d'eau douce semblable au Tigre de l'Irāḳ — entre le palais et la mer, la distance était d'un jour de route [par le fleuve] — il avait son ministre devant lui. Il s'entretenait avec son ministre et il était question dans la conversation du (p. 99) royaume du Mahārāja, de l'éclat qu'il jetait, de sa nombreuse population et des îles qui lui étaient soumises. «J'ai un désir [, dit alors le roi,] que j'aimerais à satisfaire.» Le ministre, qui était sincèrement dévoué à son souverain et qui connaissait sa promptitude à prendre des décisions, lui demanda : «Quel est ce désir, ô roi?» Celui-ci reprit : «Je désire voir devant moi, sur un plat, la tête du Mahārāja, roi du Zābag.» Le ministre comprit que c'était la jalousie qui avait suggéré cette pensée à son souverain et il lui répondit : «Je n'aimerais pas, ô roi, que mon souverain exprimât un tel désir. Les peuples du Khmèr et du Zābag n'ont jamais manifesté de haine l'un pour l'autre, ni en paroles, ni en actes. Le Zābag ne nous a jamais fait de mal. C'est une île lointaine qui n'est pas dans le voisinage de notre pays. [Son gouvernement] n'a jamais manifesté un vif désir de s'emparer du Khmèr. Il ne faudrait pas que qui que ce soit eût connaissance de ce que le roi vient de dire ni que le roi répétât ce propos.» Le roi du Khmèr se fâcha [contre son ministre], n'écouta pas l'avis que lui

(1) Mas'ūdī qui mentionne également, presque dans les mêmes termes, la campagne du Zabāg contre le Khmèr ou ancien Cambodge, dit plus correctement : وليس هذه البلاد جزيرة من جزائر البحر بل هى شاطى بحر وجبال «Ce pays [du Khmèr] n'est pas une île de la mer; il est seulement situé sur le bord de la mer; et [il y a dans ce pays] des montagnes».

donnait son sage et loyal conseiller et il répéta le propos devant ses généraux et devant des grands de sa cour qui étaient présents. Le propos passa de bouche en bouche au point qu'il se répandit partout et qu'il parvint à la connaissance du Mahārāja. Celui-ci était un souverain énergique, actif et expérimenté; il était alors arrivé à l'âge mûr. Il fit appeler son ministre et l'informa de ce qu'il venait d'apprendre; puis, il ajouta : «Après le propos que ce fou [de roi khmèr] a rendu public, devant le désir [de voir ma tête sur un plat] qu'il a exprimé parce qu'il est jeune et léger, après la divulgation du propos qu'il a tenu, il est nécessaire que je m'occupe de lui. [Mépriser ses insultes,] serait me faire tort à moi- (p. 100) même, me diminuer et m'abaisser devant lui.» Le roi prescrivit ensuite à son ministre de garder secrète la conversation qu'ils venaient d'avoir et de faire préparer mille navires de moyenne grandeur, de les équiper, de mettre à bord de chacun d'eux des armes et des troupes vaillantes en aussi grande quantité que possible. [Pour expliquer ces armements,] il déclara ouvertement qu'il désirait faire un voyage d'agrément dans les îles de son royaume; et il écrivit aux gouverneurs de ces îles qui lui étaient soumises, pour les prévenir qu'il allait leur faire visite en effectuant un voyage d'agrément dans les îles. La nouvelle se répandit partout et le gouverneur de chaque île se prépara à recevoir le Mahārāja comme il convenait.

Lorsque les ordres du roi furent exécutés et que les préparatifs étaient terminés, celui-ci s'embarqua et avec sa flotte et ses troupes fit route à destination du royaume de Khmèr. Le roi et ses compagnons se servaient du cure-dent; chacun d'eux s'en servait plusieurs fois par jour. Chacun emportait un cure-dent et ne s'en séparait pas ou le donnait à garder à son domestique.

Le roi du Khmèr n'eut soupçon de ces événements que lorsque le Mahārāja se fut emparé du fleuve conduisant à sa capitale et eut lancé en avant ses troupes. Celles-ci cernèrent la capitale à l'improviste, elles s'emparèrent du roi et entourèrent son palais. Les Khmèrs avaient fui devant l'ennemi. Le Mahārāja fit déclarer par des crieurs publics qu'il garantissait la sécurité de tout le monde; puis il s'assit sur le trône du roi du Khmèr qui avait été fait prisonnier et le fit comparaître devant lui ainsi que son ministre. Il dit au roi du Khmèr : «Qu'est-ce qui t'a poussé à formuler un désir qu'il n'était pas en ton pouvoir de satisfaire, qui (p. 101) ne t'aurait pas donné de bonheur s'il avait été réalisé et qui même n'aurait pas été justifié s'il avait été facilement réalisable?» [Le roi khmèr] ne répondit pas. Le Mahārāja reprit : «Tu as manifesté le désir de voir devant toi ma tête sur un plat; mais si tu avais égale-

ment voulu t'emparer de mon pays et de mon royaume ou seulement en ravager une partie, j'en aurais fait autant au Khmèr. Comme tu n'as exprimé que le premier de ces désirs, je vais t'appliquer le traitement que tu voulais me faire subir et je retournerai ensuite dans mon pays, sans m'emparer de quoi que ce soit du Khmèr, qu'il s'agisse de choses de grande ou d'infime valeur. Ma victoire [servira de leçon] à tes successeurs; personne ne sera plus tenté d'entreprendre une tâche au-dessus de ses forces, et de désirer plus qu'il ne lui est échu en partage par la destinée; on s'estimera heureux d'avoir la santé, quand on en jouira.» Il fit alors couper la tête au roi du Khmèr. Puis il s'approcha du ministre khmèr et lui dit : «Je vais te récompenser pour le bien [que tu as essayé de faire] en agissant en [bon] ministre; car je sais bien comment tu avais sagement conseillé ton maître : [quel dommage pour lui] qu'il ne t'ait pas écouté. Cherche maintenant quelqu'un qui puisse faire un bon roi après ce fou, et mets-le à la place de celui-ci.»

Le Mahārāja partit sur l'heure pour retourner dans son pays, sans que lui ni aucun de ceux qui l'accompagnaient emportassent quoi que ce soit du pays de Khmèr. Lorsqu'il fut de retour dans son royaume, il s'assit sur son trône qui dominait le lac [aux lingots d'or] et il fit mettre devant lui le plat contenant la tête du roi du Khmèr. Puis il fit convoquer les hauts fonctionnaires de son royaume et les mit au (p. 102) courant de ce qui s'était passé et des motifs qui l'avaient poussé à entreprendre cette expédition contre le roi du Khmèr. [En apprenant cela], le peuple du Zābag pria pour son roi et lui souhaita toutes sortes de bonheur. Le Mahārāja fit ensuite laver et embaumer la tête du roi du Khmèr; on la mit dans un vase et on l'envoya au roi qui avait remplacé sur le trône du Khmèr le souverain décapité. Le Mahārāja fit parvenir en même temps une lettre ainsi conçue : «J'ai été poussé à agir comme je l'ai fait vis-à-vis de ton prédécesseur à cause de la haine qu'il avait manifestée contre nous et nous l'avons châtié [pour donner une leçon] à ceux qui voudraient l'imiter. Nous lui avons appliqué le traitement qu'il voulait nous faire subir. Nous jugeons bon de te renvoyer sa tête, car il n'est maintenant pas nécessaire de la retenir ici. Nous ne tirons aucune gloire de la victoire que nous avons remportée contre lui.» Quand la nouvelle [de ces événements] parvint aux rois de l'Inde et de la Chine, le Mahārāja grandit à leurs yeux. Depuis ce moment, les rois du Khmèr, tous les matins, en se levant, tournent le visage dans la direction du pays de Zābag, s'inclinent jusqu'à terre et s'humilient devant le Mahārāja pour lui rendre hommage.

Masʿūdī (943).

Les Prairies d'or, texte et trad. par C. Barbier de Meynard et Pavet de Courteille, t. I, 1861, in-8°; t. II, 1863, in-8°.

XL. (Tome I, p. 162, *in fine.*) L'Inde est un vaste pays qui s'étend sur la mer, le continent (p. 163) et au milieu des montagnes; ce royaume est limitrophe de celui du Zābag, qui est l'empire du Mahārāja, roi des Îles. Le Zābag, qui sépare la Chine de l'Inde, est compris dans cette dernière contrée.

(P. 207, *in fine.*) ... Les crocodiles abondent ... dans la baie du Zābag, [qui se trouve] dans les états du Mahārāja ...

(P. 242.) ... Aux environs de Kalah et de Sribuza, on trouve des mines d'or et d'argent.

(P. 343.) ... Dans l'empire du Mahārāja est l'île de Sribuza qui est située à environ 400 parasanges du continent et entièrement cultivée. Ce prince possède aussi les îles de Zābag [1] et de Rāmnī et bien d'autres encore que nous ne mentionnerons pas; au surplus, sa domination s'étend sur toute la sixième mer ou mer de Čampa (l'Annam actuel).

(P. 394.) Nous avons déjà parlé ... dans nos *Annales historiques* et notre *Histoire moyenne* [2] ... du Mahārāja, roi des Îles, ainsi que des parfums et des plantes aromatiques, et des autres princes de l'Inde. ... ce pays [Mandūra-patan [3], la capitale du Madura,] est situé vis-à-vis de Ceylan, comme le pays de Khmèr l'est des îles du Mahārāja, telles que le Zābag et les autres ...

(Tome II, p. 51.) ... On rencontre une troisième espèce de singes dans les nombreuses criques que forme la mer de Chine sur les côtes du Zābag et de l'empire du Mahārāja, roi de ces îles. Les possessions de ce dernier, comme nous l'avons (p. 52) déjà fait remarquer dans cet ouvrage, font face à la Chine et occupent une position intermédiaire entre ce royaume et celui du Ballahrā [de l'Inde] ... Les marins de Sīrāf et de l'ʿOmān qui font continuellement le voyage de Kalah et du Zābag, connaissent parfaitement les singes de cette espèce ...

(1) Les éditeurs ont lu fautivement الزانج *Zandj*.

(2) اخبار الزمان والاوسط. Ces ouvrages ne nous sont malheureusement pas parvenus.

(3) Les éditeurs ont adopté la leçon fautive مندورفين Mandūrafīn, qu'il faut corriger en مندورفتن.

MASʿŪDĪ (955).

Kitāb at-tanbīh wa'l-išrāf, éd. M. J. DE GOEJE, Leyde, 1894, in-8°; *Le livre de l'avertissement et de la révision*, trad. CARRA DE VAUX, Paris, 1896, in-8°.

XLI. (P. 90, *in fine*.) ... Nous avons donné dans le livre des *Prairies d'or et des mines de pierres précieuses*, des renseignements sur tous les volcans qui se trouvent dans la partie habitée de la terre, comme ... (p. 91) ... le grand volcan qui est dans le royaume du Mahārāja, roi des îles du Zābag et d'autres îles dans la mer de Chine, parmi lesquelles sont Kalah et Sribuza. On désigne tous leurs rois par le titre de Mahārāja. Cet empire [du Mahārāja] a une population énorme et des armées innombrables; personne ne peut en deux ans, avec le vaisseau le plus rapide, parcourir ces îles, qui toutes sont habitées. Le roi [de ces îles] possède plus de variétés de parfums et d'aromates que n'en possède aucun autre roi. Ses terres produisent le camphre, l'aloès, le girofle, le sandal, la muscade, le cardamome, le cubèbe, etc. Quant au volcan, il est situé dans les montagnes[1] qui se trouvent à (p. 92) l'extrémité d'une des îles. Il paraît noir le jour à cause de la clarté du soleil, et rouge la nuit; sa flamme rejoint les nuages du ciel tant elle est haute et tant elle monte dans l'air ...

IBRĀHĪM BIN WĀṢIF-ŠĀH (vers 1000).

L'Abrégé des Merveilles, trad. de l'arabe d'après les manuscrits de la Bibliothèque Nationale de Paris, par CARRA DE VAUX, Paris, 1898, in-8°.

XLII. (P. 61.) ... Une île proche du Zābag; il s'y dresse une montagne dite *montagne du feu*, d'où sort, le jour, de la fumée; la nuit, de la flamme; personne ne peut en approcher.

(P. 62.) Les îles du Zābag. C'est un grand archipel, fort peuplé, riche en moissons et en denrées diverses. On dit que lorsque les habitants de la Chine étaient ruinés par les invasions ou les guerres civiles,

(1) Il semble qu'il s'agisse ici du fameux Bĕrāpi de Sumatra (litt. [la montagne] qui est en feu), Barapi en dialecte minaṅkabaw (cf. *J. As.*, juillet-août 1919, p. 198-199).

ils venaient piller l'une des îles du Zābag et que tel fut le sort de toutes les îles de cet archipel et de toutes leurs villes ...

Les îles du Zābag sont nombreuses : l'une d'elles, connue sous le nom de Sribuza[1], a une superficie de 400 parasanges [carrées]. Elle produit des denrées et des parfums ...

L'île du Mahārāja; c'est le nom du roi de l'île. C'est une grande île très prospère et très fertile. Des commerçants dignes de foi ont rapporté que les coqs chantant dans les arbres s'y répondent à cent parasanges (p. 63) à cause de la continuité des terrains cultivés et du bel arrangement des campagnes, que n'interrompent ni déserts ni ruines. Les voyageurs s'y déplacent sans provisions et descendent où ils veulent[2].

Bīrūnī (vers 1030).

Albèruni's India, an account of the religion, philosophy, litterature, chronology, astronomy, customs, law and astrology, about A. D. 1030, edited in the Arabic original by E. Sachau, Londres, 1887, in-4°[3].

XLIII. (P. ١٠٣) Les îles orientales de cette mer [l'Océan Indien] qui sont plus rapprochées de la Chine que de l'Inde, sont les îles du Zābag appelées dans l'Inde *sūwarndīb*[4], c'est-à-dire «îles de l'or» ...

(P. ٢٥٤) ... L'épithète *d'or* (ou *de l'or*) appliquée à la forteresse, peut être de pure convention. Il est, cependant, possible qu'il faille l'entendre au sens propre du mot, car les îles du Zābag sont appelées «la terre de l'or», parce qu'on retire beaucoup d'or en lavant un peu de terre [de ces îles].

Du même auteur : *Kitāb at-tafhīm li āwaïl sanā'at at-tanjīm* «Livre de l'instruction sur les principes de l'astrologie», dans

(1) Les mss ont سديدة *Sadīda,* سريرة *Sarīra;* Carra de Vaux a restitué *Serbozah.*

(2) *Vide supra,* p. 57.

(3) Traduit en anglais par Sachau sous le titre de : *Alberuni's India,* etc., an English edition, with notes and indices, 2 vol., in-8°, Londres, 1910, 2e éd.

(4) سُوَرن ديب. C'est la forme arabisée du complexe sanskrit *suvarṇadvīp* «île de l'or».

mes *Relations de voyages et textes géographiques arabes, persans et turks relatifs à l'Extrême-Orient*, t. II, Paris, 1914, in-8°, p. 600-601.

XLIV. ... Plus loin (au delà de Ceylan), sont l'île de Kalah d'où on exporte l'étain et l'île de Sribuza d'où on exporte le camphre.

Des pays qui se trouvent dans les climats ... Nous disons que l'équateur commence dans la mer au sud de la Chine; passe à l'île de Zābag qui renferme de l'or, entre les îles de Kalah et de Sribuza ...

Ḫarakī (vers 1132).

Al-Battānī sive Albatenii opus astronomicum, éd. et trad. C. A. Nallino, pars prima, Milan, 1903, in-4°, p. lxvii.

XLV. Parmi les îles de cette mer de l'Inde, sont l'île de Zābag ..., l'île de Kalah d'où l'on exporte l'étain, l'île de Sribuza d'où l'on exporte le camphre.

Edrīsī (1154).

Kitāb nuzhat al-muštaḳ fī iḫtirāḳ al-afāḳ «Livre de la récréation pour l'homme désireux de connaître les pays», trad. par Amédée Jaubert sous le titre de *Géographie d'Edrisi*, Paris, t. I, 1836, in-4° (t. V du *Recueil de voyages et de mémoires* publié par la Société de Géographie de Paris).

XLVI. (T. I, p. 58.) ... Les habitants des îles du Zābag vont au pays du Zang[1] dans de grands et de petits navires, et ils s'en servent pour le commerce de leurs marchandises, attendu qu'ils comprennent le langage les uns des autres[2].

(P. 59.) ... Au nombre des îles du Zābag est celle de Šribuza[3] dont la circonférence est, à ce qu'on dit, de 1.200 milles et où l'on trouve des pêcheries de perles et diverses sortes d'aromates et de parfums, ce qui y attire les marchands.

(1) Côte orientale d'Afrique au sud du cap Guardafui.

(2) فيجلبون منها امتعتها لانهم يفهم بعضهم كلام بعض.

(3) Le texte arabe a شربوة *Šarbuwa*; la carte afférente à cette section, شريرة *Šarīra*, qui sont à corriger en شربزة *Šribuza*.

(P. 60.) ... On dit que lorsque l'état des affaires de la Chine fut troublé par les rébellions et que la tyrannie et la confusion devinrent excessives dans l'Inde, les habitants de la Chine transportèrent leur commerce au Zābag et dans les autres îles qui en dépendent, entrèrent en relations et se familiarisèrent avec ses habitants, à cause de leur équité, de la bonté de leur conduite, de l'aménité de leurs mœurs et de leur facilité dans les affaires. C'est pour cela que cette île [de Zābag] est si peuplée et qu'elle est si fréquentée par les étrangers.

Auprès de cette île [du Zābag], il en existe une autre peu considérable, dominée par une haute montagne dont le sommet et les flancs sont inaccessibles, parce qu'elle brûle tout ce qui s'en approche. Durant le jour, il s'en élève une épaisse fumée, et durant la nuit, un feu ardent. De sa base coulent des sources, les unes d'eau froide et douce, les autres chaudes et salées.

(P. 65.) ... Les habitants des îles du Zābag et des autres îles environnantes viennent chercher ici [à Sofāla de la côte sud-orientale d'Afrique] du fer pour le transporter sur le continent et dans les îles de l'Inde, où ils le vendent à bon prix, car c'est un objet de grand commerce et de grande consommation dans l'Inde ...

(P. 78 *infra*.) ... Les gens de Ḳomr (= Madagascar) et les marchands du pays du Mahārāja viennent chez eux [les Nègres de la côte sud-orientale d'Afrique], en sont bien accueillis et trafiquent avec eux ...

(P. 173.) ... Au Zābag, les rois s'appellent فنجب (1) ...

YĀḲŪT (1224).

YACUT'S geographisches Wörterbuch ... herausgegeben von Ferdinand WÜSTENFELD, Leipzig, 6 vol., in-8°, 1866-1870.

XLVII. (T. I, p. ۳۱) ... Dans les régions de l'est, se trouvent les îles du Zābag; puis, ... Sribuza (2) d'où on tire le camphre.

(T. II, p. ۹۰۴) Az-Zābag est une île située aux confins [orientaux] du pays de l'Inde, derrière la mer de Harkand [= golfe du Bengale], et aux confins [occidentaux] de la Chine.

(T. III, p. ۶۸) Sribuza est une île dans la terre de l'Inde dont la

(1) *Vide supra*, p. 52, n. 2.

(2) On a imprimé سُرِجُزَة, erreur typographique pour سَرْبُزَة *Sarbuza*, qui est à corriger en سِرِبُزَة.

position dans le monde habité est sur l'équateur. On en exporte le camphre.

Kazwīnī (1203-1283).

Kitāb ʿajāïb al-maḫlūḳāt wa γarāïb al-mawjūdāt «Livre des merveilles des créatures et des curiosités de l'univers», dans *Zakarija ben Muhammed ben Mahmud el-Cazwini's Kosmographie*, éd. Wüstenfeld, Göttingen, 1849, in-8°, Erster Theil.

XLVIII. (P. ١٠٨) Les îles de la mer de Chine. . . . L'île de Zābag [1]. C'est une grande île sur les frontières de la Chine, à l'extrémité du pays de l'Inde. Elle est gouvernée par un roi appelé le Mahārāja.

XLIX. Muhammad bin Zakariyā ar-Rāzī [mort en 923 ou 932] dit : «Le Mahārāja reçoit un tribut qui s'élève à deux cents *mann* d'or par jour; le *mann* vaut 600 dirhams. Il fait faire des briques [avec cet or], et les jette dans l'eau [d'un étang], et cet étang lui sert de maison du Trésor.»

L. Ibn al-Faḳīh [902] dit : «Dans cette [île] habitent des êtres semblables aux hommes, mais leur caractère ressemble plutôt à celui des bêtes sauvages; ils parlent une langue que personne ne comprend. Il y a dans cette [île] des arbres et ses [habitants] sautent d'un arbre à l'autre.» Le même auteur dit ensuite : «Il y a dans cette [île] une espèce particulière de chats avec des ailes comme celles des chauves-souris qui partent de la naissance de l'oreille et vont jusqu'à la queue; il y a aussi des antilopes semblables aux bœufs de montagne, dont la couleur est rouge à points blancs, leur queue est semblable à celle des gazelles et leur chair est d'un goût désagréable. Il y a encore la civette qui ressemble au chat et dont on tire le parfum du même nom; le rat musqué; la montagne appelée Naṣbān [2] où se trouvent de grands serpents dont quelques-uns peuvent avaler des hommes, des bœufs et des buffles, d'autres [même] des éléphants; des singes blancs qui ressemblent en partie aux buffles, en partie aux béliers, et d'autres [singes] avec la poitrine blanche et le dos noir [3].»

(1) Ici et *infra*, le texte a fautivement زانج *Zānag* pour زابج.

(2) النصبان, var. النضان, النصيبان; je ne sais quelle est la bonne leçon du nom de cette montagne, qui n'est pas identifiée.

(3) Ces deux passages ne se retrouvent pas intégralement dans le texte qui nous est parvenu et qui a été édité par De Goeje (*vide supra*, p. 54).

LI. Zakariyā bin Yaḥyā bin Ḫāḳān[1] dit : «Dans l'île de Zābag, il y a une espèce de perroquets blancs, rouges et jaunes, qui parle toutes les langues possibles; il y a également des paons noirs, tachetés de blanc, et verts; une espèce d'oiseau appelé *al-ḥawārī*, plus grand que celui du Soudan, plus petit que le pigeon à collier, à bec jaune, ailes noires, ventre blanc et pattes rouges, qui parle mieux encore que les perroquets. Il y a également dans [cette] île des créatures à forme humaine qui parlent une langue incompréhensible; ils mangent comme les hommes; il y en a de blancs, de noirs et de verts, avec des ailes au moyen desquelles ils volent[2].»

LII. Māhān bin Baḥr[3] de Sīrāf dit: «J'étais sur l'une des îles du Zābag et je vis de nombreuses roses rouges, jaunes, bleues et d'autres couleurs. Je pris un morceau d'étoffe rouge et mis dedans quelques roses bleues. Lorsque je voulus les emporter, je vis du feu dans l'étoffe qui consuma toutes les roses qui s'y trouvaient, mais l'étoffe ne brûla pas. Je questionnai les gens du pays à ce sujet et ils me dirent : «Ces roses «ont beaucoup de propriétés utiles, mais il est impossible de les em«porter hors de la roseraie.»

LIII. Muḥammad bin Zakariyā [ar-Rāzī] dit : «Parmi les merveilles de cette île [de Zābag], il faut compter l'arbre à camphre. Il est extrêmement grand et couvre de son ombre cent hommes et même davantage. L'arbre étant percé dans sa partie la plus élevée, il en coule *l'eau de camphre* de quoi remplir une quantité de cruches. [Quand la récolte de la partie supérieure est terminée,] on perce un peu plus bas, au milieu de l'arbre, et on en fait sortir des morceaux de camphre; car c'est dans cette partie que se trouve la résine de l'arbre et il n'y en a qu'à l'intérieur du camphrier. Quand on l'a récolté, l'arbre se dessèche.»

LIII. (P. ١٥٩) ... La montagne de J̌āba, dans l'Inde. C'est une montagne au sommet de laquelle se trouve un feu qui brûle [sur un espace de] 200 coudées carrées. Pendant le jour, [il en sort] de la fumée. Il y a là des collines qui produisent des parfums qu'on transporte dans les [autres] pays et dans l'univers entier.

(1) Cet auteur ne m'est connu que par la présente citation.

(2) *Vide supra*, p. 54, le passage de Ibn al-Faḳīh qui est vraisemblablement à la base de ces informations.

(3) Inconnu par ailleurs.

Kitāb āθār al-bilād wa aḫbār al-ʿibād «Livre des monuments des pays et des renseignements sur les hommes», dans *Zakarija ben Muhammed ben Mahmud el-Cazwini's Kosmographie*, éd. Wüstenfeld, Zweiter Theil, Göttingen, 1848, in-8°.

LIV. (P. ١٨) J̌āwa est un pays [situé] sur le rivage de la mer de Chine, limitrophe du pays de l'Inde. De notre temps, les marchands [voulant trafiquer avec la Chine] n'arrivent que jusqu'à ce pays; toute autre région de la Chine leur est inaccessible à cause de la grande distance et de la différence des religions. Lés marchands exportent de ce pays l'aloès [appelé] *ǰāwī* (ou aloès sumatranais), le camphre, le nard, le girofle, le macis, les vases chinois. On exporte [ces derniers] dans le monde entier.

LV. (P. ١٩) L'île de Zābag. C'est une grande île à la frontière de la Chine, limitrophe du pays de l'Inde. Elle contient des choses extraordinaires. C'est un royaume étendu. Son roi est puissant; il s'appelle le Mahārāja.

LVI. Muḥammad bin Zakariyā dit: «Le Mahārāja perçoit chaque jour un impôt qui s'élève à 200 *mann* d'or; il fait [avec cet or] des briques et les jette dans l'eau. C'est l'eau qui lui sert de maison du Trésor.» Il dit aussi que parmi les merveilles de cette île est l'arbre à camphre. Il est très grand et couvre de son ombre cent hommes et plus. L'arbre dans sa partie la plus élevée, étant percé, il en coule *l'eau de camphre*, de quoi remplir une quantité de cruches. [Quand la récolte de la partie haute est terminée,] on perce un peu plus bas, au milieu de l'arbre, et on en fait sortir des morceaux de camphre; car c'est dans cette partie que se trouve la résine de l'arbre et il n'y en a que dans l'intérieur du camphrier. Quand on l'a récoltée, l'arbre se déssèche[1].

LVII. Māhān bin Baḥr de Sīrāf raconte ceci: «J'étais, dit-il, sur l'une des îles du Zābag et je vis de nombreuses roses rouges, jaunes, bleues et d'autres couleurs ... (*vide supra*, LII, p. 68).»

LVIII. Ibn al-Faḳīh dit (p. ٢٠): «Il y a dans cette île, un peuple semblable aux hommes, si ce n'est que leur caractère ressemble à celui des bêtes féroces. Ils parlent une langue qu'on ne comprend pas. Ils sautent d'arbre en arbre ... (*vide supra*, L, p. 67).

[1] *Vide supra*, XLIX et LIII, p. 67 et 68.

LIX. Zakariyā bin Muḥammad bin Ḫāḳān[1] dit : «Dans l'île de Zābag, il y a des perroquets blancs, jaunes et rouges qui parlent toutes les langues possibles. Il y a également des paons noirs, tachetés de blanc, et verts; un oiseau appelé *al-ḫawārī*, plus petit que le pigeon à collier, à ventre blanc, aux ailes noires, aux pattes rouges et à bec jaune. Il parle mieux encore que le perroquet. Allah seul sait la vérité!»

Ibn Saʿīd (1208 ou 1214-1274 ou 1286).

Extraits du ms. 2234 du fonds arabe de la Bibliothèque nationale de Paris qui est intitulé : «Livre qu'a réuni et résumé ʿAlī bin Saʿīd le Maghrébin l'Espagnol — qu'Allah l'ait en sa miséricorde! — du Livre de la Géographie [de Ptolémée], en sept climats; et il y a ajouté les longitudes et les latitudes exactes d'après le Livre de Ibn Fāṭima[2] — qu'Allah l'ait en sa miséricorde!»

LX. (Fol. 24 v°), 1er climat. ... Les îles du Zābag sont célèbres chez les voyageurs. La plus grande est l'île de Sribuza, dont la longueur, du nord au sud, est de 400 milles, et dont la largeur, soit au nord, soit au sud, est de 160 milles. On y accède facilement de la mer[3]. Sa ville [appelée aussi] Sribuza, jusqu'où pénètre un golfe de l'île, est située au centre de l'île. Elle est [située] sur un fleuve. Sa longitude est de 88° 30′ et sa latitude de 3° 40′. Dans cette île, se trouvent d'autres villes dont nous ignorons les noms. ... Au sud-est de Sribuza, se trouvent un nombre infini d'îles qui font partie de l'archipel du Zābag. Le plus grand nombre de ces îles sont habitées par des noirs...

LXI. (Fol. 27 r°.) ... Les îles du Mahārāja sont nombreuses et on en parle dans les livres. On y trouve de l'or excellent. Leur souverain compte parmi les rois les plus riches de l'Inde et c'est celui qui possède le plus d'éléphants. (Fol. 27 v°.) La plus grande des îles de cet archipel qui contient la ville du Mahārāja, a 200 milles de long et environ 100 milles de large. La ville est située sur son côté occidental et est par

(1) C'est évidemment le même personnage qui est appelé précédemment (LI, p. 68) *bin Yaḥyā*.

(2) Inconnu par ailleurs.

(3) Litt. elle a des entrées dans la mer.

151° de longitude et 12° 30′ de latitude. A l'est de la ville, se trouve un estuaire qui vient de la montagne qui est au nord. On raconte que le palais de ce roi se trouve sur un vaste canal dont il a tapissé le fond avec de l'argent. Il l'a clos aux deux extrémités pour que ce qu'on y dépose ne puisse pas sortir. Depuis qu'ils gouvernent ces îles, la coutume de chacun des rois de cette dynastie est de jeter une brique d'or, chaque année, [dans le canal]. Après la mort [du roi], on compte les briques et on connaît [ainsi] la durée de son règne. On remet [dans le canal] une des briques et on distribue le reste aux soldats, en l'honneur du nouveau roi. Les briques isolées [représentant chacune un règne,] sont mises d'un côté, et les briques [annuelles mises dans le canal par le souverain régnant,] sont mises d'un autre côté. Quand on veut indiquer combien de leurs rois ont régné, on compte les briques isolées [qui représentent chacune un règne [1]]. On sait quelle est la durée du règne du roi régnant au moyen d'une baguette [graduée comme un maréomètre]. On ne la sort pas de sa place, car elle se trouve dans un endroit exposé au soleil levant; et, dans la matinée, cet or brille au milieu de l'eau. On trouve des corindons, des émeraudes, de grandes perles dont il [le Mahārāja] dispute la possession aux autres rois et dont il s'enorgueillit. Cet endroit (fol. 28 r°) est le Trésor des richesses [du roi [2]]. On dit, sans le prouver, que cette île a été enlevée à une race pour passer à une autre. Pour cela, ils montrent de la fierté à leurs voisins. Le titre de Mahārāja est un surnom [lire : titre] que [les rois] se transmettent héréditairement.

LXII. Au sud des îles du Mahārāja est l'île de Jāwa [3], grande, célèbre, où les navires se rendent à cause des nombreuses drogues indiennes qui s'y trouvent et parce que ses habitants sont bien connus par leur façon de traiter les voyageurs. Son extrémité occidentale est par 144° de longitude et dans ce coin [nord-occidental], parmi ses villes, est celle qui est célèbre parmi les voyageurs, Lāmurī [4]. Cette

(1) *Vide supra*, p. 58, n. 1.

(2) *Vide supra*, p. 58, n. 2.

(3) الجاوه = Sumatra.

(4) لاموری, que je lis لامُری d'après les notations chinoises. C'est le 藍里 (*sic*) *Lan-li* du *Ling wai tai ta*, le 藍無里 *Lan-wou-li* du *Tchou fan tche* (cf. Hirth-Rockhill, *Chau Ju-kua*, p. 62, 66, 72 et 78); le 喃哑哩 *Nan-wou-li* du *Tao yi tche lio*, le 南浡里 *Nan-po-li* du *Ying yai cheng lan* (cf. Rockhill, *Notes on the relations and trade*, dans *T'oung pao*, t. XVI, 1915,

dernière est par 5° de latitude. Dans le sud de l'île, dans le coin sud-ouest, se trouve la ville de Pančūr[1] qui donne son nom au camphre [appelé] *pančūrī*. Elle se trouve sur le même méridien que l'autre [Lāmurī] en ce qui concerne sa longitude. Sa latitude est de 1° 30'. Les Montagnes du Camphre s'étendent de la ville [de Pančūr] jusqu'à peu près à l'extrémité de l'île, de l'ouest à l'est. Au milieu de l'île [de Jāwa], sur les Montagnes du Camphre, se trouve sa capitale, la ville de Jāwa. Là, réside le roi de cette île et des îles qui l'entourent et qui se rattachent [à l'île de Jāwa]. De cette ville tire son nom l'aloès [appelé] *jāwī;* il est noir, lourd, plonge dans l'eau comme s'il était une pierre. On dit que l'aloès, c'est la racine de l'arbre. (Fol. 28 v°.) Cette ville [de Jāwa] est par 149° 20' de longitude et 3° de latitude.

Ḳuṭb ad-dīn aš-Šīrāzī (mort en 1311).

Nihāyat al-idrak fī dirayat al-aflāk «La plus parfaite compréhension de la connaissance des sphères», d'après le ms. 1106

p. 148 et 149; cf. également Pelliot, *Deux itinéraires*, p. 327, note 3); le *Lamuri* du *Nāgarakĕrtāgama* (chant XIII, strophe 2, édit. Krom, p. 50), etc.

(1) Cod. فيصور pour فنصور, litt. *Fančūr* avec ص = *č*. C'est le fameux port du camphre de la côte occidentale de Sumatra, l'actuel Baros ou Barus. Les Chinois l'ont connu sous ce dernier nom : 婆魯師 *P'o-lou-che* (Yi-tsing), 郎婆露斯 *Lang-p'o-lou-sseu* (*Sin t'ang chou*); c'est aussi Baros qu'il faut restituer dans le complexe 婆律膏 signifiant «onguent de P'o-lu» et désignant le camphre, qui remonte au plus tard au temps des Leang (502-556) (Pelliot, *Deux itinéraires*, p. 340-341). Quant au 賓窣 *Pin-sou* du XIIIe siècle, au 班卒 *Pan-tsou* du *Tao yi tche lio* (cf. Rockhill, *Notes on the relations and trade*, *T'oung pao*, t. XVI, 1915, p. 133); au 班卒 *Pan-tsou*, ou 班卒兒 *Pan-tsou-eul* du XVe (cf. Pelliot, *Deux itinéraires*, p. 341), il faut évidemment restituer également *Pančur;* mais si j'en juge d'après le passage du *Ming che* (apud Groeneveldt, *Notes*, p. 164) et la notice 44 du *Tao yi tche lio*, il ne peut s'agir dans ces deux cas du Pančur-Baros de la côte occidentale de Sumatra que son exportation de camphre avait rendu célèbre. Le passage du *Ming che* dit : «About that time (1415), some followers of the imperial envoys (envoyés à Java) had been driven by a storm to the country Pan-tsou-eul» (Groeneveldt, *Notes*, p. 164). L'itinéraire des missions chinoises se rendant à Java n'a pu, en aucun cas, passer au large de la côte occidentale de Sumatra; ce Pan-tsou-eul = Pančur n'est donc pas le Pančur-Baros d'où s'exporte le camphre. La notice 44 du *Tao yi tche lio*, traduite par Rockhill, dit : «Pan-tsou. This locality is the hill back of 龍牙門 *Long-ya-men*»

de Leyde et le ms. 5682 de Berlin, dans Eilhard WIEDEMANN, *Beiträge zur Geschichte der Naturwissenschaften*, XXVII, tirage à part des *Sitzungsberichte der physikalisch-medicinischen Societät in Erlangen*, t. 44, 1912..

LXIII. (P. 34.) L'équateur commence à l'est de la Chine et passe par une île que les Indiens appellent J̌amkūt; puis, par les parties méridionales de la Chine; puis par Dizkank [ou Kankdiz]; —[1] par l'île de Zāwa[2], nom qui signifie «le pays de l'or»; ensuite, par le sud de l'île de Sirandīb (Ceylan); entre les îles de Kalah et de Sribuza; ...

DIMAŠḲĪ (vers 1325).

Cosmographie de *CHEMS ED-DIN ABOU ABDALLAH MOHAMMED ED-DIMICHQI*, texte arabe, éd. MEHREN, Saint-Pétersbourg, 1866, in-4°; *Manuel de cosmographie du moyen âge*, trad. MEHREN du texte précédent, Paris, 1874, in-8°.

LXIV. (P. 9 de la trad.) ... [L'équateur] passe aux îles Dībaǰāt (les Maldives), entre les côtes méridionales de l'île de Sirandīb (Ceylan) et l'île de Sribuza; après l'île de Zābag, il touche la côte méridionale de la Chine et aboutit à l'extrême frontière de l'Orient ...

(P. 22.). ... D'après ABU'L-FARAǰ BIN ḲODĀMA [, mort en 922,] ... parmi les fleuves situés au-delà de l'équateur, nous trouvons ... deux fleuves de l'île de Sribuza.

(P. 199.) L'île de Sribuza, d'une circonférence de 1.200 milles, contient beaucoup de villes, parmi lesquelles Sribuza est la plus célèbre; on y trouve la meilleure espèce de camphre.

(P. 206.) L'île de Mahārāja est la plus considérable[3]; sa longueur

[litt. : «détroit de la dent du dragon (*long-ya*), *vide supra*, p. 30, note] ...» Ces indications permettent de situer le *Pan-tsou* ou *Pan-tsou-eul* du *Tao yi tche lio* et du *Ming che* sur la côte orientale de Sumatra où il existe, en effet, une île Pančur, homonyme et homographe du port du camphre de la côte occidentale de la même île.

[1] Ce qui suit est une addition marginale au manuscrit de Leyde (WIEDEMANN).

[2] Le texte a donc زاوة.

[3] Le texte a p. ١٥٤ : وجزيرة المهراج هى أمّ الجزائر المهراجيّة, litt. «l'île du Mahārāja est la mère des îles mahārājiennes» (appartenant au Mahārāja).

est de 12 journées [de marche] sur une largeur de 5; à son extrémité, est (p. 207) situé un grand volcan qui lance des étincelles comme des pierres, avec un bruit de tonnerre et des éclairs; à cause du feu, il n'y a ni lieu d'habitation, ni passage jusqu'à une distance d'une parasange. Ce volcan est le plus grand du monde, et il n'y en a pas de pareil : la place qu'il occupe s'appelle Île du volcan, et, comparée avec le reste de l'île, elle ressemble au pied en proportion de la jambe . . .

Abūlfidā (1273-1331).

Géographie d'Aboulféda, t. II, 2e part., trad. St. Guyard, Paris, 1883, in-4°.

(P. 126.) Iles de la mer orientale.

LXV. . . . On lit chez Ibn Sa'īd : Les îles du Zābag sont célèbres par les récits des marchands et des voyageurs[1]. La plus grande est l'île de Sribuza qui a 400 milles de longueur du nord au sud et environ 160 milles de largeur sur toute son étendue[2]. Des bras de mer y pénètrent. Sa capitale Sribuza est située en son milieu, sur un estuaire et sur un fleuve. Sa longitude est 108° 30′ et sa latitude 3° 40′.

LXVI. (P. 127.) Le même auteur rapporte que parmi les îles de la mer de l'Inde, il faut citer celle de Jāwa, grande île célèbre par l'abondance de ses drogues[3]. La côte [nord-] occidentale de cette île a pour longitude 145° et pour latitude 5°. Au sud de l'île de Jāwa on remarque la ville de Pančūr, d'où le camphre [appelé] *pančūrī* tire son nom. La longitude de Pančūr est 145° et sa latitude 1° 30′.

LXVII. (P. 130.) . . . Ile de Zābag. D'après l'*Aṭwāl* [= *Livre des longitudes et des latitudes* attribué à Al-Faris, xe siècle], 115° de longitude. Au sud du 1er climat. Dans la mer Verte.

On lit dans l'*Aṭwāl :* il y a dans les îles du Zābag des serpents capables d'engloutir un homme et même un buffle, et des montagnes en ignition perpétuelle. Les feux de ces montagnes se voient sur la mer à plusieurs jours . . .

(1) *Vide supra*, LX, p. 70.

(2) Les chiffres donnés par le manuscrit de Ibn Sa'īd s'accordent avec ceux-ci. *Vide supra*, LX, p. 70.

(3) *Vide supra*, LXII, p. 71.

LXVIII. Île du Mahārāja ou de Sribuza[1]. D'après le *Ḳānūn* [de Bīrūnī] 140° de longitude et 1° de latitude. Au sud du premier climat. Grande île de la mer Verte.

On lit chez Ibn Sa'īd : Les îles du Mahārāja sont de nombreuses îles. Leur souverain est un des plus riches rois de l'Inde et celui qui possède le plus d'or et d'éléphants. La plus grande de ces îles est le siège de sa royauté. D'après le *Kitāb al-Aṭwāl*, l'île de Sribuza, c'est l'île du Mahārāja[2].

LXIX. Muhallabī [fin du xe siècle] dit que l'île de Sribuza est une des dépendances de la Chine. Il ajoute qu'elle est prospère et peuplée, et que lorsqu'un vaisseau en part pour se rendre en Chine il trouve en face de lui, dans la mer, des montagnes étendues et qui pénètrent dans la mer, cela pendant dix jours. Quand les voyageurs s'approchent de ces montagnes, ils y trouvent des passages et des chenaux qui aboutissent chacun à une contrée quelconque de la Chine[3].

Ḥamdullah Mustawfī (1340).

The geographical part of the Nuzhat al-Qulūb *composed by Ḥamd-Allāh Mustawfī of Qazwīn in 740 (1340)*, texte persan et trad. anglaise par G. Le Strange, *E. J. W. Gibb memorial series*, n° XXIII, 2 vol., in-8°, part I, 1916 (texte); part. II, 1918 (trad. et notes).

LXX. (P. 222 de la trad.) Îles de Jāba et de Zābag[4]. Elles sont situées sur la frontière de l'Inde et leur roi est appelé Mahārāja. Ibn Ḫurdāδbeh assure qu'il est le souverain d'un si grand nombre d'îles et si peuplées que son revenu quotidien s'élève à 200 *mann* d'or[5]. Dans

(1) Le texte a : جزيرة المهراج وهى جزيرة سريرة (*sic*) «l'île du Mahārāja, c'est l'île de Sribuza», c'est-à-dire : île du Mahārāja et île de Sribuza sont les deux noms d'une même île. Le texte a, en plus, cette phrase que Guyard n'a pas traduite : وقال فى كتاب الاطوال جزيرة سريرة (*sic*) وهى جزيرة المهراج «d'après le *Livre des longitudes*, l'île de Sribuza, c'est l'île du Mahārāja».

(2) Cf. la note précédente et *vide supra*, LXI, p. 70.

(3) Ces passages sont généralement appelés : Portes de la Chine. Cf. mes *Relations de voyages*, à l'index du tome II, sous : Chine (Portes de la ...).

(4) Le texte a زابج que Le Strange a fautivement rendu en translittération anglaise par *Zābij*.

(5) *Vide supra*, XXXIV, p. 53.

l'île de Jāba, il y a une montagne au sommet de laquelle se trouve un endroit de 100 aunes carrées de superficie, qui est entièrement éclairé par le feu. Pendant la nuit, on voit ce feu s'élevant à la hauteur de deux longueurs de lance et [se développant sur] 100 aunes de long; pendant le jour, on aperçoit comme de la fumée; il ne s'éteint jamais. Sur cette île il y a des hommes ailés qui peuvent voler.

Ibn al-Wardī (vers 1340).

Ḫarīdat al-ʿajāïb wa farīdat al-γarāïb «La perle des merveilles et le joyau des choses extraordinaires». J'ai utilisé l'édition du Caire de 1280 = 1863 et l'édition Tornberg (2 vol., in-8°, Upsal, 1835-1839).

LXXI. (P. 11.) ... Parmi les îles de la mer de Chine, est l'île de Zābag qui comprend de nombreuses îles cultivées et fertiles, situées aux confins extrêmes de la Chine et des régions les plus éloignées de l'Inde. On n'y voit pas de ruines; on peut y voyager sans [emporter] ni eau ni provisions en raison de la fertilité [du pays]. Elle a environ 100 parasanges.

LXXII. Muḥammad bin Zakariyā [ar-Rāzī] dit que le roi de cette île s'appelle le Mahārāja. Il perçoit chaque jour un tribut de 300 *mann* d'or — le *mann* est de 600 dirhams. — Son produit net quotidien est de plus de 125.000 *miθḳāl* qu'on [fond et qu'on] transforme en briques et qu'on jette [ensuite] dans la mer qui [sert ainsi] de Trésor [1].

LXXIII. Ibn al-Faḳīh dit : «Dans cette île habitent des [êtres] qui ressemblent aux hommes, mais ils ont le caractère des bêtes sauvages et parlent un langage incompréhensible. [Dans cette île,] se trouvent des arbres et ses habitants sautent (litt. volent) d'un arbre à l'autre. Il y a aussi une espèce de chat sauvage [de couleur] rouge, tacheté de blanc, qui a une queue comme celle des lézards. Une autre espèce de chat est pourvue d'ailes comme la chauve-souris. Il y a également des bœufs sauvages rouges, tachetés de blanc; leur chair est acide; des civettes qui sont une espèce de chat et des rats musqués. Sur une montagne connue de l'île, appelée An-Naṣān [2], se trouvent des serpents d'une telle gran-

(1) *Vide supra*, p. 53, 57, 67, 69 et 75.

(2) النصان. *Vide supra*, p. 67.

deur qu'ils peuvent avaler un éléphant; des singes de la taille d'un buffle et de grands béliers. Parmi les singes, les uns sont blancs comme du papier; d'autres ont le dos blanc et le ventre noir; d'autres, au contraire, ont le dos noir et le ventre blanc; d'autres, enfin, sont noirs comme les rats (*sic*). Il y a (p. ١١١) des perroquets en grand nombre, blancs, rouges, jaunes, verts, qui parlent toutes les langues qu'ils entendent. Il y a des créatures à forme humaine, blanches, noires, rousses, vertes, qui mangent, boivent et parlent un langage incompréhensible. Elles ont des ailes avec lesquelles elles volent [1]. »

LXXIV. Ibn as-Sīrāfī [2] dit : « Je fus dans une des îles du Zābag et je vis des roses en grand nombre, rouges, blanches, bleues, jaunes et multicolores. Je pris un manteau et j'y mis des roses bleues. Lorsque les roses furent [dans le manteau], je vis du feu, dans le manteau, qui brûla toutes [les roses] qu'il contenait sans que le manteau fût brûlé [3]. »

J'ai questionné des gens à ce sujet qui m'ont répondu que ces roses sont très utiles, mais que jamais personne n'a pu les sortir de cette roseraie.

On trouve dans cette île l'arbre à camphre qui est si extraordinairement grand qu'un seul camphrier peut couvrir de son ombre cent hommes ou même davantage . . .

LXXV. L'île de J̌āba est (p. ١٢٢) grande. On y trouve la banane, le coco, le riz, d'excellentes cannes à sucre et l'aloès . . . Il y a [dans cette île], une grande montagne. La nuit, il en sort un grand feu visible à 15 parasanges; et le jour, de la fumée. Il est impossible de s'approcher de la montagne, [même] à 5 parasanges, sans en mourir [, tant la chaleur est intense]. Le roi de cette ville (*sic*) [de J̌āba] s'appelle [également] J̌āba [4]. Il est revêtu de vêtements en or et [coiffé] d'une couronne en or, ornée de perles, de corindons et de pierres précieuses de grand prix. Ses *dirhams* et ses *dīnārs* sont frappés à son effigie. Il adore les idoles. Le culte des gens de cette île consiste en chants et mélodies [accompagnés] de battements de mains. Les jeunes filles les plus jolies se réu-

(1) *Vide supra*, p. 54 et 68.

(2) Il s'agit sans doute de Māhān bin Baḥr as-Sīrāfī (de Sīrāf) dont il a été question précédemment (*supra*, p. 68).

(3) *Vide supra*, p. 68 et 69.

(4) *Vide supra*, p. 72.

nissent et dansent en variant les mouvements du corps et en balançant le corps devant l'idole. Dans le temple où se trouve l'idole, il y a de belles jeunes filles qui dansent en faisant de nombreuses inclinaisons du corps. Lorsqu'une femme met au monde une belle fille et que celle-ci est devenue adulte, sa mère la revêt de vêtements splendides, [la pare] de bijoux et, accompagnée de ses parents, hommes et femmes, conduit sa fille à l'idole et la lui offre en hommage. Ensuite, les serviteurs [de l'idole] remettent [la jeune fille] à des maîtres qui enseignent à danser et à faire des mouvements de corps harmonieux [1].

Bākuwī (commencement du xve siècle).

Kitāb talḫīs al āθār wa ʿajāīb al-malik al-kahhār « Livre de l'examen des monuments et des merveilles du roi tout-puissant », trad. de Guignes, dans *Notices et Extraits*, t. II, 1789.

LXXVI. (P. 397.) Jăwa. Pays sur le bord de la mer de Chine, du côté de l'Inde; les marchands en tirent le bois d'aloès nommé *jāwī*, le camphre, le nard, le girofle, le macis et les vases de la Chine dont on fait commerce.

LXXVII. L'île de Zābag. Cette île, qui est grande, est située sur les frontières de la Chine, du côté de l'Inde. Ses productions sont étonnantes; c'est un royaume fort étendu; on y trouve le camphre qui est un arbre si grand que 100 hommes peuvent y être à l'ombre, et qui rend beaucoup de liqueur; on fait une ouverture au tronc et on en tire des morceaux de camphre qui est une sorte de gomme. Il y a dans ce pays une espèce de chat qui a des ailes comme celle de la chauve-souris, qui s'étendent d'une oreille à l'autre (*sic*); des chèvres qui ressemblent à des bœufs de montagne, elles sont rouges marquées de blanc; la civette; dans une montagne appelée Naṣbān [2], de grands serpents qui attaquent les bœufs et les buffles; des singes; des perroquets, les uns blancs, d'autres rouges ou jaunes, qui parlent très bien, et de beaux paons.

LXXVIII. (P. 410.) ... L'île de Jăba. Ile de l'Inde dont les habitants sont roux. On y voit une haute montagne qui pendant la nuit jette

[1] Cf. mes *Relations de voyages*, t. II, p. 422, n. 1.

[2] *Vide supra*, p. 76, n. 2.

du feu, et de la fumée pendant le jour. Il y a du bois d'aloès, des cocos, des bananiers et des cannes à sucre.

IBN MĀǦID (1489).

LXXIX. Le *mu'allim*(1) ou maître de navigation ŠIHĀB AD-DĪN AḤMAD BIN MĀǦID(2) est l'auteur d'*Instructions nautiques* sur les mers du Sud (Océan Indien, mer de Chine occidentale et mers du grand archipel d'Asie), que nous ont conservées les mss 2292 et 2559 du fonds arabe de la Bibliothèque Nationale de Paris.

Le passage suivant est extrait d'un traité nautique du ms. 2292, intitulé : كتاب الفوايد في اصول علم البحر والقواعد « Livre des renseignements utiles sur les bases et les principes de la science nautique », daté de 895 de l'hégire = 1489-1490. Au chapitre consacré à la description des dix plus grandes îles des mers du Sud, qui sont, d'après IBN MĀǦID : la presqu'île arabique, القمر Al-Ḳomr = Madagascar, Sumatra, جاوة Ǧāwa = Java, الغور Al-γūr = Formose, Ceylan, Zanzibar; Baḥ-

(1) مُعَلِّم. Au sens classique : « précepteur, maître, professeur, instituteur; celui qui est arrivé à la maîtrise dans son art ou son métier ». En terminologie nautique, le *mu'allim* répond à l'officier de navigation de l'ancienne marine à voiles qui était spécialement chargé de la conduite du navire. Dans son *Ayn-i-Akbari*, ABŪ'L-FAZL en donne la définition suivante : « Le *mu'allim* ou capitaine. Il doit être informé des endroits profonds et peu profonds de l'océan et doit connaître l'astronomie. C'est lui qui guide le navire vers sa destination et l'écarte des dangers » (*The Āīn i Akbari* by ABUL FAZL 'ALLAMI, trad. BLOCHMANN, Calcutta, 1873, in-8°, p. 280). Cf. également mes *Relations de voyages*, t. II, 1914, in-8°, p. 548, et *Hobson-Jobson*, 2e édit., s. v° *malum*. Sur IBN MĀǦID et le *mu'allim* suivant, SULAYMĀN AL-MAHRĪ, cf. mes *Relations de voyages*, *ibid.*, p. 485 et les auteurs cités.

(2) Sur IBN MĀǦID, cf. mon article *Le pilote arabe de Vasco de Gama et les instructions nautiques des Arabes au XVe siècle*, dans *Annales de géographie*, XXXe année, n° 172, 15 juillet 1922, p. 289-307.

rayn et Ibn Gāwān, dans le golfe Persique, et Socotora; l'auteur décrit ainsi Sumatra :

(Fol. 68 v°.) ... الجزيرة الثالثة جزيرة شُمُطَرَة[1] وهي الجزيرة التي يمرّ بها خطّ الاستوا قال مَن لا علم له يمرّ علي شماليها وقلنا علي جنوبيها والمراد بفراقد خمسة اصابع عند اعتدالهما من المشارق وعند استقلال السنبلة فوق الراس وهناك تساوي القطبين وليس هما نجمين بل هُما مكانين حايلين بين المشارق والمغارب وهو منزل الخَطِّي سلطان الحبشة باسرها وَيُخالف عليه بعض السلاطين بل هو اكبرهم واختُلِف في اسم سِرنديب[2] فقيل هو اسمٌ لجزيرة سِيلَان[3] وقيل شمطرة وامّا الحقيقة خط الاستوا هو الوادي وادي سرنديب ويُسمي ايضا سرنديد بالدالين وبالدال والبا فعَلي الحالين انه فراقد اربعة فان نسبت الوادي وادي سرنديب لهذه الجزيرة صح لان العَروض توخذ من القطب لا توخذ من نجم الجُديّ الذي هو السُّميَّا وبالعجمية الجاه ولوكان القطب لم يراه الناظرونَ فالعُروض توخذ منه يدلّ عليه كوكب أَبْدىَ الظّهور من الكواكب الشماليّات كالمِيخ والجاه والفراقد اذا قست النجم في غاية ارتفاعه وقسته في غاية هبوطه عرفت ان المحْوَر بينهما وهو كذا كذا درجة عن سطح الأُفق في قياس الاصطرلاب وخيط خط الاستوا شرقا وغربا يقاطعُه خَيط منتصف النهار حتي تصير الارض ارباعًا

(1) Sans doute pour شُمُطْرَة, qui désigne ici l'île de Sumatra tout entière. L'état du même nom sur la côte nord-est de l'île est appelé par Ibn Baṭūṭa شُمُطْرَة *Sumuṭra*, var. شُمُطرة *Šumuṭra*.

(2) Cod. سَرنديب. Je corrige la vocalisation de l'initiale d'après les notations chinoises : 錫蘭 *Si-lan* du *Ling wai tai ta* (*Chau Ju-kua*, p. 74, n. 2), 細蘭 *Si-lan* et surtout 細輪疊 *Si-louen-tie*, pron. anc. **Si-lun-dep*, qui est la transcription correcte du toponyme arabe *Sirandīb* (cf. Pelliot, *Deux itinéraires*, p. 358-359; *Chau Ju-kua*, p. 72, 73 et 74, n. 8).

(3) Cod. سَيْلَان. Voir la note précédente.

خيط منتصف النهار طرفي الظلمات وخيط خط الاستوا مشارقه علي جزاير الشّلي مغاربة علي الجزاير الخالدات ويقاطع طول الخيطين علي وادي سرنديب واكثر الارض المعمورة (fol. 69 r°) في الرّبعين الشماليين واكثر الجنوبيين معمورين بالماء الا نطارس الارض كالحبشة وبعضٍ من الشام فانّها واغلة فيه وشمطرة لها عدة سلاطين كفرة وهي معدن الافيال البيض والكافور وبسباسة [1] والزّباد الخاص المُبتاع بوزن الذهب وجميع حكامها كفرة وشماليها عليه الفراقد ثمانية الاربع وعلي جنوبيها الفراقد اربعة ضيق

La troisième île est l'île de Šumuṭra [2]. C'est l'île où passe l'équateur. Un ignorant a dit qu'il passe au nord de l'île; mais nous disons qu'il passe au sud. La position exacte [de l'équateur] est par 5 *iṣba'* (litt. doigts) des Farāḳid [3], au moment de leur passage au méridien vers l'est et au moment de la culmination de l'Épi (la Vierge du zodiaque) au-dessus du cap [4]. Là, les deux pôles sont à la même distance [5]. [Les pôles] ne sont pas deux astres, mais ce sont deux endroits qui séparent les régions de l'est de celles de l'ouest [6].

[L'île de Šumuṭra] est la résidence de Al-Ḥāṭī, le sultan de tout le

(1) Cod. بسس.

(2) Cette vocalisation est en accord avec les transcriptions chinoises du nom de l'état de Sumutra, homonyme de celui de l'île tout entière, que donnent le *Tao yi tche lio* : 須文答剌 *Siu-wen-ta-la;* le *Ying yai cheng lan* et le *Sing tch'a cheng lan* : 蘇門答剌 *Sou-men-ta-la* (cf. Rockhill, *Notes on the relations and trade, T'oung pao*, t. XVI, 1915, p. 151-157; et Pelliot, *Deux itinéraires*, p. 327, n. 4). Je reprendrai la question prochainement. *Vide supra*, p. 80, n. 1.

(3) 5 *iṣba'* des Farāḳid (β et γ ou les Gardes de la Petite Ourse) = environ 0° 52' Nord. Pour ces calculs, cf. mes *Relations de voyages*, t. II, p. 494 et les auteurs cités.

(4) Cet essai de traduction n'est en rien certain. Les textes nautiques des mss 2292 et 2559 contiennent un très grand nombre d'expressions techniques tout à fait inconnues par ailleurs. Je n'ai pas réussi encore à les interpréter toutes.

(5) Là = l'équateur, qui est à égale distance des deux pôles.

(6) Il y a ici confusion entre *pôle* et *méridien*.

pays d'Abyssinie[1]. Certains sultans sont en lutte contre lui; mais il est le plus grand de tous.

On diffère d'opinion en ce qui concerne le nom de Sirandīb. Les uns disent que c'est le nom de l'île de Sīlān; d'autres, celui de [l'île de] Sumuṭra[2]. Ce qui est certain, c'est que l'équateur se confond avec la vallée, [c'est-à-dire] la vallée de Sirandīb[3]. [Cette dernière île] est égale-

(1) Cette phrase et la suivante n'ont rien de commun avec la description de Sumatra. Je ne sais par quelle confusion elles ont été interpolées dans ce passage. Ce titre royal éthiopien (en ge'ez ሐፄ *haḍe*) est mentionné dans le كتاب صبح الأعشى de Kalkašandī, qui est du xive siècle (l'auteur est mort en 1418) : «Rois d'Abyssinie de notre temps. Tous les rois d'Abyssinie s'appellent حطّى (*sic*) *haṭṭī*; c'est le titre qui est mentionné daus la correspondance à eux adressée par la cour des sultans [mamluks du Caire]» (édit. du Caire, t. V, 1915, p. ٣٨٥). Pour l'une des lettres auxquelles fait allusion ce passage, cf. Quatremère, *Histoire des sultans mamlouks de l'Égypte, écrite en arabe par Taki-eddin Ahmed Makrizi*, t. I, 2e part., Paris, 1837, in-4°, p. 122, n. 151 : «En 1274, rapporte Makrīzī, on reçut une lettre adressée au sultan [Malik Ẓāhir Bibars] par le roi d'Abyssinie qui prend le titre de الحطى *al-haṭī*, c'est-à-dire *khalife*.» Albuquerque (lettre XLI, en date du 4 décembre 1513, dans *Cartas de Affonso de Albuquerque, seguidas de documentos que as elucidam*, t. I, 1884, in-4°, Lisbonne, p. 229) écrit : «Les Maures et les Abyssins appellent le souverain d'Abyssinie généralement [connu sous le nom de] Prêtre Jean, *Elaty*, [ce qui répond] au titre d'empereur; ils ne l'appellent pas Prêtre Jean.» Dans une autre lettre non datée, adressée à Duarte Gualuão (*sic*), il dit encore : «Le Prêtre Jean s'appelle [en réalité] *elayre* (*sic*, pour *elaty*), ce qui répond au titre d'empereur; son nom [personnel] est David, roi d'Israël» (*ibid.*, p. 400). Une lettre adressée au roi de Portugal par Francisco d'Albuquerque (un juif converti qui avait sans doute pris le nom de son parrain, le chef d'escadre cousin du grand Albuquerque), en date du 20 octobre 1513 (*Cartas de Affonso de Albuquerque*, t. III, 1903, Lisbonne, in-4°, p. 372, § 44), porte ceci : «Si Votre Majesté désire savoir comment s'appelle le roi Prêtre [Jean, qu'Elle sache] qu'ils (les indigènes) l'appellent «ell hati dantinellque (*sic*) ysraell», ce qui signifie «David, roi d'Israël».» Les *Commentarios do Grande Afonso Dalboquerque* (réimpression de 1774, t. IV, chap. vii, p. 41) disent également : «Les Abyssins n'appellent le Prêtre Jean que *Elati*, ce qui répond au titre d'empereur.»

(2) C'était une erreur courante au moyen âge.

(3) Pour Ibn Mājid, Ceylan est sur l'équateur. Sédillot décrit dans ses *Matériaux pour servir à l'histoire comparée des sciences mathématiques chez les Grecs et les Orientaux* (Paris, 1845-1849, in-8°, t. I, p. 349), un astrolabe en laiton acheté à Alep qui porte l'inscription suivante sur un côté du premier disque : «Pour l'île de Sirandīb (Ceylan), *qui n'a pas de latitude puisqu'elle*

ment appelée Sirandīd avec deux *d* [1] et [Sirandīb] avec un *d* et un *b*. Dans les deux cas, elle est située par 4 *iṣba'* des Farāḳid. Si tu appliques le mot «la vallée», c'est-à-dire la vallée de Sirandīb [au nom de] cette île, c'est exact. Les latitudes sont prises du pôle; elles ne sont pas prises de l'étoile Al-J̌udayy [2], qui s'appelle également As-Sumiyyā [en arabe] et, en persan, Gāh [3]. Le pôle, les observateurs ne le voient pas et cependant c'est du pôle qu'on prend les latitudes. On en a la direction par une étoile toujours visible qui fait partie des étoiles boréales, telles que Mīḫ [4], Gāh et Farāḳid [5]. Quand on observe la hauteur méridienne et le maximum de déclinaison d'une étoile, on apprend que l'axe [de la sphère] est entre les deux points observés et qu'elle [l'étoile] est à tant de degrés de l'horizon d'après l'observation faite avec l'astrolabe. La ligne de l'équateur [qui s'étend] à l'est et à l'ouest, est traversée par la ligne du méridien et divise ainsi la terre en quatre parties. La ligne du méridien est sur les deux bords des ténèbres [6]. La ligne de l'équateur [commence] à l'est, aux îles de Šilā [7] et [se termine] à l'ouest, aux îles Fortunées; et ces deux lignes [, c'est-à-dire le méridien et l'équateur,] se

est dans la ligne équinoxiale, son heure 12.» L'autre côté porte : «Pour latitude 66°, heure 24», c'est la durée du plus long jour de l'année sous ce parallèle.

(1) Cette indication, inexacte d'ailleurs, ne se retrouve, à ma connaissance, dans aucun autre texte arabe.

(2) L'étoile polaire. Cette affirmation est inattendue, car presque toutes les latitudes boréales sont déterminées par des observations de l'étoile polaire; cf. mes *Relations de voyages*, t. II, p. 515-532.

(3) En persan گاه *gāh*, litt. «le lieu». Quelques pages avant, au fol. 27 r°, l. 13 et suiv., IBN MĀǰID dit :

الجُدَيّ وهو الجاه برفع الجيم ونصب الدال المهمله وتشديد اليا والجَدى بنصب الجيم
وسُكون الدال هو البرج الذي منزلتين وثلث وهو جزو من اثني عشر جزاء من
جميع السمآ والجاه اسم فارسي معرّب ويُسمّي عند اهل الديار المصريّة السِّميّا

«Al-ǰudayy, c'est le gāh. Al-ǰadī [avec lequel il ne faut pas le confondre,] est un signe du Zodiaque (le Capricorne), qui [s'étend sur] deux mansions et un tiers; c'est l'une des douze divisions du ciel. *Gāh* est un nom persan arabisé; les Égyptiens l'appellent *as-simiyyā* (*sic*).

(4) Litt. «le clou», étoile voisine de la polaire.

(5) Litt. «les Veaux». *Vide supra*, p. 81, n. 3.

(6) Il faut sans doute entendre que les extrémités nord et sud du méridien sont plongées dans les ténèbres des deux pôles.

(7) La Corée.

coupent à la vallée de Sirandīb. La plus grande partie de la terre habitée (fol. 69 r°) se trouve dans les deux quarts boréaux et la plus grande partie des deux [quarts] austraux est occupée par l'eau, sauf...[1] de la terre comme l'Abyssinie et une partie de la Syrie, car l'eau pénètre très avant [dans les terres].

Šumuṭra a un grand nombre de rois infidèles. C'est le pays par excellence[2] des éléphants blancs[3], du camphre, du macis, du musc excellent de cette île qu'on vend au poids de l'or. Au nord [de l'île], les Farāḳid sont par 7 [*iṣba*ʿ] 3/4; au sud, les Farāḳid sont par un peu moins de 4 [*iṣba*ʿ][4].

Ibn Iyās (1516).

Kitāb našaḳ al-azhār fī ʿajāïb al-aḳṭār «Livre de l'odeur des parfums dans les merveilles des pays», éd. Arnold, dans sa *Chrestomathia arabica*, Paris, 1853, in-8°.

LXXX. (P. 66.) ... Le royaume [de l'Inde] est voisin immédiat du royaume de Zābag[5], la résidence du Mahārāja, [qui est situé] entre l'Inde et la Chine...

(P. 71, *infra.*) ... La ville du Zābag[6] est grande; elle est située sur une île aux confins de la Chine, du côté de l'Inde. Elle contient des merveilles. Il y pousse (p. 72) l'arbre à camphre. Cet arbre est si grand qu'un seul [camphrier] peut couvrir 100 hommes de son ombre. Le camphre coule du sommet de l'arbre [après l'avoir incisé] et on le met

(1) الا نطارس ?

(2) Je traduis par «pays par excellence» l'arabe معدن, qui a le sens de «mine», «endroit où quelque chose se trouve spécialement et en grand nombre».

(3) On sait que l'éléphant dit éléphant blanc est un simple albinos, d'où sa rareté. On sait aussi la vénération qu'ont les bouddhistes pour l'éléphant blanc, en lequel se serait incarné Çākyamuni pendant sa longue ascension vers le nirvaṇa. Autant que je sache, il n'a pas été trouvé de nombreux éléphants blancs à Sumatra; il en existe actuellement quelques-uns à la cour de Bangkok et au Cambodge.

(4) Pour les latitudes du nord et du sud de Sumatra, *vide infra* les extraits du ms. 2559.

(5) Le texte a la leçon fautive ملك الرزج pour ملك الزاج.

(6) Le texte a fautivement زاج pour زابج.

dans des jarres pour y être desséché et solidifié. C'est une résine de cet arbre qui ne se trouve qu'à l'intérieur [de l'arbre]. Il y a dans cette [ville], des chats ailés comme les chauves-souris. Il y a aussi une espèce de démon qui ressemble à une vache de montagne; il est de couleur rouge, tacheté de blanc, ses chairs sont amères (*sic*). Il y a également un félin à musc, semblable au chat, dont le musc se trouve sous l'aisselle. Il y a une montagne appelée An-Naṣbān [1] où se trouvent de grands serpents qui avalent éléphant, vache, veau et buffle. Il y a des singes blancs semblables aux buffles et aux grands béliers. Il y a des oiseaux blancs, rouges, jaunes qui parlent toutes les langues : on les appelle des perroquets. Il y a des paons au plumage tacheté de blanc et de noir, verts, aussi grands que les grandes autruches.

Sulaymān al-Mahrī (1re moitié du xvie siècle).

Les textes arabes qui suivent sont empruntés au ms. 2559 de la Bibliothèque Nationale de Paris. Ils ont pour auteur un *muʿallim* [2] arabe nommé Sulaymān ibn Aḥmad al-Mahrī Al-Muḥammadī, qui est inconnu par ailleurs. Nous savons seulement par un passage du *Muḥīṭ* de Sīdī ʿAlī, que ce *muʿallim* était déjà mort en 1553 [3].

Le premier texte est extrait d'un traité nautique daté de 1512, intitulé : العمدة المهرية في ضبط العلوم البحرية «Le soutien des Mahara (de l'Arabie méridionale; ce sur quoi s'appuient les Mahara, en quoi ils ont confiance) et la fixation des sciences nautiques».

Les variantes au texte arabe indiquées en note sont données : A, d'après le ms. 2292 du même fonds arabe de Paris (*vide supra*, p. 79); B, d'après un extrait du texte turk du *Muḥīṭ* de Sīdī ʿAlī (ms. de Naples) publié par Luigi Bonelli [4];

(1) *Vide supra*, p. 78, n. 2.

(2) *Vide supra*, p. 79, n. 1.

(3) Le *Muḥīṭ* n'est en réalité que la version turke des textes nautiques arabes de Ibn Mājīd et Sulaymān al-Mahrī. Cf. mes *Relations de voyages*, t. II, p. 485, n. 2.

(4) *Del Muḥīṭ o «Descrizione dei mari delle Indie» dell'ammiraglio turco Sīdī*

C, d'après la traduction allemande du *Muḥīṭ* par Maximilien Bittner[1], qui a quelquefois corrigé les lectures de l'éditeur du texte turk en utilisant le manuscrit de Vienne, plus correct que celui de Naples.

العمدة المهريّة

فَصْلٌ في معرفت (*sic*) جزيرة شمطري (*sic*)[2] اولها (Fol. 27 v°, l. 6.)
من الشمال جبل لامري الفرقدان عليه ثمانية الا ثمن وقيل الا ربع
وآخرها من الجنوب يسمى تيكو ترمد[3] والناس في قياسه مختلفين

'Alî detto Kiâtib-i-Rûm, dans *Rendiconti della R. Acad. dei Lincei, Classe di scienze morali, storiche e filologiche*, Serie quinta, vol. III, 1894, p. 751-777. Le texte en question se trouve aux pages 771-773.

(1) Dans *Die topographischen Capitel des Indischen Seespiegels Moḥîṭ*, trad. M. Bittner, avec introduction et 30 cartes par Wilhelm Tomaschek, Vienne, 1897, in-fol. La traduction du passage en question est aux pages 71-72.

(2) Cette graphie incorrecte : ي final = ة, se présente à plusieurs reprises dans les mss 2292 et 2559. B a دير جزيره شُمُطره. Le nom de l'île n'est vocalisé que dans A et B. Les trois textes ont la sifflante palatale. دير جزيره شمطره est à traduire par «routes [maritimes] de l'île de Šumuṭra». L'arabe ديرة, plur. دِيَر, a, en terminologie nautique, le sens de «route», Sīdī 'Alī le glose par طريق «route, chemin». Le sens de ces deux mots est en effet identique, celui-ci étant employé pour la terre et celui-là pour la mer.

La phrase suivante du texte turk n'existe pas dans le ms. 2559 ; elle a été ajoutée par Sīdī 'Alī au texte arabe : «Schiffswege (دير) an der Insel Šumuṭra. Mit den Schiffswegen an der Insel Šumuṭra verhält es sich folgendermassen : Zuerst sei kund, dass es daselbst Zibeth, nämlich Moschus-Galia (زباد يعنى غاليه مشك), in unermesslicher Menge gibt.» Le *ghaliya* est un parfum composé de musc et d'ambre; c'est également un médicament. Cf. mes *Relations de voyages*, t. I, p. 286 et t. II, p. 614-620.

Ce texte sur Sumatra a été reproduit en traduction seulement dans le t. II de mes *Relations de voyages*, p. 501-511, d'après B, C et le ms. 2559.

(3) B a نكيو ترمد, que C a lu *Nīkū Tarmid*. Le ms. 2559 avait ىىكو ىرمد, sans points diacritiques. Ils ont été ajoutés par un correcteur inconnu. Les corrections de cette nature et les additions en marge y sont nombreuses. Il semble bien qu'après avoir été copié par un scribe quelconque, le 2559 a été collationné avec le texte reproduit, car quelqu'un y a ajouté, d'une autre encre, les points diacritiques, les passages sautés par le copiste et a rectifié les

علي ثلثة اقوال القول الاول ان الفرقدان اربع اصبع وعليه غالب
الهنود[1] والقول الثاني ان الفرقدان عليه اربعة ضيق وعليه العرب
وبعض الشوليان[2] والقول الثالث وعليه المحققين انه ثلثة ونصف ذكر
بعضهم آخر جزيرة شمطري من الجنوب ثلثه[3] واعلم ان في ظهرها[4]

erreurs de copie. Cette revision n'a été cependant que partiellement faite et laisse à désirer. A, fol. 53 r°, l. 8, a : تَبَاكُو تَرْمَدْ *Tabākū tarmad*. Je suis la leçon du ms. 2559 sans en garantir l'exactitude.

(1) B a : قول اول فرقدان انده دورت اصبعدر اكثر هنود انوك اوزرينه‌در.

(2) B a seulement : قول ثاني دورت اصبعدن ضيقدر وعرب انوك اوزرينه‌در, que C a traduit par «nach Angabe der Araber nicht ganz 4».

(3) Ce passage a été mal rendu par Sīdī 'Alī, qui, en outre, y a ajouté ce qui suit : B قول ثالث بعضيلر يانندده اوج بچق اصبعدر وبعضيلر اخر جنوبي جزيره شمطره اوج اصبعدر ديديلر بو حقيرك يانندر جله‌سى صحيحدر زيرا مقدما ثوابتك فلك ثامن حركتي ايله كه حركتلرى ذكر اولنمشدر بو دخي اكا دليلدر كه ذكر اولان محلك قياسنده فرقدينى اهل هند في زمننا دورت اصبع بولوب وبعضيلر اوج بچقدر ديوب واخر جزيره بعضيلر اوج اصبع بولمشلردر يعني مقرردر كه دايما اختلاف اوزره‌دير زيرا فلك ثامن حركتي ايله انلرك حركتلرى متعيندر والحاصل مناسب اولدر كه اسطرلاب ويا ربع مجيب ايله هر محلك عرض بلدى معلوم اولوب كتب اولنه ويا عرض بلده كوره خرتة وضع اولنه كه جمله بنادر وجزاير واخنان يرلو يرنده اولوب اكاكوره عمل اولنه, que C traduit par : «... und nach der Behauptung etlicher 3 1/2 Finger hoch. Einige haben sogar gesagt, er stünde auf dem Südende der Insel Šumutra nur 3 Finger hoch. Nach meinem Dafürhalten ist dies alles richtig : Denn, wie schon früher erwähnt, bewegen sich die Fixsterne mit dem achten Himmel. Dies beweist auf Folgendes : Bei der Bestimmung der Fingerhöhe (des Kleinen Bären) an jenem Punkte fanden nämlich die Inder zu unserer Zeit den Kleinen Bären 4 Finger hoch stehend, während vor diesen die Araber den Kleinen Bären 3 3/4 Finger hoch stehend gefunden hatten; einige sagten, er stünde nur 3 1/2 Finger hoch, und wieder einige fanden am Ende der Insel nur 3 Finger. Es steht also fest, dass die Höhenbestimmung immer strittig ist, denn es ist evident, dass der Kleine Bär sich mit der Bewegung des achten Himmels bewegt. Man sollte also mittelst des Astrolab's oder «antwortenden Quadranten» die geographische Breite eines jeden Platzes bestimmen und verzeichnen, aber auch mit Berücksichtigung der geographischen Breite eine Karte construiren, die alle Höhen, Inseln und Weltgegenden je am richtigen Orte bringt, und sich nach dieser orientiren» (p. 71). Bittner traduit اصبع par «Finger», ce qui est son sens littéral. Cf. mes *Relations de voyages*, t. II, p. 497, n. 6.

(4) ظهر signifie littéralement «dos». Appliqué à une grande île orientée

من المغيب جزيرة كثيرة [1] تسمي ميقاماروس [2] والغرقدان هناك
سبعة ثم [3] بعد جزيرتان يسميان اندر سابور [4] بينهما وظهر جزيرة
شمطرا (*sic*) ثمانية ازوام وبعدها في الجنوب جزيرة يقال منتهاري [5]

nord-sud, «dos» désigne la côte qui fait face à la haute mer (la côte occidentale de Sumatra et la côte orientale de Madagascar, par exemple). بطن «ventre», désigne la côte opposée (orientale de Sumatra et occidentale de Madagascar). On retrouve une terminologie à peu près identique et sans doute empruntée aux Arabes dans les anciens routiers portugais. Cf. «Portos que ha na ilha de São Lourenço pela banda de dentro» = côte occidentale de Madagascar = «ventre» des instructions nautiques arabes (dans G. Pereira, *Roteiros Portuguezes da viagem de Liboa á India nos seculos XVI et XVII*, Lisbonne, 1898, in-8°, p. 84); «Viagem de Goa para o cabo de Boa Esperança por Moçambique por dentro da ilha de São Lourenço» (*ibid.*, p. 140); «Viagem de Goa para o cabo de Boa Esperança por fora [= «dos»] da ilha de São Lourenço» (*ibid.*, p. 148). Ces expressions parallèles sont courantes dans les textes arabes et les routiers portugais.

(1) Le texte avait initialement كبيرة «grande», qui a été corrigé en كثيرة pour كثيرة «nombreux».

(2) A a la même leçon dans ce vers, fol. 105 v°, l. 8 :

واسمُها يا صاح مَيقَامَاروس مَارُوس طَود في شمطره مانوس

«et leur nom [de ces îles], ô ami, est Mīḳāmārūs; Mārūs, à Šumuṭra, est une montagne qui nous est familière».

(3) Le passage depuis ثم بعد جزيرتان jusqu'à ميقاماروس الغرقدان avait été sauté par le copiste. Il a été ajouté en marge par le correcteur.

(4) C a lu *Andar-Sābōr*. Aucun des textes n'est vocalisé; mais, par analogie avec اندرفور, qui est sûrement à lire إنْدْرَفور *Indrafūra* = Indrapura, je vocalise إنْدْرَسابور *Indra-sābūr*.

(5) B a la même leçon; C a منطاوى *Manṭāwi*, qui est le nom des îles Mentawei, Mantawai ou Mantawei. متهارى est un complexe malais bien connu : *mata-hāri*, litt. «l'œil du soleil, le soleil». Il s'agirait donc d'une île appelée «île du soleil». Bittner, qui a adopté la correction منطاوى, lit *Menṭāwī* (p. 71); Tomaschek inscrit *Mantāwī* sur la carte XXV. Graphiquement, la correction de متهارى en منطاوى est difficilement acceptable, car le ه médial ne peut guère être confondu avec ط médial. Au surplus, il serait extraordinaire que le ms. 2559 et le manuscrit turk fussent tous deux fautifs en donnant une leçon qui représente le complexe malais précité. Enfin, géographiquement, l'île de Mataḥāri ou île du Soleil est située dans ces deux textes par 4° 43′ nord et les îles Mentawei sont par 1° à 3° sud. Tomaschek a donc été obligé d'inscrire une

الفراقد سبعه وربع وبعدها فى الجنوب جزر كثيرة يسما ميقاماروس
الفرقدان سبعة وفى فرقدين ستة ونصف جزيرتان كبيرتان جبالٌ عوالي
ونصف حوالي[1] الجاهية منهما جزر صغار وشرقي هاتين الجزيرتين رق[2]
وشعبان[3] (fol. 28 r°) وبنود[4] في المآء ويسميان هاتين الجزيرتين
فلو بانيق والهنود يسمونها تلاجيه تشبيهًا بتلاجه[5] (*sic*) لان في
الجزيرة الجاهيّة تبان لك جبالها مثل تلاجه[6] والحذر كل الحذر في هذا
الموضع لمن هو جاي من جامس فله[7] الخلاص معه فى البرّ[8] اعني من

île Mantāwī contre la côte nord-occidentale de Sumatra, alors qu'aucune relation de voyage, ancienne ou moderne, n'a signalé un nom de ce genre à cette latitude. Je ne suis pas en mesure d'identifier l'île de Matahāri; mais il me paraît plus prudent d'en maintenir provisoirement le nom sur la foi des textes arabe et turk.

(1) ونصف حوالي, qui a été ajouté en marge, ne figure ni dans B ni dans C.

(2) رق, en terminologie nautique, désigne un «banc plat s'étendant devant la terre» (cf. *Instructions nautiques sur la mer Rouge et le golfe d'Aden*, Paris, 1885, in-8°, n° 681, à l'index des mots arabes, p. xv, s. v° *Rak*).

(3) شعب, plur. شعبان = «récif de roches» (cf. *Instructions nautiques*, *op. laud.*, s. v° *Shab*).

(4) Manque dans B et C.

(5) C a : «Man nennt sie Fulô Bâniq; bei den Indern heissen sie Talâǧih, weil sie den zu Gûǧarât gehörigen Talâǧih ähnlich sind.»

(6) Le texte a ىلاحه.

(7) A a جامِسْ فَلَهْ *Gāmis-falah*, fol. 52 v°, dernière ligne; جامِسْ فَلّهْ *Gāmis-fallah*, fol. 109 r°, l. 7; 109 v°, l. 18; 111 r°, l. 2; جَامُوس فَلّهْ *Gāmūs-fallah*, fol. 105 v°, l. 11 et جاموسي فوله *Gāmūsī-fūlah*, fol. 54 v° *infra*. Cette dernière leçon est un hybride composé de *fallah*, déformation du malais ڤولو *pūlaw*, *pūlo* «île», et du perso-arabe جاموس «buffle». La syntaxe malaise et arabe exigerait **fallah-gāmūs*; mais l'inversion *gāmūs-fallah*, dont on retrouve d'autres exemplaires dans la toponomastique ancienne de l'Inde transgangétique, a été faite sur le modèle de sanskrit *Yavadvīpa*.

(8) البرّ *al-barr* a, dans certains textes géographiques, le sens de «continent, terre ferme», par opposition à la mer et aux terres insulaires. Ici, il est employé avec son sens initial de «terre», par opposition à la mer. Cf. les exemples classiques البرّ والبحر «la terre et la mer»; بَرًّا وبَحْرًا «par terre et par mer».

ظهر جزيره شمطري لمن اراد فنصور[1] واما بطن[2] شمطرة[3] رق خصوصًا حوالي بندر عاروه[4] واما ديره ظهر جزيره شمطرة فمن چامسي فله لماكوفانج[5] ففيه ثلثه اقوال القول الاول مطلع العقرب[6] القول الثاني مطلع سهيل والقول الثالث قطب سهيل وعندي ان مطلع سهيل اصح ومن ماكوفانج وهو جبل في ظهر جزيرة شمطرة من المغيب الفرقدان عليه سبعة ونصف وقيل سبعة وربع لفنصور ففيه قولان احدهما مطلع العقرب والآخر مطلع الحمارين فالاول أصحّ ومن فنصور لاخر جزيرة شمطرة ففيه ثلثة اقوال القول الاول مطلع النير والقول الثاني مطلع الاكليل والقول الثالث مطلع العقرب فالقول الاوّل والثاني للشوليان والقول الثالث للعرب والهرامزة والهنود واما ديرة بطنها فمن جامس فله للامري مطلع العقرب (fol. 28 v°) ومن لامري لبندر شمطرة ففيه قولان احدهما مطلع الجوزاء والاخر مطلع النير ومن بندر شمطرة لاخرها الغالب مطلع العقرب واما بنادرها المشهورة بندر شمطرة في بطنها من جانب الشرق والفرقدان عليه سبعة ونصف بندر مندرة وهو قريب من لامري وهو من جانب الشرق ايضا وهو بندر جديد

(1) A a la leçon fautive, fréquente dans les textes arabes, فَيْصُور *Fayçūr*, fol. 53 r°, l. 5; et la bonne leçon, فَنْصُور, fol. 111 r°, l. 5.

(2) *Vide supra*, p. 87, n. 4.

(3) C'est la bonne leçon qu'ont également A, B et C. *Vide supra*, p. 86, n. 2.

(4) A a عَارُوا, fol. 111 r°, l. 6; B et C ont عروه. Cette notation est tout à fait inattendue, car le *Nāgarakĕrtāgama* (1365) a *Harw* (cf. G. Ferrand, *Relations de voyages*, t. II, p. 652), qui est passé à *Haru*, puis à *Aru*, dans la langue moderne. D'après le poème kawi précité, عاروه et عروه sont à lire عاروه *'Ārūh* et عروه *'Arūh*; عَارُوا, *'Ārū*.

(5) A a مَهْكَفَنْج *Mahkafang*, fol. 53 r°, l. 1, et مَهْكَفِنْج *Mahkafing*, fol. 111 r°, l. 3. B et C ont la même leçon que le ms. 2559. Bittner a lu *Mạ̄kōfānag̃*.

(6) C'est l'un des 32 خنّ *ḫann* (plur. اخنان *aḫnān*) ou rumbs de vent de la boussole. L'expression arabe, litt. «lever du Scorpion», a été rendue, en traduction, par le terme équivalent usité dans les marines occidentales. Cette

مشهور في العمارة والعدل [1] بندر فنصور وهو في ظهرها من الغرب الفرقدان عليه ستة بندر منقابوه [2] وهو في ظهرها ايضا من جانب الغرب الفرقدان خمسة بندر فلو بنج [3] وهو في بطنها من جانب الشرق والجنوب الفرقدان اربعة الاربع واعلم ان جزر ميقاماروس فيها ناس كالسباع ياكلون الادميين وكذلك اهل ظهر جزيرة شمطرة واهاجها ياكلون الادمية يقال لهم البطنج [4] فالحذر كل الحذر منهم

LXXXI. Le soutien des Mahara.

Section traitant de la connaissance de l'île de Šumutra.

Elle [5] commence, au nord [6], à la montagne de Lāmurī où les Far-

question sera traitée en détail dans la traduction intégrale des mss 2292 et 2559, qui sont actuellement en cours de publication.

(1) B a : بندر جديدر ومعوردر وحاكى عدل ايله مشهوردر et C : «... ein neuer und bewohnter Hafen, dessen Gouverneur durch Gerechtigkeit bekannt ist ...».

(2) B a la même leçon; A a مَنْقَابُوا, fol. 53 r°, l. 7 et 111 r°, l. 9; C a *Menang-kâbô (sic)*, rectifié, entre parenthèses, en *Manqâbôh*, ce qui représente منقابوه, comme dans le ms. 2559. Le *Nāgarakĕrtāgama* a *Manaṅkabwa* (cf. G. Ferrand, *Relations de voyages*, t. II, p. 652), qui permet de corriger les leçons précédentes et de rétablir مَنَنْغقَابْوَة *Manangkābwa* = *Manaṅkabwa*. Dans un manuscrit malais daté du 13 ṣafar 1240 = octobre 1824, le même nom est écrit منغكبو = Mĕnaṅkabaw (H. H. Juynboll, *Catalogus van de Maleische en Sundanesche handschriften der Leidsche Universiteits-bibliotheek*, Leyde, 1899, in-8°, p. 245, CCLVI).

(3) B et C ont la même leçon fautive, que Tomaschek a identifiée à l'île de Baṅka. Le ms. 2559 et B ont tous deux بندر فلو بنج «le port de Falu Bang»; il ne s'agit donc pas d'une île, mais d'un port de la côte sud-orientale de Sumatra. فلو بنج est à corriger en فلي بنج. A a, en effet, فَلِي بَنْج au fol. 111 r°, l. 11, et فَلِيْبَنْج au fol. 53 r°, l. 8. L'un et l'autre et les leçons précédentes sont, sans doute, pour فَلِنْبَنْج *Falimbang* = Palembaṅ.

(4) Même leçon dans C; B a fautivement بطنج.

(5-6) (5) Les documents utilisés pour le commentaire de ce texte sont :

Itinerario voyage ofte schipvaert van Jan Huygen van Linschoten *naer oost ofte Portugaels Indien* 1579-1592, édit. H. Kern, 's-Gravenhage, in-8°, 1910, t. I, chap. 19 : *Van 't Eylandt Samatra, eertijts Taprobana gheheeten*, p. 74-76 et la carte de la page 70 du même volume;

La carte de Sumatra de Valentyn reproduite dans le n° 22 du *Journal of*

ḳadayn (les deux Gardes = β et γ de la Petite Ourse) sont par 7 *iṣba'* et 7/8 [= 5° 48′ nord environ], d'après les uns; par 7 *iṣba'* 3/4 [= 5° 34′

the Straits branch of the Royal Asiatic Society, décembre 1890, intitulée : *Nieuwe kaart van het eyland Sumatra verbeterd door* François VALENTYN, J. VAN BRAAM et (*sic*) GOUDER DE LINDEN;

Le Petit Atlas maritime, recueil de cartes et de plans des quatre parties du monde, Tome III, contenant : I° l'Asie, II° l'Afrique, avec les détails intéressans de ces deux parties, 1764, sans nom d'auteur ni de lieu d'impression (je n'ai pas encore pu retrouver les deux premiers volumes de cette publication, dont le présent volume m'est seul connu);

A new directory for the East Indies containing general and particular charts of the oceans, seas, straits, coats, islands, capes, golfs, bays, harbours, rocks, sands, soundings, etc., necessary to be known in sailing to, from and throughout the East Indies, the whole (originally begun and carried on from the most approved charts and plans, by Mr W. HERBERT, Mr W. NICHELSON and others) *much improved and augmented by* Samuel DUNN, Londres, 5e édition, 1780;

The Oriental Pilot; or a select collection of charts and plans, both general and particulars; calculated for the navigation of the country trade in the seas beyond the cape of Good Hope : including the Indian sea, with the Arabic and Persian golfs, the China sea, the eastern sea, etc., etc., etc. Drawn chiefly from the last edition of the NEPTUNE ORIENTAL of Mons. d'APRÈS DE MANNEVILLETTE; with important additions and several improvements, extracted from numerous Journals of the Honourable the English East India Company; and from actual surveys by officers in that service; as also from the original drafts of the Dutch East India Company with sailing directions. Londres, sans date (vraisemblablement des dernières années du XVIIIe siècle).

Ce sont les seuls documents cartographiques que j'aie à ma disposition. — (6) D'après le texte de LINSCHOTEN (p. 74-75), la pointe nord de Sumatra est par 5° nord et l'extrémité méridionale de l'île par 6° sud. L'île aurait 170 milles de long et 60 milles de large. Sur la carte de Linschoten, la pointe nord-ouest et la pointe sud de Sumatra dépassent respectivement de près d'un quart de degré le cinquième parallèle septentrional et le sixième parallèle méridional. La partie nord de Sumatra est à peu près parallèle à l'équateur et divisée en trois états : Daia, au nord-ouest; Achem = Ačin, communément Atchin, au centre; et Pedir, au nord-est.

Sur la carte de VALENTYN, l'extrême pointe nord-ouest est par environ 5° 20′. Tout le nord de l'île constitue l'état d'Atchin (*Tryk van Atsjen*), avec la ville d'Atchin à la pointe nord-est, sur la rive droite et à l'embouchure d'une rivière non dénommée.

D'après le *Petit Atlas maritime*, l'extrême pointe nord-ouest est par 5° et quelques minutes. Mêmes indications que dans VALENTYN. La rivière est appelée «rivière d'Achem».

La carte XIII du *New Directory* (*A particular plan of Acheen road with the*

environ], d'après d'autres. Elle finit, au sud, [avec le pays ou le cap de] Tīkū Tarmad[1]. En ce qui concerne la latitude de ce dernier endroit, les opinions diffèrent : il y en a trois. La première est que, en cet endroit, les Farkadayn sont par 4 *iṣba'* [= 0° 52′ sud environ]; c'est l'opinion de la majorité des Indiens [de la côte occidentale de l'Inde]. La seconde est que, en cet endroit, les Farkadayn sont par un peu moins de 4 *iṣba'* [= un peu moins de 0° 52′ sud]; c'est l'opinion des Arabes et des Čolas[2]. La troisième est celle de ceux qui l'ont vérifiée : [les Farkadayn sont en cet endroit] par 3 *iṣba'* 1/2 [= 1° 43′ sud environ]. Certains disent que l'extrémité méridionale de l'île de Šumuṭra est [même] par 3 *iṣba'* [= 1° 34′ sud environ][3].

Sache que sur la côte occidentale, il y a de nombreuses îles appelées

Islands adjacent) désigne l'extrême pointe nord-ouest sous le nom de «Kings Point», la ville d'Atchin est à 0° 10′ à l'est. Ce «Kings Point», la moderne «tête d'Atchin», est à peu près entre 5° 23′ et 5° 24′. L'*Oriental Pilot* (carte 42, *A chart of the straits of Malacca and Singapore*) appelle également cette pointe «the King's Point or Cape Ashim» et la situe par environ 5° 20′. La ville de «Achem or Ashim» est à un degré de longitude à l'est, sur le delta d'une rivière non dénommée.

«... the great Island Sumatra, which Extendeth from 05° 40′ South Latitude to 05° 40′ North Latitude, soe that the Equinoctiall Line divideth this Island into 2 Equall parts...» (*A Geographical account of countries round the bay of Bengal, 1669 to 1679*, by Thomas Bowrey, édit. Sir Richard Carnac Temple, *Hakluyt Society*, 2e série, t. XII, Londres, 1905, p. 285).

(1) *Vide supra*, p. 86, n. 3.

(2) Le كتاب شرح تحفة الفحول في تمهيد الاصول de Sulaymān ibn Aḥmad al-Mahrī, que contient également le ms. 2559, a, au fol. 167 r°, l. 9 et suiv. :

الشوليان وهم اهل شول مندل لكن اشهر بلدانهم مدينة قايل وهي بلدة علمائهم
وقايل بندر مشهور من قديم في ارض كريكره

«Les Šūliyān [= Čola] sont les gens du Šūlamandala [= *Čolamandalam* = Coromandel]. La plus célèbre de leurs villes est celle de Ḳāyāl. C'est la ville de leurs savants. Ḳāyāl est un port célèbre depuis l'antiquité. Il est situé dans le pays de Karīkara (ou Karaykara, le Kailukari de nos cartes).»

Ḳāyal est le *Cail* de Marco Polo (cf. édit. Yule-Cordier, t. II, 1903, p. 372-373). La notation arabe reproduit exactement le nom tamoul de cet ancien port : Kāyal (cf. *Imperial Gazetteer of India, Madras*, t. II, Calcutta, 1908, p. 283).

(3) Toutes ces latitudes sont inexactes. L'extrémité méridionale de Sumatra est aux environs de 6°.

Mīḳāmārūs (1); les Farḳadayn sont là par 7 *iṣba'* [=4° 18′ nord environ]. Viennent ensuite deux îles appelées Indrasābūr (2). Entre ces îles et la côte occidentale de l'île de Šumuṭra, il y a 8 *zām* (3) [de distance]. Ensuite, au sud de ces îles, se trouve une île appelée Matahārī (4), là où les Farḳadayn sont par 7 *iṣba* 1/4 [= 4° 43′ nord environ]. Après celle-ci, au sud, il y a de nombreuses îles appelées Mīḳāmārūs (5), là où les Farḳadayn sont par 7 degrés de hauteur [= 4° 18′ nord]. Là où les Farḳadayn sont par 6 *iṣba* 1/2 [= 3° 26′ nord], se trouvent deux grandes îles : ce sont des montagnes élevées. A mi-chemin de l'île septentrionale de ces deux îles, il y a de petites îles. A l'est de ces deux îles, il y a peu de fond, des récifs de roches et (fol. 28 r°) des barrages dans l'eau (6). On appelle ces deux îles Pulaw Bānyaḳ (7). Les Indiens les appellent Talāgīh parce qu'elles ressemblent aux Talāgih [du Guzerate] (8); car dans l'île septentrionale, les montagnes qui s'y trouvent apparaissent semblables aux Talāgih. Les précautions, toutes les précautions, il faut que les prenne en cet endroit, celui qui vient de Gāmis-fula (9), car il ne peut

(1) *Vide supra*, p. 88, n. 2.

(2) *Vide supra*, p. 88, n. 4.

(3) 8 *zām* = 24 heures de route, à raison de 3 heures au *zām*.

(4) *Vide supra*, p. 88, n. 5.

(5) Ce sont les dernières îles méridionales de l'archipel dont il vient d'être question.

(6) Il s'agit vraisemblablement, soit de hauts-fonds, soit de bancs de sable.

(7) Ce sont les îles que nos cartes, reproduisant servilement la transcription hollandaise, appellent *Banjak*, qui est à prononcer *Bañak*. بانيق, que BITTNER a lu *Bānīḳ* (p. 71), est donc à lire بانيَق *Bānyaḳ*. C'est un bon exemple de transcription de la nasale palatale + *a*.

(8) *Vide supra*, p. 89, n. 5.

(9) *Vide supra*, p. 89, n. 7. C'est la *Gauenispola* de Marco Polo (édit. YULE-CORDIER, t. II, p. 300 et 307); la *Gomespola* de LINSCHOTEN (édit. H. KERN, carte de la p. 70, t. I); la *Poulo Gomes* du *New Directory* (carte XIII) et de l'*Oriental Pilot* (carte 42). «[Achin], rapporte Thomas BOWREY (*A geographical account of countries round the bay of Bengal, 1669 to 1679*, édit. Sir Rich. CARNAC TEMPLE, *Hakluyt Society*, 1905, p. 286-287), hath likewise a very Excellent Roade or bay in which there is roome Enough for many hundreds of Ships and in great Safety, where they may ride in 12, 10, 8, 6, 4 fathoms depth, very cleare ground, and almost land locked with the head of Sumatra [= Tête d'Atchin], Pullo Way, and Pullo Gomus, and 2 or 3 Small Islands and rocks.» Sir Carnac Temple ajoute en note : «Cf. Dampier, William, A new voyage round the world» (Londres, 1696, t. II, p. 122) : «Pulo Gomez is another large island about 20 miles West from Pulo Way, and about 3 leagues

se sauver que sur la côté, c'est-à-dire sur la côte occidentale de l'île de Šumuṭra, s'il veut arriver à Pančur[1].

from the N. W. point of Sumatra». Cf. also the following from «Abstract of Captain Aitkins Journal», *O. C.* N° 4045, «15th April 1675». As soon as wee were shott without the island Polo Gomos, wee mett with a strong stream». Horsburgh, *East India Directory*, vol. II, p. 42, ed. 1805, has «Pulo Gomez, where there are regular soundings and good anchoring ground, from 10 to 17 fathoms». Cf. Captain Alexander HAMILTON (*A new account of the East Indies*, Edinbourg, 1727, vol. II, p. 112), «Between Atcheen Head an high steep Promontory, and the South End of Gomus Islands, there are two Chanels to come from the Westward into the Road.»

[1] فنصور, litt. *Fanṣūr* = *Fančūr* < *Pančūr*. *Vide supra*, p. 90, n. 1. Dans une note de son *Account of the Malay Mss belonging to the Royal Asiatic Society* (*Miscellaneous papers relating to Indo-China and the Indian archipelago*, 2ᵉ série, t. II, 1887, p. 51), H. N. VAN DER TUNK dit à propos de Hamzah de Baros appelé Hamzah الفنصوري parce que «*Fantsur* est l'ancien nom de Baros; d'où le camphre de Baros est appelé en arabe كافور الفنصوري «camphre de Pančur». YULE, qui a utilisé cette citation, ajoute (*Marco Polo*, éd. CORDIER, t. II, p. 302) : «It is highly probable that *Fansūr* and *Barūs* may be not only the same locality but mere variations of the same name. The place is called in the *Shijarat Malayu*, *Pasuri*, a name which the Arabs certainly made into *Fansūri* in one direction, and which might easily in another, by a very common kind of Oriental metathesis, pass into *Barūsi*.» YULE, qui n'était pas arabisant, n'a pas pris garde que l'*s*, en transcription, de *Fansūr* et de *Barūs*, sont deux lettres différentes. La première est un ص qui, dans le cas présent, rend la palatale malaise *č*, transcrite par les Hollandais *tj*; la seconde, une sifflante dentale que les Arabes ont également rendue par س *s*. En réalité, malais **Pančur* > arabe فنصور n'a absolument aucun rapport avec malais *Barus* ou *Baros* > arabe بالوس *Bālūs*. Les deux noms désignent le même port occidental de Sumatra, mais il n'y a aucune parenté phonétique de l'un à l'autre. Sur *Bālūs* et *Fančūr*, cf. les deux premiers volumes de mes *Relations de voyages et textes géographiques arabes, turks et persans*, *passim*. Le doublet Baros-Pančur s'explique ainsi. Baros qui est situé par environ 2° de latitude Nord, en pays batak, est le port d'exportation et la tête de ligne de la route à destination de la région du benjoin et de celle du camphre. Les premières étapes sont : Kampoṅ Mudik, Lubuk Tuwa et Pansur, le long de la rive gauche de la rivière Batu Garigis. Les Bataks écrivent *Pansur*, mais prononcent *Patsur*, d'où la forme malaise *Pančur* qui a confondu l'un et l'autre et que les Arabes ont rendu par فنصور (cf. L. VAN VUUREN, *De handel van Baroes, als oudste haven op Sumatra's westkust, verklaard; en voor de toekomst beschouwd*, dans *Tijdschrift v. Kon. Nederlandsch aardrijkskundig Genootschap*, 2ᵉ série, t. XXV, 1908, afl. 6, p. 1389 et suiv., avec carte et plans).

Sur la côte orientale de Šumuṭra, la mer a peu de fond, particulièrement autour du port de Aru.

[Voici] la route [à suivre] sur la côte occidentale de l'île de Šumuṭra. De Gāmis-pula à Mākūfāng[1], il y a trois opinions : la première, [faire route] au sud-est; la seconde, au sud-sud-est; et la troisième, au sud. D'après moi, c'est la route au sud qui est la meilleure. De Mākūfāng — c'est une montagne sur la côte occidentale de l'île de Šumuṭra. Les Farḳadayn sont là par 7 *iṣba'* 1/2 [= 5° 9′ nord environ], d'après les uns; 7 *iṣba'* 1/4 [= 4° 43′ nord environ], d'après les autres — de Mākūfang à Pančūr, la route est, d'après les uns, au sud-est; d'après les autres, au sud-est-1/4-sud : c'est la première qui est la meilleure. De Pančūr à l'extrémité de l'île de Šumuṭra, la route est, d'après les uns, à l'est-sud-est; d'après d'autres, au sud-est-1/4-est et d'après d'autres encore, au sud-est. La première et la seconde opinion est celle des Čolas; et la troisième, celle des Arabes, des gens de Hormuz et des Indiens [de la côte occidentale de l'Inde].

[Voici] la route [à suivre] sur la côte orientale. De Gāmis-fula à Lāmurī, au sud-est[2]. De Lāmurī au port de Šumuṭra, les uns disent [qu'il faut faire route] à l'est-1/4-sud; les autres, à l'est-sud-est[3]. Du port de Šumuṭra à l'extrémité de l'île, l'opinion dominante est de faire route au sud-est.

Les ports de l'île les plus connus sont : le port de Šumuṭra sur la côte orientale — les Farḳadayn sont là par 7 *iṣba'* 1/2 [= 5° 09′ nord environ]; le port de Mandara[4] qui est proche de Lāmurī, également sur la côte orientale — c'est un port nouveau, célèbre par sa prospérité et par le bon ordre qui y règne —; le port de Pančūr, sur la côte occidentale — les Farḳadayn sont là par 6 *iṣba'* [= 2° 34′ nord environ]; le port de Mananḳābwa[5], également sur la côte occidentale — les Far-

[1] C'est le *Mancópa* de Barros (*Da Asia*, décade III, liv. V, chap. 1, Lisbonne, 1777, p. 511).

[2] La direction donnée à la route est inexacte, car la petite île de Gāmis-fula est au sud-ouest de la pointe la plus septentrionale de la Tête d'Atchin. *Vide infra* le texte arabe suivant.

[3] Cette route indique nettement que Lāmurī est à l'est de la Tête d'Atchin, donc sur la côte orientale de Sumatra, en prenant comme point de séparation entre les deux côtes la pointe la plus septentrionale de l'île.

[4] Ce port est inconnu par ailleurs.

[5] *Vide supra*, p. 91, n. 2. LINSCHOTEN l'a également inscrit sur sa carte comme port de la côte occidentale : *Manancabo*. C'est aujourd'hui le nom d'une

kadayn sont là par 5 *iṣba'* [= 0° 52′ nord environ]; le port de Pulaw Bang[1], sur la côte orientale — les Farkadayn sont là par 3 *iṣba'* 3/4 [= 1° 18′ sud environ].

Sache que dans les îles Mīkāmārūs, se trouvent des gens semblables aux bêtes féroces qui mangent les hommes. Il en est de même des gens de la côte occidentale de l'île de Šumutra : ce sont des brutes anthropophages qu'on appelle Batang[2] [= Batak]. Prends garde, prends bien garde!

Le texte suivant est extrait également du ms. 2559. C'est une des sections du chapitre III d'un autre ouvrage nautique de Sulaymān al-Mahrī, intitulé كتاب المنهاج الفاخر في علم البحر الزاخر « Livre de récits de voyages précieux ou science de la mer en fureur ». Il n'est pas daté, mais il est postérieur au texte précédent. C'est au *Kitāb al-minhāj* que Sīdī 'Alī a emprunté les trois importantes sections : فصل في قياس الجاه Section de la latitude d'après l'étoile polaire (du fol. 64 v° à 70 r°); فصل في قياس الفرقدين Section de la latitude d'après les Farkadayn ou les deux Veaux = β et γ de la Petite Ourse (du fol. 70 r° à 71 v°) et فصل في قياس النعش Section de la latitude d'après α, β, γ, δ de la Grande Ourse (du fol. 71 v° à 72 r°). On trouvera la traduction de ces trois sections d'après le *Muḥīṭ* de Sīdī 'Alī, dans mes *Relations de voyages et textes géographiques arabes, persans et turks*, t. II, p. 515-539.

Le chapitre II du كتاب المنهاج الفاخر commence ainsi (fol. 64 r°, l. 9 et suiv.) :

باب الثاني في القياس علي البرور المشهورة المعمورة اعلم ان قياس الجاه وقع فيه اختلاف بين اهل سوباد والأباد *sic* في بعض من الروس دون بعض وحصل اختلاف ايضا بين اهل الهند والعرب في قياس الاصلي ففي

peuplade de cette région, que les anciens marins avaient sans doute donné au port par lequel on pénétrait dans le pays.

[1] A corriger en Palembang = Palembañ. *Vide supra*, p. 91, n. 3.

[2] Il s'agit sans doute des Bataks, dont le nom a été inexactement transcrit. Cf. le texte arabe suivant, p. 100 et 102.

IMPRIMERIE NATIONALE.

كتابي العمدة موافقا للشوليان وفي هذا الكتاب تبعت قول القدما
في جميع البرور وسببه اني جربت في بعض الرّوس التي كنت اظن بها
النقصان (fol. 64 v°) كمدّور وزجد فوجدتها عشرة واحد عشر بل
فيها الضيق...

Chapitre II traitant de la latitude [des ports situés] sur les côtes habitées connues. Sache que, au sujet de la hauteur du Gāh (l'étoile polaire), il y a des divergences entre les gens des pays sous le vent et ceux des pays au vent [1], en ce qui concerne certains caps. Il en résulte également des divergences entre les gens de l'Inde [occidentale] et les Arabes au sujet de la hauteur fondamentale [, c'est-à-dire de la hauteur de la polaire à tel ou tel endroit]. Dans mon livre intitulé Al-'Umda (*vide supra*, p. 85), [les latitudes données] sont conformes à celles des [marins] Čolas [2]; dans le présent livre, j'ai reproduit l'opinion des

(1) Dans la terminologie nautique de Ibn Māǰid et de Sulaymān al-Mahrī, le point de séparation entre les pays au vent et les pays sous le vent est le cap Comorin. Cette expression, qui est sans doute empruntée au malais, a pris en arabe, comme on vient de le voir, un sens géographique assez différent. Pour les Malais, le point de séparation des deux sortes de pays est, au contraire, la pointe nord de Sumatra. Modifier dans ce sens la note 2, p. 496, de mes *Relations de voyages*, t. II.

Tcheou K'iu-fei, dans son *Ling wai tai ta* (II, 12[b]), indique une répartition spéciale des pays de la mer de Chine et du grand archipel d'Asie en «pays de la haute côte et de la basse côte» : «Le royaume de Chö-p'o, appelé également 莆家龍 P'ou-kia-long [= P'u-kia-loṅ < Pĕkaloṅan], gît dans le sud-est de la mer. Sa position étant en bas (c'est-à-dire dans le sud par rapport à l'Annam, qui est au nord et qui est dit être «en haut»), fait qu'il est appelé la côte basse» (dans *Chau Ju-kua*, trad. Hirth-Rockhill, p. 79 *infra*). Le *Tchou fan tche* contient des indications identiques, évidemment empruntées au *Ling wai tai ta*. «On a l'habitude, dit Tchao Jou-koua (*ibid.*, p. 204, notice 11), de distinguer entre la «haute côte» et la «basse côte». Le Tchen-la (Cambodge) et le Tchan-tch'eng (Čampa) sont appelés [pays de la] haute côte; [le pays de] Ta-che, le San-fo-ts'i (Palembaṅ) et Chö-p'o (Java) sont appelés [pays de la] basse côte.»

(2) Il existait donc aux XV[e] et XVI[e] siècles des textes nautiques čolas sur la navigation dans l'Océan Indien, les mers de Chine et de l'Indonésie, assez importants et utiles à connaître pour que les auteurs d'*Instructions nautiques* arabes se soient crus obligés de les étudier et, dans certains cas, de les prendre pour base de leurs propres publications. Je ne crois pas que cette littérature

Anciens [qui ont rédigé des *Instructions nautiques*,] pour toutes les côtes parce que je les ai vérifiées pour certains caps que je supposais avoir été situés au-dessous de leur latitude vraie, par exemple Midawwar et Zagad. J'ai trouvé ces deux caps par 10 et 11 [*iṣba'*], et même à un peu moins [de 10 et 11 *iṣba'*]...

(Fol. 78 r°, l. 10.) فَصْلٌ في معرفة جزيرة شمطرة شمطرة اولها من
الشمال والغرب الفرقدان ثمانيه ضيق لان جامس فله غربي هذا الراس
وبقرب هذا الراس اعنى راس شمطرة جزر ماس فله وهو جزر كبار
وصغار وآخر جزيرة شمطرة من الجنوب ففيها اقوال كثيرة وقد ذكرتهم
في العمدة فعلى القول الاشهر ان آخرها الفرقدان (fol. 78 v°) ثلثه
ونصف واما ديرة ظهرها فمن جامس فله لماكوفانج مطلع سهيل ومن
ماكوفانج لفنصور مطلع الحمارين ومن فنصور لاخر الجزيرة من الجنوب
مطلع العقرب واما ديرة بطنها فمن جامس فله لماس فله في المطلع
الاصلي ومن ماس فله لبندر شمطرة مطلع الجوزا ومن شمطرة لغلو
برهله مطلع الاكليل الفرقدان سبعة ومن برهله لجزيرة جمر[1] مطلع
الاكليل ايضا هذه الديرة البحرّيّة واما الديرة البرّيّة فهى من شمطرة
الي عاروه الفرقدان ستة ونصف مطلع العقرب ومن عاروه الي قرب
ركن مطلع الجوزا حيث الفراقد ستة وربع من قرب ركن منطرد البرّ
تحت القطب وما حوله لاخر الجزيرة وهكذا قيل وقيل غير ذلك واما
بنادرها المشهورة فمن ظهرها بندر فنصور[2] وهو بندر الكافور الحي
والذهب وغيرها بندر فريامن المشهور عند الناس بمَنَنْقابوة[3] وهو
بندر ذهب التبر والعود بندر اندرفور[4] غير مشهور في هذا الزمان

spéciale ait été consultée; je n'ai même pas souvenir qu'on en ait signalé l'existence.

(1) Le texte a fautivement جمس.

(2) Cod. منصور.

(3) Cod. بميقابوة.

(4) Cod. اندرفوا.

وكان مشهورًا قديم الزمان واما بنادرها بطنها اعنى مطلعها بندر فيدر وهو تحت جبل لامري وهو بندر الفلفل بندر شمطرة (fol. 79 r°) وهو اشهر بنادرها وهي بلدة كبيرة وهي بندر الفلفل والحرير والذهب وهو بندر معمور بندر عاروه وهو بندر صغير بندر ركن وهو بندر صغير بندر فلي بنج[1] وهو ايضا بندر صغير وهؤلآء البنادر الصغار منهم بنادر الجاوي وغيره من تلك النواحي فاما قياسات البنادر فقد ذكرت فى المقابلات في باب القياسات فلا حاجة للتكرار

تنبيه اعلم ان في ظهر جزيرة شمطرة من المغيب جملة جزر فالمطلق من جامس فله لجزيرة اندرسابور[2] التي هي اولهن من الشمال مغيب سهيل وهي مقابلة لماكوفانج[3] والمسافه بينهما ثمانية ازوام ثم بعدها في الجنوب جزيرة كبيرة ذات اخوار وبنادر تسمى ميغاماروس[4] والفرقدان عليها سبعة الا ربع وهي اصل بلد البنك وهم الذين ياكلون بنى آدم نسال الله العفو والعافية وبينهما ظهر شمطرة ثمانية ازوام ايضا واذا جريت من هذه الجزيرة في مطلع الجوزا تاتيك جملة جزر منهن فلو باني (*sic*) وفلو لنبوا وفلو لولو وجزيرة تلاجيه[5] وخرابات الي قرب البر وفي البر بندر شنكل[6] الفرقدان هنا سنة ونصف وهذا الموضع موضع الشعبان وبعد هؤلآء الجزر الي الجنوب (fol. 79 v°) جزيرة وهي مقابلة لفصنور[7] وبينهما مقدار ثمانية ازوام تسمى منغاروش (*sic*) **واعلم** ان المجري من جزيرة منقاروس (*sic*) الي فنصور[8] مطلع النير لكن كن حذرًا من الاوساخ في بعض الاماكن وفي الجزر المشهورة جزيرة نيجا[9] وهي فوق بندر فنصور[8] وجزيرة باسلار وهي جنوبي وبحري عن فنصور[8] وفيها نهرٍ (*sic*) يصبّ دايما وكم من جزر غير هؤلآء المذكورات ومن شعبان

(1) Cod. فلى بنج. — (2) Cod. اندسابور. — (3) Cod. لماكوفاج. — (4) Cod. ميقافاروس. — (5) Cod. تلاجية. — (6) Cod. شكل. — (7) Cod. لمنصور. — (8) Cod. منصور. — (9) Cod. نجا.

LIVRE DE RÉCITS DE VOYAGES PRÉCIEUX.

LXXXII. Section traitant de la connaissance de l'île de Šumuṭra.

Šumuṭra commence, au nord-ouest, là où les Farḳadayn sont par un peu moins de 8 *iṣba'* [= 6° nord environ]. Gāmis-fula est à l'ouest de ce cap [nord-occidental]. Proche de ce cap, c'est-à dire du cap [septentrional] de Šumuṭra, gisent les îles de Mās-fula[1]. Ce sont des îles grandes et petites. En ce qui concerne la latitude de l'extrémité méridionale de l'île de Šumuṭra, il y a plusieurs opinions que j'ai rapportées dans [l'ouvrage intitulé] Al-'Umda[2]. L'opinion la plus répandue est qu'elle se termine là où les Farḳadayn (fol. 78 v°) sont par 3 *iṣba'* 1/2 [= 1° 43' sud environ].

[Voici] la route à suivre sur la côte occidentale : de Gāmis-fula à Mākūfāng, au sud-sud-est; de Mākūfāng à Pančūr, au sud-est-1/4-sud; de Pančūr à l'extrémité méridionale de l'île, au sud-est.

[Voici] la route à suivre sur la côte orientale : de Gāmis-fula à Mās-fula, au plein est[3]; de Mās-fula au port de Šumuṭra, à l'est-1/4-sud; [du port] de Šumuṭra à Pulaw Barhala, au sud-est-1/4-est — les Farḳadayn sont là par 7 *iṣba'* [= 4° 18' nord environ]; — de [Pulaw] Barhala à l'île de Jumur, au sud-est-1/4-est également. Cette route est [dite la route] du large[4].

La route le long de la côte [orientale] est la suivante : [du port] de Šumuṭra à Aru où les Farḳadayn sont par 6 *iṣba'* 1/2 [= 3° 26' nord envi-

(1) *Mās-fula* est un complexe dont les mots sont malais et la construction sanskrite, signifiant «île de l'or». L'aire d'expansion de *mās*, correctement *ĕmás*, *amás* et *más* en malais, s'étend, en dehors de l'Indonésie, à la péninsule malaise et à l'Indochine. Cf. javanais *emas*; bisaya, dayak, tagal *amas*; makassar *amasa*; batak *omas*; khmèr *mās*; bahnar, jarai, halaṅ *maḥ*; čam *mo'ḥ*; radè *mă*; péninsule malaise *amas*, *mas*, *mās* (cf. AYMONIER-CABATON, *Dictionnaire čam-français*, p. 365, *sub verbo*, et C. Otto BLAGDEN, *Comparative vocabulary of aboriginal dialects*, dans *Pagan races of the Malay peninsula*, Londres, 1906, in-8°, t. II, p. 621, s. v° *gold*). La *Lijst van de voornaamste aardrijkskundige namen in den Nederlandsch-Indischen archipel* (Batavia, 1906) mentionne trois îles du même nom : l'une dans l'archipel des îles Aru (Résidence d'Amboine); la seconde dans la résidence de Timor, et la troisième sur la côte orientale de Sumatra, dans la Résidence de Riouw et dépendances.

(2) *Vide supra*, p. 85.

(3) Litt. «à l'est fondamental».

(4) C'est-à-dire la route par le milieu du détroit, opposée à la route du cabotage le long de la côte. Pulaw Barhala est sans doute le petit groupe d'îles à l'est de l'embouchure de la rivière de Deli, plus exactement Dĕli, au sud du 4° degré de latitude nord, que l'*Oriental Pilot* (carte 42) appelle «Pulo Varela, call'd by the Sailors Pulaw Verura». Pulaw Jumur, exactement Pulaw

ron], au sud-est; de Aru aux environs de Rakan[1], à l'est-1/4-sud — les Farkadayn sont là par 6 *iṣba'* 1/4 [= 3° 00′ nord environ]. A partir des environs de Rakan, la terre s'avance dans la direction du pôle [sud] et de ses environs, jusqu'à l'extrémité de l'île. On dit cela et on dit aussi autre chose.

Les ports connus de l'île sur la côte occidentale, sont :

Le port de Pančūr; c'est le port du camphre. . .[2], de l'or et d'autres produits;

Le port de Pariyaman[3], célèbre parmi les hommes [et qui est situé dans le pays] de Manaṅkabwa; c'est le port de la poudre d'or et de l'aloès;

Le port de Indrapura[4], qui n'est plus connu à cette époque-ci, mais qui était célèbre autrefois.

Les ports de la côte orientale sont :

Le port de Pedir[5], sous la montagne de Lāmurī; c'est le port du poivre;

Le port de Šumuṭra; (fol. 79 r°) c'est le plus célèbre des ports de l'île. C'est une grande ville. C'est le port du poivre, de la soie et de l'or. C'est un port fréquenté;

Le port de Aru; c'est un petit port;

Le port de Rakan; c'est un petit port;

Le port de Palembaṅ[6]; c'est également un petit port. Parmi ces petits ports sont les ports du benjoin[7] et d'autres produits de ces régions.

En ce qui concerne la latitude[8] de ces ports, je l'ai indiquée au chapitre des latitudes et il n'y a pas à y revenir.

Attention[9]. Sache que sur la côte de l'île de Šumuṭra qui fait face à

Jĕmur, est l'une des îles de l'archipel des Aru. Cf. Tomaschek, carte XXV, et mes *Relations de voyages*, t. II, p. 489, note; 490, note; 492, 499, 533, où جمرة *Gumrah*, جمر *Gamar*, etc.; *Gumar*, *Gamar*, doivent être rectifiés en جمر *Jumur* < malais *Jĕmur*.

(1) Malais *Rĕkan* ou *Rokan*.

(2) Le texte a الحي, qui peut signifier «camphre vivant», mais je n'ai trouvé cette expression nulle part ailleurs.

(3) Ou Pariaman, généralement appelé Priaman.

(4) Indrapura, la ville d'Indra; exactement *Indrŏpurŏ* et *Indĕrŏpurŏ*.

(5) Litt. *Fīdir*; en atchinais *Pidië*.

(6) Le texte a *Falī-bang*.

(7) Le texte a بنادر الجاوي.

(8) Le texte a القياسات, pluriel de قياس, qui signifie simplement «mesure» et, dans le cas présent, avec le sens de «mesure de hauteur d'étoile à tel endroit pour en déterminer la latitude».

(9) تنبيه signifie au propre «avertissement, admonition, avis». Je l'ai tra-

la haute mer, du côté de l'ouest, il y a une série d'îles. [Voici quelle est] la route au large : de Gāmis-fula aux îles de Indrasābūr qui sont les premières en commençant par le nord, au sud-sud-ouest — elles sont en face de Mākūfāng; — la distance entre ces deux points est de 8 *zām*. Ensuite, au sud, une grande île aux nombreux criques [1] et ports, appelée Mīḳāmārūs où les Farḳadayn sont par 6 *iṣba'* 3/4 [= 3° 52′ nord environ]. C'est le pays dont sont originaires les Batak anthropophages. — Nous implorons d'Allah le pardon et la sécurité! — Entre cette île et la côte occidentale de Šumutra, il y a également 8 *zām* de distance. Si, de cette île, tu fais route à l'est-1/4-sud, tu arrives dans un groupe d'îles parmi lesquelles sont : Pulaw Bānyak [2], Pulaw Lumbū [3], Pulaw Lūlū [4], l'île de Talāgīh [5] et des îles désertes [6] jusque près de la côte. Sur la côte, se trouve le port de Šinkil [7], là où les Farḳadayn sont

duit par le terme nautique équivalent : «attention», qui est imprimé en caractères gras dans les *Instructions nautiques* modernes. Les instructions qui suivent ce titre mis ainsi en relief ont pour but de mettre en garde les marins contre les dangers de la navigation en tel ou tel endroit.

(1) D'après Bīrūnī, غبّ *γubb*, plur. أغباب *aγbāb*, signifie «golfe, baie» et خور *ḫūr*, plur. أخوار *aḫwār*, «estuaire de fleuve formant golfe» (*Alberuni's India*, édit. et trad. E. Sachau, p. ١٠٢ du texte arabe et p. 208, t. I, de la traduction anglaise). L'indication est exacte du point de vue géographique; mais, en terme de marine, *ḫūr* a le sens de «lagune, crique». Cf. *Instructions nautiques sur la mer Rouge et le golfe d'Aden*, n° 681, 1885, p. xv, *sub verbo*.

(2) Pulo Bañak. *Vide supra*, p. 94 et note 7. Le texte a ici la leçon fautive باني *Bānī* pour بانيق *Bānyaḳ*.

(3) Je n'ai pas à ma disposition de document cartographique me permettant de situer exactement cette île. Il s'agit sans doute du groupe insulaire gisant en face de Baros.

(4) *Ibid.*

(5) *Ibid.*

(6) Le texte a خرابات, de la racine خرب «être ruiné, dévasté, dépeuplé». «[The Moorish pilot], rapporte Teixeira, though reputed the best in those narrow seas [il s'agit du golfe Persique], nearly put us high and dry at a pass which the Moors call Karab [lire خراب *ḫarāb*], that is, «broken» or «ruined». They say that there was a great city, that was overflowed by reason of its low position» (*The travels of Pedro Teixeira*, trad. et annoté par William F. Sinclair et Donald Ferguson, *Hakluyt Society*, 2e série, n° IX, 1902, p. 25). La traduction de خرابات par «désertes» implique que les îles en question ont été dévastées et dépeuplées.

(7) Exactement *Siṅkil*, mais communément appelé *Siṅkel*. La notation arabe *Šinkil* est fautive, car la sifflante palatale n'existe pas dans les langues de Sumatra.

par 6 *iṣba'* 1/2 [= 3° 26' nord environ]. C'est un endroit à récifs de roches. Après ces îles, en se dirigeant vers le sud, (fol. 79 v°) se trouve une île située en face de Pančūr — entre ces deux points, il y a environ 8 *zām* — appelée Manḳārūš [1]. SACHE que la route de l'île de Manḳārūš à Pančūr est à l'est-sud-est; mais prends bien garde [aux parties] malsaines [2] dans ces endroits.

Parmi les îles connues [sont les suivantes] : l'île Nīhā [3] qui est située au-dessus [= au sud [4]] du port de Pančūr; l'île Bāsalār qui est au sud et au large de Pančūr [5]. Il se trouve dans cette dernière île un cours d'eau qui ne tarit jamais [6]. Mais combien il y en a encore d'îles non mentionnées ici et de récifs de roches!

(1) Dans le même traité du ms. 2559, au fol. 70 v°, l. 14 et suiv., SULAYMĀN cite les ports et îles suivants, qui sont situés à l'endroit où les Farḳadān sont par 6 *iṣba'* : ملاقه ثم بندر ركن من بطن شمطرة ثم بندر فنصور ثم جزيرة ماروس وقيل يسمي فلو بابيك من مغيبى شمطرة «Malāḳa [sur la côte occidentale de la péninsule malaise]; puis le port de Rakan sur la côte orientale de [l'île de] Šumuṭra; puis le port de Pančūr; puis l'île Mārūs, qu'on dit s'appeler aussi Fulo Bābīk [et qui est située] à l'ouest de [l'île de] Šumuṭra.» Manḳārūs est, sans doute, une erreur de graphie pour Mārūs et l'île en question est à identifier à Pulaw Babi, au large de Fạnčūr-Baros. *Vide supra*, p. 88, n. 2.

(2) الاوساخ, pluriel de وسخ, signifie au propre «saleté, malpropreté»; c'est le contraire de نضيف «propre». Ces deux mots répondent en terminologie nautique française à «sain» et «malsain», avec le sens de «endroit où la navigation est ou n'est pas dangereuse». Cf. les passages suivants des *Instructions nautiques sur la mer Rouge et le golfe d'Aden*, n° 681, 1885 : p. 56 «Au sud des îles Djifatin jusqu'à Kosseïr, la côte a comme direction générale le S. S. E et est assez saine»; p. 70 «le chenal en dedans de Makaoua ... est sain»; p. 85 «Le passage entre Shab [= *ša'b*] Gousser et Shab Touil paraît sain»; p. 65 «La BAIE MALSAINE ... est pleine de récifs et de roches sous l'eau»; p. 86 «Approche de Saouakin par l'est. — Le chenal ... est malsain pour les navigateurs qui ne sont pas pratiques de la localité; on conseille donc de ne pas le prendre jusqu'à nouvel ordre».

(3) Le texte a نحا, que je lis نيحا. On sait que le nom indigène de l'île de Nias est Niha.

(4) Les cartes arabes ont une disposition différente des nôtres. Le sud est en haut de la carte; le nord, en bas; l'est, à la gauche du lecteur et l'ouest, à sa droite. Tel endroit au-dessus de tel autre est donc au sud de celui-ci. Pour des expressions de ce genre, cf. IBN KHALDŪN, t. II de mes *Relations de voyages*, p. 461.

(5) Il s'agit d'une île Pančur de la côte orientale de Sumatra, dont le nom est homographe de celui du célèbre port du camphre de la côte occidentale : Pančur-Baros.

(6) Litt. qui coule toujours.

(*A suivre.*)

UNE INTERPOLATION DU *CHE KI.*

LE TABLEAU CALENDÉRIQUE DE 76 ANNÉES,

PAR

LÉOPOLD DE SAUSSURE.

On sait qu'à la fin du XXVI[e] chapitre du *Che ki,* traitant du calendrier, se trouve un tableau embrassant une période de 76 années, c'est-à-dire une période luni-solaire *pou* 蔀 analogue à la période grecque de Callippe. Ce tableau comporte d'abord six colonnes relatives à la répartition des mois et des jours dans chacune des années successives; puis une colonne indiquant la double appellation, dénaire et duodénaire (*Yen-fong Cho-t'i-ko,* etc.) de l'année; puis une dernière colonne affectée aux noms des périodes de règne, *nien-hiao* 年 號, dont la première, *t'ai-tch'ou* 太 初 (Grand commencement), fait allusion à la réforme calendérique de l'an 104, suggérée par les coïncidences exceptionnelles qui avaient marqué le solstice d'hiver précédent.

Dans sa traduction des *Mémoires historiques de Se-ma Ts'ien,* Éd. Chavannes a présenté ainsi ce document (t. III, p. 332, n. 4) :

Après avoir rappelé le décret par lequel l'empereur *Ou* instituait le nouveau calendrier *t'ai-tch'ou, Se-ma Ts'ien* va exposer ce qu'était l'ancien calendrier *t'ài tch'ou* des *Yn.* L'erreur dans laquelle sont tombés

IMPRIMERIE NATIONALE.

la plupart des commentateurs a été de croire que le tableau qui va suivre représentait le nouveau calendrier *t'ai tch'ou* de l'empereur *Ou;* les noms des périodes d'années sont vraisemblablement une interpolation de *Tch'ou Chao-suen,* et *Se-ma Ts'ien* avait dû se borner à donner le schéma d'une période de 76 années comptée à partir d'une origine première appelée *t'ai tch'ou.*

Dans l'appendice III du même tome, après avoir expliqué le contenu des diverses colonnes, l'éminent sinologue conclut (p. 665) :

Qu'est-ce que le calendrier qui nous a été conservé par *Se-ma Ts'ien?* L'hypothèse qui paraît la plus naturelle consisterait à admettre que nous sommes en présence du calendrier *t'ai tch'ou* qui fut institué en 104 avant J.-C. et à la rédaction duquel *Se-ma Ts'ien* lui-même collabora. En effet, les noms des périodes d'années qui se succédèrent à partir de la période *t'ai-tch'ou* sont distribués régulièrement dans le tableau des *Mémoires historiques* et ce tableau paraît donc bien, à première vue, prendre son point de départ, comme le calendrier *t'ai-tch'ou,* en l'année 104 av. J.-C.

Il est à remarquer cependant que ces noms de périodes d'années sont donnés jusqu'en l'an 29 av. J.-C. Ils sont donc une interpolation manifeste, car *Se-ma Ts'ien* dut mourir au commencement du règne de l'empereur *Tchao* (86-74 av. J.-C.). Ils ont sans doute été introduits dans le texte par *Tch'ou Chao-suen* (cf. t. I, p. CCIII). Dès lors la présence de ces noms de périodes n'a plus l'autorité qu'elle aurait eue si nous la devions à *Se-ma Ts'ien* lui-même.

D'autre part l'année *yen-fong cho-t'i-ko* correspond dans la notation moderne à une année 甲寅, 51ᵉ du cycle. Or, la première année *t'ai-tch'ou* (104 av. J.-C.) est une année 丁丑, 14ᵉ du cycle. Par conséquent l'année *yen-fong cho-t'i-ko,* par laquelle commence le calendrier des *Mémoires historiques,* ne peut être identique à l'année 104 av. J.-C., qui est le point de départ du calendrier *t'ai-tch'ou.*

Enfin le calendrier *t'ai-tch'ou* était fondé sur un rapport entre la mesure du temps et les proportions musicales; comme 81 était le nombre qui exprimait les dimensions du tuyau sonore rendant la note fondamentale *kong,* le jour était divisé en 81 parties [1] et on disait que

[1] La division du jour en 81 parties fut imaginée par *Lo-hia Hong* (dont le nom de famille, d'après un commentaire, était 落下 et le nom person-

la lunaison se composait de 29 jours et $\frac{43}{81}$ de jour. Nous ne trouvons pas cette évaluation chez *Se-ma Ts'ien*, qui estime la lunaison à 29 jours et $\frac{499}{940}$ de jour[1]. Le calendrier des *Mémoires historiques* n'a donc rien de commun avec le calendrier *t'ai-tch'ou*.

Cette conclusion me paraît juste, car je crois que ce tableau a été intercalé dans le *Che ki* sous les *Han* postérieurs. Mais les deux dernières raisons sur lesquelles elle se fonde ne sont pas probantes; l'appellation *Yen-fong Cho-t'i-ko* est conférée à l'année *t'ai tch'ou* non seulement par le tableau calendérique, mais par le texte du chapitre en cause et par le *Ts'ien Han chou*, comme on le verra plus bas. Et la fraction $\frac{43}{81}$, ramenée au dénominateur 81 pour correspondre à la division du jour, est équivalente à la fraction $\frac{499}{940}$, qui ne figure d'ailleurs pas au *Che ki*, sauf dans le tableau suspect dont il est ici question.

Cette remarque — continue Chavannes — avait été déjà faite par le mathématicien *Mei Wen-ting* (1633-1721), qui disait : «Le système que donne *Se-ma Ts'ien* n'est pas celui qui avait cours à son époque; c'est en effet le calendrier des *Yn* et non celui des *Han*.»

Cette affirmation eût été intéressante si ce mathématicien l'avait appuyée par quelques arguments techniques. Tel n'est malheureusement pas le cas; il émet une supposition gratuite, suggérée simplement par le fait que, dans le *Ts'ien Han chou*,

nel 閏). A la même page (I, 11), le *Lu-li tche* reproduit la fin d'un passage du *Che ki* que Chavannes traduit (*M. H.*, III, p. 330) : «Quand l'empereur actuel eut pris le pouvoir, il manda auprès de lui le savant *T'ang tou* et lui assigna le ministère du Ciel.» Mais, d'après un commentateur du *Ts'ien Han chou*, 分天部 signifierait «mesurer l'intervalle des *sieou*». Cette leçon (confirmée par un autre passage où 部中 a le sens de «milieu des divisions») convient mieux au texte du *Lu-li* : «(*T'ang*) *tou* délimita les secteurs du ciel et (*Lo-hia*) *Hong* fit progresser les calculs du calendrier. Sa règle se servait des tuyaux sonores comme base du calendrier.»

[1] Par inadvertance, Chavannes écrit ici $\frac{348}{940}$ au lieu de $\frac{499}{940}$; l'erreur s'explique quand on se reporte à la page 646, où ces deux fractions figurent sur une même ligne.

après avoir retracé les circonstances dans lesquelles le calendrier *T'ai-tch'ou* fut élaboré, *Pan kou* rappelle les critiques (d'ordre métaphysique) dont ce calendrier fut l'objet de la part de *Tchang Cheou-wang*, qui succéda à *Sseu-ma Ts'ien* dans la charge de grand astrologue, et ajoute que «le calendrier préconisé par *Cheou-wang* était le calendrier des *Yin* tel que s'en servaient les grands astrologues officiels».

Il est possible que *Sseu-ma Ts'ien* eût préféré l'adoption de ce calendrier à celui dont il fut chargé, par décret, d'assurer l'application. Mais il n'y a pas là une raison suffisante pour identifier le tableau calendérique du *Che ki* au calendrier des *Yin*. Tout calendrier chinois se composait alors de deux éléments : de certaines données numériques tirées de l'observation des faits et de théories cherchant à relier ces faits aux idées métaphysiques en faveur. Nous ne voyons rien de tel dans ce tableau. Par ailleurs, la seule caractéristique technique que nous connaissions du calendrier de la dynastie *Yin*, c'est qu'il faisait commencer l'année au mois 丑 et non au mois 寅. Or cette indication ne figure pas, et ne saurait figurer, dans le tableau du *Che ki*, puisqu'on y trouve simplement six colonnes consacrées au décompte numérique annuel du processus de la période *pou*, une septième consacrée à la notation sexagésimale usitée sous les *Ts'in* et une huitième qui, de l'aveu de Chavannes, est interpolée.

Pour rattacher la supposition, faite par le mathématicien *Mei*, au tableau du *Che ki*, il faudrait au moins y trouver un élément astrologique. La seule colonne qui pourrait donner une maigre satisfaction à ce desideratum est celle où figure la notation *Yen-fong Cho-t'i-ko;* car ce cycle, originellement en connexion avec la révolution de Jupiter, est exposé par *Sseu-ma Ts'ien* dans le chapitre des *Gouverneurs du ciel*, avec son emploi astrologique reproduit d'un document de la fin des *Tcheou*. Mais Chavannes n'est guère fondé à la rattacher à un prétendu

calendrier *t'ai-tch'ou* des *Yin,* puisque, tant dans le texte du *Che ki* que dans celui du *Ts'ien-Han chou,* cette appellation *Yen-fong Cho-t'i-ko* est liée au calendrier *t'ai-tch'ou* impérial et à l'année 104 av. J.-C. [1]. Le chapitre authentique se termine, à mon sens, par la phrase qui suit le décret instituant la nouvelle période (*M. H.,* III, p. 332) :

... Le onzième mois, au jour 甲子 qui était le premier jour du mois, au matin, est survenu effectivement le solstice d'hiver. Je change donc la septième année et j'en fais la première année *t'ai-tch'ou.*

Le nom de l'année est *Yen-fong Cho-t'i-ko;* le nom du mois est *Pi-tsiu.* Quand le jour 甲子 est arrivé, au milieu de la nuit qui est le matin du premier jour du mois, c'est le solstice d'hiver.

[Interpolation.] Tableau de la méthode du calendrier disposé d'après le cycle 甲子 :

La première année *t'ai-tch'ou,* le nom de l'année est *Yen-fong Cho-t'i-ko;* le nom du mois est *Pi-tsiu;* quand le jour 甲子 est arrivé, au milieu de la nuit qui est le matin du premier mois, c'est le solstice d'hiver.

En réalité, cette répétition de la phrase est de la main de l'interpolateur, qui a cru devoir intercaler, à titre explicatif, le tableau d'une période de 76 ans [2].

(1) Ces deux textes, qui se complètent mutuellement, proviennent d'ailleurs avec évidence du calendrier *T'ai-tch'ou* lui-même, rédigé par *Teng P'ing.*

Cette identification du tableau du *Che ki* à un calendrier des *Yin* a été développée par Chavannes dans un article du *Journ. as.* de nov.-déc. 1890. On n'y trouve aucun autre argument à l'appui de sa théorie.

Dans cet article, comme aussi dans son appendice III, Chavannes a exposé au sujet du cycle de Jupiter (mis en cause par l'expression *Cho-t'i-ko*) d'intéressantes théories, critiquables du point de vue astronomique, mais qui ont posé le problème et servi de base à la discussion (cf. *T'oung Pao,* 1913 et 1914 : *Le cycle de Jupiter* et 1911 : *La règle des Cho-t'i;* ainsi que la réponse de Chavannes dans son mémoire *L'instruction d'un futur empereur de Chine.*

(2) Comme nous le verrons plus loin, les circonstances exceptionnelles du solstice *t'ai tch'ou,* tombant sur le jour 甲子 et sur la conjonction luni-solaire, en firent un point de départ prestigieux pour les computations astronomiques et calendériques des temps suivants. Il était donc naturel d'inter-

L'assertion d'après laquelle le terme *Yen-fong Cho-t'i-ko* ne saurait désigner l'année 104 av. J.-C. n'est d'ailleurs pas fondée. Comme je l'ai montré dans le *T'oung Pao* (1914, p. 682; 1913, p. 397), en discutant les données historiques réunies par Chavannes, l'emploi, fort ancien, des positions sidérales de Jupiter n'a donné lieu à un cycle continu qu'à partir des environs de l'an 380 av. J.-C., époque à laquelle la progression annuelle de cette planète concorde effectivement avec les indications des prophéties apocryphes du *Tso tchouan* et avec l'origine du roulement duodénaire révélé par le texte relatif à l'an 239. Mais, comme les positions duodénaires de Jupiter se modifient d'une dodécatémorie en 86 ans, le cycle devait être déjà fortement dérangé à l'époque de *Lu Pou-wei* et allait atteindre une avance de deux dodécatémories aux environs de l'an 208. Or, précisément, le deuxième texte, relatif à l'an 174, montre un changement de 2 rangs.

Mais, après cette mise au point, le roulement duodénaire du cycle *Cho-t'i-ko* s'est perpétué sans plus tenir compte des positions de la planète...

Il faut mentionner, cependant, une tentative de réforme[1] en l'an 104 av. J.-C., à l'occasion de la promulgation du calendrier *T'ai tch'ou.* La période *t'ai tch'ou* prétendait inaugurer une ère nouvelle dont le point de départ se trouvait dans les merveilleuses circonstances qui entourèrent le solstice d'hiver du début de cette année : ce solstice tomba (ou fut censé tomber) à la fois sur un jour 甲子 et sur le premier jour du

caler, à la suite du décret instituant le Grand-commencement *t'ai-tch'ou*, le tableau-type d'une période de 76 ans.

Le caractère suspect de ce tableau se manifeste déjà d'après les diverses constatations disséminées dans l'ouvrage de Chavannes : 1° la colonne des noms de règne est interpolée (III, p. 665); 2° la postface du tableau est fausse (III, p. 338); 3° le titre du tableau est interpolé (I, p. CCVIII).

(1) Cette expression n'est pas adéquate. Sous le règne de *Wou ti*, le roulement duodénaire fictif était déjà entré dans les mœurs et on ne songeait plus à le réformer. Mais on savait que, récemment encore, le cycle était basé sur le lieu vrai de la planète; il était donc d'un heureux augure que Jupiter se trouvât au point de départ de sa révolution en l'année *t'ai-tch'ou.*

mois, Jupiter se trouvant en outre en *Sing-ki* 星紀 (l'Astérisme-repère, point de départ antique de la révolution de cette planète). Ces coïncidences furent présentées à l'empereur comme terminant une période de 4617 ans et inaugurant une ère nouvelle dont la première année était *Ngo-fong Cho-t'i-ko* [1] (*T'oung Pao*, 1914, p. 683).

[1] 迺以前歷上元泰初四千六百一十七歲至於元封七歲復得閼逢攝提格之歲中冬十一月甲子朔旦冬至日月在建星。 Ainsi, en computant rétrospectivement depuis le *T'ai tch'ou* du *Chang-yuan* (*alta origo*), 4617 années s'étant écoulées jusqu'à la 7ᵉ année de la période *yuan fong* (104 av. J.-C.), se retrouva l'année *Ngo fong Cho-t'i-ko* : au milieu de l'hiver, en la 11ᵉ lune, au jour *kia-tseu*, au matin de la nuit qui marque le 1ᵉʳ jour du mois, le solstice d'hiver se produisit, le soleil et la lune se trouvant en *Kien-sing* (= *Teou* = *Sing-ki*, cf. *T'oung Pao*, 1914, p. 652).

La position de Jupiter est sous-entendue dans l'expression *Cho-t'i-ko*; car la planète étant en *Sing-ki* = 丑, la Grande année se trouve en 寅 = *Cho-t'i-ko* (*M. H.*, III, p. 357). Cette position ne concordait pas avec le roulement calendérique légué par les *Ts'in*; mais, à cette époque, on se rendait déjà compte qu'il ne fallait pas attribuer à la planète une révolution moyenne de 12 ans, comme on le croyait autrefois tout en constatant ses perturbations. On s'abstenait de rectifier le cycle calendérique d'après le lieu vrai de Jupiter. On remarquera d'ailleurs que 4617 est divisible par 19, mais non par 12, ni par 76, comme c'est le cas du *Chang yuan* imaginé sous les *Han* postérieurs (voir plus bas).

Le *Ts'ien Han chou* orthographie 閼, comme le *Eul ya*, tandis que le *Che ki* emploie la variante 焉 (*M. H.*, III, p. 652).

Par ailleurs, j'ai montré que la série duodénaire *Cho-t'i-ko* équivaut à la série des douze branches, laquelle représente les douze mois, 子 étant la lune solsticiale. Cette équivalence ressort de la symétrie originelle de la liste *Cho-t'i-ko* telle qu'elle a été retrouvée par *Houai-nan tseu* (où les mois cardinaux sont trisyllabiques), tandis que le cycle légué par les *Ts'in* est déformé, comme le sont aussi le cycle des douze animaux et la liste *Pi-tsiu* (cf. *T'oung Pao*, 1910, p. 469, 475, 588). *Yen fong Cho-t'i-ko* correspond donc originellement à 甲子. A l'époque où j'ai signalé ce fait, j'ignorais qu'il se trouve confirmé par des textes du *Che ki* et du *Ts'ien Han chou*, qui reproduisent évidemment ceux du calendrier *T'ai-tch'ou*. On lit en effet dans le *Lu-li tche*, 2ᵉ partie, p. 7 v°, que la période 元 de 4617 ans se subdivise en 3 *t'ong* 三統 de 1539 ans; le premier est le *t'ong* du Ciel et commence en une année 甲子, le second est celui de la Terre et commence en une année 甲辰; le troisième, celui de l'Homme, commence en une année 甲申. — Ainsi donc, d'après le roulement cyclique actuel, commencé sous les *Ts'in*, l'année 104 est marquée 丁丑; d'après l'équivalence admise sous les *Ts'in*, *Yen-*

Les circonstances remarquables de ce solstice étaient d'ailleurs prévues, car l'empereur *Wou* se rendit en personne au *T'ai chan* pour y accomplir un sacrifice, où l'officiant prononça les paroles suivantes (*M. H.*, III, p. 512) :

Le Ciel a derechef donné à l'empereur les achillées magiques du 太元 (= 太初). La période est révolue et elle recommence.

La remarque de Chavannes, d'après laquelle l'année *Yen-fong Cho-t'i-ko* ne saurait correspondre à la 1re année *t'ai-tch'ou*, tout en étant exacte au point de vue purement calendérique du roulement duodénaire actuel inauguré sous les *Ts'in*, n'est donc pas conforme aux données astrologiques; elle est infirmée par les textes du *Ts'ien Han chou* et de deux chapitres du *Che ki*.

Nous avons à examiner maintenant le dernier argument en faveur de la thèse identifiant le tableau de 76 années à un calendrier des *Yin* : le calendrier *t'ai tch'ou* de l'an 104 évaluait la lunaison à $29 \frac{43}{81}$ jours, tandis que le tableau l'évalue à $29 \frac{499}{940}$ jours. Or ces deux fractions sont exactement équivalentes. Si elles sont exprimées selon deux dénominateurs différents, c'est qu'il s'agit dans le premier cas de spéculations mystiques associant les lois de l'acoustique à celles de l'astronomie, et dans le second cas du décompte arithmétique du processus annuel d'une période luni-solaire de 76 ans. Comme cette période comporte 27759 jours à répartir dans 940 lunaisons, le dénominateur 940 s'impose; on ne voit, d'ailleurs, pas de relation entre ce dénominateur 940, qui caractérise un calen-

fong Cho-t'i-ko = 甲寅 et, d'après la symétrie du système cosmologique, la correspondance originelle est 甲子.

Ce passage important démontre que, déjà au temps de *Sseu-ma Ts'ien*, on appliquait aux années (mais non pour l'usage calendérique effectif) la notation 甲子. Au point de vue théorique, l'interpolateur n'a pas commis une erreur en attribuant le signe 甲子 à la 1re année *t'ai-tch'ou*.

drier *astronomique* postérieur à la découverte du *pou*, et un prétendu calendrier *astrologique* de l'antique dynastie des *Yin*.

Si l'on convertit ces fractions en décimales, on obtient :

Évaluation de la lunaison en jours.

Tirée de la période de Méton : $\frac{6940}{235}$ = 29,53191
Tirée de la période de 76 ans : $\frac{27759}{940}$ = 29,53085 }
Tirée du calendrier *t'ai-tch'ou* : $29\,\frac{43}{81}$ = 29,53086 }
Tirée de notre astronomie moderne = 29,53059

L'identité entre l'évaluation tirée de la période de 76 ans et celle du calendrier *T'ai-tch'ou* est manifeste. Toutes deux diffèrent en outre franchement de l'évaluation tirée de la période imparfaite de Méton, comme aussi de la valeur vraie.

On voit donc que les divers indices par lesquels Chavannes a cru pouvoir confirmer la supposition gratuite du mathématicien *Mei* sont illusoires. Le tableau du *Che ki* n'est pas un calendrier astrologique ni un calendrier des *Yin;* il présente simplement le décompte arithmétique du processus annuel d'une période *pou*.

La connaissance de cette période de 76 ans paraissant être impliquée dans l'évaluation de la lunaison à $29\,\frac{43}{81}$ au temps de l'empereur *Wou*, rien n'empêche, semble-t-il, d'attribuer à *Sseu-ma Ts'ien* lui-même l'insertion de ce tableau dans le *Che ki*. Mais cette conclusion serait erronée, car ce tableau, comme on va le voir, a été, en réalité, interpolé au plus tôt sous les *Han* postérieurs.

DE LA CONNAISSANCE DES PÉRIODES LUNI-SOLAIRES SOUS LES HAN ANTÉRIEURS.

Les *Han* antérieurs ont-ils connu et employé la période *pou* de 76 ans? Les arguments qu'on pourrait faire valoir en faveur de cette thèse sont les suivants :

a) Chavannes a affirmé que cette période avait servi de

base à la constitution du calendrier des *Ts'in* et des premiers *Han;*

b) L'évaluation de la lunaison, dans le calendrier *T'ai-tch'ou,* équivaut, comme je l'ai montré plus haut, à l'évaluation déduite de la période *pou;*

c) Les propos tenus, en l'an 113 av. J.-C., par *Kong-suen K'ing,* impliquent la connaissance d'une période luni-solaire;

d) Le tableau du *Che ki,* considéré comme authentique par la critique chinoise, expose numériquement la théorie complète de cette période.

Nous allons examiner successivement ces indices.

a) *Prétendu emploi de la période callippique sous les premiers* Han. — Dans l'appendice II du tome III de sa traduction, Chavannes a montré que la brusque apparition, sous les *Ts'in,* de la théorie des tuyaux sonores et de la progression harmonique par quintes est vraisemblablement une importation des nombres pythagoriciens par l'intermédiaire de la Bactriane. On ne peut que souscrire à cette conclusion, car l'esprit d'observation et d'analyse exigé par une telle découverte n'est guère l'apanage du génie chinois.

Aussitôt après Alexandre, l'hypothèse de relations entre la Chine et le monde grec cesse d'être invraisemblable. Si Mégasthène put être envoyé en ambassade à Pâtaliputra de 311 à 302 av. J.-C...., on ne voit pas pourquoi l'influence grecque n'aurait pas pu, vers la même époque, trouver du côté de l'ouest sa voie jusqu'en Chine.

Mais cette judicieuse constatation a induit son auteur à faire d'autres rapprochements :

Peut-être faut-il voir aussi une trace de l'influence hellénique dans les notions alchimiques que nous trouvons exprimées en Chine dès l'an 133 av. J.-C. avec une singulière précision. Enfin la constitution

du calendrier chinois rappelle à maint égard la constitution du calendrier grec.

En ce qui concerne l'historique des notions alchimiques, je me déclare incompétent. Mais je crois bien savoir que le calendrier chinois n'a rien emprunté au calendrier grec. Ce n'est pas ici le lieu de discuter à fond cette question, qui sera traitée dans les articles ultérieurs des *Origines de l'astronomie chinoise;* je me borne donc, pour la compréhension de ce qui va suivre, à rappeler les caractéristiques du calendrier chinois — resté essentiellement le même depuis la haute antiquité jusqu'à l'intervention des Jésuites au XVIIe siècle — et la différence qui le distingue du calendrier grec.

Ce dernier avait pour but de déterminer la date des jeux olympiques, fixés tous les quatre ans à la pleine lune qui suit le solstice d'été. Si les Grecs avaient pratiqué l'observation du gnomon, comme les Chinois le faisaient alors depuis une vingtaine de siècles, cette formule leur aurait fourni une règle excellente. Mais, si géniales que fussent déjà les spéculations de leurs philosophes, les Grecs ne se mirent pas à observer méthodiquement avant la fondation de l'école d'Alexandrie. Le calendrier des diverses cités était encore basé sur les levers d'étoiles; la durée de l'année et de la lunaison restait incertaine, et l'on cherchait surtout à découvrir une période luni-solaire permettant d'établir un calendrier perpétuel [1].

Ces souvenirs classiques ont inspiré à plus d'un auteur l'idée que le calendrier chinois, lui aussi, devait être fondé sur la

(1) Faute d'observations anciennes de la durée de l'année tropique par le gnomon, la base de comparaison ne pouvait être trouvée que dans l'année sidérale confrontée avec l'erreur des diverses périodes luni-solaires essayées depuis plusieurs siècles, parmi lesquelles la moins mauvaise était l'octaétéride. Diodore dit que Méton s'était consacré à la rectification des observations de levers d'étoiles et qu'il déduisit sa période de l'examen des mois intercalaires attiques (cf. GINZEL, *Handbuch*, II, p. 389).

recherche de périodes perpétuelles. Mais c'est une erreur; ce calendrier, depuis la haute antiquité, est établi sur l'observation du solstice d'hiver par le gnomon [1], qui en maintient la concordance avec l'année tropique et désigne automatiquement l'année embolismique.

Le rang du mois intercalaire parmi les douze lunaisons normales n'a pas grande importance : on pourrait lui assigner une place fixe, à la fin de l'année par exemple. Cependant, dès la haute antiquité, les Chinois ont tenu à désigner le rang qui revient au mois intercalaire d'après la symétrie des phases cardinales [2]; le texte du *Yao tien* spécifie que les mois médians de chaque saison, 仲春, 仲夏, 仲秋, 仲冬, sont déterminés par les équinoxes et solstices; il ajoute que le mois intercalaire sert à régler «les quatre saisons». Tel est, en effet, le principe du calendrier chinois et on peut constater, dans le *Lu li* (IIe partie, p. 1, 5, 8), que le rang des années intercalaires dans la période *tchang* est déduit de la répartition des lunes dans les *tchong k'i*.

Cette règle des *tchong k'i* 中氣, qui apparaît seulement

(1) Cela est démontré, comme l'ont bien vu Gaubil, J.-B. Biot et Ideler, par le fait que les *sieou* cardinaux contenant les phases cardinales de l'année tropique sont exactement indiqués par le *Yao tien* (cf. *Le zodiaque lunaire*, dans le *T'oung Pao*, 1922). Cela est confirmé en outre par la cosmologie chinoise, qui place l'origine des révolutions en 子 et par l'identité du calendrier des *Hia* avec le système des palais célestes et des équivalences normales de la cosmologie. Enfin, dès que les documents deviennent explicites, on y voit spécifiée l'observation du solstice d'hiver par le gnomon (*Tso tchouan*, *Tcheou li*, etc.).

(2) La désignation de la lunaison solsticiale 子 par le gnomon assure une concordance annuelle, mais non pas trimestrielle, entre l'année civile et l'année tropique. Elle n'empêchera donc pas les phases cardinales 卯, 午, 酉 de sortir parfois des lunaisons cardinales 卯, 午, 酉.

La règle cardinale d'intercalation, spécifiée par le *Yao tien*, commence-t-elle à être reconnue aussi dans les documents chaldéens? Cela semblerait résulter d'un passage de Ginzel (*Handbuch*, III, p. 366) relatif à l'existence d'une règle d'intercalation, à l'époque de *Hammu-rapi*, «um das Mondjahr in ungefähre Übereinstimmung mit den Jahreszeiten zu bringen».

sous les *Tcheou* [1] (quoique probablement bien plus ancienne), fixe, non plus trimestriellement, mais mensuellement, le rang qu'il faut assigner au mois intercalaire, d'après la formule lapidaire : 閏月無中氣 «le mois intercalaire est celui qui ne contient pas de *tchong k'i*» [2]. Cette formule, reconnaissable dans un passage du *Tso tchouan,* est indiquée dans le *Che hiun kie* du *Tcheou chou,* chapitre rédigé sous les *Han* et rappelant les règles calendériques de la dynastie *Tcheou.*

La méthode chinoise, par cela même qu'elle maintient, d'après une règle fixe, la concordance de l'année lunaire avec l'année tropique, détermine automatiquement une série d'intercalations recommençant au bout de 19 ans, comme on le voit dans le *Lu li* du *Ts'ien Han chou;* ce retour périodique des années intercalaires doit avoir été connu très anciennement, car il est peu croyable que les Chinois aient pratiqué, pendant tant de siècles, leur méthode solsticiale sans le remarquer. Mais cette période n'est pas rigoureuse et ne se reproduit pas indéfiniment si l'on considère un point de départ invariable, car elle est en rapport avec l'année fictive julienne et non pas avec l'année tropique réelle [3]. On conçoit donc que la connaissance de la période *tchang* n'ait joué en Chine qu'un rôle subsidiaire et non un rôle fondamental comme en Grèce, où le but

(1) Voir *Journ. as.*, avril-juin 1921, p. 257 et 277, et janv.-mars 1920, p. 58-61.

(2) Si les mois lunaires équivalaient aux mois solaires (*k'i*), le milieu de la lunaison concorderait avec le milieu du mois solaire. Comme la lunaison est plus courte d'environ un jour, cet accord est vite rompu; mais, pour maintenir un minimum de concordance, on spécifie que chaque mois lunaire doit au moins contenir le milieu d'un mois solaire. — Dans le *Ts'ien Han chou,* la même règle est exprimée sous cette forme équivalente : Quand la distance 餘 de la néoménie au précédent *tchong k'i* est égale ou supérieure à la lunaison, cette lune est intercalaire. Car alors, en effet, elle ne saurait contenir un *tchong-k'i.*

(3) L'évaluation de l'année à 366 jours n'apparaît que dans le *Yao tien* et a dû être remplacée très anciennement par l'évaluation 365,25 sur laquelle sont basées les intercalations de la période *Tch'ouen-ts'ieou.*

recherché était de découvrir une règle perpétuelle. A côté de leur calendrier luni-solaire, reposant sur une évaluation provisoire de la durée de l'année et de la lunaison, les Chinois ont eu, dès la haute antiquité, le cycle sexagésimal des jours, qui corrigeait l'inconvénient du calendrier empirique en enregistrant le nombre des jours écoulés. La date du solstice tombant sur la néoménie et sur le 1[er] jour 甲子 du cycle attirait naturellement l'attention (1) et fixait un point de départ qui mettait en évidence la série périodique des intercalations. Il est donc vraisemblable (et certain passage du *Tso tchouan* semble le confirmer) que les astronomes se confiaient plus ou moins à la notion de la durée des révolutions, ou à la période *tchang* (2), pour établir à l'avance le calendrier, jusqu'au jour où, l'erreur s'étant accumulée, ils étaient rappelés à l'ordre par le résultat de l'observation.

Ces explications préalables nous permettent d'examiner maintenant la thèse de Chavannes, suivant laquelle le calendrier chinois serait basé, non pas subsidiairement, mais régulièrement, sur la connaissance d'une période luni-solaire; non pas sur le cycle de 19 ans, qui semble avoir été anciennement connu en Chine (3), mais sur la période de 76 ans, qui, en réalité, n'y apparaît pas avant l'époque des *Han* postérieurs.

Comme la majeure partie des *Mémoires historiques de Se-ma Ts'ien* se rapporte au siècle et demi qui s'écoula depuis l'époque où les *Ts'in* devinrent tout puissants jusqu'à la date de la mort

(1) Le *Tso tchouan* nous montre, en l'an 655, le prince honorant de sa présence l'observation du solstice d'hiver tombant sur le 1[er] jour 辛亥 du 1[er] mois.

(2) Les deux procédés reviennent au même, puisque le calcul de la règle des *tchong k'i* comporte une évaluation des révolutions et indique à l'avance la série périodique des intercalations qui se reproduisent tous les 19 ans.

(3) Ce fut l'opinion de Gaubil; tout en constatant que *Lo-hia Hong* et *Lieou Hin* sont les premiers auteurs qu'on sache sûrement avoir parlé du *tchang*, il a admis, dans les *Lettres édifiantes*, que le cycle de 19 ans devait être connu sous les *Tcheou*.

de l'empereur *Wou*, Chavannes avait à préciser le cadre dans lequel se rangent les faits. Il a résumé ses recherches dans l'article intitulé *La chronologie de l'an 238 à l'an 87 avant J.-C.*, publié dans le *T'oung Pao* de mars 1896, et qui débute par les affirmations suivantes :

Dès l'époque des *Ts'in*, et peut-être avant cette époque, les Chinois ont connu la période de 76 années ou période *pou* 部. Cette période se subdivise en quatre périodes de 19 ans, ou périodes *tchang* 章, dont l'une ne compte que 6939 jours, tandis que les trois autres en comptent 6940. Il est vraisemblable que les chronologistes chinois ne connurent d'abord que la période *tchang* de 6940 jours; on a dû introduire dans le calendrier chinois, à une époque incertaine, mais assurément antérieure au milieu du IIIe siècle avant notre ère, un perfectionnement identique à celui que Callippe apporta en 330 av. J.-C. au calendrier grec lorsque, au moyen de la période de 76 ans, plus courte d'un jour que 4 périodes de 19 ans, il rectifia l'usage de la période de Méton [1].

[1] On voit apparaître ici la méprise de Chavannes. Les Grecs, n'étant pas fixés sur la durée de l'année et de la lunaison, la déduisirent de la période e Méton, et la découverte de ce dernier portait effectivement sur un intervalle de 6940 jours, d'où l'on tira l'évaluation $365 \frac{5}{19}$ de la durée de l'année (Ginzel, III, p. 388). Tout autre est le cas en Chine, où l'approximation 365.25 était depuis longtemps connue et où l'évaluation de la lunaison tirée du cycle de 19 ans ne fait pas intervenir le nombre de jours 6940 de ce cycle, mais seulement le nombre de lunaisons comprises dans 19 années de 365.25 jours, ce qui a fourni au calendrier *T'ai-tch'ou* la même évaluation qui ressort de la période callippique.

Comme on le verra plus loin, le *tchang* fut, pour les Chinois, une période déduite des *tchong-k'i* et ramenant la même série d'intercalations; dans cette constatation n'intervenait aucunement le nombre de 6940 jours, dont l'erreur s'accumulait en Grèce à chaque période. Cette erreur s'explique chez les Grecs, puisqu'ils ne connaissaient pas l'évaluation 365.25 de l'année, mais elle n'aurait aucune raison d'être en Chine, où la durée du *tchang*, si on veut l'exprimer en jours, ressort immédiatement à 6939,75 jours.

Évaluation de l'année tropique.

Tirée de la période de Méton	365.263
Tirée de la période de Callippe....................	365.250
Tirée du gnomon par les anciens Chinois	365.250
Tirée de notre astronomie moderne..................	365.242

Le comput pascal ecclésiastique est aussi basé sur la période de 19 ans,

Ces affirmations ne sont suivies explicitement d'aucune preuve. Mais, en étudiant l'exposé de la construction de ce tableau, on s'aperçoit que, dans la pensée de l'auteur, la preuve réside dans le fait que la période de 76 ans vérifie, d'une manière systématique, les données calendériques du *Che ki* et du *Ts'ien Han chou.*

Il suffit de se reporter à ce qui a été dit des traits essentiels de l'antique calendrier chinois, basé sur l'observation du solstice d'hiver et du renouvellement de la lune, pour comprendre qu'une telle induction est illusoire. L'observation directe de l'aspect de la lune établit automatiquement la conformité des mois lunaires avec les lunaisons réelles, de sorte que, au bout de 76 ans, à moins d'avoir mal regardé l'astre de la nuit, le calendrier aura placé bout à bout 940 mois et 27759 jours, quand bien même les fonctionnaires préposés à ce soin n'auraient jamais entendu parler de la période callippique. D'autre part, l'observation du solstice d'hiver, régularisée bon an mal an par la notion de la durée de l'année, évaluée à 365 1/4 jours sous les *Tcheou,* assure la conformité de l'année civile avec l'année réelle en maintenant à la lune 子 son rang solsticial; et cette règle produira automatiquement, dans l'intercalation, une série semblable à celle que Chavannes déduit des documents, en la considérant, d'ailleurs, comme arbitraire. Avec cette différence, toutefois, que le calendrier chinois étant basé sur le solstice, c'est-à-dire sur l'année tropique, et non sur l'année julienne (sauf à titre provisoire et subsidiaire), la série des intercalations historiques ne pourra pas concorder bien longtemps avec la série artificielle déduite d'une période de 76 ans juliens[1].

non pas métonique, mais julienne et équivalente au *tchang* chinois, qu'on ne doit pas confondre avec la période de Méton.

[1] Chavannes écrit (p. 20) : «Il est évident en outre que, les dates du calendrier julien qui correspondent aux dates chinoises se reproduisant les

Une période callippique comprenant 27759 jours, la répartition de ces jours dans les 940 lunaisons se fera automatiquement d'après l'aspect de la lune. Mais, ne se confiant qu'aux textes sans en éclairer l'interprétation par l'examen des conditions de la nature et des règles antiques, Chavannes, qui se représente invariablement le calendrier chinois comme appartenant au type «perpétuel» et fondé sur des règles arbitrairement conventionnelles, écrit (p. 3) :

Enfin le quatrième et dernier problème est de savoir quels sont, dans chaque année, les mois de 29 jours et quels sont les mois de 30 jours.

Pour les années de 354 jours antérieures à 104 av. J.-C., les mois de 29 et de 30 jours se succèdent de la manière suivante :

(formule II :) 29.29.30.30.29.30.30.30.29.29.29.30.

Cette formule, abstraite des contingences de la réalité, laisse le lecteur incrédule. La durée de la lunaison étant de 29,53059 jours, tous les calendriers primitifs l'évaluent, comme première approximation, à 29,5, ce qui conduit à faire alterner les mois de 29 et de 30 jours. Un peuple qui emploie les mois lunaires réels n'aura donc jamais l'idée bizarre de troubler cette réalité en faisant succéder trois mois consécutifs de 29 jours.

Mais, après avoir fait alterner les mois de 29 et de 30 jours, on constatera (au bout d'environ deux ans et demi) que le

mêmes tous les 76 ans, on retrouvera le solstice d'hiver [du 24 décembre 113] assigné au 24 décembre 189, etc.»; oui, parce que la correction grégorienne, d'environ un jour pour 125 ans, ne se fait pas sentir sur ce faible intervalle. Mais comme Chavannes prolonge son tableau jusque sous les *Ts'in* et comme, par ailleurs, il ne tient pas compte de la règle fondamentale que le mois 子 doit être solsticial, on voit fréquemment, dans ce tableau, le solstice tomber en dehors de la 11e lune, sans se trouver cependant en contradiction avec les textes employés, trop peu nombreux pour établir un canevas continu. Par exemple, en l'an 159 et en l'an 121, il fait débuter la 11e lune (子) en janvier, alors que le solstice oscille à cette époque (suivant que l'année est bissextile on non) entre le 24 et le 25 décembre. Le solstice ne s'est plus produit en janvier depuis la fin de la dynastie *Yin*.

mince croissant de la lune ne fait pas son apparition, au jour prévu, dans les feux du crépuscule, et qu'il faut introduire un jour supplémentaire dans le roulement des mois :

... 29.30.29.30.30.30.29.30 ...

La deuxième décimale (29,53) occasionne ainsi périodiquement une correction, imposée, sans calcul théorique, par l'observation du disque[1]; puis, dans un avenir plus éloigné, la quatrième décimale (29,5306) fera, à son tour, sentir son effet; et, tant que les astronomes n'ont pas découvert la durée exacte des révolutions, la succession des mois de 29 et de 30 jours peut être troublée de temps à autre par une adjonction, mais non par une suppression, d'un jour.

Une première règle conventionnelle s'est alors imposée. Comme la valeur discordante des lunaisons et de l'année solaire conduit à l'intercalation d'un mois supplémentaire tous les deux ou trois ans, et comme la seconde décimale conduit également à introduire un jour supplémentaire tous les deux ans et demi environ, on a attribué uniformément une durée de 30 jours aux mois intercalaires. Mais cet expédient, qui simplifie le problème, ne le résout pas, car il n'ajoute en réalité qu'un demi-jour en intercalant un mois de 30 jours dans le roulement moyen de 29,5 jours. On sera donc amené à caser

[1] Dans les centres primitifs de civilisation où des fonctionnaires sont préposés — comme c'était le cas en Chine — à l'observation du ciel et à la confection du calendrier, on n'attendait pas, naturellement, l'apparition du croissant pour en constater le retard. On en était prévenu auparavant par le retard du dernier quartier observé avant l'aurore.

Cette impossibilité de prévoir longtemps à l'avance le renouvellement de la lune était bien propre à confirmer les anciens Chinois dans leur idée que le mouvement des astres n'était pas rigoureusement constant. L'évaluation 29.5 de la lunaison devait être pour eux analogue à l'évaluation 366 (plus tard 365.25) de l'année; c'étaient là des évaluations de principe sous réserve du contrôle de l'observation : au moyen du gnomon en ce qui concerne le soleil et à simple vue en ce qui concerne la lune.

encore 15 jours dans les lunaisons d'une période de 76 ans, comme on le verra plus loin.

Revenons maintenant aux années de 12 lunaisons ordinaires, c'est-à-dire de 354 jours, répartis alternativement en mois de 29 et de 30 jours, années auxquelles Chavannes attribue l'improbable formule II tout au long des 17 pages de son tableau.

Une revision des textes lui a révélé, après coup, l'incertitude de cette formule, qui lui serait apparue d'emblée s'il avait songé aux réalités qui conditionnent le calendrier lunaire. Il écrit alors en note :

Cet ordre de succession est celui qui résulte mathématiquement des données historiques sur lesquelles je me fonde. Rien ne prouve cependant que, dans toutes les années, ce soient les mêmes mois qui aient eu 29 jours et les mêmes mois qui aient eu 30 jours. La chronologie que je propose *n'est donc exacte qu'à un jour près*, c'est-à-dire que le jour que j'indique comme le dernier d'un certain mois peut avoir été en réalité le premier du mois suivant et *vice-versa*. Mais l'accord se rétablit nécessairement à la fin de l'année.

Nous pouvons donc mettre de côté la formule II et rétablir l'alternance naturelle des lunaisons de 29 et de 30 jours. Mais il reste à caser les 15 journées qui, dans un intervalle de 76 années, se trouvent réparties dans les différentes lunaisons pour maintenir l'accord entre le mois calendérique et la réalité du mois lunaire.

La manière dont Chavannes conçoit ce problème, en attribuant aux fonctionnaires qui établissaient le calendrier une intention inexistante, montre, mieux encore que la formule II, combien son idée d'une période perpétuelle, arbitrairement agencée, est éloignée de la réalité astronomique et des traditions chinoises. De même qu'il place les lunaisons consécutives 29, 29, 29, sans examiner les nécessités imposées par la lune, la répartition des jours supplémentaires lui apparaît

seulement dans ses rapports avec la durée de l'année, alors qu'elle est, au contraire, purement d'ordre lunaire, et que la confection du calendrier chinois n'a pas à s'occuper de la valeur réelle de l'année [1].

Une période *tchang* de 6940 jours comprenant 7 années intercalaires, il reste [en dehors de ces 7 années de 384 jours] un ensemble de 4252 jours à répartir entre 8 années de 354 jours et 4 années de 355 jours. Le second problème à résoudre est donc de savoir quelles places occupent dans une période *tchang* de 6940 jours les années de 355 jours.

Le troisième problème consiste à déterminer quelle est l'année qui fait qu'une période *tchang* n'a que 6939 jours, c'est-à-dire qui ne compte que 354 jours, tandis que l'année correspondante d'une période *tchang* de 6940 en compte 355.

Enfin le quatrième et dernier problème est de savoir quels sont dans chaque année les mois de 29 jours et quels sont les mois de 30 jours.

Ce quatrième problème, placé en dernier lieu, est, au con-

[1] Lorsque les jours ont été distribués dans les mois de manière à bien concorder avec la lunaison réelle, le calendrier chinois se trouve du même coup réglé. Il ne reste plus qu'à indiquer, dans la série indéfinie des lunaisons, laquelle portera le signe 子, c'est-à-dire laquelle contient le solstice. La durée de l'année se trouve ainsi éliminée du problème calendérique (ou du moins elle n'y joue qu'un rôle secondaire, celui de prévoir le détail du calendrier de l'année à venir, opération pour laquelle une évaluation approximative suffit). C'est là un trait remarquable, fondamental et méconnu, du calendrier chinois, dont l'accord avec la réalité de l'année tropique est basé seulement sur l'observation du solstice qui sert à marquer du signe 子 le mois solsticial. Une erreur sur la date du solstice n'amènera aucune modification immédiate si cette date ne se trouve pas fortuitement à la limite du mois, auquel cas elle provoquerait simplement une intercalation prématurée ou tardive, ce qui n'entraînera aucune inexactitude consécutive. C'est seulement par les limites extrêmes entre lesquelles oscille le mois 子 que l'accord est maintenu avec l'année tropique, et cet accord, toujours suffisant, devient de plus en plus impeccable avec les progrès de l'astronomie. Le calendrier chinois, dont l'esprit est diamétralement opposé à celui que Chavannes lui attribue, ne peut donner lieu à une erreur cumulative, comme ce fut le cas du calendrier grec fondé sur les périodes luni-solaires, ou du calendrier julien fondé sur une évaluation fixe de l'année.

traire, primordial et dépend, nous l'avons vu, de la seule observation. Si Chavannes n'avait été circonvenu par une idée préconçue, il se serait d'abord placé dans les conditions du calendrier chinois antique, quitte à y renoncer si cet examen lui en démontrait l'incompatibilité avec les textes. Ces conditions supposant, en premier lieu, le maintien *de visu* du mois lunaire calendérique avec la lunaison réelle, il aurait compris que la répartition de 27759 jours et de 940 mois dans 76 années est basée, avant tout, sur la répartition de ces 27759 jours dans les 940 mois, problème purement pratique, résolu, sans théorie, au fur et à mesure des constatations de l'âge de la lune[1]. Or c'est là un problème que Chavannes n'envisage pas. Il s'occupe de la répartition des mois dans l'année et des jours dans l'année, mais non du problème fondamental qui est la répartition totale des jours dans la lunaison. S'il avait commencé par là, il aurait probablement compris que le problème des années de 355 jours se trouve résolu du même coup : une année civile compte 355 jours quand l'état de la lune a imposé l'adjonction d'un jour dans une des lunaisons, en substituant un mois de 30 jours à un mois de 29 jours dans la série alternante. Cette répartition primordiale des jours dans la lunaison étant résolue, il ne reste place à aucun autre problème, si ce n'est celui de l'intercalation, déterminée par la date du solstice, date indiquée

[1] Dans ce qui précède, j'ai admis, pour la clarté de l'exposition, le cas général du calendrier lunaire d'un peuple primitif réglé, mois par mois, d'après l'aspect du croissant. Mais il va de soi que, si le calendrier est établi un an à l'avance, l'accord du mois avec la lunaison est prévu empiriquement et corrigé dans le calendrier suivant. L'intercalation étant prévue d'après la durée des révolutions (résumée par la période *tchang*) et le mois intercalaire étant uniformément de 30 jours, les années embolismiques avaient naturellement une durée uniforme de 384 jours : elles ne pouvaient avoir moins, puisqu'on ne diminue jamais le roulement moyen de 29,5 jours; et elles ne pouvaient avoir davantage, puisque deux augmentations ne s'imposent pas au cours d'une même année.

par le gnomon ou déduite provisoirement d'un solstice antérieur. Le nombre de jours contenu dans l'année civile est donc un problème qui ne se pose en aucune façon dans la confection du calendrier chinois, car ce n'est pas sur ce nombre de jours qu'est fondé l'accord avec l'année astronomique, accord maintenu simplement par la considération des mois, grâce à l'adjonction du mois intercalaire.

Cette répartition fondamentale des jours dans les lunes est basée, on vient de le voir : 1° sur l'approximation conventionnelle 29,5 ; 2° sur une première correction conventionnelle attribuant une valeur constante de 30 jours aux mois intercalaires; 3° en rectifiant *de visu* le mois civil par l'adjonction d'un jour lorsque la nouvelle lune (déjà un peu déréglée précédemment) anticipe par trop sur la date prévue.

Tout cela résulte automatiquement des règles du calendrier chinois. Mais Chavannes, qui ne mentionne nulle part ces règles, croit avoir trouvé la preuve que ce calendrier était fondé sur la période callippique et suppose que les Chinois avaient élaboré des règles arbitraires et précises de répartition :

> Voici les solutions que j'ai trouvées pour ces questions :
>
> 1° et 2°. Dans la période *tchang* de 6940 jours comprise de 149 à 130 av. J.-C., les années de 384, de 355 et de 354 jours sont répartis de la manière suivante [1] :
>
> Formule I : a *b a a b a b a b* a *a* a *b a a b* a *b a*.
>
> Cet ordre de succession sera le même pour toutes les périodes *tchang* de 6940 jours.

Cette affirmation se trouvera sûrement infirmée si l'on considère une époque un peu différente, car le *tchang* étant erroné par rapport à l'année tropique, les règles du calendrier

[1] *a* = 354. a = 355, *b* = 384.

chinois ne tarderont pas à produire une variante. Chavannes s'en est aperçu et il a publié une *Note rectificative* dans le courant de la même année (*T'oung Pao*, décembre 1896). Mais il ne voit pas la cause réelle de la variante, ne recherche pas si elle s'explique par les règles antiques du calendrier chinois et l'attribue à une décision arbitraire modifiant «la formule de l'intercalation» :

A l'époque des *Han* postérieurs, la formule de l'intercalation sera la suivante pour une période *tchang* que je prends de l'année 42 à l'année 60 après J.-C. :

a b a a b a b a a b a a b a b a a b a.

On ne doit pas être surpris que la formule de l'intercalation ne soit pas la même sous les *Han* postérieurs que sous les *Han* antérieurs; en effet, cette formule a souvent varié; en voici une nouvelle preuve qu'on peut tirer des écrits de l'époque des *Song;* considérons une période de 19 années comprise de 1125 à 1143 après J.-C.; entre cette période et celle que nous avons considérée, tant pour l'époque des *Han* antérieurs que pour celle des *Han* postérieurs, il s'est écoulé un nombre entier de périodes *tchang* [1]; cependant la formule de l'intercalation pour cette période se trouve être différente etc.» [voir le tableau, p. 515].

Ainsi la méthode du calendrier perpétuel et arbitraire se serait prolongée jusque sous les *Song!* A quelle époque Chavannes attribue-t-il donc les règles du calendrier chinois que les Jésuites ont trouvées en vigueur?

Reste encore à examiner la solution du problème que Chavannes appelle le troisième :

3° Ce sont les années 92 et 168 av. J.-C. qui, dans l'ensemble de 152 années dont j'ai établi la chronologie exacte, comptent 354 jours

(1) Cette remarque montre à quel point Chavannes méconnaissait que le calendrier chinois est fondé sur l'année solsticiale, tropique, dualistique, réelle. Entre les premiers *Han* et les *Song,* la correction grégorienne est d'une dizaine de jours, dont il ne tient aucun compte, quoiqu'elle rompe la continuité entre les *tchang* de ces deux dynasties.

au lieu de 355 qu'elles devraient avoir si elles appartenaient à une période *tchang* de 6940 jours.

Comme une période julienne de 76 ans se décompose nécessairement en 4 *tchang*, dont un, dans le calendrier *civil*, sera inférieur d'une journée, il serait en effet possible, grâce au calcul de la date et de l'heure, de déterminer (par exemple dans une période arbitrairement choisie du calendrier russe) où tombera le *tchang* le plus court, en tenant compte des anomalies qui peuvent produire un écart de 10 heures en plus et en moins dans l'heure de la conjonction luni-solaire. Mais c'est pure illusion de croire qu'on puisse procéder à cette détermination, pour l'époque considérée, avec le petit nombre de textes disponibles, alors surtout qu'on a reconnu une indétermination d'un jour sur la date des mois. Il est, en réalité, impossible de préciser quels sont les *tchang* fictifs de 6940 jours et quel est celui de 6939 jours. Chavannes a cependant cru pouvoir le faire et l'assertion semble se vérifier par le fait que son tableau lui a fourni (solution du 3e problème) les dates 92 et 168, lesquelles sont précisément distantes de 76 ans. Il faut remarquer, cependant, qu'on a là deux moutures du même blé, car ces deux dates sont déduites des mêmes données (en tout vingt textes) transportées conventionnellement d'un *pou* à l'autre (p. 5). C'est d'après ce transport que Chavannes a établi le tableau (p. 20-36); et c'est après avoir composé ce tableau qu'il s'est aperçu (n. 2 de la p. 3) que «la chronologie proposée n'est exacte qu'à un jour près, c'est-à-dire que le jour indiqué comme le dernier d'un certain mois peut avoir été en réalité le premier du mois suivant et *vice-versa*», ce qui rend illusoire la prétendue distinction entre les *tchang* de 6940 et 6939 jours. Illusoire est donc également la prétendue preuve d'un emploi de la période callippique sous les *Han* antérieurs.

b) Le calendrier *T'ai-tch'ou* évalue la durée de la lunaison à

$29\frac{43}{81}$ jours, évaluation équivalente, nous l'avons vu, à celle de $29\frac{499}{940}$ qui se déduit de la période de 76 ans. On pourrait voir dans cette coïncidence la preuve que la période de 940 lunaisons était connue des premiers *Han*. Mais le *Ts'ien Han chou* montre clairement que cette évaluation $29\frac{43}{81}$ est tirée de la période *tchang* de 19 ans, laquelle était probablement connue depuis fort longtemps. Et la manière dont cette évaluation en est tirée prouve justement que l'utilité de la période de 76 ans n'avait pas encore été remarquée.

L'évaluation, par Méton, de la période de 19 années à 6940 jours provient, comme il a été dit plus haut, de ce que les Grecs ne connaissaient pas encore l'évaluation de l'année à 365 1/4 jours, évaluation qui fut déduite, un siècle plus tard, de la période callippique. Mais les Chinois, qui, depuis un grand nombre de siècles, connaissaient l'évaluation 365 1/4 et avaient établi d'après elle leur division de l'équateur en 365 1/4 degrés, n'avaient aucune raison d'attribuer 6940 jours à la période *tchang*, puisque 19 fois 365.25 font 6939.75.

D'autre part, cette période *tchang* s'est révélée aux Chinois comme découlant de la règle des *tchong k'i*, laquelle déduit le rang des années intercalaires du rang du mois intercalaire dans l'année [1]. Ce lien entre le *tchang* et les *ts'ie-ki* [2] est exposé

[1] Pour simplifier les idées, prenons l'évaluation de l'année à 366 jours (exprimée dans le *Yao tien* sous la forme 300 + 60 + 6, qui décèle une philosophie des nombres), d'où résulte l'évaluation 30.5 jours pour le mois solaire, c'est-à-dire 1 jour de plus que le mois lunaire (30.5 — 29.5 = 1).

Concevons maintenant deux règles, graduées l'une à des intervalles de 30 millim. 5 et l'autre de 29 millim. 5, représentant le roulement indéfini des *tchong k'i* et des lunaisons. Faisons coïncider le point de départ de ces deux règles, ce qui représente le solstice se produisant en même temps que la néoménie; puis cherchons, le long de la règle, quelles sont les lunaisons qui tombent entre deux *tchong k'i* 閏月無中氣。 On obtiendra ainsi, à la fois, le rang du mois intercalaire et le rang des années intercalaires.

[2] Les 12 *k'i* sont divisés en 24 *tsie k'i*, dont 12 représentent le *milieu* des dodécatémories et 12 leur limite.

IMPRIMERIE NATIONALE.

dans le *Ts'ien Han chou*, où le détail numérique de la répartition est indiqué et d'où le rang des années dans le *tchang* est déduit de ce calcul[1].

Dans ces conditions, l'évaluation de la durée de la lunaison est la même, qu'elle soit déduite de la période de 19 fois 365.25 ou de la période de 76 fois 365.25. L'évaluation 29 $\frac{43}{81}$ qu'on trouve dans le calendrier *T'ai-tch'ou* et dans le calendrier *San-t'ong* ne suppose donc aucunement la considération particulière de 76 années et 940 lunaisons.

Non seulement cette période de 76 années n'est pas mentionnée dans les chapitres calendériques du *Ts'ien Han chou*, mais encore la théorie numérique de cette époque l'en exclut. Toute cette théorie, basée sur le système de *Lo-hia Hong* divisant le jour en 81 parties, repose sur le chiffre 19, qui est celui des années du *tchang*: $81 \times 19 = 1539$, période appelée *t'ong* 統, et $3 \times 1539 = 4617$, période appelée *yuan* 元, qui est précisément la période de 4617 ans présentée à l'empereur *Wou* comme renouvelée par son calendrier *T'ai-tch'ou*[2].

[1] *Lu li tche*, 2ᵉ partie, p. 1, 5, 8. — Gaubil a résumé ce chapitre dans le recueil de Souciet, II, p. 6 et suiv.

[2] Dans l'énumération des notions numériques qui fait l'objet des premières pages du deuxième chapitre *Lu-li* du *Ts'ien Han chou*, il est dit que 4 années font 1461 jours, ce qui est une manière d'exprimer l'évaluation julienne de 365.25. Comme le nombre 1539 des années du *t'ong* n'est pas divisible par 4, non plus que le nombre 19 des années du *tchang*, il en résulte que ces périodes «ne sont pas pleines» 不盈. C'est uniquement à cause des théories métaphysiques associant les tubes musicaux au calendrier (d'où le nom *Lu li* du chapitre) que *Lo-hia Hong* a institué ces périodes incommodes sur des multiples impairs de 9 et de 19. Mais en faisant le décompte d'après l'évaluation de l'année, on savait fort bien que le nombre des jours contenus dans ces périodes ne s'exprimait pas par un nombre entier, comme en témoigne l'évaluation de la durée de la lunaison et l'application de la règle des *tchong k'i*.

Quand on renonça à la métaphysique du chiffre 9, le plus petit commun multiple de 4 et de 19 (76) s'imposa comme base nouvelle. Mais cela ne changea pas l'évaluation de la lunaison. L'assertion, admise par l'empereur *Tchang* lui-même (*Heou Han Lu-li*, II, p. 1 et 2), que la nouvelle théorie *Sseu-fan* expliquait les erreurs constatées, notamment en l'an 82 et 62 de

Si maintenant nous nous reportons au chapitre analogue du *Heou Han chou* consacré aux notions des *Han* postérieurs (*Lu li tche*, 3e partie, p. 1 v°), nous y trouvons la transformation de cette règle de trois (三統) en règle de quatre (四分) :

La règle du *yuan* 元 est 4560.
La règle du *ki* 紀 est 1520.
La règle du *pou* 蔀 est 76.
La règle du *tchang* 章 est 19.

... Le point de départ de l'année astronomique 歲首 est le solstice. Le point de départ de la lunaison est la conjonction. Quand le solstice et la conjonction se produisent le même jour [mais non à la même heure], cela s'appelle un *tchang*. Quand ils se produisent au point de départ de la journée (minuit), cela s'appelle un *pou*. Le *pou* qui se termine avec le cycle sexagésimal des jours 六旬 s'appelle un *ki*; et s'il tombe en outre sur le renouvellement (du cycle sexagésimal) des années [1], cela s'appelle un *yuan*.

notre ère, est une niaiserie. On soupçonnait d'ailleurs que ces irrégularités se trouvaient aussi en rapport avec le déplacement, nouvellement constaté, du solstice; hypothèse alors logique, puisque les *tsie k'i*, d'où découlait la règle d'intercalation, étaient liés au solstice et à un point fixe du firmament.

En réalité les erreurs constatées provenaient : 1° de l'inexactitude des périodes luni-solaires fondées sur une approximation insuffisante de l'année et de la lunaison; 2° sur les anomalies de la lune. Ces deux causes furent bientôt éclaircies et l'engouement passager pour la période *pou* ne dura que pendant le court intervalle (120 ans] séparant la publication du traité *K'ien siang* 乾象 de celle du traité *Sseu-fan*. L'historien *Pan kou*, qui écrivait à la fin du 1er siècle de notre ère sous l'influence de la théorie *Sseu-fan*, croyait avoir, dans la période *pou*, une règle absolue permettant de fixer le jour et l'heure des néoménies et des solstices du plus lointain passé; à son époque, la règle des *tchong k'i* semblait se résumer dans le tableau d'une période de 76 ans indéfiniment renouvelée. Il fallut en rabattre quand on découvrit l'inexactitude de ce tableau; et la règle antique reprit ses droits jusqu'à l'intervention des Jésuites.

(1) L'expression 歲朔又 serait difficile à comprendre si elle n'était éclairée par les chiffres. Le 元 est un commun multiple de 76 et 60 années, tandis que le 紀 est un commun multiple de 76 et 80 années, la période de 80 années juliennes ramenant la même notation cyclique des jours. Cette dernière constatation a été attribuée à Gaubil par Fritsche et Chavannes (*M. H.*,

Mais il y a plus. Les inductions tirées de ces données numériques sont confirmées explicitement par le chapitre du *Heou Han chou* (*Lu-li tche*, 2ᵉ partie) consacré à l'historique des discussions calendériques 曆論 [1]. Dès les premiers mots, il y est spécifié que «à partir de la 1ʳᵉ année *t'ai-tch'ou* (104 av. J.-C.) commence l'application de la théorie *San-t'ong* 自太初元年始用三統曆» [2].

Cette fixation du *yuan* par un multiple de 19 sous les *Han* antérieurs et de 76 sous les *Han* postérieurs est, en définitive, la raison d'être du nom [3] des deux calendriers *San t'ong* 三統 et *Sseu fan* 四分, qui représentent respectivement les notions des *Han* antérieurs et des *Han* postérieurs.

Le chapitre du *Ts'ien Han chou* consacré aux notions des *Han* antérieurs [4] débute, en effet, par ces propositions fondamentales :

La (théorie *San-*)*t'ong* est basée sur la division du jour en 81 parties...

I, p. xcix); mais Gaubil lui-même la donne comme tirée du *Ts'ien Han chou*, en faisant probablement une confusion avec le *Heou Han chou* (comp. *T'oung Pao*, 1896, p. 17 et *Lettres Édif.*, XIV, p. 305, éd. de Lyon).

(1) L'étymologie du terme 曆 est fort différente de celle de notre mot *calendrier*. Il signifie *computation;* c'est pourquoi les expressions telles que 三統曆 désignent des traités ou des théories plutôt que des calendriers. Pour la même raison, 曆論 ne suppose pas ici des changements dans les règles — à peu près immuables — du calendrier chinois, mais seulement la discussion de théories en rapport avec les computations calendériques.

(2) Cette indication est complétée, à la page 18 du chapitre suivant, par cet autre renseignement : «*Lieou Hin* fit le traité *San-t'ong* en prenant comme *Chang yuan* 上元 l'origine *t'ai-tch'ou* de la précédente génération. Le calendrier *t'ai-tch'ou* resta en vigueur jusqu'à la période 元和 de l'empereur *Tchang* (84 apr. J.-C.).» On voit par là que le *San-t'ong* est une théorie, puisque le principe en est appliqué dès l'an 104 av. J.-C., longtemps avant la naissance de *Lieou Hin*, lequel mourut au début de notre ère.

(3-4) (3) Le nom de *San t'ong* (Les trois principes) fait allusion à la trinité «le Ciel, la Terre et l'Homme», qui figure dans la métaphysique de ce traité. Mais, comme je l'ai dit plus haut, dans tous les calendriers de cette époque, les notions numériques étaient mises en relation avec les théories métaphy-

La règle de l'intercalation est 19, ce qui donne lieu à la période *tchang*...

La règle du *t'ong* 統 est 1539...

La règle du *yuan* 元 est 4617; la règle des *trois t'ong* 三統 conduit à la règle du *yuan*...

On voit, en résumé, que la période *pou* ne fut pas prise en considération avant les *Han* postérieurs, mais que, la période *tchang* étant déduite de la règle d'intercalation et de l'évaluation 365,25 de l'année, les Chinois obtenaient la même évaluation de la durée de la lunaison par la période de 19 ans ou par la période de 76 ans.

c) Le chapitre du *Che ki* sur les sacrifices *Fong* et *Chan* contient un passage relatif à une période luni-solaire.

Nous avons vu que les circonstances exceptionnelles du solstice du 25 décembre de l'an 105 décidèrent l'empereur *Wou* à opérer la réforme, depuis longtemps attendue, restaurant le type normal du calendrier antique, réforme qui fut le point de départ *t'ai-tch'ou* des temps nouveaux. Or un des personnages qui, à ce propos, exploitaient la crédulité du Fils du ciel, un certain *Kong-suen K'ing*, lui fit observer, en l'an 113, que le solstice allait tomber, à la fin de l'année, au matin, sur un jour 辛巳 premier du mois, et en tirait la conclusion que l'époque actuelle coïncidait avec celle de *Houang ti*; car il prétendait posséder un livre d'après lequel :

le solstice étant tombé, au matin, sur un jour 己酉 qui était le premier du mois, *Houang ti* calcula d'avance les jours en supputant les

siques à la mode. — [4] *Lu li tche*, 2e partie. — C'est avec raison que Gaubil appelle ce chapitre «L'astronomie de *Lo-hia-hong* et de *Lieou Hin*», car les données qu'on y trouve proviennent soit du traité de *Lieou Hin*, soit du calendrier *T'ai-tch'ou* (par exemple la mesure des *sieou*), soit de *Lo-hia Hong* (par exemple la division du jour en 81 parties). Il résume les idées d'astronomes qui vécurent à un siècle de distance.

tiges d'achillée; après environ 20 années, le solstice d'hiver retombait de nouveau sur le premier jour du mois au matin. Lorsqu'il eut fait 20 fois ce calcul, ce qui embrassait une période de 380 ans, *Houang ti* devint un bienheureux et monta au ciel (*M.H.*, III, p. 485).

Dans ce texte, où ne figurent ni le terme *pou,* ni le nombre 76, le solstice est représenté comme tombant, à la fin de chaque période de 19 ans, sur la même partie du jour (le matin), alors que la considération de la période *pou* repose, au contraire, sur le fait que chaque période *tchang* s'achève successivement sur les divers quarts de la journée, comme l'indique la première colonne du tableau interpolé dans le *Che ki,* conformément à la théorie 四分 exposée par *Li fang* 李梵. Cet intéressant passage témoigne donc bien exactement des connaissances de l'époque. La période de 19 ans est en effet impliquée dans le nombre (20 × 19 =) 380, énoncé par *Kong-suen K'ing;* et son affirmation que la période se termine, chaque fois, le matin, montre qu'on n'avait pas encore tiré au clair le fait, implicitement indiqué dans la théorie de *Lo-hia Hong,* puis mis en lumière par la théorie *Sseu-fan,* que cette période de 19 ans s'achève successivement à 0^h, 18^h, 12^h et 6^h.

d) Il ne reste donc plus, comme indice d'une prétendue connaissance de la période *pou* à l'époque de *Sseu-ma Ts'ien,* que la présence du tableau de 76 années à la fin du chapitre XXVI du *Che ki.* Or ce tableau est une évidente interpolation.

Dès l'abord, il frappe par sa sécheresse. *Sseu-ma Ts'ien* prétendait faire une œuvre littéraire et non un traité d'arithmétique. « Collectionneur de vieux documents », il se soucie fort peu de transmettre des détails techniques et, précisément dans ce chapitre sur le calendrier, on a lieu de regretter qu'il se soit borné à juxtaposer les lieux communs de la phraséologie

classique concernant l'importance du calendrier. Il est invraisemblable qu'après s'être abstenu de mentionner ni la période *tchang*, ni la période *pou*, il eût ainsi déparé son ouvrage par de fastidieuses pages de chiffres arides.

Cependant, puisque Chavannes ne mentionne aucune suspicion élevée par la critique chinoise à son sujet, et puisque le mathématicien *Mei*, à la fin du XVIIe siècle, y voyait un calendrier des *Yin*, il faut admettre, chose étrange, qu'aucun lettré n'a été frappé du contraste existant entre ce tableau et les notions des *Han* antérieurs. Puisque *Mei* a conçu sa bizarre hypothèse en feuilletant le premier chapitre *Lu-li* du *Ts'ien Han chou*, il lui eût cependant suffi de jeter un coup d'œil sur le deuxième pour constater l'anachronisme.

D'autre part, les remarques déjà faites par Chavannes — interpolation de la colonne des *nien-hiao*, inexactitude des explications finales du tableau et anachronisme contenu dans son titre — achèvent de le rendre suspect, avant même de faire intervenir l'historique de l'astronomie. Or cet historique, fort bien résumé par Gaubil, établit que la période de 76 ans était inconnue avant le règne de l'empereur *Tchang*. Le tableau porte donc la marque de l'époque (85-206 de notre ère) où la période *pou* fut en vogue. *Pan kou*, qui écrivait en ce temps-là, ayant sous les yeux le *Che ki*, le calendrier *T'ai-tch'ou* et le calendrier *San-t'ong*, a collationné les notions des *Han* antérieurs et n'y a trouvé aucune mention de la période de 76 ans. C'est donc postérieurement à *Li fang* et à *Pan kou* que le tableau en question a été interpolé dans l'œuvre de *Sseu-ma Ts'ien*.

MÉLANGES.

QUELQUES OBSERVATIONS

SUR L'EZOUR-VÉDAM ET SON AUTEUR.

Au cours des dernières années, plusieurs savants ont fait mention de l'*Ezour-Védam* : M. Julien Vinson, dans la *Revue de linguistique,* 35, 278 et suiv.; Windisch, dans le *Grundriss der indo-arischen Phil.,* I, 1 B, p. 8 et suiv.; M. Caland, dans *Verslagen en Mededeelingen der Kon. Akad. van Wetenschappen,* Afd. Letterkunde, 5. Reeks, vol. III, p. 290 et suiv.; et M. Zachariae dans une très importante revue de l'œuvre de M. Caland, *Gött. gel. Anzeigen,* 1921, p. 157. Mais personne n'a encore précisé qui a composé ce curieux ouvrage, auquel naguère, grâce aux louanges de Voltaire et aux commentaires de Sainte-Croix, s'est attachée une grande renommée; M. Vinson a, sans nul doute, fourni un moyen de l'identifier et a même mentionné son nom, mais il l'a fait seulement sous forme d'hypothèse et n'a point poursuivi ses recherches dans la direction indiquée.

Écartons en premier lieu l'opinion de l'éditeur, le baron de Sainte-Croix, qui, dans ses *Observations préliminaires,* p. 146 et suiv., présume qu'un «philosophe Ganigueul» — c'est-à-dire un ascète du Sud de l'Inde — aurait été l'auteur du texte original de l'*Ezour-Védam.* Déjà Francis Ellis, qui a découvert

et reproduit dans les *Asiatic Researches,* XIV, 1-59, les originaux écrits dans un sanscrit très incorrect de plusieurs de ces *Védams,* a remarqué que ces textes ne sauraient avoir été composés par des Hindous. Il me paraît tout à fait évident qu'ils ne l'ont pas été : car un Hindou appartenant aux castes inférieures, auxquelles s'est toujours appliqué avec le plus de prédilection le zèle des missionnaires, ne saurait certainement pas composer une seule ligne sanscrite et n'aurait pas assez de connaissances en mythologie brahmanique pour pouvoir écrire de ces traités où abondent des allusions de cette sorte. D'autre part un prosélyte appartenant à une haute caste — disons par exemple un brahmane — possédant le sanscrit et sachant par cœur les mythes et les dogmes de sa religion, n'eût jamais composé en mauvais sanscrit des œuvres très incorrectes et parfois totalement contraires aux conceptions indiennes. Remarquons seulement que la théorie de la métempsycose n'est point admise par l'*Ezour-Védam;* elle est expressément désavouée dans le volume II, p. 186-197, où il est parlé de l'éternité des peines de l'enfer et des récompenses du ciel, et où «Chumontou» dit qu'après la mort il n'y a point de nouvelle naissance. Dans le même volume, p. 124, on lui fait dire que les débauches et la vie de péché sont la véritable raison des maladies; et les maladies causent la mort : «voilà la vraie cause de la différente durée de la vie des hommes». Mais cette conception physiologique et naturaliste n'est point celle des Hindous; pour eux la durée de la vie est déjà prédestinée par l'amas du *karman* bon ou mauvais (*puṇya* ou *pāpa*) que l'individu a ramassé dans des existences antérieures. Déjà Sainte-Croix (vol. II, p. 185, note) a parlé de la possibilité d'une influence chrétienne; il y a possibilité et plus encore. Nous pouvons soutenir, sans craindre de nous trop éloigner de la vérité, que l'*Ezour-Védam* fut composé par un chrétien européen qui avait acquis une certaine connaissance du sanscrit et

assez de théologie brahmanique pour discuter cette dernière, mais en faisant des fautes parfois très graves.

Mentionnons encore le célèbre P. Roberto de' Nobili (1577-1656), ce génial fondateur de la mission si fructueuse de Maduré, auquel on a souvent attribué la composition de notre texte. Dans les *Asiatic Researches*, XIV, 30 et suiv., Ellis a discuté la probabilité de cette hypothèse; il est arrivé à ce résultat que le P. Nobili a pu être l'auteur de l'*Ezour-Védam*, et, après Ellis, on a beaucoup écrit pour ou contre cette possibilité[1]. Mais Nobili n'est certainement pas l'auteur de ce texte. Il a passé toute sa vie de missionnaire dans l'extrême Sud de l'Inde, et l'*Ezour-Védam* appartient — comme l'a prouvé Ellis lui-même (et après lui M. Vinson) — à la région du Bengale. Nous aurons bientôt à parler de son pays d'origine. D'ailleurs, le P. de' Nobili, connu encore dans le Sud sous son nom de *Tattvabodhasvāmī* et fameux par ses compositions tant en sanscrit qu'en langue tamoule, considérées comme de vrais chefs-d'œuvre, n'eût jamais écrit un livre contenant tant de fautes et prouvant une telle ignorance de la langue sacrée des brahmanes.

Tous les mots sanscrits conservés dans l'*Ezour-Védam*, qui sont parfois très difficiles à identifier, témoignent de la prononciation qui prédomine dans le Bengale et peut-être dans l'Orissa. Ellis[2] a discuté quelques détails de l'orthographe et de la prononciation qui mettent ce fait hors de conteste, et l'on pourrait ajouter beaucoup à ses observations, si cela n'était superflu. Il est aussi très remarquable que dans tout le livre le dieu Śiva ne joue pas un rôle important, ce qui atteste aussi une origine non méridionale. Par contre le dieu suprême est

[1] Dans Michaud, *Biographie univ.*, XXXVIII, 409, note, on suppose que Nobili est l'auteur de l'*Ezour-Védam;* dans le même ouvrage, XXXIX, 546, il est dit : «aujourd'hui que l'on connaît l'auteur de l'*Ezour-Védam*».

[2] *Asiatic Researches*, XIV, 13.

ici Viṣṇu, ou plutôt Viṣṇu manifesté en jeune Kṛṣṇa, trait caractéristique de la religion du Bengale[1]. La figure de Kṛṣṇa prédomine à ce point que l'auteur dit (vol. II, p. 112 et suiv.) que Prahlāda, le fils du démon Hiraṇyakaśipu, invoqua ce dieu quand son père lui voulut faire injure; ce qui est au point de vue indien une absurdité, car Hiraṇyakaśipu et Prahlāda vivaient au temps de la quatrième incarnation de Viṣṇu, alors que Kṛṣṇa était lui-même la huitième.

D'ailleurs, l'auteur montre une connaissance très exacte de la province d'Orissa et du culte de Jagannāth à Purī. Il connaît l'existence des trois idoles Jagannāth, Subhadrā et Balarāma dans le grand temple; il n'ignore pas que les *prasāds* de Jagannāth peuvent être mangés par toutes les castes sans différence (II, p. 147); il sait aussi qu'on adore, dans l'*Utkaladeśa*, Kṛṣṇa «sous la figure d'un tronc de bois» (II, p. 130), et il raconte conformément à cette notice une légende concernant le roi Indradyumna, la construction du temple à l'emplacement du vieux sanctuaire enseveli sous les flots et les sables et la consécration de l'idole inachevée de Jagannāth — légende qui a des rapports avec un épisode du *Mahābhārata* (III, 199) et qu'on raconte encore à Purī[2]. Ensuite il parle longuement

[1] Peut-être a-t-on supposé à l'*Ezour-Védam* une origine méridionale parce que l'éditeur, Sainte-Croix, a apparemment fait usage de sources méridionales. Ce sont entre autres la traduction du *Bhāgavata-Purāṇa* par Maridas Poullé, dont des manuscrits se trouvaient alors à Paris (voir Bibliothèque de S. de Sacy, I, 356); les livres très célèbres d'Abraham Roger (trad. française par La Grue, 1670) et de La Croze, et avant tout un manuscrit sur le paganisme indien écrit par un missionnaire dans le Sud de l'Inde (voir sur ce manuscrit les renseignements importants de M. Zachariæ, *Gött. Nachrichten*, 1918, p. 9 et suiv.). Dans les observations préliminaires, il cite aussi une géographie tamoule, *Puwana-Sakkaram* (= *Bhuvana-cakram*), d'après Bayer, *Hist. regni Græcorum Bactriani*, p. 9.

[2] Voir Ward, *The Hindoos*, II, 163; Thurston, *Castes and Tribes of S. India*, VI, 129; Crooke dans l'Encyclopédie de Hastings, VII, 464; E. O. Martin, *The Gods of India*, p. 151 et suiv.; etc.

de la légende de *Gajāsura*, dont il a confondu le nom avec celui du lieu sacré de Bodh-Gayā, où se trouve l'empreinte du pied de Viṣṇu[1]; dans ce récit on trouve (II, p. 163) une note très importante dans laquelle on lit : « *Ce pays*[2] *est à l'ouest de Chandernagor, et en est éloigné d'environ 125 journées;* interpolation du traducteur. » Le « traducteur » (qui est certainement aussi l'auteur de l'original qu'il a traduit) a par conséquent vécu à Chandernagor quand il a écrit son ouvrage.

Nous avons donc cru pouvoir constater que l'auteur était un chrétien d'Europe, qui avait acquis dans le Bengale et l'Orissa une certaine connaissance du sanscrit et de la théologie hindoue, et qui vécut à Chandernagor. Sans nul doute c'était un missionnaire, et, selon toute vraisemblance, un membre de la Compagnie de Jésus. En effet, lorsqu'au dernier chapitre du second volume il parle du mariage, il fait une allusion — pourtant bien détournée — aux rites Malabares, qui constituaient depuis la mission du cardinal de Tournon un point de discussion plus brûlant que jamais entre les Jésuites et leurs adversaires, il déclare (II, p. 198-200) que l'on doit couvrir les jeunes époux « de fleurs d'or », ce qui revient à dire qu'on doit nouer le *taly*, signe du mariage admis par les Jésuites, — et qu'on doit accompagner les nouveaux mariés en leur maison au son d'instruments de musique, cérémonie caractéristique des Hindous.

On sait que Sonnerat[3] s'est gardé d'admettre l'opinion de Voltaire et d'autres auteurs, qui tenaient l'*Ezour-Védam* pour un texte très précieux. Il paraît évident que Sonnerat a appris dans l'Inde quelque chose de positif sur la composition de cet ouvrage; — seulement il crut qu'il avait été composé à Masu-

[1] Voir *Ostasiatische Zeitschrift*, VII, 5 et suiv.

[2] Il s'agit d'une région appelée *Magnodechan;* dans ce nom, je ne sais identifier que le second membre, °*deśa*.

[3] *Voyages aux Indes Orientales et à la Chine* (1782), I, p. 215.

lipatam, ce qui ne saurait être. Mais sa notice est si détaillée qu'on pourrait facilement croire que Sonnerat a eu des soupçons positifs sur la personne de l'auteur. Le P. Paulin de Saint-Barthélemy, carme déchaussé et missionnaire du Malabar, qui avait des connaissances profondes de la mythologie indienne et qui avait étudié le sanscrit peut-être mieux que la plupart de ses contemporains, en a parlé en plusieurs endroits de ses ouvrages : dans le *Systema Brachmanicum,* p. 315 et suiv., et dans son *Examen historico-criticum codicum Indicorum S. Congregationis de propaganda fide,* p. 42 et suiv., il a montré en détail que l'*Ezour-Védam* contient des vues tout à fait chrétiennes et ne saurait avoir été composé par un brahmane; dans ses *Voyages aux Indes Orientales,* I, 170 [1], il le nomme simplement «livre composé par un Missionnaire, et faussement attribué aux Brames». Il admet que Sonnerat ne savait pas les langues indigènes de l'Inde, mais établit qu'il connaissait très bien la côte de Coromandel et les traditions de cette région.

Le P. Paulin avait plusieurs fois critiqué Anquetil Duperron et en particulier son insuffisante connaissance des langues hindoues. C'est pourquoi Anquetil, dans les observations qu'il a ajoutées au troisième volume de l'édition française des *Voyages* du savant missionnaire, a souvent saisi l'occasion de traiter d'une façon assez amère les opinions de son adversaire. Dans son commentaire sur le passage en question, il nous a donné un résumé de ce qu'il prétend savoir concernant l'auteur de l'*Ezour-Védam* — un précis de ce qu'il avait appris par sa correspondance avec le P. Cœurdoux, Jésuite très habile, très versé dans la religion hindoue, et dont il avait fait la connaissance à Pondichéry pendant son séjour dans l'Inde. Cette correspondance datait déjà des années 1768-1771, mais ne fut publiée que dans le 49e volume des *Mémoires de l'Académie des*

[1] On trouve ce passage dans l'original italien, *Viaggio alle Indie Orientali,* p. 66.

Inscriptions, qui parut la même année (1808) que la traduction française de l'ouvrage du P. Paulin.

Quand Anquetil Duperron visita Chandernagor (en 1756), le supérieur de la maison des Jésuites était un certain P. Antoine Mosac (ou Mozac), de la vie duquel M. Vinson [1] a donné (d'après la Bibliothèque de Sommervogel) les principales dates. M. Vinson a aussi relevé deux phrases tirées des lettres du P. Cœurdoux imprimées dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, où il est parlé de ses connaissances en sanscrit (comme en bengali et en mythologie hindoue) et de ce qu'il prétend avoir découvert le *Védam*. Ce passage très important se trouve dans les *Mémoires*, p. 685, où on lit : « ... le P. Mosac, qui n'a pas moins étudié la langue samscroutane, prétend avoir découvert le vrai *Védam*. Il le fait postérieur à la gentilité Indienne [2], dont il est la réfutation détaillée. Cet ouvrage a pour auteur un vrai philosophe ennemi du polythéisme, tel que toute la terre en eut long-temps après le déluge. Ce vaste ouvrage a été traduit par le P. Mosac; et quel trésor pour vous, s'il vouloit vous le communiquer. » Anquetil Duperron, qui ajoute dans une note : « Cet ouvrage sera l'*Ezourvédam* », exprime dans sa réponse (voir *Mémoires*, p. 688) au P. Cœurdoux l'espoir que le P. Mosac voudra bien envoyer à Paris, non seulement sa traduction — on ignorait encore que ce document avait été déjà remis, en 1761, par Voltaire à la Bibliothèque du Roi — mais aussi l'original, « et accompagner ce *précieux trésor*... de discussions critiques sur la nature, l'auteur, l'ancienneté de ce *Védam*, le pays où il a été composé, et les contrées où il fait loi, préférablement aux quatre *Védas* admis aux côtes Malabare, du Coromandel, dans le Guzerate, etc. ». Mais le P. Mosac ne voulut pas consentir à faire connaître ses

[1] *Revue de linguistique*, 35, 294, note.

[2] Telle est aussi l'opinion de Sainte-Croix (voir les observations préliminaires, p. 172).

collections[1] — peut-être avait-il des raisons qui n'étaient guère en ce temps-là compréhensibles, mais qui semblent maintenant bien justifiées.

La correspondance publiée dans les *Mémoires de l'Académie* ne nous permet pas de douter que le P. Mosac ne soit l'auteur du livre imprimé sous le nom de l'*Ezour-Védam*. Anquetil Duperron et le P. Cœurdoux le savaient bien, et le premier l'a encore relevé dans sa polémique contre le P. Paulin à ce sujet[2]. Après avoir cité les mots allégués ci-dessus du P. Cœurdoux, il continue de la façon suivante : «Le P. Mosac, supérieur, en 1756, des Jésuites de Chandernagor, avait appris le samscrétam sous les Brahmes de l'université ou école de *Noudia*[3], sur le Gange. Je suis porté à croire que le *Védam* qu'il a traduit est l'*Ezour-Védam*, et que sa traduction aura passé à Pondichéry, d'où elle a été apportée en France, et est tombée dans les mains du savant baron de Sainte-Croix, qui l'a donnée au public, enrichie de notes curieuses et instructives.» Et il ajoute quelques explications sur la manière dont l'ouvrage a pu être apporté en France, mais ce ne sont guère que des hypothèses qu'il serait inutile de reproduire ici.

Le P. Mosac, qui, à en juger par les lettres du P. Cœurdoux, semble avoir vécu jusqu'à un âge avancé à Pondichéry, mourut vers 1784. Alors son livre était déjà imprimé depuis environ cinq ans. Mais nous ignorons s'il a jamais eu connaissance du sort de son ouvrage et Anquetil Duperron[4] nous apprend qu'après avoir reçu, au commencement de l'an 1773, une nouvelle lettre du P. Cœurdoux, il ne reçut jamais de lettres ni n'entendit parler de lui ou de son confrère, le P. Mosac.

[1] *Mémoires*, p. 690 (lettre du P. Cœurdoux).

[2] Voir *Voyages aux Indes Orientales* (Paris, 1808), III, p. 120 et suiv.

[3] *Nadiya*.

[4] *Mémoires*, p. 696.

On ne peut douter de l'entière vérité des renseignements fournis par le P. Cœurdoux et par Anquetil Duperron. Le P. Mosac avait donc appris le sanscrit au collège brahmanique de Nadiya, il prétendait avoir découvert «le vrai *Védam*» et avait traduit «ce vaste ouvrage»[1]. Comme le P. Cœurdoux n'eût guère attribué à l'*Ezour-Védam* seul l'épithète de «vaste», on doit supposer que toutes les traductions trouvées et énumérées par Francis Ellis tiraient leur origine de la même source. Ellis a aussi publié quelques fragments des textes originaux; ils sont écrits en sanscrit avec l'orthographe du Bengale par un homme qui possède de la langue ancienne une connaissance assez approfondie pour être capable de composer en cet idiome des *ślokas* et de la prose assez simples, mais qui a commis des fautes nombreuses et parfois graves. Nous ne saurions douter que ces livres n'aient été composés dans l'intention de réfuter la religion hindoue contenue dans les Pourânas et de guider les missionnaires dans leurs discussions avec les brahmanes. Le P. de' Nobili (et plusieurs de ses prédécesseurs) avait déjà composé de semblables ouvrages, dont un bon nombre avaient été imprimés dans l'Inde — surtout en langue tamoule. Mais le P. Cœurdoux nous dit aussi que le P. Mosac ne voulut point communiquer ses collections aux savants de l'Europe. Peut-être faut-il conclure de là qu'il les avait composés lui-même dans l'intention d'en faire usage pour ses travaux de missionnaire, mais qu'il ne voulut pas les présenter au public plus exigeant des savants européens. Certes, il est impossible de prouver la vérité de cette hypothèse; cependant, elle reste au moins vraisemblable.

Le résultat de ces recherches est donc que le P. Antoine Mosac, S. J., supérieur de la maison de Chandernagor, est l'auteur du manuscrit imprimé avec les commentaires du baron

[1] *Mémoires*, p. 685.

de Sainte-Croix sous le titre de l'*Ezour-Védam*, et que, ayant vécu longtemps au Bengale et étudié le sanscrit chez les brahmanes de Nadiya, il a vraisemblablement aussi composé les originaux de ce même Véda et des autres textes pseudo-védiques retrouvés par Francis Ellis.

Jarl Charpentier.

NOTE ADDITIONNELLE.

En composant, au début de 1922, le précédent article, j'ignorais que le savant père H. Hosten, S. J., avait déjà démontré, en 1921, dans le *Catholic Herald of India* du 29 juin, que les manuscrits des *Védams*, dont une partie au moins se trouve encore conservée à Pondichéry, étaient de la main du P. Mosac[1]. Le P. Hosten a comparé l'écriture des manuscrits avec celle du P. Mosac dans des livres appartenant à la cathédrale de Pondichéry et en a constaté la conformité absolue. J'ai grand plaisir à me trouver sur ce point en accord avec le P. Hosten, dont les excellentes recherches ont toujours suscité ma vive admiration.

Le P. Hosten, naturellement, ne veut pas admettre que le P. Mosac ait été aussi l'auteur des originaux sanscrits de ces œuvres. A ce sujet il dit : «A hideous calumny, which has weighed on the Jesuits since 1822, will now be silenced; it will be shown instead that, ever since 1742, one of their number ought to have been ranked in the fore front of the pioneers of Sanskrit studies.» Je déplore vivement de ne pas pouvoir suivre ici l'opinion du savant Père; mais j'ai donné sur ce point des raisons — à mon sens démonstratives — qui montrent l'impossibilité de supposer pour ces *Védams* un auteur indigène. Quant à la «calomnie hideuse» dont parle le P. Hosten, elle est certainement plus ancienne que 1822; mais seule l'époque où toute action des Pères Jésuites était condamnée presque comme un crime a pu voir ici — telle est du moins mon opinion — quelque chose de tout à fait impardonnable. Si le P. Mosac fut vraiment, comme je le crois encore, l'auteur des textes

(1) Voir aussi le P. Hosten, *My Journey to Mylapore, Pondicherry and Trichinopoly*. Report submitted to the Indian Historical Records Commission, Calcutta, 1922, p. 9 et suiv.

sanscrits, son zèle de missionnaire était fort explicable. Quant à sa qualité de «pioneer of Sanskrit studies», il a eu un grand nombre de précurseurs dans la Compagnie de Jésus, dont les membres furent, aux xvie et xviie siècles, presque les seuls Européens qui possédassent quelque connaissance des langues et des religions de l'Inde.

J. C.

COMPTES RENDUS.

Revue des Études slaves, t. I, fasc. 1-4, 320 pages, Paris, 1921, Imprimerie Nationale, Édouard Champion éditeur; t. II, fasc. 1-2, 174 pages, 1922 (abonnement annuel, 40 francs; pour l'étranger, 43 francs.).

Il convient de signaler aux orientalistes un organe scientifique nouveau de la première importance, et qui leur donnera des vues sur un vaste domaine voisin du leur : la *Revue des Études slaves*, publiée par l'Institut d'Études slaves de l'Université de Paris sous la direction de MM. A. Meillet et Paul Boyer. Le tome I (fasc. 1-4) est déjà paru; les fascicules 1-2 du tome II l'ont suivi de près. L'avant-propos de M. A. Meillet, figurant en tête du premier fascicule, définit le programme de la revue : formuler, dans une langue accessible à l'ensemble des slavistes et des savants d'autres disciplines, les résultats principaux acquis sur le terrain de la slavistique au sens large du mot et, par là-même, tirer les études slaves de leur isolement relatif pour en verser l'apport dans le patrimoine scientifique commun. Le caractère synthétique que se propose d'avoir la *Revue des Études slaves*, et qu'ont en effet ses premiers numéros, la rendra particulièrement précieuse aux non-slavistes, car ils y trouveront des ensembles nets et solides en matière de linguistique, d'antiquités, de civilisation, d'histoire littéraire, d'ethnographie et de folklore slaves.

Les orientalistes relèveront notamment dès à présent : dans le t. I, fasc. 1-2, un article admirablement lumineux et suggestif de M. Meillet sur «l'unité slave»; — un article de M. St. Mladenov sur les «vestiges de la langue des Protobulgares touraniens en bulgare moderne»; dans les fasc. 1-2 et 3-4, un tableau général, avec une bibliographie nourrie, «des études ethnographiques en Tchéco-Slovaquie : littérature populaire, coutumes et croyances, civilisation matérielle», par M. Horák; — dans le t. II, fasc. 1-2, deux belles études où deux maîtres de l'archéologie et de l'histoire traitent des influences orientales anciennes, iraniennes et mongoles, sur le monde slave, l'une de M. Rostovtzeff («Les origines de la Russie kiévienne») et l'autre de M. Lubor Niederle («Des

théories nouvelles de Jan Peisker sur les anciens Slaves »), — enfin un travail riche de faits du savant commentateur des contes des frères Grimm, M. Polívka, sur « le surnaturel dans les contes slovaques ».

La *Revue des Études slaves* embrasse aussi le domaine baltique : le fascicule 1-2 du tome II offre un résumé de M. J. Endzelin sur la question des intonations lettonnes.

Une chronique bibliographique extrêmement détaillée accompagne chaque fascicule. Cette chronique s'étend, pour l'indication des travaux essentiels, aux domaines voisins de la slavistique, tels que celui de l'osmanli, du turc oriental, du grec moderne, etc. Il me paraît que la *Revue des Études slaves* doit avoir sa place marquée dans toute bibliothèque d'orientalisme.

Gabriel Ferrand.

Augustin Périer, *Yaḥyâ ben 'Adî, un philosophe arabe chrétien du xe siècle.* Thèse pour le doctorat ès lettres de l'Université de Paris. — Paris, J. Gabalda et P. Geuthner, 1920; 1 vol. in-12, 228 pages. — *Petits traités apologétiques de Yaḥyâ ben 'Adî*, texte arabe édité pour la première fois et traduit en français. Thèse complémentaire. — Paris, mêmes éditeurs, 1920; 1 vol. in-12, 135 pages.

Yaḥyâ ben 'Adî, né à Tekrît en 893, était jacobite; il vécut à Bagdad, où il avait reçu les leçons d''Abou-Bichr Mattâ et d'el-Fârâbî. C'était un copiste infatigable; il avait copié deux fois le *Tafsîr* de Ṭabarî, ce qui n'est pas une mince besogne; en un jour et une nuit, il arrivait à transcrire une centaine de pages, au témoignage de l'auteur du *Fihrist* (p. 264). Il paraît avoir été médecin, au témoignage d'Ibn-Abi-Oçaïbi'a, mais il exerça peu son art, semble-t-il, réservant ses forces pour écrire des traités apologétiques en vue de défendre la croyance des Chrétiens contre les attaques des Musulmans. Il mourut à Bagdad le 13 août 974, à l'âge de quatre-vingt-un ans, et fut enterré dans l'église de Saint-Thomas, au quartier de Daqîq.

Tel fut l'homme dont M. l'abbé Augustin Périer a entrepris de faire revivre la figure et connaître les œuvres. De celles-ci, il ne nous reste guère que les traités chrétiens d'apologie, tandis que ses traités philosophiques et ses traductions d'auteurs grecs ont presque tous disparu. C'est que les premiers ont été étudiés, recopiés et conservés par les moines jacobites dans les monastères d'Égypte, tandis que les autres ont été compris dans le naufrage de la littérature arabe qui a accompagné les grandes destructions dont Bagdad a été victime. Plusieurs ont, d'ailleurs, déjà fait l'objet de publications, comme le *Tehdhîb el-Akhlâq*

imprimé à Beyrouth en 1866 et au Caire en 1891 et 1913; le traité sur la substance unique du Créateur, que le P. L. Chéïkho a imprimé en 1902 dans le *Machriq*, t. V, p. 368 et reproduit dans ses *Vingt traités théologiques* (Beyrouth, 1920, p. 70); la défense de la Trinité, traité publié et traduit par M. A. Périer dans la *Revue de l'Orient chrétien* (3e sér., t. II, 1920, n° 1).

Des manuscrits contenant ses ouvrages, on en connaît seize : six à la Bibliothèque Nationale, neuf à la Vaticane, un à Munich, car celui qui est catalogué sous son nom à la Bibliothèque Palatine de Florence est une copie de sa main, non une traduction faite par lui. Parmi les premiers, nous citerons «le magnifique in-folio, l'un des plus précieux manuscrits arabes des bibliothèques d'Europe» (p. 28), n° 882 A de l'ancien fonds, aujourd'hui 2346 du Catalogue de Slane, p. 411, qui renferme, entre autres, la traduction de la Sophistique faite sur la version syriaque de Théophile d'Édesse.

L'auteur étudie successivement la philosophie de Yaḥyâ dans ses rapports avec la cosmologie, la métaphysique, la logique et la morale; sa théologie dans ses traités de l'unité de Dieu et de la Trinité, où les personnes sont distinguées de la substance et distinctes entre elles, ainsi que dans le traité de l'incarnation ou de l'union, et la place qu'occupe Yaḥyâ dans la philosophie arabe. Les témoignages concordants de Mas'oûdî, d'en-Nadîm, l'auteur du *Fihrist*, d'Ibn-Abi-Oçaïbi'a et de Bar-Hebræus, indiquent à quel point la science du philosophe chrétien était prisée par ses contemporains, même musulmans. Nous noterons en passant une légère inadvertance de la page 63, dernière ligne, où nous lisons Hichâm al-Joubâï; ce sont deux personnes différentes; Hichâm ben el-Ḥakam était un théologien chi'ite et Abou-'Alî el-Djobbâï un docteur mo'tazélite; à la note, *kalâm* n'est pas «la parole révélée», mais la théologie scholastique, la science des *motékallimîn*.

Les petits traités dont M. A. Périer publie à la fois le texte et la traduction (sur une même page, ce qui est fort commode, ainsi qu'on l'a déjà remarqué pour les *Voyages d'Ibn-Baṭoûṭa* et les *Prairies d'Or*), sont au nombre de huit : pour démontrer que les Chrétiens ont raison de croire que le Créateur est une substance unique douée de trois attributs; pour expliquer comment les Chrétiens comparent le Fils à l'intelligent et non à l'intelligible, le Saint-Esprit à l'intelligible, non à l'intelligent; et solution de la difficulté à ce sujet; pour répondre à plusieurs questions qu'on lui a posées sur les trois personnes de la Trinité et l'unité de Dieu; pour démontrer comment il est permis d'affirmer du Créateur qu'il est une substance unique douée de trois propriétés appelées per-

sonnes; pour répondre à une question soulevée devant le ministre ʿAlî ben ʿIsà el-Djarrâḥ au sujet de la Trinité; sur le mode de l'Incarnation; pour répondre à une objection des adversaires contre les attributs que l'on donne au Christ considéré comme homme; sur l'erreur de ceux qui disent que le Christ est un par accident. L'appendice I contient la traduction, revue et améliorée, de la défense du dogme de la Trinité contre les objections formulées par Abou-Yoûsouf el-Kindî dans sa *Réfutation des Chrétiens,* déjà parue dans la *Revue de l'Orient chrétien* (1920), et l'appendice II est un glossaire de quelques termes philosophiques.

Malgré le soin apporté à la correction des épreuves, il a subsisté, dans le texte arabe, un certain nombre de fautes typographiques qui n'ont pas toutes été relevées aux pages 134 et 134[2]; mais il serait fastidieux de les énumérer ici. Nous nous bornerons à noter quelques passages qui appellent des observations. Page 11. مستحيل signifie «absurde»; de même استحال, p. 78, dernière ligne. — P. 15. علة est la cause, non le principe, et معلول l'effet. — P. 18. كلما doit être écrit en deux mots : كلّ ما. — P. 22, l. 1. كلّ صفات, plutôt كلّ صفة. — P. 38. المضيئة «qui éclaire», plutôt que «qui brille». — P. 39. بوجه من الوجوه «d'aucune manière», non «à des points de vue différents». — P. 40. الكثرة «le nombre»; plutôt : «la pluralité». الاسم غير المسمّى «le nom ne convient plus à la chose dénommée»; il faut traduire mot-à-mot : «Le nom est autre chose que la chose dénommée»; la question, débattue dans les écoles de philosophie, est de savoir si le nom est identique à la chose dénommée, si l'un et l'autre ne constituent qu'une seule entité. — P. 42. محدودين متباينين بالتسمية «des êtres dont la définition est différente», traduire plus précisément «des êtres définis dont la dénomination est différente». — P. 45. En dépit de la note, le membre de phrase visé se lie parfaitement à ce qui précède.

P. 53. يوانس est une pure transcription du grec Ἰωάννης, à côté de يوحنّا, qui trahit son origine syriaque, et de يحيى, qui figure dans le Qorân. السلّيح «apôtre», étant emprunté au syriaque *šalīḥo,* doit être vocalisé الشّليح (cf. Dozy, *Suppl.*), non البسليح, qui ne se trouve que dans le *Moḥîṭ* d'el-Bistânî. — P. 54. Un membre de phrase a été oublié dans la traduction; après : «Lorsqu'une chose est identique avec une autre en quelque chose de son essence», ajouter : «et en diffère par quelque chose de son essence». — P. 60, dernière ligne, lire من جلتهم. — P. 63, avant-dernière ligne, Bahar, lire Bahr. — P. 64. بأحكام الديوان «dans les conseils», traduire plutôt «règles de l'administration»; كتّاب الحضرة «secrétaires présents» serait mieux rendu par «secrétaires de la cour, ou de S. M. [le khalife]». — P. 73. المستدبرون «qui tournent le dos» n'est

pas rendu dans la traduction; au lieu de : «si l'on est tourné comme les objets», il faut traduire, en serrant de plus près le texte : «Si l'on tourne le dos aux objets [et que, par conséquent, on ne puisse les voir directement], face aux miroirs, on y voit l'image de ces objets...». — P. 76, l. 1. حيوان est traduit par «vivant» et p. 78, l. 3, par «animal»; la seconde interprétation est la seule exacte.

P. 87. Younis, lire Yoûnous. — P. 94. وترقّى «qu'il a grandi», comprendre : «qu'il a été élevé, éduqué». — P. 99. الياقوت n'est pas le diamant, mais le corindon. — P. 101. وقتل a disparu de la traduction : «et on les a mis à mort». — P. 103. استخفاف «indifférence», plutôt «mépris»; à la ligne 6, الحليم n'est pas traduit : «plein de mansuétude». — P. 105. «Différentes leurs habitudes», lire «opinions» آرآئهم. — P. 106. واشتياقًا لدعوتهم n'est pas traduit; en outre, la leçon du ms. O (Paris 173) me paraît meilleure, si on lit واستيثاقًا : «pour éprouver les prédicateurs, examiner ce que valait leur prétention (دَعْوَى), et être rassurés à l'endroit de leur mission (دَعْوَة)». — P. 108. دعوى doit être rendu par «prétention» et non «affirmation». — P. 113. و entre crochets doit être supprimé. — Dans le glossaire, قِدَم «éternité», جُزْء «atome», عَدَم «néant», عَرَض «accident», قِسْم «partie» ne sont pas vocalisés comme il est d'usage courant.

Ces légères imperfections de détail ne doivent rien enlever au mérite de l'auteur, qui a eu le courage de s'attaquer à une matière difficile et ingrate et a eu le talent de faire revivre les œuvres d'un défenseur du christianisme resté trop longtemps dans l'oubli.

Cl. Huart.

Ibnu'l-Balkhî, *The Fârsnâma*, edited by G. Le Strange and R. A. Nicholson (*Gibb Memorial*, new series, t. I). — Cambridge, University Press, 1921; 1 vol. in-8°, xxxii-199 pages.

L'auteur du *Fârs-nâma* ou description géographique et historique de la province du Fârs, en Perse, ouvrage conservé en manuscrit au British Museum, était inconnu avant M. Le Strange, qui a donné la traduction de la partie géographique dans le Journal de la *Royal Asiatic Society* en 1912. Ce savant a établi que le nom d'Ibn-el-Balkhî lui vient d'un ancêtre originaire de Balkh, que son grand-père avait été contrôleur des finances dans le Fârs vers l'année de l'hégire 492 (1099), sous les ordres de l'atabek Rokn-ed-daula Khomârtakîn, gouverneur de la province pour le sultan seldjouqide Barq-Yarouq. Ibn-el-Balkhî, qui avait accompagné son grand-père, fut élevé dans la province dont

celui-ci contrôlait les revenus, et fut chargé d'écrire le présent livre par le frère et successeur de Barq-Yarouq, Ghiyâth-ed-dîn Moḥammed, auquel il est dédié. Ce sultan étant mort en 511, et l'Atabek Tchâwoulî, mort en 510, étant fréquemment cité dans le texte comme encore vivant, il s'ensuit que l'ouvrage a été écrit dans les dix premières années du VIe siècle de l'hégire (XIIe siècle de notre ère), par conséquent deux cents ans avant que Ḥamdullah Mustaufî compilât son *Nozhat-el-Qoloûb*.

La disposition adoptée par l'auteur est peu méthodique. Après la préface habituelle, il donne une description sommaire de la province, cite quelques traditions du prophète afférentes à son sujet, puis trace un résumé de l'histoire des anciens rois de Perse et de la conquête arabe, jusqu'au règne du khalife 'Alî ; nous trouvons ensuite une liste des cadis de la province, et la description géographique intégralement traduite en 1912 par M. Le Strange. Nous revenons après cela à l'histoire du Fârs, comprenant une description des tribus Chabânkârè et kurdes suivie d'un sommaire des revenus de la région, et enfin d'une courte note rappelant les derniers Boûyides et l'avènement des Seldjouqides.

Il existe un second manuscrit de cet ouvrage, c'est celui qui a fait partie de la collection Schefer et se trouve maintenant à la Bibliothèque Nationale, mais il est visiblement une copie, faite en 1856, de celui du British Museum, qui lui fut jadis présenté en feuilles détachées; celui de Paris peut servir à compléter les lacunes de ce dernier. Non seulement Ḥamdullah Mustaufî a utilisé le *Fârs-nâma*, mais encore Ḥâfizh Abroû, le secrétaire de Timour, en a inséré la plus grande partie dans le livre qu'il a écrit en 820 (1417).

On trouvera, p. XXVII et suivantes, une liste de formes archaïques et de mots obsolètes que nous compléterons par les observations que voici : گوارا, en parlant d'une rivière, n'est pas tout à fait «sweet and wholesome», mais «dont l'eau est aisée à digérer»; les Orientaux prisent beaucoup cette qualité, qui naturellement varie selon les sources. لگام گیر, p. 134, l. 19, «meaning obscure»; la phrase où se trouve cette expression se traduit ainsi : «C'est un chemin très difficile, tout en défilés et en montagnes; il est pénible et oblige à prendre les rênes des montures (pour qu'elles ne tombent pas dans les précipices)». نَو dans le sens d'otage doit être une graphie défectueuse pour نوا (cf. p. 5, l. 20, نوايان au plur.), qui est donné avec ce sens par le *Borhân-i qâṭi'*. Suivent deux pages de corrections et d'additions; ce n'est pas beaucoup; ajouter toutefois : p. 117, l. 14 بنى فرازه, lire فزاره (corrigé à la table); p. 134, l. 11, شهوى, qu'il faut lire شهرى.

La partie relative aux anciens rois de Perse est de quinze ans anté-

rieure au *Modjmel et-Tawârîkh,* écrit en 520 (1126); elle a pour base Ṭabarî et Ḥamza Içfahânî, mais l'auteur a encore utilisé d'autres sources qui ne nous sont plus accessibles. On trouvera, p. XXIII-XXIV, l'énumération des différences qui séparent le texte du *Fârs-nâma* des autres sources; par exemple, le mariage de la reine Bourân-dokht avec Chahrbarâz et le meurtre qu'elle commet sur celui-ci sont ignorés des historiens musulmans, mais non des Arméniens; les rois sâsânides Kisrà Khurahân ben Arslân (nom turc?) et Kisrà (ibn) Qobâd ben Hormuz, qui ne se trouvent pas dans Ṭabarî, tandis que Ḥamza connaît ce dernier. Rustem reçoit de Kaï-kâoûs un *âzâd-nâma*, expression traduite par «letter of emancipation», mais qu'on peut comprendre aussi comme «lettres de noblesse».

On ne saurait trop féliciter les éditeurs d'avoir substitué la graphie moderne à celle des anciens manuscrits, tracés par des copistes formés à l'école de l'arabe, qui ne tiennent pas compte de la différence entre *b* et *p*, *dj* et *č*, *k* et *g*.

Ainsi que l'explique M. Nicholson dans l'introduction, M. Le Strange avait commencé à établir le texte, à la suite de la traduction de la partie géographique qu'il en avait faite, lorsqu'en 1912 il a perdu presque complètement la vue. Cela explique la collaboration que lui a prêtée M. Nicholson; grâce à son dévouement, ce texte, important par sa date et son contenu, a pu voir enfin le jour et inaugurer une nouvelle série de la collection du *Gibb Memorial.*

Cl. HUART.

Joseph CARAME, interprète. *LA DESCRIPTION DE LA FRANCE AGRICOLE, INDUSTRIELLE, COMMERCIALE ET COLONIALE, À L'USAGE DES MAROCAINS* [en arabe]. — Rabat, Imprimerie officielle, 1921; 1 vol. in-8°, 192 pages.

M. Yoûsef Abou-Karam, Libanais de Broummâna, est un de ces Maronites qui se sont attachés à la fortune de la France; il est actuellement interprète à la Résidence générale à Rabat (Ribâṭ-el-Fatḥ, Maroc). Ayant eu l'occasion, au cours de la dernière guerre, de publier dans le journal arabe *Sa'âda* une série d'articles d'économie politique destinés à faire connaître aux Marocains ce qu'est la puissance protectrice de leur pays, il a eu l'idée de les réunir en volume, et la Direction de l'instruction publique s'est intéressée à cette publication. C'est surtout l'agriculture qui a attiré l'attention de l'auteur, et le fait est que cette branche du travail est de nature à préoccuper une population où cette science est restée dans l'état le plus primitif; il est vrai que le «jeune Arabe» est «né

plutôt poète qu'agriculteur, plutôt littérateur que planteur d'arbres!» Un ouvrage de ce genre provoquera de sérieuses réflexions chez les Marocains instruits, et, s'ils sont propriétaires de terrains agricoles, ils se demanderont pourquoi leur pays n'est pas aussi florissant que ceux de l'Europe centrale; s'ils se posent cette question, ils seront tout près de la résoudre.

L'auteur possède bien sa langue classique et ne tombe pas trop dans le travers de se servir d'expressions obsolètes dont il faut aller chercher l'explication dans la poussière des bibliothèques, comme tant d'autres qui, fiers de bien posséder leur *Qâmoûs*, se préoccupent peu de savoir s'ils seront aisément entendus de leurs lecteurs. Cela n'eût pas convenu à un ouvrage de vulgarisation, et le rédacteur l'a bien compris; mais il a évité d'écrire trop platement, car son livre sera lu par des lettrés et non par des paysans; notre style simple des traités didactiques n'eût pas convenu en ce cas, puisque ce n'est pas un manuel technique. Le texte en est imprimé en caractères orientaux et non maghrébins, comme d'ailleurs le journal *Sa'âda* lui-même; il paraît que la différence de ponctuation du *fâ* et du *qâf* ne gêne pas les lecteurs marocains.

Cl. Huart.

CHRONIQUE

ET NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

PÉRIODIQUES.

Anthropos, vol. XIV-XV, juillet-décembre 1920 :

P. M. Küsters. Das Grab der Afrikaner. — V. Christian. Akkader und Südaraber als ältere Semitenschichte. — H. Pinard. L'étude comparée des religions, de l'apparition du christianisme au moyen âge. — P. Schebesta. Eine Bantugrammatik aus dem 17. Jahrhundert. — Fr. v. d. Velden. Der Ursprung der nichtgemein-indogermanische Bestandteile der germanischen Sprachen. — M. Vanoverbergh. Songs in Lepanto Igorot as it is spoken at Bauco. — G. Schurhammer. Das Stadtbild Kyotos zur Zeit des hl. Franz Xaver (1551). — P. Rivet et P. Tastevin. Les langues du Purús, du Juruá et des régions limitrophes. — G. Pagès. Au Ruanda, sur les bords du lac Kivou (Congo belge). — N. Stam. Bantu Kavirondo of Mumias district (near Lake Victoria). — P. A. Witte. Beiträge zur Ethnographie von Togo. — C. Nimuendajú. Bruchstücke aus Religion und Ueberlieferung der Šipáia-Indianer. — K. Th. Preuss. Forschungsreise zu den Kágaba-Indianern. — Fr. Röck. Die Götter der sieben Planeten in alten Mexiko. — Fr. Graebner. Thor und Maui. — W. Schmidt. Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte in der Schule.

The Asiatic Review, July 1922 :

Th. Bennett. The Reform in India. [Considérations rapides sur les réformes politiques introduites récemment dans l'Inde.]

C. D. Bruce. Genoa and the Washington Conference with special reference to the Interests of the U. S. A. in China. [Sur l'action possible du traité germano-russe en dehors de l'Europe.]

G. A. Ormsby-Gore. The Situation in the Near and Middle East.

K. N. Sitaram. Some Aspects of Indian Architecture, chiefly Hinduistic. [Revue des principales périodes de l'histoire de l'architecture hindoue; description succincte des monuments types.]

V. Chirol. India in the League of Nations : what she gains. [Le bénéfice que retire l'Inde de faire partie de la Société des nations est de voir sa législation s'améliorer.]

J. A. Sandbrook. A Hundred years of Journalism in India (*suite*).

T. B. Partington. The Commercial Future of China. [Au point de vue commercial, la Chine mérite de retenir l'attention des capitalistes anglais.]

H. B. Holme. The Burmese Craftsman and his work.

Stanley Rice. The «Sibylline Books» of India.

D. A. Wilson. Chinese Love Songs.

Epigraphica indica, Vol. XVI, Parts 3-4 :

F. E. Pargiter. The Inscriptions on the Bimaran Vase. — R. Sewell. The First Arya-Siddhanta : «True» System.

Hespéris, t. I, 4e trimestre 1921 :

G. Marçais. La chaire de la Grande Mosquée d'Alger (avec 9 figures et 7 planches). — E. Laoust. Noms et cérémonies des feux de joie chez les Berbères du Haut et de l'Anti-Atlas (fin, avec une carte du Maroc). — P. Ricard. Poteries berbères à décor de personnages (avec 10 illustrations). — Actes du IIe congrès de l'Institut des Hautes-Études marocaines. — Bibliographie marocaine en 1921.

Indian Antiquary, April 1922 :

R. L. Turner. Further Specimens of Nepâlî. — T. W. Haig. The History of the Nizam Shâhî Kings of Ahmadnagar. — K. M. Gupta. Land System in accordance with epigraphic evidence, with notes on some of the inscriptions and on some terms used in them. — A. C. Creswell. Origin of the svelling Dome.

May :

A. C. Creswell. A Bibliography of the Muhammadan Architecture in India. — R. C. Temple. Factor's complaint from Porakâd in 1665. — E. K. Ayrton. Note on one of the Amarâvatî Sculptures in the Colombo Museum.

June :

J. Hoskyn. The Origin and early History of the Mers of Merwara. — Prof. A. Sayce. New light from Western Asia. — T. W. Haig. The History of the Niẓam Shâhî Kings of Ahmadnagar. — R. C. Temple. Notes from old Factory Records.

Der Islam, vol. XII, fasc. 3-4 :

W. Ahrens. Die «magischen Quadrate» al-Būnī's. — J. Horovitz. Salmān al-Fārisi; – Biblische Nachwirkungen in der Sira. — J. H. Mordtmann. Das Ei des Colombus. — I. Goldziher. Zwei Schwerter.

Journal of the Royal Asiatic Society of Great Britain and Ireland, July 1922 :

W. Haig. Five Questions in the History of the Tughluq Dynasty of Dihli. — J. N. Farquhar. The historical Position of Ramananda. — G. Grierson. Spontaneous Nasalization in the Indo-Aryan Languages. — C. J. Gadd. Notes on some Babylonian Rulers. — W. P. Yetts. More notes on the Eight Immortals.

Miscellaneous Communications. C. E. Woolley. The name of Carchemish. — A. Mingana. Baghdad. — S. Langdon. The Location of Isin.

Obituary Notices. E. H. Whinfield, by H. Beveridge. — Dr. J. Nies.

Al-Machriq, Mai 1922 :

A Salhani. L'accord des généalogies de N.-S. dans saint Matthieu et saint Luc. — L. Cheikho. Les Séances d'Élie de Nisibe; – La bibliographie arabe chrétienne depuis l'Islam; – Le premier centenaire des Missions catholiques. — J. Ghoreyieb. Un orientaliste jésuite américain : le P. W. Drum.

Juin :

S. Cheikho. Le troisième centenaire de la Congrégation de la Propagande. — A. Gémayel. L'opinion et le purisme en arabe. — L. Cheikho. La bibliographie arabe chrétienne depuis l'Islam. — P. Sarah. Un ermite français au Liban : M. François de Chasteuil.

Juillet :

Fr. Krenkov. Les diwans des deux poètes Amrou ibn Kolthoum et Harith ibn Hilliza. — L. Cheikho. Le centenaire de la Société asiatique

de Paris. — R. Nakhlé. La nouvelle Allemagne. — L. Cheikho. La bibliographie arabe chrétienne depuis l'Islam. — P. Sarah. Un ermite français au Liban : M. François de Chasteuil (*fin*).

The Moslem World, July 1922 :

P. W. Harrison. The Arab Mind an the Gospel. — A. Jeffery. Eclectism in Islam. — S. R. Harlow. Community Life and Ceremonies of the Peasant Turk. — S. M. Zwemer. The so-called Hadith Qudsi. — Percy Smith. The Ibadhites.

Le Muséon, vol. XXXIV, fasc. 2 :

A. Carnoy. L'idée du «Royaume de Dieu» dans l'Iran. — J.-B. Chabot. Mélanges épigraphiques et archéologiques. — G. Ryckmans. Un sceau avec inscription sud-arabe. — P. Cruveilhier. Étude sur les fragments d'un code pré-hammourabien en rédaction sumérienne. — G. Ryckmans. Relevé des inscriptions sud-arabes appartenant aux musées et aux collections privées. — Th. Lefort. Analecta philologica. — H. Devis. Homélie cathédrale de Marc, patriarche d'Alexandrie. — E. de Zacharko et W. Bang. La syntaxe kirghize de P. M. Melioranski. — Dr R. Pelissier. Alien Races of East Russia : Among the Wotjaks. — E. de Zacharko. Usage des Tatares de l'Abakan. — B. Belpaire. Une récente histoire de la Chine [Henri Cordier, *Histoire générale de la Chine*].

Revue africaine, 1922, fasc. 1 :

W. Seston. Qui fut l'Auctor d'Hadrien? Note sur un passage controversé de l'ordre du jour de Lambèse. — G. Marçais. Recherches d'archéologie musulmane. — C. Braibant. Inventaire des archives de l'Amirauté d'Alger. — Voinot. Une phase curieuse des rapports des autorités algériennes avec l'Amalat d'Oudjda (1873-1874). — Bencheneb et E. Levi-Provençal. Essai de répertoire chronologique des éditions de Fès.

Revue des Études slaves publiée par l'Institut d'Études slaves. Directeurs : A. Meillet et Paul Boyer. Librairie Champion. Tome I, 1921 :

Avant-propos. — A. Meillet. De l'unité slave. — J. Mikkola. La question des syllabes ouvertes en slave commun. — A. Belić. Les rapports mutuels du serbo-croate et du slovène. — N. van Wijk. Du dépla-

cement de l'accent en serbo-croate. — St. Mladenov. Vestiges de la langue des Protobulgares touraniens en bulgare moderne. — Oldřich Hujer. Des sources de l'histoire de la langue tchèque. — Jiří Horák. Les études ethnographiques en Tchéco-Slovaquie; littérature populaire; coutumes et croyances. — André Lirondelle. La poésie de l'art pour l'art en Russie et sa destinée. — André Mazon. Quelques lettres de Dostoevskij à Turgenev. — Louis Eisenmann. Ernest Denis. — S. M. Kul'bakin. L'œuvre de A. A. Šachmatov. — Prince N. Troubetzkoy. De la valeur primitive des intonations du slave commun. — A. Meillet. Les vues de Šachmatov sur la constitution de la nation russe et des dialectes russes. — J. J. Mikkola. L'avance des Slaves vers la Baltique. — Fr. Trávníček. De la quantité en tchèque. — Jiří Horák. Les études ethnographiques en Tchéco-Slovaquie : la civilisation matérielle. — P. Cancel. A propos de l'origine des «bugaršice». — Pierre Chasles. La famille paysanne russe d'après le droit coutumier. — Louis Réau. L'art français en Pologne sous Stanislas-Auguste. — Chronique, par A. Meillet, André Mazon, A. Vaillant.

T. II, fascicules 1 et 2 :

M. Rostovtzeff. Les origines de la Russie kiévienne. — Lubor Niederle. Des théories nouvelles de Jan Peisker sur les anciens Slaves. — A. Meillet. Des innovations du verbe slave. — St. Romanski. Slave commun et verbe ancien. — J. Endzelin. Des intonations lettones. — A. Belić. Principes du classement des substantifs en serbo-croate. — M. Ivković. La chute du *v* dans les parlers de la Macédoine orientale. — Jordan Ivanov. Un parler bulgare archaïque. — Jiří Polívka. Du surnaturel dans les contes slovaques : les êtres surnaturels. — Jules Patouillet. L'histoire du théâtre russe : essai de bibliographie critique. — Chronique.

Revue du Monde musulman, vol. XLIX (mars 1922) :

Colonel Nieger. Choix de documents sur le territoire des Alaouites (pays des Noseïris). — B. Nikitine. Les valis d'Ardelan. — H. Bourgeois. Le «Livre des Bektachis» de Naïm bey Frasheri, traduit de l'albanais. — M. Delafosse. L'animisme nègre et sa résistance à l'islamisation en Afrique occidentale. — L. Bouvat. Livres et Revues.

Vol. L (juin 1922) :

C. Snouck-Hurgronje. L'Islam et le problème des races. — J. Castagné. Le Turkestan depuis la révolution russe. — G... Textes histo-

riques sur le réveil arabe au Hedjaz. — Yoûsouf Bek Vezîroff. Un coup d'œil sur la littérature de l'Azerbaïdjan. — B. Nikitine. Talech. — M. Tchokaïev. Deux contes modernes du Turkestan, traduits du kirghiz. — Liste des ouvrages imprimés à Damas de 1914 à 1921, communiquée par l'Académie arabe. — Livres nouveaux concernant les études islamiques. — Livres orientaux nouveaux. — Revue des revues.

T'oung Pao, 1922, fasc. 2-3 :

J. Mullie. Les anciennes villes de l'empire des grands Leao au royaume mongol de Bārin.

Le gérant :
Gabriel Ferrand.

JOURNAL ASIATIQUE.

OCTOBRE-DÉCEMBRE 1922.

L'EMPIRE SUMATRANAIS DE ÇRĪVIJAYA,

PAR

GABRIEL FERRAND,

MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE.

(SUITE.)

Abū'l-Fazl (1595).

The Aīn i Akbari by Abul Fazl Allami, texte persan édité par H. Blochmann, 2 vol., in-4°, Calcutta, 1872 et 1877; trad. anglaise : t. I, par Blochmann, in-8°, Calcutta, 1873; t. II et III, par le colonel H. S. Jarret, Calcutta, 1891 et 1894.

LXXXIII. (T. III, p. 46.) Table pour la détermination des longitudes et des latitudes des endroits situés dans le quart habité du globe...

Pays situés au sud de l'équateur.

L'île de Lāmurī, dans l'Inde, qui produit le bois du Brésil	long.	130° 00'	lat.	9° 00'
L'île de Kalah, dans l'Inde..		140° 00'		8° 00'
L'île du Mahārāja, dans l'Inde.		150° 00'		1° 00'

Premier climat.

L'île de Zābag...........	104° 00'	15° 00' [nord[1]]

[1] Toutes ces indications sont inexactes. Les pays situés dans le 1er climat sont au nord de l'équateur. D'après les latitudes données par Abū'l-Fazl, le

Mille et une nuits (1).

LXXXIV. Au cours de son premier voyage, Sindbād arrive dans une île inconnue. Il y rencontre des palefreniers qui lui dirent : «Nous sommes les palefreniers du roi [appelé] le Mahārāja à qui cette île appartient... » Dès que les juments du roi eurent été saillies par l'étalon sorti de la mer, «les gens, montés chacun sur une jument, formèrent une troupe nombreuse et partirent, en m'amenant de compagnie, pour la ville du roi [appelé] le Mahārāja, où nous arrivâmes tous ensemble. Ils m'introduisirent vers ce roi et me présentèrent devant lui. Il me demanda qui j'étais, et je lui racontai tout ce qui m'était arrivé» (texte et trad. de Langlès, dans Savary, *Grammaire de la langue arabe*, Paris, 1813, in-4°, p. 475-476).

Livre des merveilles de l'Inde.

Kitāb ʿajāïb al-Hind, Livre des merveilles de l'Inde par le capitaine Bozorg bin Šahriyār de Rāmhormoz, trad. par Marcel Devic, texte arabe et notes par P. A. van der Lith, Leyde, 1883-1886, in-4° (2).

LXXXV. (P. 137.) Yūnus, fils de Mahrān, de Sīrāf, le marchand qui a été au Zābag, m'a dit : «Dans la ville où réside le Mahārāja, roi du Zābag, j'ai vu une quantité innombrable de rues marchandes. Dans [la rue] des Changeurs, j'ai compté jusqu'à 800 changeurs, outre ceux qui sont établis çà et là dans les autres rues.» Il ajoutait bien d'autres choses sur cette île du Zābag, ses campagnes cultivées, la multitude de ses villes et de ses villages, qui passent toute description.

LXXXVI. (P. 176.) J'ai déjà parlé de Sribuza qui est située à l'extrémité de l'île de Lāmurī, à 120 *zām* [= 360 heures de route] de Kalah.

Zabāg serait à 16° au nord de l'île du Mahārāja, à 23° au nord de Kalah = Kra de la péninsule malaise et à 24° au nord de Lāmurī = pointe nord de Sumatra !

(1) Le texte des *Mille et une nuits* n'est pas daté, mais son ancienneté est incontestable (cf. mes *Relations de voyages*, t. II, p. 564).

(2) La date de ce texte est incertaine; j'en ai donné les raisons dans mes *Relations de voyages*, t. II, p. 564-565.

Allah seul connaît la vérité! La baie de Sribuza pénètre, dit-on, de 50 parasanges dans l'île. C'est un fleuve beaucoup plus large que le Tigre à Baṣra, ses eaux sont douces comme celles du Tigre. Il n'y a point de baie plus longue dans toute l'île. Le flux s'y fait sentir de douze en douze heures. On y trouve des crocodiles; mais ceux qui sont dans la partie qui avoisine les habitations, ne font aucun mal, ayant été enchantés, comme nous l'avons dit[1], tandis que les parties situées en dehors des constructions sont inabordables, à cause de ces animaux. Quelques maisons sont bâties sur terre; mais la plupart flottent sur l'eau, soutenues sur des pièces de bois reliées ensemble, en forme de radeaux, et d'une durée infinie. Ils font cela par crainte du feu; car leurs habitations, construites en bois, sont fort sujettes à l'incendie; que le feu prenne quelque part, tout brûle. Placées sur l'eau, les maisons sont mieux protégées; si le feu se déclare en un point, chaque propriétaire peut couper ses amarres, déloger et s'aller fixer ailleurs, loin de l'incendie. Lorsqu'il se déplaît quelque (p. 177) part, il peut de même changer de quartier. Ces habitations de la baie sont rangées de manière à former comme des rues. L'eau, entre les habitations, coule avec abondance. C'est de l'eau douce qui arrive du haut pays pour pénétrer dans l'estuaire et se jeter dans la mer, de la même manière que le Tigre.

Çrīvijaya > Che-li-fo-che = Zābag < J̌āvaka.

L'empire de Çrīvijaya avait sa capitale à Palembaṅ même ou aux environs de l'actuelle Palembaṅ. C'est ce qui résulte des itinéraires de Yi-tsing (III et VI, p. 4 et 5). Celui-là, de Chine en Inde, part de Canton, avec escales à Fo-che ou Che-li-fo-che, Mo-lo-yu, Kie-tch'a, l'une des Nicobar, pour aboutir à Tāmralipti; autrement dit Canton-Palembaṅ-J̌ambi-Kĕdah-Nicobar et, enfin, Tamluk. Celui-ci, de Chine à Ceylan, emprunte l'itinéraire suivant, le port chinois d'embarquement n'étant pas explicitement indiqué : Canton, Che-li-fo-che, Mo-lo-yu, Kie-tch'a, Na-kia-po-tan-na, Ceylan; c'est-à-dire : Canton-Palembaṅ-J̌ambi-Kĕdah-Negapatam-Ceylan. Dans ce der-

[1] *Vide* p. 158-160 du même ouvrage.

nier cas, il est dit que la durée du voyage entre les deuxième, troisième et quatrième escales, fut de quinze jours de Che-li-fo-che à Mo-lo-yu et de quinze jours également de Mo-lo-yu à Kie-tch'a[1]. Si le voyage paraît un peu long entre ces escales qui sont relativement proches, on se rappellera que Palembaṅ et J̌ambi sont des ports fluviaux, situés, comme Bangkok, Saïgon et Canton, en amont, à quelque cent milles de l'embouchure, et que la navigation dans ces fleuves et rivières d'Extrême-Orient est extrêmement lente, malgré l'assistance des pilotes locaux. En fait, de Palembaṅ à J̌ambi, près d'un quart du voyage s'effectue dans l'estuaire et la partie basse du fleuve où les apports d'alluvions et les déplacements constants des bancs de sable et de vase sous l'influence du courant variable avec les saisons (saison des pluies ou saison sèche), de la mousson, des cyclones, rendent la pratique du fleuve extrêmement difficile et malaisée pour les bâtiments de haute mer. Je n'ai navigué ni sur le bas fleuve de Palembaṅ, ni sur celui de J̌ambi, mais je connais assez bien le bas Menam; et je sais combien la montée de la mer à Bangkok et la descente du fleuve à la mer exigent de précautions, même de la part des marins du commerce qui font régulièrement la navette entre Saïgon ou Singapour et la capitale siamoise, avec des vapeurs de faible tonnage. On peut ainsi facilement imaginer combien cette navigation était plus délicate encore pour les voiliers et jonques de mer du VIIe siècle.

Çrīvijaya et Che-li-fo-che ou Fo-che se situent donc à Palembaṅ. D'après l'inscription de Vieṅ Sa (XXIX), le roi de Çrīvijaya est titré *Mahārāja*; le texte épigraphique dit en effet,

[1] *Vide supra*, LXXXVI, p. 162, le passage du *Livre des merveilles de l'Inde* où il est dit que Kalah ou Kra de la péninsule malaise est à 120 *zām* de route = 360 heures = 15 jours de route de Sribuza; mais il s'agit sans doute ici d'un voyage direct, sans escale intermédiaire entre les deux ports de départ et d'arrivée.

expressément : *çrīmahārājanāmā* (*vide supra*, p. 42). C'est exactement le titre par lequel les textes arabes désignent le souverain du Zabāg et nous en avons de nombreux témoignages : Ibn Ḫordaδbeh (XXXIV), Ibn al-Faḳīh (XXXVI, p. 10), Ibn Rosteh (XXXVII), Abū Zayd (XXXIX, § 2), Mas'ūdī (XL et XLI), Ḳazwīnī (XLVIII et LV), Ibn Sa'īd (LXI, *in fine*), Abūlfidā (LXVIII et LXIX), Ibn al-Wardī citant Muḥammad bin Zakariyā ar-Rāzī (LXXII), qui s'étendent du milieu du IXe siècle au milieu du XIVe.

D'autre part, Abūlfidā affirme que «l'île du Mahārāja, c'est l'île de Sribuza», c'est-à-dire que «île du Mahārāja» et «île de Sribuza» sont les noms différents d'une même île (LXVIII, p. 75, et n. 1). Le même auteur rapporte également un passage du *Livre des longitudes* attribué à Al-Faris (xe siècle) dont Abūlfidā ne fait sans doute que reproduire le témoignage (p. 74). Dimaški, qui fut contemporain du prince de Ḥamāt, s'exprime dans des termes équivalents : «L'île du Mahārāja, dit-il, est la mère des îles mahārājiennes» (LXIV, p. 73, et n. 3), ce qu'il faut entendre par : l'île du Mahārāja [= Sribuza] est la capitale de tous les pays dépendant de ce souverain.

L'équation : île du Mahārāja = Zābag = Sribuza est du reste attestée par ailleurs. Abū Zayd décrit en détail la ville (*sic*) de Zābag (XXXIX); Ibrahim bin Wāṣif-Šāh (XLII) s'exprime dans les mêmes termes en parlant de l'île du Mahārāja. D'après Abū Zayd, le palais du Mahārāja du Zābag est situé sur un fleuve dont l'estuaire est semblable à celui du Tigre (XXXIX, p. 57); le *Livre des merveilles de l'Inde* en dit autant du fleuve de Sribuza (LXXXVI), que l'auteur trouve «beaucoup plus large que le Tigre à Baṣra». Le même ouvrage arabe parle des maisons flottantes ancrées dans le fleuve de Sribuza; le *Tchou fan tche* en fait également mention dans la notice consacrée au San-fo-ts'i (XVIII, p. 9).

Ibn Sa'īd décrit le lac ou étang aux briques d'or et le situe dans la ville (*sic*) du Mahārāja (LXI, p. 70); c'est ce même lac ou étang dont parlent, à propos du Zābag, Ibn Ḫordāḏbeh (XXXIV), Abū Zayd (XXXIX, p. 57; cf. également *Les Prairies d'or* de Mas'ūdī, t. I, p. 175-176), Ḳazwīnī (XLIX) et Ibn al-Wardī (LXXII), ces deux derniers d'après la même source.

Ces constatations sont décisives et on en peut conclure à l'identité de Che-li-fo-che ou San-fo-ts'i, Zābag, Sribuza, île du Mahārāja et du Çrīvijaya. Dans tous les cas et à partir de la fin du VIIe siècle (cf. IX), il s'agit d'un puissant empire dont la capitale se trouvait dans la région de Palembaṅ; la dynastie régnante des Çailendra se rendit maître de l'île de Sumatra tout entière et étendit ses conquêtes coloniales à Java, d'une part, et à la péninsule malaise, d'autre part. Le texte du *Tchou fan tche* (XVIII, p. 13) est suffisamment explicite à cet égard. Les géographes arabes sont moins précis. Un seul, Ibn al-Faḳīh (XXXVI, p. 54), rapporte que Kalah de la péninsule malaise et le Zābag font partie du même empire [1]; les autres se contentent de vanter la puissance et la richesse du Mahārāja : «roi des îles du Zābag et d'autres îles dans la mer de Chine», dit, par exemple, Mas'ūdī (XLI), sans y apporter plus de précision. Mais si on lit ces textes avec la préparation nécessaire, on s'aperçoit aisément que Sumatra a été morcelée en plusieurs îles qui ne sont en définitive que des régions différentes de la grande île indonésienne. Le nord de Sumatra est décrit comme une île indépendante appelée Rāmī, Rāmnī, Rāminī [2], Lāmurī [3];

(1) Edrīsī donne implicitement un renseignement identique en disant que, dans l'île de Kalah, «demeure un roi qu'on appelle le Jāba [al-hindī] ou prince indien» (cf. mes *Relations de voyages*, t. I, p. 184).

(2) Pour d'autres mentions de l'île de Rāmī, cf. l'index du t. II de mes *Relations de voyages*, s. vis *Rāmī, Rāmīn, Rāmnī*.

(3) *Ibid.*, s. vo *Lāmurī*.

l'île de Pančūr ou Bālūs désignent également Baros, le port fameux du camphre de la côte occidentale; par l'île de Sribuza, il faut entendre plus particulièrement le sud-est de Sumatra. De même, dans le *Nāgarakĕrtāgama*, le poète de cour PRAPAÑČA donne comme «îles» (*nūsa*) vingt-quatre villes ou états du Malayu = Sumatra dont quelques-uns sont situés dans l'intérieur de l'île (*vide infra*, p. 183). Sans indiquer qu'ils font partie d'une même île, YI-TSING cite trois pays : P'o-lou-che, Mo-lo-yu et Che-li-fo-che (IX, p. 6) dans son *Nan hai ki kouei nei fa tchouan*, en indiquant que «le Mo-lo-yu, c'est maintenant [= a été soumis par] le Che-li-fo-che». Aussi, dans son *Ta t'ang si yu k'ieou fa kao seng tchouan*, divise-t-il Sumatra en deux pays ou royaumes. «Deux hommes du Sin-lo (Corée) ... partirent de Tch'ang-ngan (capitale de la Chine) et, après une longue route, arrivèrent dans les mers du sud. Ils se rendirent en bateau dans le royaume de P'o-lou-che [= Baros], à l'ouest du royaume de Che-li-fo-che» (*Religieux éminents*, p. 36-37). KIA TAN, au contraire, n'a qu'un nom pour Sumatra : 佛 逝 Fo-che : «... Puis, après cinq jours de route, dit-il dans son itinéraire par voie de mer, on arrive à un détroit que les barbares nomment 質 Tche (détroit de Malaka). Du nord au sud, il a cent *li*. Sur la côte septentrionale, c'est le royaume de 羅 越 Lo-yue (pron. anc. **Lavaδ* ou **Lawaδ*); sur la côte méridionale, c'est le royaume de Fo-che» (PELLIOT, *Deux itinéraires*, p. 373).

Le *Tao yi tche lio* de WANG TA-YUAN (1349) contient 100 notices dont 99 sont des notices géographiques. Les suivantes sont consacrées à différentes parties de Sumatra. On verra par leur numéro d'ordre que l'auteur n'a pas eu le sentiment qu'il s'agissait d'une même terre insulaire : 29. San-fo-ts'i; 41. Kieou-kiang; 44. Pan-tsou[-eul][1]; 53. 急 水 灣 *Ki-chouei-wan* «la

[1] *Vide supra*, p. 72, n. 1.

baie aux eaux furieuses »[1]; 54. 花面國 *Houa-mien kouo* « le pays des hommes au visage fleuri » [= tatoués] = pays des Bataks; 55. 淡洋 *Tan-yang* (l'embouchure de la rivière de Tamiaṅ); 56. 須文答剌 *Siu-wen-ta-la* (état de Sumatra de la côte nord-est); 59. 特番里 *T'ö-fan-li,* peut-être Tapanuli de la côte sud-ouest (?); 62. 喃啞哩 *Nan-wou-li* = Lāmurī[2]. Dans le *Ying yai cheng lan* de Ma Huan, sur 18 notices, 5 sont consacrées à Sumatra (3, 6, 7, 8 et 9). Le *Sing tch'a cheng lan* de Fei Sin est divisé en 4 chapitres contenant ensemble 40 notices géographiques (1-12, 13-21, 22-31, 32-40). Les 5 notices suivantes, insérées au hasard dans les trois premiers chapitres, sont consacrées à Sumatra : 10, 20, 21, 22 et 23. Il en est de même dans le *Si yang tch'ao kong tien lou* de Houang Sing-ts'eng[3] et même dans le *Tchou fan tche* (trad. Hirth-Rockhill, cf. la table de la page vii)[4].

Les textes qui précèdent désignent successivement l'empire sumatranais sous les noms de :

Chinois : *Che-li Fo-che* ou *Fo-che, Che-li P'i-che,* jusque dans les premières années du xe siècle; à partir des dernières années des T'ang, en 904, apparaît la leçon *San Fo-ts'i* ou *Fo-ts'i,* qui se maintiendra sous les Song postérieurs (960-1279) et jusqu'au début des Ming (fin du xive siècle);

Indonésien, sanskrit et tamoul : *Çrī Vijaya* (tamoul *Çrī Visayam,* qui est l'exacte représentation phonétique, en tamoul, de la leçon indonésienne);

Arabe : *Sri Buza* < **Sri Buja* (restitution des graphies fau-

[1] A la pointe nord de Sumatra.

[2] Pour ces notices et les suivantes, cf. Rockhill, *Notes on the relations and trade, T'oung pao,* 1916, t. XV, p. 64 et suiv.

[3] Dans Rockhill, *Notes on the relations and trade, T'oung pao,* t. XVI, 1915, p. 79.

[4] Pour la conception qu'avaient les Chinois de la situation des îles de l'Indonésie, cf. l'étrange carte à la fin du t. II du *Si yu ki,* trad. St. Julien.

tives سربزة, سَربُزة, سريرة *Sarbaza, Sarbuza, Sărīra*) et *Zābag;*

Javanais : *Sam Boǰa, Sĕm Boǰa* (1).

Plusieurs de ces leçons sont étroitement apparentées. Le 舍利毗逝 *Che-li P'i-che* du *T'ai p'ing houan yu ki* est incontestablement une transcription chinoise parfaite du *Çrī Viǰaya* de l'inscription indonésienne de Kota Kapur (XXVII). A cette notation correcte s'oppose celle de Yi-tsing et d'autres textes : 室 (ou 尸) 利佛逝 (ou 誓) *Che-li Fo-che,* qui représente *Che-li* < **Çrī* et *Fo-che* < **Bu*^{d}*-ǰay*^{a}, l'implosive dentale du caractère 佛 *fo* < ancien **bud,* étant en harmonie avec la palatale sonore initiale du mot suivant *che* < ancien **ǰay;* c'est-à-dire **Çrī Buǰay*^{a}. Phonétiquement, l'alternance *vi* > *bu* est incontestablement fautive et d'autant plus inexplicable que Yi-tsing a longuement séjourné dans le pays où il apprit le sanskrit et la langue indigène; une erreur de ce genre de la part de ce moine lettré et polyglotte échappe à tout commentaire. Force nous est donc de constater une divergence pour laquelle on n'entrevoit aucune justification. A partir de la fin des T'ang, les transcriptions chinoises présentent la même difficulté et une autre encore. 三佛齊 *San Fo-ts'i* est la stricte notation d'un ancien **Sam Bu*^{d}*-ǰay*^{a}. 三 *san,* pron. anc. **sam* avec implosive nasale labiale, tient ici la place du *che-li* > *çrī* de Yi-tsing et d'autres textes. De *çrī* à **sam,* on ne peut songer à une alternance phonétique **sam* < *çrī* que rien ne justifierait. La seule explication possible est la suivante : des textes javanais tardifs ont *Samboǰa* et *Sĕmboǰa,* qui sont très voisins de *San-fo-ts'i* < **Sam Buǰaya.* Ceci permet de conjecturer que la leçon javanaise remonte peut-être au xe siècle, date de l'apparition de cette nouvelle notation chinoise, qui aurait suivi une évolu-

(1) J'ai déjà traité la question en détail dans le *J. As.*, juillet-août 1919, p. 158-161, auquel je renvoie.

tion parallèle à celle du nom indigène : *Çrī Vijaya* > *Samboja*, *Sĕmboja*. Mais cette hypothèse soulève des objections assez graves. Tout d'abord, nous ne possédons aucun texte indonésien du début du xe siècle et l'épigraphie n'a révélé rien de pareil; enfin et surtout, les inscriptions tamoules du xie siècle ont toutes *Çrī Viṣaya* = Çrī Vijaya, ce qui montre que le nom de l'empire sumatranais attesté par l'inscription malaise de Kota Kapur se maintenait intact et n'avait pas varié au moment où les Chinois commençaient à le rendre par *San Fo-ts'i* < **Sam Bujaya*. Le désaccord phonétique de ces différentes leçons du nom d'un même pays reste ainsi irréductible en l'état de nos connaissances[1].

Sous les réserves précédentes, on peut donc poser *géographiquement*[2] : *Çrī Vijaya* = *Çrī Viṣaya* = *Che-li Fo-che* ou *Fo-che* = *San Fo-ts'i* ou *Fo-ts'i* = *Sri Buza* < **Sri Buja* = *Sam Boja*, *Sĕm Boja*.

L'autre nom sous lequel les Arabes désignent l'empire sumatranais : زابج *Zābag*, est également la transcription d'un terme indigène. Le ز *z* transcrit la palatale sonore indonésienne *j*, le ب peut représenter un *v* initial et le ج en fonction de gutturale sonore = *g*. On conçoit que les premiers transcripteurs

(1) *Ibid.* La même énigme phonétique se présente dans la toponomastique du Čampa. L'une des capitales du pays est appelée 佛誓 *Fo-che* = *Bu^{d}-jay^{a} (sino-annamite *Phật-thệ*) par les textes annamites; 佛逝 *Fo-che* = *Bu^{d}-jay^{a}, par le *Song che*; le *Tao yi tche lio*, dans la notice sur Pin-t'ong-long = Pāṇḍuranga, a 毗齊 *P'i-ts'i* = *Vijay^{a}. «Or, dit Cœdès (*Le royaume de Çrīvijaya*, p. 24), on sait d'une façon certaine par l'épigraphie qu'à cette époque la capitale čame était au Bình-định *et s'appelait Vijaya.*» Le cas est exactement semblable à celui des transcriptions du Çrīvijaya sumatranais et la divergence vocalique est également inexplicable. [Cf. cependant skr. *viṣāṇa* > arabe *bušān*, dans mes *Relations de voyages*, t. II, p. 675, qui présentent une alternance identique *i* > *u* après *v*. Le procès est évidemment le même dans *Vijaya* > *Fo-che*].

(2) *Ibid.*, p. 152-155, où il est montré que le *Çrī Vijaya* de l'inscription de Kota Kapur ne peut se traduire que par «Sa Majesté Vijaya» et qu'il s'agit donc d'un nom de souverain.

dont le parler arabe avait conservé au ج sa prononciation gutturale (qui s'est palatalisée en dehors de l'ʿomānais et de l'égyptien) et qui, par conséquent, ne possédaient pas de palatale sonore, aient employé le ز *z* pour rendre approximativement le *ǰ* indonésien. C'est ce que firent les Grecs, qui se trouvaient dans le même cas (cf. skr. *Ujjayinī* > Ὀζήνη, *Kaṇyakubja* > Καvογίζη). زابج *Zābag* a donc régulièrement à la base malais **J̌avaga*. Parfois, à la gutturale sourde d'un mot étranger, l'arabe répond par la sonore. Ainsi, skr. *çaka* «teck» a donné en arabe ساج, litt. *sāg*; skr. *nārikela* «noix de coco» > نارجيل *nārgīl*; et cette alternance se retrouve en grec : Καvογίζη < skr. *Kaṇyakubja*, le «*Canoge*» de nos cartes; Βαρύγαζα < skr. *Bharukaccha*, la ville maritime de «Broach». D'après ces exemples où l'alternance *k* > ج = *g* est nettement attestée, on peut également poser زابج *Zābag* < **J̌āvaka*[1]. Cette restitution théorique est confirmée par un texte de basse époque, il est vrai, le *Mahāvaṃsa*, où il est question (LXXXIII, 36-48, et LXXXVIII, 62-75) d'une armée de J̌āvaka qui, à deux reprises, envahit Ceylan dans la seconde moitié du XIIIe siècle. Les Jā-

[1] L'alternance *ǰ* étranger > ز *z* et ج = gutturale sonore représentant une sourde initiale étrangère est attestée par le cas suivant. Le nom du cap nord-occidental du Kathiawar est زجد *Zagad* d'après SULAYMĀN AL-MAHRĪ (*vide supra*, p. 98); mais la traduction turke de SĪDĪ ʿALĪ (cf. mes *Relations de voyages*, t. II, p. 515, n. 9, et 539, n. 5) a جكد *J̌akad*; et celui-ci est évidemment à la base de la transcription précédente pour un arabe dont le parler ne connaît pas la palatale sonore. زجد et جكد sont ainsi deux notations phonétiquement égales. Le cap en question est désigné par BARROS (*Da Asia*, décade IV, 1re part., liv. IV, chap. IV, p. 391 de la petite édition de la fin du XVIIIe siècle) sous le nom de «*a ponta de Jaquete* [= J̌aket], *que he aquelle nomeado templo dos Resbutos*, la pointe de J̌aket qui est appelée *temple des Raǰputs*». Le major RENNEL (*Recueil de cartes géographiques pour la description de l'Indoustan*, revues par le Citoyen BUACHE, Paris, an VIII [1800]) écrit *Jigat* = *J̌igat*. On peut donc poser en toute certitude, comme pour *Zābag*, *Zagad* < *J̌akad*. Pour le cap en question, cf. *Instructions nautiques*, n° 852, *Océan Indien, Mer d'Oman* (*partie Est*). Paris, 1905, in-8°, p. 390, sub *Temple de Dwarka*.

vaka étaient commandés par le roi Čandrabhānu (*jāvakarājeko*). Lors de la seconde invasion, les troupes qui débarquèrent à Ceylan comprenaient une armée jāvaka et une «grande armée» levée «dans les royaumes Pāṇḍya, Čoḷa, etc., ainsi que des soldats tamouls...». Le roi jāvaka Čandrabhānu et les troupes jāvaka sont évidemment des roi et troupes du Zābag, c'est-à-dire de Sumatra. *Jāvaka* et *Zābag* sont les deux seuls noms géographiques de l'Océan Indien qu'on puisse rapprocher avec certitude; celui-ci désigne authentiquement l'île de Sumatra; celui-là ne peut désigner que la même île et Čandrabhānu est ainsi un roi sumatranais[1].

«Dans le *T'ong tien* (k. 188, p. 24 v°-25 r°) [encyclopédie compilée à la fin du VIIIe siècle par Tou Yeou (735-812)] et le *T'ai p'ing yu lan* (k. 788, p. 17 r°) [rédigé pendant la période 977-983], dit Pelliot (*Deux itinéraires*, p. 275), il y a des notices, à peu près semblables d'ailleurs, sur le pays de 杜薄 *Tou po*, qui se trouvait dans le Tchang-hai [litt. «la mer immense» = mer de Chine occidentale], à l'est du Fou-nan [= en gros, le Cambodge et le Siam actuels][2]. On y arrive après avoir voyagé sur mer plusieurs dizaines de jours. Les femmes y tissent des cotonnades à ramages. Sur l'île de Tou-po, il y a plus de dix villes royales, ou du moins dont les

(1) *Vide infra*, p. 228, pour ces deux expéditions à Ceylan. Kern (*Twee krijgstochten uit den Indischen Archipel tegen Ceilon*, paru en 1896 dans les *Bijdragen* et réimprimé dans ses *Verspreide geschriften*, t. III, 1915, p. 29 et suiv.) a traduit *jāvaka* par «javanais». Ce mot considéré comme un complexe *java* + *ka*, sur le modèle de *romaka* = *roma* + *ka* «romain» a, en effet, ce sens dans les langues de l'Inde. Mais *jāvaka* est inséparable des transcriptions arabe *Zābag* et chinoise *Chö-po*, pron. anc. **Ja-bak*, qui désignent Sumatra. Il est donc au moins inattendu de rencontrer, à côté de *Yava* et *Java*, une forme *Jāvaka*, dont la finale, attestée par trois sortes de textes différents, est tout à fait inexplicable.

(2) L'orientation est inexacte, mais les Chinois ont très fréquemment commis des erreurs de ce genre pour la situation des pays étrangers les uns par rapport aux autres.

chefs prennent le titre de rois. On aurait entendu parler de ce pays au temps des Souei (589-618). » 杜 *tou*, comme l'a indiqué Pelliot (*ibid.*), se confond fréquemment avec 社 *chö;* on est donc autorisé, *Tou-po* ne répondant à rien de connu, à restituer 社溥 *Chö-po*, représentant un ancien **J̆a-bak*[1]. **J̆a-bak*, il n'est pas nécessaire d'y insister, est une transcription parfaite de *J̆āvaka* > *Zābag;* il s'agit donc encore de Sumatra. Mais d'autres textes nous permettent de remonter plus haut. « Le nom de *Tou-po* [à corriger en *Chö-po*], dit Pelliot (*ibid.*, p. 277 et n. 2), nous est encore fourni par une citation du *Nan tcheou yi wou tche* [de Wan Tchen, qui vivait au IIIe siècle[2]] et par les fragments subsistants du *Fou-nan t'ou sou tchouan* de K'ang Tai[3] qui fut envoyé en mission au Fou-nan avec Tchou Ying, vers 245-250 de notre ère[4]. »

La forme *Yava* du complexe *Yavadvīpa* qu'on interprète par « île de Java », nous est connue de longue date. Elle apparaît pour la première fois dans le *Rāmāyaṇa*. On la retrouve ensuite dans le 葉調 *Yie-tiao*, pron. anc. **Yap-div* = *Yavadvīpa*, dont il est question au début de 132 de notre ère dans le *Heou han chou* (25-220) et le *Tong kouan ki* ou *Tong kouan han ki* de la seconde dynastie des Han[5]; le Ἰαβαδίου de Ptolémée[6], le 耶婆提 *Ye-p'o-ti* (pron. anc. **Ya-bʷa-de*, pratiquement **Yavadi*) de Fa-hien (412-413) qui sont encore des transcriptions correctes de *Yavadvīpa*. Or, les descriptions qu'en donnent le *Rāmāyaṇa* et Ptolémée sont heureusement assez précises : le texte

(1) *Deux itinéraires*, p. 270-271 et 277-278. L'implosive finale *-k* représente également une gutturale étrangère sourde ou sonore.

(2) *Deux itinéraires*, p. 277.

(3) *Ibid.*, p. 269-270.

(4) *Ibid.*

(5) Cf. Pelliot, *Deux itinéraires*, p. 266.

(6) La finale *-δίου* de la notation de Ptolémée est une prākritisation du skr. *dvīpa*. Cf. Kern, *Java en het Goudeiland volgens de oudste berichten*, article de 1869, réimprimé dans les *Verspreide geschriften*, t. V, 1916, p. 305.

sanskrit qualifie Yava de «l'île de l'or et de l'argent, parée de mines d'or»; le texte grec s'exprime dans les mêmes termes : «elle produit beaucoup d'or». Cette indication dicte notre choix entre «Java la mineure» et «Java la majeure» de Marco Polo : c'est évidemment ici de Sumatra qu'il s'agit, dont la richesse en or est bien connue, alors que la production d'or de Java a toujours été nulle ou insignifiante. Je sais bien qu'il y a une inscription sanskrite de Čaṅgal (Kĕḍu, à Java), datée de 654 çaka = 732, où il est dit : «Il y avait (*sic*) une île excellente, incomparable, appelée Yava, fertile en céréales et en autres grains, riche en mines d'or (*kanakākara*) ...» Kern, qui l'a éditée, traduite et commentée, a naturellement rapproché cette description de celle du *Yavadvīpa* du *Rāmāyaṇa* et rappelé ce qu'il avait déjà dit à cet égard : «Les expressions du *Rāmāyaṇa* au sujet de l'île de l'or et de l'argent ne sont pas exemptes d'ambiguïté dans l'original, mais elles ne le sont pas davantage dans la traduction. Ce serait donc, à mon avis, une explication très forcée si nous voulions conclure, soit du texte, soit de la traduction, qu'il y est question d'une autre île que Yavadvīpa» [= Java de nos cartes][1]. Quinze ans après (en 1885), Kern ajoutait : «Ce que j'ai dit alors (en 1869) a actuellement une double force. Quoique, tant Ptolémée que les informations chinoises nous aient appris que l'or fait partie des produits de Java, le fait a été révoqué en doute. En face du témoignage de notre inscription [de Čaṅgal] tout doute raisonnable doit disparaître[2].»

J'avoue ne pas être convaincu. En face des indications fournies par le *Rāmāyaṇa* et Ptolémée, où manquent, cependant, des précisions géographiques décisives, il y a lieu de recher-

[1] *Java en het Goudeiland volgens de oudste berichten,* 1869, réimprimé dans *Verspreide geschriften,* t. V, 1916, p. 807.

[2] *De Sanskrit-inscriptie van Canggal (Kĕḍu), uit 654 çaka,* 1885, réimprimé dans *Verspreide geschriften,* t. VII, 1917, p. 128.

cher quelle est l'île d'Extrême-Orient *suvarṇarūpyakadvīpaṃ suvarṇākaramaṇḍitam*, εὐφορωτάτη δὲ λέγεται ἡ νῆσος εἶναι καὶ ἔτι πλεῖστον χρυσὸν ποιεῖν. Le choix est aisé, car il n'existe qu'une seule terre insulaire à laquelle s'appliquent ces textes : c'est la 金洲 *kin-tcheou* «l'île de l'or» de Yi-tsing, qui en parlait en pleine connaissance de cause, la *suvarṇabhūmi* «la terre de l'or» d'une inscription sumatranaise (*infra*, XC, p. 179), c'est-à-dire Sumatra[1]. Dans les textes sanskrit et grec, la caractéristique principale du *Yavadvīpa* est d'être «l'île de l'or, parée de mines d'or», de «produire beaucoup d'or». Sumatra seule, par sa richesse en or, peut entrer en ligne de compte. L'argument tiré des informations chinoises (*Chineesche berichten*) fait sans doute allusion à ces passages du *Sin t'ang chou* ou *Nouvelle histoire des T'ang* (618-906, compilée en 1060) disant : «Le pays de 訶陵 Ho-ling appelé également 闍婆 Chö-p'o (=*Jawa*) produit de l'écaille de tortue, de l'or et de l'argent, des cornes de rhinocéros et de l'ivoire»; et du *Song che* ou *Histoire des seconds Song* (960-1279, compilée au XIV[e] siècle) où il est dit : «Le pays de 闍婆 Chö-p'o (=phonétiquement *Jawa*) produit, en outre, de l'or, de l'argent, des cornes de rhinocéros, de l'ivoire, le bois d'aloès, le sandal, l'anis, le poivre, la noix d'arec, le soufre, le bois du Brésil[2].» Mais l'or n'a pas une place éminente dans cette énumération de produits javanais et ne justifierait en aucune façon la qualification de *suvarṇākaramaṇḍitam*. On a trouvé et on trouve sans doute encore de l'or à Java, comme dans tous les pays du monde. Nous avons, par exemple, nos orpailleurs du Rhône; mais, de ce fait, la France n'a jamais été considérée comme une *suvarṇabhūmi*. Enfin, le *Tchou fan tche*, qui donne généralement une liste étendue des produits des pays étrangers, ne

(1) Pour Yi-tsing et l'inscription sumatranaise, *vide infra*, p. 178 et suiv.
(2) Cf. Groeneveldt, *Notes*, p. 139 et 142.

mentionne pas l'or parmi les produits énumérés dans les notices 14 et 15, qui sont consacrées à Java [1].

Le cas de l'inscription de Čaṅgal est beaucoup plus embarrassant; à dire vrai, le problème est insoluble. Ainsi que le fait remarquer une note de Kern, la phrase commence par *āsīt* «il était», au lieu de *asti* «il est», alors que le mètre n'est pas en cause, et l'éditeur déclare ignorer pourquoi le poète emploie le passé au lieu du présent [2]. D'autre part, le texte attribue au *Yavadvīpa* une richesse en or que Sumatra et Sumatra seule possède. La seule explication qu'on entrevoit, c'est que les deux grandes îles indonésiennes ont dû porter en même temps un nom identique [3] et que les produits de l'une ont pu être ainsi inexactement attribués à l'autre [4].

Les Arabes ont, en effet, connu la forme *Yava* > *J̌ava* = Sumatra. On la retrouve encore au début du xve siècle dans Bākuwī, sous deux formes phonétiquement apparentées جاوة *J̌āwa* (LXXVI, p. 78) et جابة *J̌āba* (LXXVIII, p. 78), dont l'ignorance de l'auteur, qui reproduit des informations antérieures, a fait deux îles distinctes, indépendantes du Zābag-Sumatra (cf. également Ibn Saʿīd, LXII, p. 71, et Ibn al-Wardī, LXXV, p. 77). *J̌āwa* ou *J̌āba* est devenu dans certains textes arabes le nom d'une île ou pays maritime, de sa capitale et même du roi du pays [5]. Dans Ibn Baṭūṭa, au contraire,

[1] Cf. *Chau Ju-kua,* trad. Hirth-Rockhill, p. 75-87.

[2] *Loc. cit.,* p. 122, n. 2.

[3] Cf. les deux Java de Marco Polo et *infra,* les notations arabes.

[4] Au fond, je crois que le rédacteur de l'inscription de Čaṅgal a tout simplement mis au compte de Java, la description du *Yavadvīpa* du *Rāmāyaṇa,* sans se préoccuper du désaccord avec la réalité.

[5] Cf., par exemple, Ibn Saʿīd (LXII, p. 71-72), Ibn al-Wardī (LXXV, p. 77).

L'identité de J̌āba et Zābag avait été signalée déjà par De Goeje dans son édition de Ibn Ḫordāḏbeh (p. 46 et n. 2). On peut faire la même remarque à propos du volcan qui est situé à J̌āba par Ibn Ḫordāḏbeh, l'*Abrégé des Mer-*

J̌āwa désigne nettement l'île de Sumatra et il n'est plus question de *Jāba* ni du *Zābag* (cf. mes *Relations de voyages*, t. II, p. 434 et suiv.). Enfin, à partir de la fin du xve siècle, les deux *muʿallim* IBN MĀǰID (LXXIX) et SULAYMĀN AL-MAHRĪ (LXXXI et LXXXII) inaugurent la toponomastique moderne : *Šumuṭra* et *J̌āwa*, que feront définitivement prévaloir les marins et voyageurs européens des xvie, xviie et xviiie siècles.

En malais, la grande île indonésienne occidentale est généralement désignée dans les textes sous l'un des trois noms suivants : *Pūlaw Ĕmás* «l'île de l'or», *Pūlaw Pĕrča* «l'île de la gutta-percha» et *Pūlaw* ou *Tānah Andalas* «l'île» ou «pays de Andalas»; en javanais, sous celui de *Malayu* (cf. *Nāgarakĕrtāgama* et *Pararaton*, *infra*, p. 183 et 226).

SUVARṆADVĪPA.

L'île de Sumatra a été quelquefois désignée sous les noms sanskrits de *Suvarṇadvīpa* «l'île de l'or», *Suvarṇabhūmi* «la terre de l'or», *Suvarṇapura* «la ville de l'or». Dans les deux derniers cas, ce complexe désigne plus spécialement la partie méridionale de l'île. A l'inscription déjà reproduite du manu-

veilles, ḲAZWĪNĪ, IBN AL-WARDĪ et BĀKUWĪ; et au Zābag ou près du Zābag par SULAYMĀN, IBN AL-FAḲĪH, MASʿŪDĪ, l'*Abrégé des Merveilles* et ABULFIDĀ. L'*Abrégé des Merveilles* situe d'abord ce volcan «vis-à-vis de l'île de Jāba» et, quelques pages plus loin, «dans une île proche du Zābag» (cf. *J. As.*, juillet-août 1919, p. 188, n. 1). Il y a lieu de rappeler ici une très intéressante note de DE GOEJE publiée en hollandais dans le *Feestbundel*-VETH (Leyde, 1894) et traduite en français, en appendice à son *Mémoire sur les migrations des Tsiganes à travers l'Asie* (Leyde, 1903, pet. in-8°, p. 86-91). Elle traite des Sayābiǰa, au sing. Sābaǰ (qui est à lire *Sābag*), et que l'auteur a rapproché du Zābag de Sumatra. Ces descendants de Malais sumatranais vivaient au ixe siècle, au témoignage de BELĀDORĪ, dans le golfe Persique et en ʿIrāḳ. Je n'ai pas ici la place de reproduire les textes arabes qui en font mention; on étudiera ailleurs cet autre témoignage de l'activité des Sumatranais à l'étranger.

IMPRIMERIE NATIONALE.

scrit népalais à miniatures (*supra*, XXX, p. 42), s'ajoutent les inscriptions et les textes suivants :

YI-TSING, *Ta t'ang si yu k'ieou fa kao seng tchouan*, trad. Éd. CHAVANNES (*vide supra*, p. 3).

LXXXVII. (P. 179.) ... Puis, le premier jour de la onzième lune de cette année (689), nous [, maître TCHÊNG-KOU et moi YI-TSING,] nous nous embarquâmes sur un bateau marchand et nous nous éloignâmes de P'an-yu (Canton). Nous nous dirigeâmes vers le 占波 Tchan-po (Campa) en hissant nos voiles; — nous nous proposions d'arriver dans le pays de Fo-che par une longue course, — ... (p. 181) TCHÊNG-KOU fut mon excellent compagnon; — nous arrivâmes ensemble à 金洲 l'île de l'or[1]. — Si nous pûmes accomplir notre voyage vers les pays hindous, — ce fut grâce à notre parfaite amitié. — ...

LXXXVIII. (P. 185.) ... Lorsque TAO-HONG apprit que moi, YI-TSING, j'étais arrivé [en Chine], il se rendit à pied (au temple) Tchouang-yen pour s'y informer où je demeurais; on lui dit que je m'étais établi dans le temple Tche-tche. A peine se fut-il acquitté des salutations d'usage qu'il s'éprit de l'idée du départ ... (p. 186) ... Alors il ne songea plus qu'aux mers du sud, — au voyage que nous ferions ensemble à l'île de l'or ... (p. 187) ... Lorsqu'il arriva au pays de Fo-che, il s'appliqua de tout son cœur au recueil de la discipline ...

Vie de DÎPAṂKARA ATÎÇA, en tibétain, résumée par SARAT CHANDRA DAS dans *Indian Pandits in the land of snow*, Calcutta, 1893.

ATÎÇA naquit au Bengale en 980 de notre ère.

LXXXIX. (P. 50.) On account of these divers attainments which moved his mind variously in different directions, he resolved to go to Āchārya Chandrakīrti, the High Priest of Suvarṇadvīpa[2]. Accordingly in the company of some merchants he embarked for Suvarṇadvīpa in a large vessel. The voyage was long and tedious, extending over several

[1] CHAVANNES a traduit «l'île d'or» ici et plus loin.

[2] S. C. DAS dit en note : «*Sudharmanagara in Pegu, now called Thaton.*» La remarque est inexacte : il s'agit de Sumatra.

months during which the travellers were overtaken by terrible storms. At this time Suvarṇadvīpa was the head quarter of Buddhism in the East, and its High Priest was considered as the greatest scholar of his age. DĪPAṂKARA resided there for a period of twelve years in order to completely master the pure teachings of Buddha, of which the key was possessed by the High Priest alone. He returned to India accompained by some merchants in a sailing vessel, visiting Tāmradvīpa (Ceylon) and the island of forests in his way.

INSCRIPTION en vieux-malais de 1208 çaka = 1286 trouvée dans la plaine de Padaṅ Ročo, près de Suṅay Lansat, sur la rive gauche du Bataṅ-Hari, dans la subdivision (*onderafdeeling*) des « Bataṅ-Hari-districten » de la résidence des « Padangsche Bovenlanden », dans l'ouest de Sumatra, par environ 1° 30' Sud.

Cette inscription, découverte en 1911 par L. C. WESTENENK, a été publiée et traduite en hollandais par N. J. KROM dans sa magistrale étude : *Een sumatraansche Inscriptie van Koning Kṛtanagara*, dans *Verslagen en Mededelingen der K. Akademie van Weten.*, Afdeeling *Letterkunde*, 5e reeks, deel II, Amsterdam, 1916, p. 306-339.

XC. (1 *a*) // *svasti çakavarṣātīta, 1208, bhādravāda māsa, ti*

(*b*) *thi pratipada çuklapakṣa, mavulu, vāge, vṛhaspati vāra, madaṅkuṅan, grahačāra nairitistha, viçākā*

(*c*) *nakṣatra, čakra* [*devatā,* *ma*]*ṇḍala, çubha*

(2 *a*) *yoga, kuvera parbeça, kiṅstughna muhūrtta, kanyā rāçī, i*

(*b*) *nan tatkāla pāduka bharāla āryyāmoghapāça lokeçvara, čaturdaçātmikā saptaratnasahita, diāntuk* [

(*c*) *dari bhūmi jāva ka svarṇṇabhūmi* (sic) *dipratiṣtha di dharmmāçraya, akan*

(3 *a*) *punya çrī viçvarūpa kumāra, prakāranaṅ diṭitaḥ pāduka çrī ma*

(*b*) *hārājadhirāja çrī kṛtanagara vikrama dharmmottuṅgadeva mahiriṅkan pāduka bharāla, rakryān mahāmantri dyaḥ*

(*c*) *advayabrahma, rakryān srīkan dyaḥ sugatabrahma, mūaṅ*

(4 *a*) , *samagat payānan haṅ dīpaṅkaradāsa, rakryān damuṅ pu vīra,*

(*b*) *kunaṅ punyeni yogya dianumodanāñjaleh sukapraja di bhūmi malāyū, brāhmaṇaḥ kṣatriya vaiçya sūdra, ā*
(*c*) *ryyāmaddyāt, çrī mahārāja çrīmat tribhuvanarāja maulivarmmade*
(*d*) *va pramukha //.*

Salut! En çaka 1208, au mois de bhādrapada, premier jour de la quinzaine claire, jour de la semaine de six jours : Mavulu; de la semaine de 5 jours : Vāge; le jeudi; *wuku* (période de l'année civile) Madaṅkuṅan; position de la planète, dans le sud-ouest; mansion lunaire, Viçākhā; sous la divinité çakra appartenant au cycle de ..., yoga Çubha; seigneur de la jonction (astronomique), Kuvera; heure, Kiṃstughna; signe du zodiaque, la Vierge; c'est à cette date que (l'image) du Haut Seigneur l'Āryya (le noble) Amoghapāçalokeçvara avec ses 13 compagnons, accompagné des sept joyaux, venant du pays de Jāva[1] à destination de Suvarṇabhūmi («le pays de l'or» = Sumatra), fut érigée à Dharmmāçraya[2], en tant que don de Son Altesse le prince héritier Çrī Viçvarūpa. A cet effet, Sa Majesté Çrī Mahārājadhirāja[3] Çrī Kṛtanagara Vikrama Dharmmottuṅgadeva donna l'ordre d'accompagner la sainte image aux hauts fonctionnaires suivants : le *Rakryan*[4] *Mahāman-*

[1] Le texte a *bhūmi jăva* construit à la malaise, et il s'agit ici de l'île de Java de nos cartes. C'est l'équivalent exact de l'indonésien moderne *tanah jăwa,* litt. «terre, pays de Java», où le caractère insulaire de Java n'est pas marqué. Ce genre d'expression est commun à tout le domaine linguistique de l'indonésien; cf., par exemple, en malgache : *tani Madagasikara* «la terre, le pays de Madagascar» (malg. *tāni* répond à indonésien occidental *tānah,* avec le même sens).

[2] Situé par ROUFFAER dans le haut pays du fleuve de Jambi (cf. mes *Relations de voyages,* t. II, p. 652, n. 3 et 4).

[3] On remarquera que le fameux souverain javanais Kṛtanagara est titré ici *Çrī Mahārājadhirāja,* litt. «Sa Majesté le grand roi des rois», titre dont le souverain du Zābag = Çrivijaya avait le privilège. Mais ce texte est daté de 1208 çaka = 1286 de notre ère et c'est l'époque où le Zābag-Çrīvijaya entre en pleine décadence et succombe sous les coups de ses adversaires Javanais, Thaïs de Sukhodaya et Singalais. A cette même époque les rois javanais sont assez forts pour repousser l'attaque prochaine des troupes chinoises de Ḫubilaï Ḫān et c'est dans la même période que se fonde le puissant empire de Majapahit, qui sera l'héritier de la souveraineté exercée par le Çrīvijaya depuis le début de notre ère.

[4] C'est le titre javanais que le *Tchou fan tche* et le *Song che* mentionnent sous sa forme chinoise 落佶連 *lo-ki-lien* (cf. PELLIOT, *Deux itinéraires,* p. 311, et *Chau Ju-kua,* trad. HIRTH-ROCKHILL, p. 76).

tri[1] Advayabrahma, le *Rakryan sirikan dyaḥ* Sugatabrahma; puis, au *dyaḥ Samgĕt*[2] *payānan haṅ* Dipaṅkaradāsa et au *Rakryan dĕmuṅ pu* Vīra. Ensuite, à cause de ce don convenable, tous les sujets du pays de Malāyu se réjouirent : brahmanes, kṣatriya, vaiçya et sudra et, au milieu des Ārya (nobles), Çrī Mahārāja[3] Çrīmat Tribhuvanarāja Maulivarmadeva s'en réjouit le premier.

Inscription cambodgienne gravée sur le piédestal d'une grande statue de Buddha provenant du Vat Huâ Vieṅ, une des pagodes de Grahi (le 加羅希 *Kia-lo-hi* du *Tchou fan tche, vide supra*, p. 14, et du *Song che*), du pays de Jaiya (siamois : Xaya), qui est situé dans la partie septentrionale de la baie de Bandon, sur la côte orientale de la péninsule malaise (cf. G. Coedès, *Le royaume de Çrīvijaya, loc. cit.*, p. 33-36). L'inscription est incorrectement datée, mais « un fait semble certain, c'est qu'elle ne saurait guère être postérieure au milieu du XIIIe siècle » (*ibid.*, p. 36).

XCI. En 1006 (*sic*) çaka, année du Lièvre, par ordre de Kamrateṅ Añ Mahārāja çrīmat Trailokyarājamaulibhūṣaṇavarmadeva, le 3e jour de la lune croissante de Jyeṣṭha, mercredi, le Mahāsenāpati Galānai (?) qui gouverne le pays de Grahi, invita le Mrateṅ Çrī Ñāno à faire cette statue. Le poids du samrit est 1 *bhāra* 2 *tula* et la valeur de l'or (employé pour la dorure) est 10 *tamliṅ*. Cette image a été érigée

(1) Litt. « le grand *mantri* ou ministre ».

(2) D'après une heureuse suggestion de M. Pelliot, *samgĕt* semble bien être le titre indonésien qui est à la base de la transcription chinoise *sseu-ma-kie* (*vide supra*, p. 23, n. 2), dont le troisième caraactère est à implosive finale dentale.

(3) Le roi de Malāyu n'est titré que *Çrī Mahārāja* « Sa Majesté le grand roi » à côté du *Çrī Mahārājadhirāja* de Kṛtanagara (*vide supra*, p. 180, n. 3). C'est que le Malāyu a été envahi et vaincu en 1197 çaka = 1275 et que l'ambassade de Kṛtanagara est, en somme, envoyée à un vassal (cf. *Pararaton*, trad. Brandes, édit. Krom, p. 92). Kṛtanagara fut le premier prince javanais qui prit le titre de *prabhu* (*ibid.*, p. 78 et 84), dont les Çailendra de Çrīvijaya usaient depuis des siècles, car il figure dans l'inscription de Vieṅ Sa (*vide supra*, XXIX, p. 41).

afin que tous les fidèles s'en réjouissent, la vénèrent et l'adorent ici ..., obtiennent l'omniscience[1].

Het oud-javaansche lofdicht NĀGARAKṚTĀGAMA *van* PRAPAÑCA (1365 A. D.) [Le panégyrique en vieux-javanais intitulé *Nāga-*

[1] Une inscription sanskrite découverte sur le territoire du Minankabaw, et qui se trouve actuellement à Pagar Ruyoṅ, est au nom de : Çrīmat çrī A[ ]yādityavarma ... rājendramaulimaṇivarmadeva mahārājādhirāja, et datée de 1278 çaka = 1356 (cf. *Commissie in Nederlandsch-Indië voor oudheikundig onderzoek op Java en Madoera. Oudheikundig verslag 1912*, 2e trimestre, p. 51-52 et 42 ; le titre royal précédent est aux lignes 6-7 ; aux lignes 18-19, le même souverain est appelé : Ādityavarmanṛpatemaṇivarmadeva). Cet Ādityavarman nous est connu par ailleurs. Sous le titre général de *Het zoogenaamde rotinschrift van «Batu Bĕragung» in Mĕnangkabau (1269 en 1297 çaka)*, dans *Verspreide geschriften*, t. VI, 1917, p. 249-263, KERN a réuni deux articles intitulés : *'t Opschrift van Batoe Beragong op Sumatra* et *Het opschrift van Batoe Beragong opnieuw onderzocht*, publiés dans les *Bijdragen tot T., L. en V. v. N-I* en 1872 et 1877, où il est question de ce souverain. Cf. également, du même auteur, *De wij-inscriptie op het Amoghapaça-beeld van Padang Candi (Midden-Sumatra)*; *1269 çaka* (dans *Verspreide geschriften*, t. VII, 1917, p. 172), où ce roi est appelé : Çrīmat çrī Udayādityavarman rājendramaulimālivarmadeva mahārājādhirāja, et où il est fait mention de *Malayapura*, erreur de graphie pour *Malayupura* (*ibid.*, p. 174). Par une autre inscription également publiée par KERN (*Het sanskrit-inschrift op den grafsteen van Vorst Ādityavarman te Kubur Raja, Mĕnangkabau; ± 1300 çaka*, dans *Verspreide geschriften*, t. VII, p. 215-221), nous savons que ce roi était fils de Advayavarman et titré *Kanakamedinīndra* «souverain de la terre de l'or». Nous savons, enfin, que ce dernier souverain eut un fils, Anaṅgavarman, qui fut probablement son successeur (cf. N. J. KROM, *Eine sumatraansche Inscriptie van Koning Kṛtanagara*, *loc. cit.*, p. 338). D'après ces textes épigraphiques, on peut établir la liste suivante des rois de Malāyu au XIIIe siècle çaka :

Çrīmat Tribhuvana rājamaulivarmadeva, qui règne en 1208 ç. = 1286 (*supra*, XC, p. 179);

Advayavarman, père du roi suivant;

Çrīmat çrī A[ ]yādityavarma (var. Udayādityavarman) rājendramaulimaṇivarmadeva (var. rājendramaulimālivarmadeva), qui régnait en 1269 ç. = 1347 et mourut vers 1300 ç. = 1378.

Anaṅgavarman.

Le Mahārāja çrīmat Trailokya rājamaulibhūṣaṇavarmadeva de l'inscription cambodgienne de Grahi était certainement un roi de Malāyu, car ses titres

NAGARAKṚTĀGAMA de PRAPAÑCA, daté de 1287 çaka = 1365 de notre ère], texte en transcription, traduction et commentaires par H. KERN, avec annotations et indices de N. J. KROM, La Haye, 1919, in-8°, avec une carte des dépendances de l'empire de Majapahit et un fac-similé de quelques feuilles du manuscrit kawi.

XCII. L'île de Sumatra, l'une des dépendances de l'empire de Majapahit, y est désignée sous le nom de «pays de Malayu (*tanah ri Malayu*)» par le poète javanais qui en mentionne les vingt-quatre villes ou états suivants : «Les principales îles (*sic*) qui sont sous la souveraineté (de Majapahit) dans le pays de Malayu sont les suivantes : Jambi, Palembaṅ, Karitaṅ, Tĕba (Toba), Dharmmāçraya (Dharmāçraya), Kaṇḍis (Kandis), Kahwas (Kawai), Manaṅkabwa (Mĕnaṅkabaw ou Minaṅkabaw), Siyak (Siak), Rĕkān (Rokan), Kāmpar, Pane (Paney), Kāmpe (Pulaw Kompai), Haru (Aru), Maṇḍahiliṅ (Mandailiṅ), Tumihaṅ pour Tamihaṅ (Tamiaṅ), Parllāk (Pĕrlak), Barat, Lwas lāwan (Padaṅ Lwas ou Gayu Luas), Samudra (l'ancien état de Sumutra, sur la côte nord-est de l'île dont on retrouve encore les ruines près de Lho' Seumawé), Lamuri (Grand-Ačeh), Batan (peut-être l'île de Batam), Lampuṅ (Lampoṅ) et Barus (Baros). Telles sont les plus importantes dépendances du pays de Malayu tout entier; tous ces pays dépendent [de l'empire de Majapahit].» (Chant 13, p. 50; cf. également chant 41, strophe 5, p. 105, et chant 42, strophe 2, p. 107; pour les identifications précédentes, voir p. 257-259, et mes *Relations de voyages*, t. II, p. 652, où la note 8 : «Pane ou Papei dans l'ouest de Sumatra» est à corriger en : «sur la côte orientale de Sumatra, en face de l'île de Jamar = Jumur de l'*Oriental Pilot*» [cartes 42 et 43], et p. 671.)

Les noms entre parenthèses représentent la forme malaise moderne des notations du texte kawi.

Les deux complexes sanskrit et chinois sont parallèles au double point de vue sémantique et syntaxique : 金洲 *kin-tcheou* recouvre exactement *suvarṇa-dvīpa;* l'un et l'autre repré-

protocolaires sont remarquablement identiques à ceux des rois de cette dynastie sumatranaise attestés par les inscriptions que nous possédons.

sentent littéralement *or-île,* le premier terme étant, par antéposition, complément du second. CHAVANNES a traduit *kin-tcheou* par «île d'or», mais cette interprétation n'est pas à retenir : c'est «île de l'or» qu'on doit lire, et c'est ainsi qu'il faut également traduire le *suvarṇadvīpa* des textes sanskrits. En chinois et en sanskrit, le sens du complexe est un peu flou : il peut s'agir aussi bien d'une île riche en mines d'or que d'une île dont le sol et la flore sont en or. Mais, dans le cas présent, il n'y a pas place au doute; l'information s'appuie sur un fait concret bien connu : la richesse aurifère de Sumatra, et nous n'avons pas affaire à un thème de folk-lore. On vient de voir (*supra,* p. 177) que l'un des noms malais de la grande île indonésienne est *Pūlaw Ĕmás* «île de l'or» (cf. un toponyme de formation parallèle : *Pūlaw Bātu* «l'île de la pierre», ainsi appelée parce qu'il s'y trouve une pierre remarquable et non parce qu'elle est constituée par un bloc de rocher; *Pūlaw Pīnaṅ* «île de l'aréquier», etc.). *Pūlaw Ĕmás* répond à *Kin-tcheou* et à *Suvarṇadvīpa,* construit suivant les exigences de la syntaxe indonésienne, à l'inverse du sanskrit et du chinois; et, comme il vient d'être dit, le sens en est clair et ne comporte aucune amphibologie (cf. également BĪRŪNĪ, XLIII, p. 64).

Pour YI-TSING (LXXXVII et LXXXVIII, p. 178), l'île de l'or = Fo-che ou Che-li Fo-che, c'est-à-dire la partie méridionale de Sumatra. Dans l'inscription malaise de 1208 çaka (*supra,* XC, p. 179), le pays où se rend la mission javanaise est appelé *Suvarṇabhūmi* «la terre de l'or» (1 *c*) et il est dit explicitement plus loin que le pays en question est le Malāyu (4 *b*), c'est-à-dire la partie de Sumatra également désignée sous le nom de Minaṅkabaw[1]. L'auteur du *Kitāb al-minhāǰ,* SULAYMĀN AL-MAHRĪ, compte parmi les ports de Sumatra (LXXXII,

[1] Cf. mon mémoire *Malaka, le Mālayu et Malāyur, J. As.,* XIe série, t. XII, p. 51 et suiv.

p. 102), trois ports par lesquels s'exporte l'or : Pančūr, à l'ouest; Pariyaman «célèbre parmi les hommes [et qui est situé dans le pays] de Manaṅkabwa [=Minaṅkabaw]», au sud-ouest; et Šumuṭra, au nord-est(1). Les anciennes relations portugaises sont plus explicites encore :

Arrivèrent également [à Malaka], dit Gaspar Correa (*Lendas da India*, t. II, p. 264), quatre barques du royaume de Manancabo, qui ne produit pas d'autre marchandise que l'or en poudre et en barres, que les gens du pays apportent [à Malaka].

L'or qui est importé à Malaka, disent les *Commentaires* d'Albuquerque (*Commentarios do Grande Afonso Dalboquerque*, édit. de 1774, t. III, chap. xxxii, p. 161), provient en majeure partie d'une mine [du pays] de Menamcabo, qui se trouve à l'extrémité de l'île de Samatra, du côté du sud, en face de Malaka, à six jours de mer...

A ce moment, arrivèrent trois *pangajaoas* (navires à rames et à voiles) du royaume de Menamcabo, qui est situé à l'extrémité de l'île de Çamatra, sur l'autre côte méridionale [que celle qui fait face] à Malaka [= côte sud-ouest]. Ils apportaient une quantité d'or (*ibid.*, chap. xxxvii, p. 182). [Pour d'autres témoignages portugais de la richesse en or du Minaṅkabaw, cf. mon mémoire *Malaka, le Malāyu et Malāyur*, dans *J. As.*, XIe série, t. XII, 1918, p. 80-81.]

Il est plusieurs fois question des fameuses «Iles de l'or» (*Ilhas do ouro*) dans les relations portugaises de la période des

(1) M. Eilhard Wiedemann a récemment publié et a eu l'obligeance de me faire parvenir un article sur les drogues employées par les Arabes, où figure, en traduction, un important extrait de l'encyclopédie de Nuwayrī (mort en 1332). A propos du camphre, l'auteur arabe dit : «En ce qui concerne son habitat originel, il y a plusieurs opinions. Les uns disent que le camphre provient de Fančūr [=Baros, sur la côte occidentale de Sumatra], une île de 700 parasanges de tour qui est connue comme le pays de l'or...» (*Beiträge zur Geschichte der Naturwissenschaften*, XLIX. *Über von den Arabern benutzte Drogen*, dans *Sitzungsberichte der physikalisch-medizinischen Sozietät in Erlangen*, Band 48, 1916, p. 17.) Cette information dont j'ai eu connaissance pendant l'impression du présent mémoire, confirme heureusement le témoignage de Yi-tsing et de l'inscription malaise de 1208 çaka : l'île de Sumatra est bien le pays ou l'île de l'or.

découvertes. En fait, les découvreurs étaient surtout préoccupés de recueillir des informations sur l'Eldorado oriental pour pouvoir s'y rendre et en rapporter les fabuleuses richesses qu'une légende plus que millénaire situait dans des îles indéterminées[1]. João de Barros, l'historiographe royal du XVI[e] siècle, en parle à trois reprises dans la décade III :

... Diogo Pacheco, dit-il (liv. *III*, chap. III, p. 264), peu de temps après son arrivée de Malaka [à Sumatra], avait apporté d'importantes informations sur les Iles de l'or qui, d'après un bruit général dans l'Inde, gisaient au sud de Sumatra. C'est à l'effet de les découvrir que Diogo Lopes [de Sequeira] envoyait Diogo Pacheco, parce que celui-ci était très versé dans les choses de la mer et extrêmement habile découvreur, étant, en outre, un parfait gentilhomme. Dans ce but, on lui donna l'ordre d'armer un navire à bord duquel il serait, et un brigantin dont serait capitaine Francisco de Sequeira...

Pacheco se met en route et touche à Daya, sur la côte nord-ouest de Sumatra, où le brigantin se met au plein et se perd corps et biens, à l'exception d'un esclave canarin (*ibid.*, p. 266). Avec son seul navire, le marin portugais descend le long de la côte et fait escale au port de Baros :

(P. 268.) ... Tandis qu'il se trouvait là, il ne se préoccupait que de deux choses : se tenir sur ses gardes de peur que, pendant la nuit, à l'instigation des Maures [= musulmans] de Cambaya [qui se trouvaient là], il ne fût victime de quelque traîtrise; et s'informer auprès des gens du pays de ce qu'ils savaient et disaient des Iles de l'or qui gisaient au sud de l'île de Sumatra. D'autant que, à Malaka où se rendaient certains marchands de ce royaume de Baros, l'opinion générale était que ce pays de Baros ne produisait pas autant d'or qu'ils en apportaient, mais que la plus grande partie était obtenue par échange dans les Iles de l'or où ces marchands se rendaient par mer. Quoique les Maures et les gens du pays fussent très jaloux [de conserver le secret] de ce com-

[1] Sur ces îles légendaires, cf. Pomponius Mela, Pline l'Ancien, Solin, Isidore de Séville, dans Coedès, *Textes d'auteurs grecs et latins relatifs à l'Extrême-Orient*, Paris, 1910, in-8°.

merce, Diogo Pacheco put cependant acheter deux ou trois indigènes qui s'y étaient rendus et qui finirent par lui dire ce qu'ils avaient vu et ce qui s'était passé. (P. 269.) Ils racontèrent que, à peu près à 100 et des lieues au sud-est du port de Baros, gisait une ligne de hauts-fonds et de bancs de sable, au milieu desquels se trouvait une île, légèrement accidentée, dont les côtes étaient couvertes de palmiers; à l'intérieur de l'île, vivait une nombreuse population noire avec laquelle ils échangeaient de l'or sur le rivage, parce que ces gens ne permettaient à personne de se rendre où ils habitaient. Pour cette raison, [les commerçants de Baros] ne connaissaient ni l'intérieur de l'île, ni la façon de vivre des insulaires. Ceux-ci donnaient une grande quantité d'or en échange de pièces d'étoffes de Cambaya, de la même sorte que celles que Pacheco avait apportées : *vespicias* (toiles), *mantazes* (draps) et *bertangis* (toiles) bleus et rouges[1]. Quoiqu'on se procurât de l'or à très bon marché en l'échangeant pour des étoffes de qualité inférieure, cependant, beaucoup de marchands qui s'y étaient rendus une fois, malgré la grande quantité d'or qu'ils en avaient rapporté, n'y retournaient plus de peur d'y perdre la vie. En général, de vingt navires qui partaient pour les Îles de l'or, il n'en restait que le quart, ces voyages étant extrêmement périlleux; on ne pouvait les effectuer que pendant une mousson qui durait trois mois et seulement avec des navires de très faible tonnage à cause des nombreux hauts-fonds et bancs de sable qu'il y a là, [entre lesquels] se trouvent de très étroits passages par où l'on fait route. Ces passages changeaient de place chaque année par suite du déplacement des sables (p. 270) sous l'action des courants marins pendant la période d'hiver de cette région. Quand les marins étrangers arrivaient à entrer ou sortir par ces passages, un jour où il ne faisait pas très beau et calme, la mer furieuse engloutissait tout ce qu'elle rencontrait. Cependant, bien que les indigènes de Baros lui exposassent les très grands dangers qu'on courait, jaloux [qu'ils étaient de se réserver] ce commerce, comme il le comprit, Diogo Pacheco ne cessait de leur poser de nombreuses questions, autant pour son instruction personnelle que pour se rendre compte s'il n'y avait pas quelque contradiction dans ce qu'ils racontaient. Après qu'il en eut tiré ce qu'il put, comme cette enquête était la principale raison qui l'avait fait s'arrêter à Baros pendant quelques jours, il prit congé du roi et de ses gouverneurs et fit route en longeant la côte de l'île...

[1] Pour ces étoffes, cf. mon mémoire *Les poids, mesures et monnaies des mers du Sud aux XVIe et XVIIe siècles*, J. As., déc. 1920, p. 202-203.

Pacheco contourna Sumatra par le sud et, remontant la côte orientale de l'île, retourna à Malaka, sans avoir tenté de découvrir les Iles de l'or.

En juin 1521, rapporte encore Barros (décade III, liv. IV, chap. III, p. 412), arriva de Portugal un navire apportant des instructions du roi D. Manuel. «Entre autres choses, le roi invitait Diogo Lopes [de Sequeira] ... à charger quelqu'un d'aller découvrir les Iles de l'or précitées qui gisent par le travers (*a través*) de l'île de Sumatra; car, plusieurs personnes qui étaient allées dans cette région de l'Inde (*naquellas partes da India*), avaient donné grand espoir qu'on pourrait les découvrir...»

Les *Lendas da India* «Les légendes de l'Inde» ont trait à la période comprise entre 1497 et 1550. Nous savons par une indication de l'auteur lui-même qu'il travaillait encore à la rédaction de ses *Lendas* en 1561 (cf. t. I, p. 265). Elles ont été publiées par les soins de l'Académie des Sciences de Lisbonne, le t. III en 1862, le t. IV en 1864; in-4°.

(T. III, 1re partie, p, 238, chap. II.) Des navires de France.

En l'année qui précéda 1527, trois navires armés en corsaires dont l'un commandé par le Portugais Esteuão Dias Brigas, partirent de France et firent route à destination de l'Inde...

(P. 240.) ... Le second navire se sépara du convoi au cap de Bonne-Espérance, du côté du Sud, ne sachant plus où il allait. Il prit le chemin des côtes de l'île de Sumatra et arriva à l'Ile de l'or dont le sable du rivage, gros et petit, est tout en or. La végétation y est luxuriante; il y a de grands bois (*aruoredos*), des rivières d'eau excellente, beaucoup d'arbres fruitiers dont les fruits sont savoureux. Les habitants sont nus et sauvages, ne se couvrant que d'étoffes fabriquées avec des feuilles d'arbres (*folhas d'heruas*). Ils ne mirent aucun obstacle à ce qu'on prît ce qu'on voulut. Les [marins du navire français] embarquèrent autant d'or qu'ils voulurent et s'en allèrent, faisant route sans savoir dans quelle direction le vent leur serait le plus utile. Ils arrivèrent ainsi sur la côte de Sumatra en pleine détresse, la plupart d'entre eux étant morts ou malades. Le navire faisait tant d'eau, qu'il était sur le point de couler. Ils mirent le cap sur la terre pour s'y échouer; mais avant d'y arriver, ils s'échouèrent sur un banc (de sable ou de roches) où le navire se perdit. Ceux qui pouvaient travailler, mirent la chaloupe en

état et vinrent à terre avec beaucoup d'or que chacun y avait mis. [En arrivant] à terre, ils moururent. Des barques de pêcheurs qui les rencontrèrent par hasard, emportèrent l'or. On apprit cela à Malaka par des marchands de Sumatra qui venaient y trafiquer, que partout on parlait de cette chaloupe que des pêcheurs avaient trouvée pleine d'or et que les hommes qui en parlaient..... (*e que os homens que falauão como bombardeiros?*). On amena un de ces individus au roi d'un pays (*sic*) qui le fit empaler parce qu'il disait qu'il ne saurait pas retrouver l'Ile [de l'or]. On apprit également que ceux qui découvrirent cette Ile de l'or n'appartenaient pas à l'équipage du navire commandé par le Portugais Brigas.

(T. IV, p. 306.) [En 1543] ... [le gouverneur Martim Afonso de Sousa] donna l'ordre à Jeronymo de Figueiredo de partir avec un galion et trois fustes, à la découverte de l'Ile de l'or qu'on disait être par le travers (*atraués*) de l'île de Sumatra, au large de Sumatra, du côté de l'Ouest... Au moment de partir, le navire [désigné pour cette expédition] faisait tant d'eau que, pendant la nuit, il coula dans la rivière [de Goa où il était ancré ... On le remit à flot] et il fut réparé et prit ensuite la mer. Le directeur des finances fit informer Diogo Cabral qu'il avait fait faire secrètement des trous au navire et celui-ci coula [en mer][1].

Il est question d'îles de l'or dans un curieux mémoire de Godinho de Eredia (ou Heredia)[2] intitulé : *Declaraçam de Malaca e India Meridional com o Cathay em III tract.* Le texte portugais avec traduction française, sans notes, a été publié sous ce titre : *Malaca, l'Inde Méridionale et le Cathay,* édit. et trad. Léon Janssen d'après le manuscrit de la Bibliothèque Royale de Bruxelles, avec une préface de Ch. Ruelens; Bruxelles, in-4°, 1882, XIV pages + 82 folios + 100 pages, avec 40 cartes et plans et 19 illustrations de l'auteur. Ce mémoire est adressé à Philippe III de Portugal et daté de Goa, le 24 novembre 1613 (la traduction porte par erreur : 24 décembre). Dans ce texte, *Inde méridionale* désigne une terre et des îles

[1] Ce fonctionnaire portugais avait un intérêt, que nous ne soupçonnons pas, à empêcher le départ du galion.

[2] Sur ce personnage, cf. Hamy, *Le descobridor Godinho de Eredia,* dans *Bull. Soc. Géogr. de Paris,* juin 1878, p. 516.

imaginaires situées au sud du 16° degré de latitude australe. La seconde partie (p. 54 et suiv.) est consacrée à cette Inde méridionale. Il y est question de deux îles riches en or : Lucaantara (lire : *Luça Antara* = javanais *Nusa Antara* «l'île du milieu», litt. «l'île entre [d'autres îles]»)[1] et Luca (= *Luça*, pour *Nusa* «île») Veach = Veak. Dans la première, où se rendit un prince javanais, «il y vit beaucoup d'or, de girofle, de noix muscade (*massanos* = *massa nos*), de sandal blanc et rouge, d'autres épices et aromates, et en prit des échantillons» (p. 58).

La description de l'île de Luca Veach vaut d'être reproduite intégralement :

Chapitre VII. De l'île de Luca Veach.

(P. 63.) ... La[2] navigation était suivie entre les îles d'Ende (Florès) et Luca Veach[3], terre produisant de l'or en grande quantité : on en tirait de nombreux lingots de ce métal par des échanges, ainsi que le racontent les vieillards d'Ende. Ces vieillards rapportent l'aventure de cette barque d'Ende qui, faisant voile vers Luca Veach, fut prise, à la hauteur de l'île de Sabo[4], par une violente tempête. Elle ne put entrer ni à Sabo, ni dans le port de Rajoam[5] ni à Lucachancana[6], rivages qui sont en vue l'un de l'autre. La tourmente l'entraîna et lui fit perdre de vue toutes ces îles. Ensuite le temps se calma, les vents tombèrent. Pendant trois jours, la barque égarée navigua de part et d'autre, puis

(1) C'est l'ancien nom de Madura, appliqué ici à une île imaginaire.

(2) Je reproduis la traduction de Janssen en la rectifiant par des notes.

(3) Pour cette île, *vide infra*.

(4) Cod. *Sabbo*. La carte du fol. 52 a *Sabo*. C'est l'île appelée *Savu*, *Sawu* ou *Rai Hawu*, la Savoe de nos cartes, entre Sumba et Timor.

(5) Cod. *ilha Rajoam* «l'île de Rajoam». La carte du fol. 52 a *Rajoan*. C'est l'île *Raijuwa* ou *Rai Juu* du groupe des îles Savu.

(6) *Luca* est pour *luça* = javanais *nusa* «île»; *Chancana* est vraisemblablement à corriger en **Canchana* = *Kanĉana*. Sur la carte du fol. 52, ces trois îles et une quatrième non dénommée sont situées par Godinho au nord et à peu de distance de l'île de Petan et au Nord-Nord-Ouest de la pointe de Beach.

elle fut poussée à Luca (p. 64) Veach où les marins qui montaient l'embarcation, débarquèrent dans un village. Ils voulaient faire de l'eau et des vivres car, pendant la tempête, ils avaient tout perdu sauf une certaine quantité de fruits d'une espèce de palmier nommée *Sivallas*[1] qui servaient de lest au bâtiment. Ces fruits du *Sivallas* étaient très estimés à Luca Veach. Ils obtinrent en échange de leurs *Sivallas*[2] autant d'or qu'ils en voulurent : ce métal est très commun à Luca Veach où le gravier qui se trouve au pied des arbres est du minerai d'or[3].

Cette île de Luca Veach mesure environ 8 lieues espagnoles de circonférence. Sa terre, qui produit des minerais, est fraîche et en partie boisée[4] : elle est très fertile en riz et en grains de toutes sortes, bien plantée de palmiers, de cocotiers domestiques[5] et d'une grande variété de cannes à sucre. De nombreuses et fraîches rivières où coule une eau excellente et où se trouvent des rochers aurifères, arrosent le pays, et les marins d'Ende y firent de l'eau[6].

Une autre partie[7] des habitants sont des blancs à cheveux blonds, avec des yeux bleu clair, petits de taille, nus ou mal vêtus. Ils habitaient des maisons couvertes de paille et vivaient du fruit de leur travail, cultivant des jardins légumiers[8]. Parmi eux se trouvent également des hommes bruns, mais tous parlent la même langue qui est celle de Sabo et de Rajoam[9]. Ils emploient le fer pour fabriquer les armes, les frondes, les dards et les lances dont ils munissent la pointe de dents de poisson. C'est le plus riche et le plus puissant d'entre eux qui gouverne le pays.

Le long de la côte, sur une largeur de 150 pas géométriques, la mer

(1) Cod. *da fructa sivallas.*

(2) Cod. *sivallas, fructa de palmas bravas* «*sivallas*, fruit de palmiers sauvages...».

(3) Cod. *era de mettaes de ouro*, litt. «était de métaux d'or», était en or. Il n'est pas du tout question de minerai.

(4) Cod. *estava fresca echea de bosques arvoredos* «elle était fraîche et couverte de forêts [et] de bois».

(5) Cod. *de cocos domesticos*, c'est-à-dire de cocotiers cultivés.

(6) Cod. *e tem muytas e fresca ribeyras de excelente agoa de rochas de ouro, onde fizerão aguada* «et il y a de nombreuses et fraîches rivières d'eau excellente [sourdant] de rochers en or, où [les marins étrangers] firent de l'eau».

(7) Cod. *E a gente algua* «quelques-uns des habitants».

(8) Cod. *com grangeria de ortas*, ils vivent de leurs labeurs et travaux [qui consistent] «en culture de jardins»; ils vivent du produit de leurs jardins.

(9) Cod. *de Rajoaõ* (*sic*, pour *Rajoão*) *e Sabbo.*

qui baigne cette île est remplie d'une espèce de corail[1] recouvert de varech, ce qui gêne le débarquement dans le port de Luca Veach. Pour que l'embarcation pût atterrir, il fallut couper les branches de ces varechs et s'y frayer un passage. De cette façon, la barque toucha terre et revint sans encombre, car il n'y avait pas d'autres récifs ni bancs de sable sur la côte[2].

Après que l'embarcation eut un chargement suffisant d'or, elle quitta Luca Veach. Mais, assaillis par une nouvelle tempête, les marins furent obligés de jeter leur or à la mer[3]. Ils n'en gardèrent que ce qui était nécessaire pour lester la barque et regagnèrent Sabbo quand le temps se calma. Ils y déchargèrent leur or dont il y avait encore une telle quantité que tous les habitants de Sabbo en furent frappés (p. 65) d'étonnement. La vue de ces richesses leur donna l'intention de faire une nouvelle expédition vers Luca Veach, mais ils ne donnèrent pas suite à leur projet à cause de l'ignorance des habitants, qui ne savaient ni la latitude ni la configuration de Luca Veach. Enfin cette île s'appelle ainsi parce que, dans la langue de Sabbo et de Java[4], *Luca*[5] signifie «île» et *Veach* veut dire «d'or»[6].

(1) Cod. *de certos coraes falsos* «de certains faux coraux».

(2) Cod. *per não haver outras restingas* «car il n'y avait pas d'autres récifs».

(3) Le jet de l'or à la mer a pour but d'apaiser la tempête. C'est un thème de folklore bien connu, qui est généralement à trois motifs : I. Motif de l'arrivée dans une île ou un pays inconnus; II. Motif de l'enlèvement par les étrangers du produit caractéristique de l'île; III. Jet obligatoire du produit en question pour apaiser la tempête occasionnée par l'enlèvement de ce produit. Dans le cas présent, comme il s'agit d'un voyage de chercheurs d'or, Godinho raconte qu'il en fut conservé une certaine partie à titre de lest, pour montrer aux indigènes de Sabo que Luca Veach est l'île de l'or qu'on recherche. Sur un thème de folklore parallèle, cf. mes *Relations de voyages*, t. II, p. 299, 310 et 410. Dans ces trois passages, les roses magiques disparaissent par combustion instantanée dès qu'elles sont portées hors de la roseraie (*supra*, LII, p. 68; LVII, p. 69; LXXIV, p. 77).

(4) Le texte a : chez les indigènes de Ende = Flores, de Sabbo et de Java.

(5) *Luca* est pour *luça* = javanais *nusa* «île». *Nusa* n'est usité qu'à Java, Madura et à Madagascar (*nūsi*). Partout ailleurs, «île» est généralement désigné sous le nom de *pulaw*, *pulo* ou par une variante dialectale se rattachant à ce thème.

(6) En indonésien, le nom de l'or se rattache aux types suivants :

I. Malais *mas*, *ĕmas*; javanais *ĕmas*; bisaya, dayak, tagal *amas*; batak *omas*; makassar *amasaq*; vieux-bugi *masa*; bĕsĕmah *ĕmas*, *rĕmas*. Cf. khmèr *mās*,

CHAPITRE VIII. CERTIFICAT RELATIF À L'ÎLE DE LUCA VEACH.

Pendant que je commandais la forteresse d'Ende [ou Flores], les habitants les plus honorables et les mieux placés de cette Chrétienté rendirent compte, à moi, Pedro de Carvalhaes, comme il suit, du fait de la découverte de l'Ile d'or [lire : Ile de l'or] ou Luca Veach.

Une petite embarcation avec quelques marchands, chassés du port de Sabbo par les vents, la tempête et de violents courants, s'égara, perdit de vue la terre et, naviguant la proue au Sud, pendant environ 30 lieues[1], rencontra Pulo Cambin[2], une île dans laquelle il n'y a que des chèvres. Puis continuant sa route au Sud, après avoir parcouru environ la même distance encore, elle trouve Pulo Nhior[3], autre île déserte dans laquelle croissaient des cocotiers. Plus avant, la barque en question rencontra l'île Pulo Tambini[4], peuplée de femmes, et puis après, apparut Luca Veach.

čam *mo'ḥ;* bahnar, jarai (chréai), halaṅ de l'Indochine *maḥ; mas, mās, amas* dans les dialectes de la péninsule malaise, «or»; kawi *mās.*

II. Dayak, katiṅan *bulan;* magindanao et bolaaṅ-moṅondu *bulawan;* bugi *ulawĕṅ;* bontenaṅ *wulĕn* «or».

III. Vieux-bugi *taneyo* ou *taṅkeyo* < *eyoṅ* «briller».

IV. Vieux-bugi *wara-wara* < *wara* «charbon ardent».

V. Malgache *vula mena,* litt. argent rouge, sumba *amas rara,* litt. or rouge = «or».

VI. Vieux-bugi *rupajati,* magindanao *kančana,* dayak (mot religieux) *rawia* «or», empruntés respectivement à skr. *jāta rūpa* «or», *kāñcana* «or», *dravyá* «objet, richesses».

Cf. R. BRANDSTETTER, *Mata-Hari,* Lucerne, 1908, in-8°, p. 8-9; AYMONIER-CABATON, *Dictionnaire čam-français,* s. v° *mo'ḥ;* C. O. BLAGDEN, *Comparative vocabulary of aboriginal dialects,* dans SKEAT et BLAGDEN, *Pagan races of the Malay peninsula,* Londres, 1906, in-8°, t. II, p. 621, n° 62, s. v° *gold. Veach* n'a donc rien de commun avec le nom de l'or en indonésien.

(1) Cod. *pouco menos de 30 legoas* «un peu moins de 30 lieues».

(2) Cod. *Pulo Cambim* (sic) *de cabras* «Pulo Cambim [ou île] des chèvres». *Pulo Cambim* est la transcription portugaise de *Pulaw Kambiṅ,* qui signifie en effet «île des Chèvres». Cette île figure sur la carte de Godinho, du fol. 48 v° : elle est située au Nord de la pointe orientale de Timor. Il existe en effet une île de ce nom dans la Résidence de Timor et dépendances. Elle est également appelée Hoogeiland.

(3) Cod. *Pulonhior de cocos* «Pulonhior [ou île] des cocos» = *Pulaw ñiyur,* qui signifie «île des Cocos». Cette île et la précédente, où reparaît le terme malais *pulaw,* au lieu du javanais *nusa,* ne figurent pas sur la carte du fol. 52.

(4) Cod. *Pulo tambini de molheres* «Pulo Tambini [ou île] des Femmes». La

IMPRIMERIE NATIONALE.

Les navigateurs y aperçurent notamment l'heureuse montagne d'or, et les gens de Sabbo qui montaient la barque mirent pied à terre dans le port, où ils virent une telle quantité d'or qu'ils en demeurèrent frappés d'étonnement. Ils en chargèrent autant qu'ils voulurent et tant que le navire en put supporter le poids. Puis, poussés par les vents du Sud, la barque regagna le port de Sabbo. Cette expédition enrichit cette terre, qui n'était pas très riche par elle-même. Aujourd'hui encore, tout l'or qui se trouve à Sabbo est celui qui provient de l'expédition de cette dite barque à Luca Veach.

(P. 66.) Les susdits navigateurs rapportent qu'il se trouve à Luca Veach un pic élevé, qui est une montagne massive d'or. C'est-à-dire que ce métal s'y trouve en telle quantité qu'il est répandu dans les pierres en gros filons et en veines considérables.

Sous l'action du temps, cet or a été mis à nu et fait resplendir la montagne à tel point que de loin, sous la reverbération du soleil, elle apparaît comme un brasier en feu.

Sur ces informations, je fis apprêter de suite deux embarcations à rames, bien approvisionnées, avec des pilotes et des marins d'Ende [ou Flores] et d'autres officiers pour faire le voyage de Luca Veach. Alors que les embarcations étaient déjà prêtes à lever l'ancre et à faire voile, les pères de l'ordre des Dominicains, comme vicaires de cette Chrétienté et administrateurs des pays du Sud, me supplièrent avec la plus grande insistance de ne pas effectuer ce voyage, disant que les Chrétiens qui

carte du fol. 52 a : Lucatambini = Nusa Tambini, I. de Molheres. C'est la légendaire île des Femmes dont Eredia a voulu parler. Le javanais *bini* signifie bien «femelle, femme»; mais *tambini* n'a pas ce sens. La géographie légendaire des Javanais à laquelle Eredia a fait cet emprunt maladroit connaît une Nusa Tambini. C'est la Nusa Tambini où Aji Çaka, l'hindou civilisateur des Javanais, s'établit en l'an 10 de l'ère qui porte son nom [= 88 de notre ère] (cf. Raffles, *History of Java*, Londres, 1817, in-4°, t. II, p. 231), la Nusa Tambina du cycle légendaire de Panji où le brahmane Kanda (appelé aussi Sakendo et Satirti), protecteur du rāja de Nusa Kančana «l'île de l'or», alla faire pénitence au IXe siècle (*ibid.*, p. 90). Dans un manuscrit en javanais moderne contenant un fragment du cycle de Panji, il est question de Wando, princesse de Tĕmbini (*apud* ms. CMLIX [cod. 3172], dans H. H. Juynboll, *Supplement op den catalogus van de Javaansche en Madoereesche Handschriften der Leidsche Universiteits-Bibliotheek*, t. II, Leyde, 1911, in-8°, p. 78). Et c'est évidemment cette Nusa Tambini ou Tĕmbini qui, par un contre-sens, est devenue «l'île des Femmes» de Eredia.

s'y aventureraient, ne connaissant pas la navigation de cette mer[1] et la situation de Luca Veach, courraient à une perte certaine et trouveraient la mort sur cet océan. Par respect pour la requête solennelle de ces religieux, j'abandonnai mon dessein et le voyage vers cette île si riche de Luca Veach ou île d'or, n'eut pas lieu[2].

Le *descobridor* Emanuel Godinho de Eredia m'ayant demandé cette déclaration pour le bien de son voyage et de son entreprise et pour le service du Roi, je jure par les Saints Évangiles que tout ceci est la vérité et j'ai scellé les présentes de mon sceau ci-dessous.

Malaca, le 4 octobre 1601.

Pedro de Carvalhaes.

Pedro de Carvalhaes était sans doute de bonne foi; mais il va de soi que l'île de l'or en question est purement imaginaire; imaginaire aussi le voyage de Eredia à Luca Veach. Tout cela est du folk-lore transformé en réalité par un métis ambitieux à la recherche de dupes. Le résultat final est décisif dans ce sens : Godinho de Eredia ne retourna jamais dans l'île en question.

Les Portugais n'avaient naturellement pas découvert les fameuses Iles de l'or. Les Hollandais eurent sans doute vent des projets d'expédition en Eldorado de leurs prédécesseurs et mirent aussi la question à l'étude. Le *Dagh-Register gehouden int Casteel Batavia vant passerende daer ter plaetse als over te geheel Nederlants-India anno 1636* « *Journal tenu* dans le Château de Batavia de ce qui s'est passé à Batavia même ainsi que dans les Indes néerlandaises tout entières pendant l'année 1636 » (édit. H. T. Colenbrander, 's-Gravenhage, 1899, gr. in-8°, p. 104) fait mention, au mois de juin, d'un projet de découverte de l'île riche en or et argent (*het gout ende silverrijck eijlandt*)[3]. On songe à charger de ce soin le commandant Ma-

[1] Cod. *como ignorantes daquella navigação.*

[2] La raison invoquée pour empêcher ce nouveau voyage à Luca Veach, est difficilement acceptable. Il y a lieu de remarquer qu'il n'est pas question dans ce procès-verbal de la tempête qui obligea les marins de Sabbo à jeter à la mer la plus grande partie de l'or recueilli dans l'île merveilleuse.

[3] L'éditeur ajoute en note : « Cf. Leupe, *Reize van Maarten Gerritsz*, p. 3

thijs QUAST avec les navires *Grol* et *Waterloose Werve*. Suit ce curieux renseignement : « On rapporte que l'île aurifère et argentifère gît par 37° 1/2, à environ 400 milles à l'est (*bij oosten*) du Japon. »

D'après les renseignements recueillis par Diogo PACHECO sur la côte occidentale de Sumatra, les Iles de l'or devaient se trouver « à peu près à cent et des lieues au sud-est du port de Baros » (*supra*, p. 187). Pendant les cent et quelques années qui ont suivi l'infructueux voyage du capitaine portugais, la région au sud-est de Sumatra a été parcourue en tous sens et aucune île aurifère n'y a été découverte; mais la légende de l'Ile ou des Iles de l'or, que justifient dans une certaine mesure les arrivages de poudre et de lingots d'or à Malaka, conserve ses fidèles parmi les gens de mer et les marchands européens. Les îles de l'Indonésie n'ont pas fourni encore de richesses comparables aux fabuleux trésors des Indes occidentales; mais l'enthousiasme des découvreurs n'en est pas atteint : leur foi reste entière et leur zèle ne se dément pas. Ceux qui, comme le signataire de ces lignes, ont vu de près les prospecteurs du Transval et de Madagascar, peuvent témoigner de la touchante crédulité des chercheurs d'or; et leurs lointains prédécesseurs des XV[e] et XVI[e] siècles n'étaient pas moins crédules. L'insuccès des expéditions portugaises n'a découragé personne. Leur unique résultat pratique est d'avoir montré qu'il n'y a pas d'Iles de l'or dans l'Insulinde; mais qu'à cela ne tienne; elles

et 35-40; HEERES, *Life and labours of Abel Jansz. TASMAN*, p. 15-20 ». Je n'ai pas eu occasion de consulter ces deux ouvrages. M. Paul PELLIOT a eu l'obligeance de me signaler le mémoire de O. NACHOD, *Ein unentdecktes Goldland* (*Mittheilungen der Deutschen Gesell. für Natur- und Völkerkunde Ostasiens*, Tokyo, t. VII, 3[e] part., p. 311-451), où on retrouvera l'historique des expéditions envoyées à la recherche de la légendaire Ile de l'or, depuis le projet hollandais de VERSTEEGEN, en 1635, jusqu'aux voyages de LA PÉROUSE, ANSON, BROUGHTON, VON KRUSENSTERN, John MEARES; et la liste des documents et cartes ayant trait à l'Île de l'or, de 1587 à 1895 ! La première des expéditions, celle de Diogo PACHECO (*supra*, p. 186), n'y figure pas.

n'en existent pas moins et la recherche continue. L'Ile de l'or ne peut être que difficilement accessible : la rumeur publique la situera donc à 400 milles à l'est du Japon, dans quelque terre insulaire du Pacifique, où on ne la trouva pas davantage.

La vraie merveille de la légende, c'est que les Portugais et Hollandais des XVI[e] et XVII[e] siècles ne soupçonnaient pas encore la richesse aurifère du sud de Sumatra, où tant de fois ils firent escale. Le secret fut rigoureusement gardé, tant par les Sumatranais que par les trafiquants musulmans avec lesquels ils traitaient. En Indonésie comme en Afrique, l'européen est considéré comme un ennemi; le musulman ou l'hindou ont seuls la confiance de l'indigène. Ainsi ce trafic d'or qu'on cache jalousement aux marins d'Europe, a été connu d'un moine chinois dès la fin du VII[e] siècle (LXXVII, LXXXVIII, p. 178) et il est révélé aux marins arabes par Bīrūnī (XLIII, p. 64) et surtout par les *Instructions nautiques* de Sulaymān al-Mahrī (*supra*, p. 102), quelque cent ans avant l'époque où le commandant Mathijs Quast est chargé d'aller rechercher l'Ile de l'or à l'est du Japon.

Le *Kitāb al-minhāj* de Sulaymān al-Maharī a une courte section (فصل) consacrée aux distances entre certains ports de l'Océan Indien (ms. 2559, fol. 22 r°). Aux lignes 6-7, il est dit ceci : مثل جزر زرين والسواحل ستون زامًا ومثل تيزمتوري والديب عشرون زامًا « comme [entre] les îles Zarīn et les Sawāḥil (côte orientale d'Afrique), il y a 60 *zām* [= 180 heures de route] de distance; comme entre [l'île de] Tayzam-tūrī et les Maldives, il y a 20 *zām* [= 60 heures de route] de distance ».

Dans la *Ḥāwiya* de Ibn Mājid qui est datée du 13 septembre 1462, la même île est également mentionnée (ms. 2292, fol. 107 v°, vers 10) :

وبينها وبين تَيْرم (*sic*) توري عِشرون زامًا ....

Entre elle (l'une des Maldives citée au vers précédent) et Tayzam-tūrī, il y a 20 *zām*.

En marge de ce vers, une main étrangère, très différente de celle du copiste, a écrit : جزيرة الذهب = حريره الدهب «l'île de l'or». Sīdī ʿAlī, dans son *Muḥīṭ*, nous a conservé la légende de cette île de l'or :

[Le sol de] l'île de Tayzam-tūrī est connu comme terrain aurifère, comme il ne peut pas y en avoir un second au monde. On raconte qu'une fois, un commerçant indien était allé pour affaires, du port de Surat de la province de Guzerate, dans les districts du Bengale. Comme il revenait du Bengale [à Surat] avec des marchandises, sa route le fit passer devant l'île de Tayzam-tūrī, Le marchand jeta l'ancre, vint sur l'île et s'empressa de faire cuire son repas. La chaleur du feu fit entrer l'or en fusion et il coula de tous les côtés. Lorsque celui-ci vit cela, il jeta par dessus bord toutes les marchandises qui se trouvaient sur le navire et le chargea avec la terre de l'île. Lorsque, avec l'aide d'Allah, il fut de retour dans le port de Surat, il donna au Padišāh du Guzerate une partie [de la terre rapportée] et fit construire dans le port de Surat un *talāw* profond, c'est-à-dire un gigantesque bassin tout en pierre pour lequel il avait dépensé sur la part qui lui restait un *kulūr*, c'est-à-dire 100 *lak* [= 10 millions de pièces de monnaie]. On n'avait jamais vu encore dans le monde entier une construction semblable (trad. Bittner, dans mes *Relations de voyages*, t. II, p. 541).

En fait, ni Ibn Māǰid, ni Sulaymān al-Mahrī ne mentionnent cette île de l'or purement légendaire; leurs *Instructions nautiques* sont des travaux scientifiques où la réalité seule est enregistrée. L'amiral turk, au contraire, ne néglige pas le folk-lore; il a intercalé cette disgression sur l'île de Tayzam-tūrī dans le passage du *Kitāb al-minhāǰ* qu'il est censé traduire, sans prévenir le lecteur qu'il s'agit d'une addition de son cru.

Cette croyance en l'île de l'or était si fortement ancrée dans l'esprit des découvreurs des XVIIe et XVIIIe siècles, qu'on la trouve portée sur des cartes européennes et même sur des cartes marines. Godinho, par exemple, inscrit près de la côte occidentale de sa «Sumatra moderne» (fol. 24 v° de la *Declaraçam*)

un archipel situé entre 1° et 2° de latitude Nord et correspondant à peu près à l'île de Nias, au-dessous duquel est noté «ouro». Non loin de là, entre l'équateur et 1° Sud, une autre île est appelée «Pulomâs» = malais *Pūlaw mas*, «île de l'or» — c'est probablement la *Tanah Masa* de l'archipel des Batu. Linschoten, qui a beaucoup emprunté aux Portugais, a inscrit sur sa carte de l'Extrême-Orient une «Beach prouincia aurifera», située droit au sud de Java, entre 16° et 20° de latitude méridionale. C'est évidemment la Veach ou Beach de Godinho; la partie méridionale de cette «province aurifère» se confond avec le cadre de la carte et l'on ne sait s'il s'agit d'une île ou d'un continent. Cette hantise des îles de l'or se manifeste encore à la fin du XVIIIe siècle dans les cartes marines de l'*Oriental Pilot*. Elles figurent sur la carte 32, entre 1° et 2° Nord et respectivement par 92° 30′, 87° et 83° de longitude : «Ouro according to the Dutch. Uncertain», «Another Ouro equally uncertain», «Ouro or Owra. According to the English. Its Situation and existence Uncertain» (cf. également la carte 47 du même atlas). La carte 17 est intitulée : *A chart of the Indian Islands, with the Coasts of the Continent from Calminera Point to Amoye in China, drawn from the Best Journals and Remarks of Navigators, ascertained by astronomical observations, and improved from the last edition of the* NEPTUNE ORIENTAL *of* Monsr D'APRÉS DE MANNEVILLETTE. Sur cette carte, entre 82° et 93° de longitude orientale de Londres, et 0° 30′ et 2° de latitude nord, sont inscrits, de l'est à l'ouest, trois îles ou groupes d'îles avec les inscriptions suivantes : «Ouro [portugais «or»] according to the Dutch», «another Ouro equally uncertain» et «Shoal of Ouro uncertain». C'est évidemment un souvenir, transmis par les Hollandais (d'après le cartographe anglais), des Iles de l'or que chercha vainement Diogo PACHECO.

Le العمدة المهرية et le كتاب المنهاج de SULAYMĀN AL-MAHARĪ consacrent chacun une section aux îles Zarīn.

Le premier texte (ms. 2559, fol. 22 v°, l. 12) a :

فَصْلٌ في معرفة جزر زرين والفرقدين عليهم (*sic*) اصبعان ويقال ان عدة جزر زرين سبع جزر ومن علامة قربها عليك تغير المآء فيخضر وجايات كعلامة البرور وبين هؤلآء الجزر والبرّ ستين زامًا وسمعت ممن اثق به ان في فراقد ثلاثة واربعة وخمسة جزر متفرقة متنازلات عن سطر زرين للبرّ وعن بعضهم ذكر انهن جزر رملٍ واعلم ان كل مكانٍ مجنب مجهول

Section traitant de la connaissance des îles Zarīn. Elles gisent par 2 *iṣba'* des Farāḳid [= environ 4° 18′ sud]. On dit que ces îles Zarīn sont au nombre de 7. En ce qui concerne les abords de ces îles [, ils sont les suivants] : quand on en approche, l'eau change [de couleur] et elle devient verte. Comme [autre] abord des côtes [de ces îles], il y a encore des *ǧāyāt* (algues). Entre ces îles et la côte [africaine], il y a 60 *zām* [= 180 heures de route]. J'ai entendu dire par des gens dignes de foi que par 3, 4, 5 *iṣba'* des Farāḳid, gisent des îles (fol. 23 r°) éparses, échelonnées depuis l'alignement des îles Zarīn dans la direction de la côte [d'Afrique]. Certains disent que ce sont des îles de sable. Sache que toute région écartée est inconnue !

Le second texte (ms. 2559, fol. 73 v° *infra*) est identique au précédent :

فَصْلٌ في جزر زرين الفرقدان عليهن اصبعان وذكروا عدتهن سبع جزر وبينهن وبينه [البرّ] ستين زامًا ومن قرب عليهن اتته العلامات كعلامة البرور وسمعت من يعتبر به في هذا الفن ان فراقد ثلثة واربعة وخمسة جزر متفرقات متنازلات عن سطر زرين للبر

Section traitant des îles Zarīn. Elles gisent par 2 *iṣba'* des Farāḳid [= environ 4° 18′ sud]. On dit que ces îles sont au nombre de 7. Entre ces îles et la [côte africaine], il y a 60 *zām* [= 180 heures de route]. En approchant de ces îles, surviennent des abords comme l'abord des terres. J'ai entendu dire à qui connaissait ces questions par expérience, que par 3, 4, 5 *iṣba'* des Farāḳid, gisent des îles éparses qui s'échelonnent depuis l'alignement des îles Zarīn dans la direction de la côte [d'Afrique].

D'après la position de ces îles indiquée par Sulaymān al-Mahrī, on ne peut guère les identifier qu'au groupe insulaire des Seychelles, au nord de Madagascar. Leur nom de جزر زرين *Juzr Zarīn* est intéressant. *Zarīn* n'est pas arabe, mais il est aisé d'y retrouver le persan زر *zer* «or», زرين *zerīn* «d'or» (*aureus*). Les *Instructions nautiques* arabes sont, à ma connaissance, les seuls textes orientaux qui en fassent mention. Les Seychelles n'ont, je crois, jamais livré un gramme d'or. Ce toponyme injustifié est sans doute la localisation dernière de la légende des Iles de l'or, qu'on a successivement situées au sud-est de Sumatra, au sud de Java, à l'est du Japon, au sud de l'Inde, entre Sumatra et Ceylan et enfin aux Seychelles, l'événement montrant chaque fois que les indications fournies par les indigènes étaient erronées : le secret était bien gardé. Ce n'est que plus tard que fut révélée la richesse aurifère de Sumatra : les marchands sumatranais, musulmans et hindous avaient réussi à la cacher aux découvreurs européens en quête de l'Eldorado oriental.

ESQUISSE HISTORIQUE.

D'après les textes qui précèdent et quelques autres qu'on utilisera plus loin, il est possible de retracer dans ses grandes lignes l'histoire de l'ancien empire sumatranais de la seconde moitié du VIIe au XVe siècle. La période antérieure, du début de notre ère à 644, date de l'envoi de la première ambassade à la cour de Chine par le Malāyu, est reconstituée grâce à une interprétation nouvelle de documents sanskrits, grecs et chinois. J'ai indiqué, pour chacun d'eux, le coefficient de certitude, de presque certitude ou de vraisemblance que présentent les solutions qu'on propose. Quant aux origines mêmes du Çrīvijaya et du Malāyu, elles nous restent complètement inconnues, faute de documentation à cet égard.

Le nom de *Çrīvijaya* est adopté déjà en orientalisme pour désigner l'empire sumatranais qui avait sa capitale dans le sud-est de l'île, à Palembaṅ même ou dans la région de Palembaṅ : on l'a donc maintenu dans ce travail. Son histoire est intimement liée à celle de l'ancien royaume voisin de Malāyu, l'actuel Minaṅkabaw, qui fut tantôt suzerain, tantôt feudataire de celui-là et dont la capitale se trouvait sur le haut Bataṅ Hari, à Pagar Ruyoṅ ou aux environs de cette ville. Il sera donc alternativement question de ces deux états qui furent en permanente interdépendance mutuelle. On rappelle enfin que l'île de Sumatra, le Çrīvijaya et le Malāyu ont été connus sous des noms différents par les Chinois et les Arabes et notamment sous celui de *Java* et ses variantes. Ce témoignage nous permet de remonter à haute époque, jusqu'à Ptolémée, au *Heou han chou* et au *Rāmāyaṇa*.

Vers le début de notre ère, «notre Rāmāyaṇa, dit Sylvain Lévi (*Pour l'histoire du Rāmāyaṇa, J. As.*, XIe série, t. XI, 1918, p. 150), composé à une époque encore indéterminée, sort dans ses multiples recensions d'une édition publiée aux environs de l'ère chrétienne.»

Le texte sanskrit dit : «De tous vos efforts gagnez l'île de Yava, embellie de sept royaumes, l'île de l'or et de l'argent (*suvarṇarūpyakadvīpam*), parée de mines d'or (*suvarṇākaramaṇḍitam*); puis, par delà l'île de Yava est la montagne appelée Çiçira (litt. : fraîche) dont le sommet (litt. : la corne, *çṛṅga*) touche le ciel et qui est visitée par les dieux et les démons.» «Le mont Çiçira, dit Kern (*Java en het Goudeïland volgens de oudste berichten*, dans *Verspreide geschriften*, t. V, 1916, p. 307), est nettement fabuleux (*zuiver fabelachtig*); il constitue la limite extrême-orientale des connaissances géographiques du poète, car, au delà, on ne cite ni terres ni mers légendaires.»

Yavadvīpa a été identifié à Java et, autant que je sache, aucune objection n'a été élevée contre cette identification. Voyons plutôt si l'examen du texte sanskrit la justifie autant qu'on le croit. Le *Rāmāyaṇa* note deux particularités de l'île de Yava : 1° elle est embellie de sept royaumes; 2° c'est l'île de l'or et de l'argent, parée de mines d'or. La première information reste sans objet : il y manque les noms des sept royaumes. D'autre part, nous ne savons pas s'il y eut sept royaumes à Java ou ailleurs, il y a quelque vingt siècles [1]; la question ainsi

[1] Sylvain Lévi (*ibid.*, p. 81-82) n'a pas manqué de citer ici la description de Java par Odoric de Pordenone, qui rappelle de très près les indications fournies par le *Rāmāyaṇa*. Le moine dit, en effet : «Rex hujus Jauæ habet bene sub se septem reges coronæ» (*sic*), et l'emprunt au texte sanskrit est évident et indiscutable. Mais ni le texte latin ni la version française éditée par H. Cordier, ne parlent explicitement de richesse aurifère du pays. Voici, par exemple, la description du palais royal qui a de grands escaliers. «Graduum unus est aureus, alter vero argenteus. Pavimentum autem ejus unum laterem habet de auro, alterum vero de argento. Murus vero istius palatii totus est lamatus interius laminis aureis in quibus lamis sculpti sunt equites solum de auro habentes circa caput unum magnum circulum aureum... Insuper tectum ejus totum est de auro puro.» C'est exactement ce que rapporte le *Sin t'ang chou* (k. 222 下, p. 4 v°) dans la notice sur le royaume de P'iao = Birmanie qui contient un itinéraire finissant au Chö-p'o = Java : Le pays de 婆賄伽盧 P'o-houei-kia-lou [graphie fautive pour 婆露伽斯 P'o-lou-kia-sseu, dans l'est de Java, *vide supra*, p. 40] est chaud; aux carrefours et sur les routes on a planté des cocotiers et des aréquiers; en levant la tête, on ne voit pas le soleil. A l'habitation du roi, les tuiles sont faites en or; les cuisines sont couvertes de tuiles d'argent. On brûle des bois parfumés. Les salles sont ornées de perles brillantes. Il y a deux étangs dont les berges sont en or; les rames des bateaux sont entièrement garnies d'or et de joyaux (*apud* Pelliot, *Deux itinéraires*, p. 224). «Cette abondance de l'or et de l'argent, dit Sylvain Lévi en commentant la citation d'Odoric de Pordenone, semble gloser *suvarṇarūpyakadvīpaṃ* (*ibid.*, p. 82). A mon avis, la question n'est pas là; l'ancien palais d'un Hārūn ar-Rašīd, d'un doge de Venise ou le Louvre d'un Louis XIV aurait pu valoir dans la relation d'un voyageur hindou, l'épithète de *suvarṇarūpyaka* appliquée à Bagdād, Venise et Paris. Ce qui importe dans le passage du *Rāmāyaṇa*, c'est le *suvarṇākaramaṇḍita*. Or, ni le *Sin t'ang chou*, ni Odoric ne parlent de mines d'or. La Java des T'ang et d'Odoric était riche et prospère; le palais de ses princes, fastueux; et c'est encore le cas. Mais sa richesse aurifère est à peu près nulle. Peut-être, la description d'Odoric a-t-elle été influ-

posée reste donc ouverte et il est peu vraisemblable qu'on y trouve réponse quelque jour. La seconde information est, au contraire, précise et il est aisé d'en vérifier l'exactitude : la seule île de l'Insulinde occidentale «parée de mines d'or», c'est Sumatra; sa richesse aurifère lui vaudra le nom de «île de l'or» dans un grand nombre d'inscriptions et de textes qui ne prêtent pas à discussion.

Sumatra est l'île la plus occidentale du grand archipel d'Asie. Située à l'avancée des terres indonésiennes, voisine de la péninsule malaise, c'est évidemment l'île qu'ont colonisée d'abord les immigrants venus de l'Inde, quelques siècles avant notre ère. Leur premier atterrissage en Indonésie est inscrit sur la carte et aussi certain que si l'épigraphie nous en donnait l'assurance explicite, qu'ils soient venus directement par mer ou qu'ils aient longé, en cabotant, la côte occidentale de la péninsule malaise. Les «sauvages» sumatranais de la période antérieure à l'hindouisation de l'île, ne pouvaient ni ne devaient faire mystère de l'abondance de l'or dans leur pays, s'ils en exploitaient déja les mines : avant que l'ère des échanges internationaux ait pris naissance, l'or n'est qu'un métal comme un autre, moins utile que le fer. Peut-être, comme le rapporte Ibn Ḫordāḏbeh des Wāḳwāḳ orientaux, étaient-ils «tellement riches en or, que les habitants fabriquent avec ce métal, les chaînes de leurs chiens et les colliers de leurs singes»[1]. Dans cette hypothèse, les Hindous immigrés

encée par celle de Vālmīki; en tout cas, le moine voyageur reproduisait une opinion courante, non dénuée d'exactitude, qui vantait la splendeur des palais royaux de Java au xive siècle, en termes à peu près identiques à ceux de la *Nouvelle histoire des T'ang*. Et ceci n'infirme pas la localisation à Sumatra du *Yavadvīpa*, aux environs de notre ère.

[1] Cf. mes *Relations de voyages*, t. I, p. 30-31, et t. II, p. 674 pour la rectification à la p. 31, l. 3. C'est dans ce «pays de l'or» que je compte situer les Vāḳwāḳ orientaux. Il en sera longuement traité dans un excursus du t. III de mes *Relations de voyages*.

ne pouvaient pas ne pas être frappés de cette richesse qui s'étalait en toute innocence, au grand jour. Si, au contraire, les premières exploitations aurifères ont été inaugurées par les immigrants hindous qui connaissaient la valeur de l'or, le résultat reste le même. Je veux dire que dans l'une ou l'autre hypôthèse, les civilisateurs de l'Inde ont su de bonne heure qu'ils avaient découvert l'*île, terre* ou *pays de l'or* et c'est ainsi qu'ils la désignèrent le plus souvent : *suvarṇadvīpa* ou *suvarṇabhūmi* [1]. Et à ce propos, on doit ajouter ici que la date de rédaction initiale du *Rāmāyaṇa* serait la bienvenue pour cette autre cause : elle tiendrait lieu d'une sorte de *terminus a quo* qui nous manque encore, pour fixer approximativement, mais sur une base certaine, l'époque où fut colonisée l'Insulinde. Enfin, Sumatra s'est appelée aussi *J̌ava* < *Yava,* nous le savons de source certaine; ce fut le pays des *J̌āvaka,* ce qui est également attesté sans conteste [2]. On conçoit donc que le *Rāmāyaṇa* puisse parler d'un *Yavadvīpa suvarṇākaramaṇḍita* et qu'il s'agisse de Sumatra. Mais si nous continuons à situer *Yavadvīpa* à Java, le texte sanskrit est incompréhensible, parce que matériellement inexact. Une tradition déjà longue a consacré l'équivalence *Yavadvīpa* = île de Java de nos cartes. Il semble que l'identification est définitive et inattaquable quand un Kern et un Sylvain Lévi l'ont adoptée sans réserve. Revenons, cependant, au *Rāmāyaṇa* et aux environs de notre ère, alors que la tradition n'est pas encore établie. Les colons hindous sont à Java, s'y établissent et constatent qu'il n'y a pas d'or ou qu'on l'y trouve en petite quantité, ce que nous savons par ailleurs. C'est ce qu'on peut conclure de la phrase du *Sin t'ang chou* et du *Song che* où sont énumérés les produits du pays (*supra,* p. 175). Or, l'épopée sanskrite parle d'un *Ya-*

[1] Pour cette dernière expression, cf. notamment, l'inscription de 1208 çaka = 1286 trouvée dans le Minaṅkabaw (*supra*, p. 179).

[2] *Vide infra*, p. 228-229 et *supra*, p. 47-48.

vadvīpa suvarṇākaramaṇḍita, c'est-à-dire d'un *suvarṇadvīpa*, d'un 金洲 *kin-tcheou*, d'une «île de l'or»; et «l'île de l'or», c'est Sumatra. Si on maintient l'identification traditionnelle, il faut admettre que *Yavadvīpa* = Java a été pourvue par erreur d'une richesse en or que Sumatra seule possède. On voit immédiatement combien une telle explication manque de base et prête à la critique. Car, enfin, de deux choses l'une : on connaissait sûrement Sumatra à l'époque où écrivait Vālmīki : c'est ce qu'autorise à poser son *suvarṇākaramaṇḍita;* peut-être, sans doute même, connaissait-on aussi Java; mais le poète hindou informé de la richesse en or de celle-là, n'a pas pu l'attribuer à celle-ci parce qu'il n'avait aucune raison de le faire. En dernière analyse, *Yavadvīpa* a désigné Sumatra; nous en avons la certitude par des formes dérivées de *Yava* dont j'ai parlé déjà [1]; mais la richesse aurifère de la *Yava* du *Rāmāyaṇa* est, à mon sens, l'argument décisif pour rejeter l'identification traditionnelle et adopter celle qu'on propose ici [2].

En utilisant les renseignements fournis par Edrīsī (*supra*, p. 65), Ibn Sa'īd, Diogo de Couto, le Père Luiz Marianno, Manuel Freire de Andrade, le Père Nacquart, Flacourt et les témoignages linguistiques que fournissent les dialectes malgaches anciens et modernes (cf. mon mémoire *Le K'ouen-louen et les anciennes navigations interocéaniques dans les mers du Sud*, dans *J. As.*, XIe série, t. XIV, 1919, p. 62-68, et les ouvrages cités), je suis arrivé à la conclusion que «Madagascar a été colonisé vers le début de notre ère par des Indonésiens occidentaux hindouisés» (*ibid.*, p. 68). J'ai, depuis 1919, repris l'étude de l'inscription en vieux-malais de Kota-Kapur, dans l'île de Bañka (*supra*, p. 36; cf. également *J. As.*, juillet-

(1) *Vide supra*, p. 176.

(2) *Vide supra*, p. 203, n. 1.

août 1919, p. 153, note). Les affinités remarquables de ce texte avec le malgache ancien et moderne, à l'exclusion de toute autre langue du domaine, tant au point de vue de la phonétique que de la morphologie et de la syntaxe, permettent de préciser davantage. A « Indonésiens occidentaux hindouisés », on peut substituer maintenant « Sumatranais hindouisés »[1].

La date de cette migration par la voie de mer est naturellement approximative; mais la migration d'est en ouest ne peut se situer dans le temps qu'à très haute époque et il est, en somme, de peu d'importance qu'il faille un jour la faire descendre d'un siècle ou deux. Nous en connaissons les points de départ et d'arrivée, et c'est un résultat appréciable en pareille matière. Les Indonésiens occidentaux qui ont colonisé Madagascar alors peuplé de nègres parlant une langue bantoue, ont imposé aux anciens habitants de la grande île africaine leurs langue, mœurs et coutumes, religion, et profondément modifié leur type somatique. Le fait est incontestable, car nous en avons des témoignages certains que l'anthropologie, l'ethnographie et la linguistique ont enregistrés. Il restait à retrouver le pays d'origine des immigrants et c'est en Indonésie que devait s'effectuer l'enquête. La traversée de l'Océan Indien de bout en bout et à haute époque suppose chez les marins qui vont l'entreprendre, une connaissance parfaite de la mer, un matériel navigant perfectionné par rapport à l'armement rudimentaire à la pêche ou au cabotage; en bref, l'existence de tout ce qu'exige la navigation hauturière. Une telle préparation ne peut se concevoir que chez un peuple de haute culture, identique, par exemple, à celle des marins d'Hiram,

[1] Ceci confirme l'interprétation que j'avais indiquée précédemment du malgache *Ramini, Raminia* par « le Sumatranais, la Sumatranaise » (cf. mon article *Les îles Râmny, Lâmery, Wākwāk, Komor des géographes arabes et Madagascar*, dans *J. As.*, X^e série, t. X, 1907, p. 441 et suiv.).

roi de Tyr, qui se rendaient à la mystérieuse Ophir pour le compte de Salomon. Je pense avoir montré dans mon mémoire sur *Le K'ouen-louen et les anciennes navigations interocéaniques dans les mers du Sud,* que les mers de Chine, du grand archipel d'Asie et l'Océan Indien ont été parcourus aux environs de notre ère par des navires de pays différents et notamment de l'Insulinde occidentale. Au fur et à mesure que progressent les études entreprises dans ce domaine spécial de l'activité extrême-orientale, des faits se précisent qui étaient ignorés ou restés dans l'ombre. La révélation par les textes d'un puissant empire sumatranais au VIIᵉ siècle, nous est un précieux témoignage permettant de remonter dans le passé et de retrouver dans le glorieux Çrīvijaya de YI-TSING, la descendance des lointains ancêtres qui colonisèrent Madagascar et l'Afrique orientale (cf. le mémoire précité). C'est également à l'île de Sumatra tout entière ou plutôt à une partie de l'île non expressément indiquée, que s'appliquent trois textes chinois (*Heou han chou,* k. 6, p. 3 v°: *Tong kouan ki,* k. 3, p. 4 v°; *Ts'ien han chou,* k. 116, p. 3 v°-4 r°) ayant trait à la même ambassade et qu'on peut résumer ainsi :

132. « La sixième année *yong-kien* de l'empereur 順 Chouen, au 12ᵉ mois [= tout au début de 132 de notre ère], le roi du 葉調 Ye-tiao (pron. anc. **Yap-div* = *Yavadvīpa*), 便 Pien, envoya en ambassade 師會 Che-houei (phonétiquement *Še-hwi*) pour se rendre à la cour de Chine et offrir le tribut. De Che-houei, on fit un « maître de la ville de Ye-tiao soumis aux « Han ». L'empereur de Chine accorda au roi Pien un sceau d'or et un ruban violet [1]. »

[1] *Apud* PELLIOT, *Deux itinéraires,* p. 266. Le même auteur dit plus loin (*ibid.,* p. 268, n, 2) : « ... En proposant de retrouver Yavadvīpa dans Ye-tiao, je ne veux naturellement pas dire qu'il faille y voir Java/même plutôt que Sumatra; c'est pour moi le pendant du nom donné par PTOLÉMÉE et rien de plus. »

2e moitié du IIe siècle. «Déjà même au IIe siècle, dit Sylvain Lévi (*Pour l'histoire du Rāmāyaṇa*, *J. As.*, XIe série, t. XI, 1918, p. 82), la notice de Ptolémée (VII, 2, 29) semble traduire en langage positif les données du Rāmāyaṇa et du Saddharmasmṛtyupasthānasūtra [1] : «Iabadiou, ce qui signifie «l'île de l'Orge», est, dit-on, d'une fertilité extraordinaire, et «produit beaucoup d'or; la capitale est Argyrē «[la ville] de «l'argent» située à l'extrémité occidentale par 167° de longi«tude], 8° 30′ sud [de latitude], l'extrémité orientale de l'île «étant par 169°, 8° 30′ sud [2] » (cf. également G. Coedès, *Textes d'auteurs grecs et latins relatifs à l'Extrême-Orient*, Paris, 1910, in-8°, p. 61). Le *Rāmāyaṇa* et la *Géographie* de Ptolémée notent également la richesse aurifère de Yavadvīpa; il ne peut donc s'agir que de Sumatra.

245-250. «Dans les fragments subsistants du *Fou-nan t'ou sou tchouan* de K'ang T'ai (245-250), il est question à plusieurs reprises du pays de 諸 薄 *Tchou-po*, pron. anc. **Ču-bak* (transcription fautive pour **Šö-bak* < *Jāvaka*), à l'est duquel on arrivait à l'île 馬 五 *Ma-wou* [?]. Selon le *Wai kouo tchouan* (qui doit remonter au IIIe siècle), les femmes de Tchou-po savent tisser des cotonnades à ramages. Ce pays de Tchou-po, est-il dit dans d'autres textes qui remontent indirectement à la mission de K'ang T'ai, se trouvait à l'est du Fou-nan, dans le

(1) Dans un article que ne connaissait pas Sylvain Lévi, publié en 1869 dans les *Bijdragen* et qui a été réimprimé dans le tome V des *Verspreide geschriften* (*Java en het Goudeiland volgens de oudste berichten*, 1916, p. 307 de cette dernière publication), Kern dit également : «Quand on compare les données du Rāmāyaṇa avec celles de Ptolémée, on peut poser avec une suffisante certitude, ce qui peut également s'entendre de Yavadvīpa, que, dans tous les cas, le Yavadvīpa riche en or des Hindous et la Iabadiu riche en or du géographe alexandrin ne sont qu'une seule et même île.» Kern et Sylvain Lévi la situent à Java; mais je l'identifie, au contraire, à Sumatra.

(2) Ce qui donne à l'île une longueur de 2 degrés en longitude. En réalité, Java s'étend sur près de 10 degrés en longitude.

IMPRIMERIE NATIONALE.

漲海 *Tchang hai*, qui est notre mer de Chine de Hainan au détroit de Malaka.» (PELLIOT, *Deux itinéraires*, p. 269-270.) *Vide supra*, p. 172-173.

392. Le *Che eul yeou king* ou «Sūtra sur les Douze Étapes du Buddha», traduit en 392 par le moine KĀLODAKA, contient une notice sur le Jambudvīpa qui est insérée dans le *King liu yi siang* compilé en 516 et où il est dit ceci: «Dans la mer, il y a 2.500 royaumes... Le premier roi a pour nom 斯梨 *Sseu-li*; ce royaume ne sert que le Buddha et il ne sert point les hérétiques... Le quatrième roi a nom 闍耶 *Chö-ye*; la terre y produit le 蓽茇 *pi-pa* «poivre long» et le 椒胡 *hou-tsiao* «poivre»... (Sylvain LÉVI, *Pour l'histoire du Rāmāyaṇa*, *J. As.*, XIe série, t. XI, 1918, p. 83). «Le glossaire *Fan fan yu*, compilé au VIe siècle, à la fin du livre IV, section 12, cite trois de ces noms: «roi de Kia-lo, roi de Pou-lo, roi de Chö-ye» (mêmes caractères que ci-dessus) en se référant à un «Sūtra sur les cinq Songes du Prince Royal» (*Tai tseu wou mong king*) qui ne se retrouve pas dans nos collections. Il glose le nom de *kia-lo* par 黑 «noir» (skr. *kāla*), *pou-lo* par 城 «ville» (skr. *pura*), *chö-ye* par 勝 «victoire» (skr. *jaya*)» (*ibid.*). Sylvain LÉVI a justement identifié Sseu-li à Ceylan, le Sielediba de COSMAS, dont «la dévotion au Buddha est bien un des traits traditionnels de l'île». En ce qui concerne Chö-ye, le maître indianiste considère que la notation chinoise est une altération du nom de Java. Je renvoie au fascicule du *Journal* de juillet-août 1919 (p. 162-163) où j'ai donné les raisons pour lesquelles l'identification de *Chö-ye*, glosé par skr. *jaya* «victoire», à Vijaya (qui a également le sens de «victoire») = *Çrīvijaya*, me paraît préférable.

414. «Fa-hien [revenant de l'Inde, via Ceylan] arriva [, en 414,] dans un pays appelé 耶婆提 *Ye-p'o-t'i* (= *Yava-*

dvīpa)[1]. Dans ce pays, les brahmanes hérétiques sont fort nombreux; quant à la religion buddhique, elle n'y a pas assez d'importance pour qu'il vaille la peine d'en parler. Il s'arrêta là pendant près de cinq mois et s'embarqua ensuite sur un autre navire marchand qui avait un équipage d'environ deux cents hommes. On prit à bord pour cinquante jours de vivres et on mit à la voile le 16e jour du 4e mois [chinois de 414]. Fa-hien s'installa à bord du navire. On fit route au nord-est pour se rendre à Kouang-tcheou (Canton) » (cf. *Si yu ki*, trad. S. BEAL, Londres, t. I, in-8°, 1906, p. LXXXI).

De Ceylan à Canton la route habituelle passe par Che-li-fo-che, c'est-à-dire le détroit de la Sonde et Palembaṅ. TCHEOU K'IU-FEI l'indique nettement au XIIe siècle (*vide infra*, p. 216) et il n'y a aucune raison de croire que tel n'était pas l'itinéraire des marins du Ve siècle. Yavadvīpa désigne donc ici Sumatra et non Java.

« Dans le *Kao seng tchouan* ou *Biographie des religieux éminents*, compilé en 519 (*Tripiṭaka* de Tōkyō, 致, II, k. 3, p. 15-16), dit PELLIOT (*Deux itinéraires*, p. 274-275), se trouve entre autres la biographie de 求那跋摩 K'ieou-na-pa-mo, Guṇavarman. Guṇavarman, petit-fils de 阿梨跋陀 Ho-li-pa-t'o, Haribhadra, et fils de 僧伽阿難 Seng-kia-a-nan, Saṅghānanda, appartenait à la famille royale du Ki-pin (Cachemire). Il se consacra de bonne heure à la vie religieuse. Quand il eut trente ans, le roi du Cachemire étant mort sans enfant, on voulut le mettre sur le trône, mais il refusa et partit pour Ceylan, où il habita un village appelé 劫波利 Kie-po-li. Ensuite il se rendit dans le royaume de 闍婆 Chö-p'o. La nuit qui précéda son arrivée, la mère du roi vit en songe un religieux qui entrait dans le royaume sur une jonque volante. Au

[1] BEAL ajoute entre parenthèses : « Java *or, perhaps*, Sumatra ». Cf. également PELLIOT, *Deux itinéraires*, p. 271.

matin, Guṇavarman arrivait, et la reine-mère, convaincue par son rêve, se convertit au bouddhisme. Elle usa de son influence sur son fils pour qu'il l'imitât; elle parvint à le persuader. Des ennemis ayant envahi le royaume, le roi demanda à Guṇavarman s'il n'était pas contraire à la loi religieuse de lutter contre eux; Guṇavarman répondit qu'on devait châtier les brigands; le roi partit alors en guerre et remporta la victoire. Peu à peu le bouddhisme se répandit dans tout le royaume, et le roi, qui voulait entrer en religion, ne renonça à ce projet sur les instances de ses ministres qu'à la condition que dans le royaume entier on cesserait de mettre à mort des êtres vivants. La renommée de Guṇavarman s'était répandue au loin; en 424, des bonzes chinois demandèrent à l'empereur d'inviter Guṇavarman à se rendre en Chine; des messagers furent dépêchés à cet effet à Guṇavarman et au roi de Chö-p'o, 婆多伽 P'o-to-kia. A ce moment Guṇavarman s'embarqua ou s'était embarqué pour aller au Lin-yi (Čampa) sur le navire du marchand 竺難提 Tchou Nan-t'i (l'Hindou Nandin); quand le vent fut favorable, il gagna Canton. Il arriva à Nankin en 431, et dut mourir quelques mois après, âgé à la chinoise de 65 ans. Voilà la version de l'hagiographie, ajoute PELLIOT, et sans doute elle a quelque peu déformé pour le bon motif la vérité historique. Il n'en reste pas moins, si le Chö-p'o est bien Java, qu'entre la visite de Fa-hien qui en 414 trouve dans l'île si peu de bouddhistes que « ce n'est pas la peine d'en parler » et l'arrivée de Guṇavarman à Nankin en 431, une active propagande avait dû s'exercer à Java en faveur de la Loi. » La localisation du Ye-p'o-t'i de Fa-hien à Sumatra supprime toute difficulté, car il s'agit alors de deux îles différentes.

ve siècle (fin du —) ou commencement du vie. L'astronome ĀRYABHAṬA qui est né en 476 de notre ère, dit dans son *Āryabhaṭīyam* (IV, vers 13) : « Lorsque le soleil se lève sur Ceylan,

il se couche dans la ville des Bienheureux (aux îles Fortunées, à 180° de longitude Ouest de Ceylan); il est midi à la pointe de Yava (*Yavakoṭi*) et minuit dans le pays des Romains (*Romakaviṣaye*)» (*apud* Kern, *Java en het Goudeiland volgens de oudste berichten* dans *Vespreide geschriften*, t. V, p. 308). Kern interprète *Yavakoṭi* par «pointe de Yava» = Java. En l'absence d'indication décisive, il peut tout aussi bien s'agir de Sumatra. Cf., à l'appui de cette nouvelle identification, ce passage du *Sūrya-Siddhānta* (XII, vers 38, de l'éd. Fitz-Edward Hall, Calcutta, 1859, *Bibliotheca Indica*) où il est dit : «Sur un [des] quarts de la circonférence de la terre, gît, à l'est, dans la partie du monde des Bhadrāçvas, la ville fameuse de Yavakoṭī dont les remparts et les portes sont en or» (*apud* Kern, *ibid.*, p. 309). Et Kern ajoute dans son commentaire (*ibid.*) : «Ces remparts et portes en or semblent être un ornement emprunté à la description [du *Yavadvīpa*] du Rāmāyaṇa», et conclut que nous manquons d'indications pour décider s'il s'agit de Java ou de Sumatra.

Après ce qu'on vient de lire, il me semble que la traduction de *Yavakoṭī* par «pointe de Yava = Sumatra», peut être, tout au moins provisoirement, adoptée. A la date où écrivait Āryabhaṭa, nous ne savons pas par ailleurs si la description du *Sin t'ang chou* (*vide supra*, p. 203, n. 1) était déjà applicable à Java. Il est hors de doute, au contraire, que le Çrīvijaya que nous dépeindra Yi-tsing à la fin du VII[e] siècle, était en puissance dans celui de la fin du V[e], sans remonter jusqu'à Ptolémée ni au *Rāmāyaṇa*.

644. En 644 ou tout au début de 645, le nom de Mo-lo-yeou apparaît pour la première fois dans les textes chinois. «La 18[e] année *tcheng-kouan* (644), dit le *Ts'ö fou yuan kouei* (k. 177, p. 14 r°), au 12[e] mois, le royaume de 摩羅游 Mo-lo-yeou (= Malāyu) envoya un ambassadeur (à la cour de

Chine) offrir des produits du pays» (*apud* Pelliot, *Deux itinéraires*, p. 324).

D'après *Hobson-Jobson* (2e éd., s. v° *Java*, p. 455, colonne 2), il faudrait rappeler ici l'inscription de Pagar Ruyoṅ datée de 578 çaka = 656, publiée par R. H. Th. Friederich dans les *Verhandelingen van het Bataviaasch Genootschap van K. en W.* (deel XXVI, 1854-57, p. 31-86) où il est question d'un roi appelé Adityadharma, *deva* de la première Yava = Sumatra; mais il n'existe rien de pareil : nom royal, «première Yava» et date proviennent de fausses lectures de Friederich. Kern a, en effet, montré depuis longtemps que le véritable nom du souverain en question est Ādityavarman et que l'inscription est datée de 1278 çaka = 1356 (cf. *Verspreide geschriften*, t. VI, 1917, p. 252-275). Une transcription complète de ce texte épigraphique a été publiée par N. J. Krom dans *Commissie in Nederlandsch-Indië voor oudheikundig onderzoek op Java en Madoera* (Oudheikundig Verslag, 1912, 2e trimestre, p. 51-52). J'y reviendrai plus loin (*infra*, p. 239).

670-741. Le Che-li-fo-che envoie des ambassades en Chine de 670 à 741 (*supra*, XII, p. 7).

686 = 608 çaka. L'armée de Çrīvijaya part en expédition contre le pays de Jāva (= Java central) qui, à cette époque, ne reconnaissait pas la suzeraineté de Çrīvijaya (*supra*, XXVII, p. 36).

?. Le poème tamoul *Maṇimegalai* cite le nom de deux rois : Bhūmičandra et Puṇyarāja, qui régnèrent à Nāgapura, capitale du pays de Çāvaka = Jāvaka = Zābag (*vide supra*, p. 11, n. 1.

689-692. Le moine Yi-tsing voyagea de Chine en Inde et d'Inde en Chine de 671 à 695 de notre ère. Il fit un premier

séjour de six mois à Che-li-fo-che en 671-672; un autre de quatre ans en 685-689 et un troisième, à son retour de Canton, à la fin de 689 qui fut également prolongé. Les deux ouvrages du pèlerin chinois dont il a été précédemment question (I, p. 3, et IX, p. 6) ont été composés dans la période comprise entre 689 et 692 (c'est à cette dernière date que le manuscrit en fut envoyé en Chine par l'auteur). Dans le *Nan hai ki kouei nei fa tchouan* (*supra*, IX, p. 6), Yi-tsing dit : «L'île (ou l'état) de Mo-lo-yu=Malāyu (*alias* le pays de Minankabaw), c'est maintenant (de 689 à 692) le pays de Che-li-fo-che», autrement dit : le Malāyu qui était antérieurement l'état souverain de Sumatra, est passé, sans que nous sachions pourquoi ni comment, sous la dépendance du Çrīvijaya. Yi-tsing désigne le Fo-che=Çrīvijaya sous le nom de «l'île de l'or», ce qui assure son identification au Yavadvīpa de Ptolémée et du *Rāmāyaṇa*.

D'après certains renseignements que donne incidemment Yi-tsing (ils ont été relevés par Takakusu, dans l'introduction de *A Record,* p. xl-xli), le Che-li-fo-che avait atteint un haut degré de culture dès la seconde moitié du viie siècle. Ainsi, le pèlerin chinois s'y arrête pendant six mois en 671-672; «j'y étudiai par degré, dit-il, la science des sons», c'est-à-dire la grammaire sanskrite (*supra*, III, p. 4). «Dans la ville fortifiée de Fo-che, dit-il encore, il y a plus de mille prêtres buddhistes dont l'esprit est tourné vers l'étude et les bonnes actions. Ils scrutent et étudient tous les sujets possibles, exactement comme dans le Madhyadeça («le pays du milieu», l'Inde); les règles et les cérémonies y sont identiques [à celles de l'Inde]. Si un prêtre chinois veut se rendre en Occident [=dans l'Inde] pour y entendre (des leçons) et y lire (les textes buddhiques originaux), il ferait mieux de séjourner [d'abord] à Fo-che pendant un an ou deux et d'y pratiquer les règles convenables; il pourrait se rendre ensuite dans l'Inde

centrale» (*A Record,* p. xxxiv). De tels conseils donnés par un moine chinois qui parle en pleine connaissance de cause, ont pour nous une signification évidente : l'enseignement du sanskrit et l'interprétation des textes buddhiques étaient organisés avec tant de soin, de méthode et de science que la réputation des maîtres de Che-li-fo-che les faisait préférer à ceux de l'Inde propre par un buddhiste chinois aussi éminent que Yi-tsing. Celui-ci apprit également la langue indigène : le vieux-malais, et son exemple fut suivi par plusieurs religieux, notamment par le tonkinois Yun-k'i (I, p. 3) et le chinois Ta-tsin (VII, p. 5).

Mais ce n'est pas tout. Cette maîtrise dans l'enseignement du malais, du sanskrit et de la Loi qui est l'indice certain d'un haut développement intellectuel, va de pair avec une égale maîtrise dans l'armée et la marine dont témoignent incontestablement les campagnes victorieuses à Java, sur la péninsule malaise et au Cambodge. Le commerce et la marine marchande ne sont pas moins florissants : Che-li-fo-che est l'escale en quelque sorte obligatoire entre l'Inde et la Chine. Tcheou K'iu-fei dira en 1178, dans son *Ling wai tai ta,* que «le San-fo-ts'i est l'escale maritime la plus importante pour les étrangers. Qu'ils viennent de Java, dans l'Est, ou du pays des Ta-che (Arabie) et de Kou-lin (Quilon du sud-ouest de l'Inde), dans l'Ouest, tous passent par là en se rendant en Chine» (*Chau Ju-kua,* p. 63, n. 1). Enfin, si on en juge par l'attitude du Mahārāja de Zābag vis-à-vis des Cambodgiens vaincus (*supra,* XXXIX, p. 56-61), la noblesse morale et la sagesse politique de ces souverains Çailendra ne sauraient être trop admirées.

Telle est la situation de l'empire sumatranais au viie siècle. Cette prospérité éclatante dans tous les domaines est tellement inattendue dans la Sumatra actuelle, qu'elle resterait insoupçonnée sans le témoignage décisif des historiens et géographes étrangers. L'étude et la confrontation des textes nous a révélé

l'existence d'un nouveau centre de civilisation dans les mers du Sud. Comme au Cambodge et au Čampa, l'*Alma mater* indienne, à haute époque, y «avait apporté ses dieux, ses arts, sa langue littéraire, enfin l'appareil complet de sa civilisation[1]». Et pendant plus d'un millénaire de notre ère, ces disciples de l'Inde firent grand honneur à leurs éducateurs.

695. Une décision de l'empereur de Chine prescrit de donner six mois de vivres aux envoyés du Che-li-fo-che qui viendraient à la cour (XIII, p. 7).

702 et 716. Ambassades du Fo-che à la cour de Chine (XIV, p. 7).

717. Fo-che est visité par le moine Vajrabodhi se rendant en Chine (XI, p. 7). C'est peut-être vers cette époque que le moine chinois Houei-je, se rendant de Chine en Inde, passa également par Fo-che (X, p. 6).

724. 尸利陁羅拔摩 Che-li-t'o-lo-pa-mo (Çrīndravarman), roi du Che-li-fo-che, envoie une ambassade en Chine (XV, p. 7).

728. Nouvelle ambassade quatre ans après (XVI, p. 8).

732 = 654 çaka. C'est la date que porte l'inscription trouvée à Java et qui a été publiée en 1885 dans les *Bijdragen* par Kern (*De sanskrit-inscriptie van Canggal (Kĕdu), uit çaka 654* (dans *Verspreide geschriften,* t. VII, 1917, p. 114-128). Le passage intéressant pour ce mémoire est le suivant dont je reproduis le texte en transcription, d'après Kern :

āsīddvīpavaraṃ yavākhyamatulandhā(nyā) divījādhikaṃ
sampannaṃ kanakākaraistadamarai — — . . .

Il était (*sic*) une île excellente, incomparable, appelée Yava, fertile

[1] Sylvain Lévi, *Pour l'histoire du Rāmāyaṇa, J. As.,* XIe série, t. XI, 1918, p. 153.

en céréales et autres graines, riche en mines d'or; les immortels s'en sont emparés par — — etc. (*sic*) ...

Après avoir noté que le texte devrait avoir *asti* au lieu de *āsīt* (*vide supra*, p. 176), Kern dit en note : «La traduction est défectueuse et incertaine (gebrekkig en onzeker); il manque un mot que je ne sais pas comment suppléer parce que je ne puis pas deviner l'intention du poète. La première syllabe peut être aussi bien *sthā* que *svā*» (*ibid.*, p. 122, n. 2). Ce passage rappelle singulièrement celui de *Rāmāyaṇa* sur *Yavadvīpa* et Kern n'a pas manqué de signaler la concordance (*vide supra*, p. 174). Je n'ai rien à ajouter à ce que j'en ai dit déjà (*supra*, p. 176) : il s'agit ici de la Yava = Java de nos cartes et l'épithète de *kanakākara* «riche en mines d'or» est absolument injustifiée et inexplicable. La richessse en or est un fait spécifiquement sumatranais qui a été gratuitement transporté à Java sans qu'on puisse entrevoir la raison qui a dicté de tels vers au poète.

742. Le roi de Fo-che, 劉滕未恭 Licou-t'eng-wei-kong, envoie son fils à la cour de Chine pour offrir le tribut (XVII, p. 8).

775. L'inscription sanskrite de Vieṅ Sa (XXIX, p. 41) commémore la construction de trois *stūpa*s effectuée sur l'ordre du roi de Çrīvijaya. Le texte épigraphique donne au souverain les titres de : «roi suprême des rois», «Çrī Mahārāja» et ajoute qu'il est «le chef de la famille des Çailendra (*littér.* : roi de la montagne)[1]». On a vu déjà (p. 165) que le second de ces titres est celui sous lequel fut connu par les Arabes, le roi du Zābag < Jāvaka qui est un autre nom de l'empire de Çrīvijaya.

? D'après l'inscription précédente, l'empire sumatranais

[1] Pour la traduction «roi de la montagne» au lieu de «roi des monts», cf. mon compte rendu de *Le royaume de Çrīvijaya* de Cœdès dans *J. As.*, juillet-août 1919, p. 198-199.

s'étendait jusqu'à Vieñ Sa dans la seconde moitié du VIIIe siècle. Le texte ne le dit pas expressément, mais le fait de la possession du pays par l'empereur sumatranais me paraît résulter assez clairement des titres souverains qui lui sont attribués dans ce document; un prince étranger indépendant ne s'en serait certainement pas accommodé dans son propre pays (cf., par exemple, l'inscription čola, XXXII, p. 46). Vieñ Sa est donc sinon une colonie de Çrīvijaya, tout au moins un pays de protectorat de l'empire sumatranais.

Si l'empire de Çrīvijaya fait acte de pouvoir souverain dans la baie de Bandon au VIIIe siècle, c'est évidemment que ce territoire alors cambodgien et de langue cambodgienne (cf. l'inscription de Grahi, *supra,* XCI, p. 181) a été conquis par l'empereur sumatranais, qui s'est également emparé des autres états ou provinces maritimes de la péninsule malaise. C'est vraisemblablement vers cette époque qu'a dû avoir lieu l'expédition du Mahārāja du Zābag ou Çrīvijaya contre le Cambodge. La relation qu'en donne Abū Zayd (XXXIX, p. 59-61) a été rédigée au début du xe siècle; Masʿūdī rapporte les mêmes faits dans ses *Prairies d'or,* qui ont été rédigées en 943 (*supra,* p. 62). L'un et l'autre s'expriment dans les mêmes termes : les faits dont il s'agit se sont passés في قديم الايام « dans les temps anciens ». L'expression est aussi vague que « jadis, autrefois » et ne peut se traduire chronologiquement par une reculée déterminée; des informations complémentaires permettent seules de situer les faits dans le temps. L'inscription de Vieñ Sa me semble en tenir lieu. C'est donc au VIIIe siècle qu'on peut placer l'expédition victorieuse du Mahārāja contre le Cambodge. A prendre à la lettre le récit de Masʿūdī et de Abū Zayd qui sont identiques dans le fond et la forme, le Mahārāja avait prétexté « un voyage d'agrément dans les îles de son royaume », pour cacher le véritable but de ses armements maritimes (*supra,* p. 60). Le terme arabe employé : جزائر litt.

«îles» peut s'appliquer à des possessions de la péninsule malaise qui est elle-même une جزيرة «île» ou «presqu'île». Ce voyage d'agrément dans des possessions du Zābag devait s'effectuer dans la direction du Cambodge pour pouvoir servir utilement les projets du Mahārāja. Comme la seule terre continentale ou insulaire qui remplît ces conditions est la péninsule malaise, on en est amené à conclure que le Zābag était déjà souverain d'une partie de la péninsule sinon de la péninsule tout entière au moment où le Mahārāja allait venger l'insulte de ce «fou» de roi khmèr.

779 = 701 çaka. L'inscription sanskrite de Kalasan (XXVIII, p. 38-41) nous renseigne sur les résultats de l'expédition entreprise en 686 contre l'île de Java (XXVII, p. 36), plus exactement contre le roi javanais du centre de l'île. Qu'elle ait précédé ou suivi l'expédition contre le Cambodge, cette nouvelle campagne fut également victorieuse, car le texte épigraphique précité présente le roi «de la dynastie des Çailendra», c'est-à-dire de la dynastie régnant à Çrīvijaya, comme le véritable maître de Kalasan, faisant une donation à un temple situé en son propre royaume. Cette situation de fait est implicitement confirmée par un passage du *Sin t'ang chou* (*ibid.*) qui relate le transfert à Grise (Java oriental) de la capitale de Java central, abandonnée au Çailendra victorieux dont l'occupation se prolongea pendant environ un siècle.

802-869. L'inscription bilingue, sanskrite et khmère, de Sdok kak thom qui contient la date de 974 çaka = 1052 — «c'est sans doute en cette année même qu'elle fut rédigée» — a été éditée, traduite et commentée par Finot (*B.É.F.E.-O.*, t. XV, 1915, II, p. 53 et suiv.). Il est dit dans la partie khmère (*ibid.*, p. 71; pour le texte, p. 61 et 68-78; pour la traduction, p. 87 et 88): «Alors S. M. Parameçvara (= Jayavarman II, 724-791 çaka = 802-869) vint de Javā pour

régner dans la cité d'Indrapura . . . Alors un brahmane nommé Hiraṇyadāma, savant dans la science magique, vint de J̌anapada, parce que S. M. Parameçvara l'avait invité à faire un rituel pour que le Kambuǰadeça ne fût plus dépendant de J̌avā et qu'il y eût [dans ce royaume de Kambuǰa] un souverain čakravartin. . . » L'identification de *Çrīvijaya* à *Zābag* < *J̌āvaka* = *Yava* = *J̌āba* = *J̌āwa* des textes arabes, entraîne automatiquement, pour ainsi dire, l'interprétation de *J̌avā* par J̌āva = Sumatra. C'est à la suite de la campagne du Mahārāja au Cambodge — l'expédition ayant eu lieu vers la fin du VIIIe siècle, ce qu'autorisent à poser l'inscription de Vieṅ Sa et la relation de Masʿūdī et Abū Zayd — que l'empereur sumatranais vainqueur aurait imposé au Kambuǰadeça un souverain de son choix. Le Zābag se situant à Sumatra, Java propre est hors de cause, car ce que nous savons historiquement ne permet en aucune façon d'attribuer un tel rôle à l'un des souverains javanais contemporains de J̌ayavarman II.

844-846. Première mention du Mahārāja du Zābag dans un texte arabe, par Ibn Ḫordāḏbeh (*supra*, XXV, p. 52).

851. Texte arabe du marchand Sulaymān (*supra*, XXV, p. 53).

IXe siècle (fin du —). Isḥāḳ bin ʿImrān, mort en 907, fait mention du camphre du Zābag (*supra*, XXVIII, p. 55).

902. Ibn al-Faḳīh donne quelques renseignements sur la situation et les produits du Zābag (*supra*, XXXVI, p. 54).

903 (vers —). Ibn Rosteh décrit l'ordalie du feu en usage dans le pays du Mahārāja, à Pančūr ou Baros de la côte occidentale de Sumatra (cf. mes *Relations de voyages*, t. I, p. 79-80). C'est, dit-il, « un pays de l'Inde (*sic*) bien connu » (XXXVII).

904 (ou 905). Envoi d'une ambassade en Chine par le San-fo-t'si (*supra*, p. 14, 17 et n. 1).

916 (vers —). Abū Zayd fait, pour la première fois, une description un peu détaillée du Zābag (*supra*, XXXIX, p. 56 et suiv.) et de la cour du Mahārāja. Suit la très importante relation de la campagne du Mahārāja contre le Khmèr ou Cambodge. Dans ce texte arabe apparaît le nom de la ville ou état de Sribuza = Çrīvijaya.

943 et 955. Dans les *Prairies d'or* et le *Livre de l'avertissement* (XL et XLI, p. 62 et 63), Masʿūdī donne des renseignements à peu près identiques.

960-962. Le roi de San-fo-ts'i, 悉利胡大霞里檀 *Si-li hou-ta hia-li-t'an* = Çrī Kuda Haridana (?), envoie une ambassade en Chine. Autre ambassade envoyée pendant l'hiver de la même année par le roi 室利烏耶 *Che-li Wou-ye* = Çrī Wuja (?), et au printemps de 962. Le dernier ambassadeur dit que le San-fo-ts'i s'appelait également 先留 *Sien-lieou*, vraisemblablement pour 末留 *Mo-lieou* = **Mat-lieou* = Malāyu (*supra*, p. 17, n. 3).

971, 972, 974, 975. Quatre ambassades envoyées par un ou des rois non dénommés.

980, 983. Ambassades envoyées par les rois 夏池 *Hia-tch'e* et 遐至 *Hia-tch'e* (dans les deux cas il s'agit du titre indonésien *Haji* «roi»).

983. Passage du religieux Fa-yu se rendant d'Inde en Chine. Il s'y arrêta encore en retournant de Chine en Inde (*supra*, XX, p. 22).

988-992. Autre ambassade en 988. A son retour de Chine en 990, l'ambassadeur apprit «dans le Sud», en retournant à

San-fo-ts'i, que son pays avait été envahi par les Javanais qui l'occupaient encore au commencement de 992. Du Čampa où il recueillit ces fâcheuses nouvelles, l'ambassadeur revint à la Cour et demanda à l'empereur de rendre un décret mettant le San-fo-ts'i sous le protectorat de la Chine. L'invasion du San-fo-ts'i par les Javanais est vraisemblablement la revanche de l'invasion du centre de Java en 686 et de l'occupation de cette partie de l'île par les Çailendra jusque vers 880 (*supra*, XXVIII, p. 38-41). Autant que nous sachions, l'occupation javanaise du San-fo-ts'i fut de courte durée.

xe siècle. AL-FARIS affirme l'identité de Sribuza et de l'île du Mahārāja (*supra*, LXVII, p. 74).

1000 (vers l'an —). L'*Abrégé des Merveilles* (XLII, p. 63-64) fournit des informations sur le pays du Mahārāja, Sribuza, Jāba et le Zābag.

1003. Envoi d'une ambassade en Chine par le roi de San-fo-ts'i Çrīčulamaṇivarman (*supra*, p. 19).

1005 ou 1006. La 21e année du règne de Rājarāja Ier (985-1012) une inscription est gravée commémorant la donation d'un village à un temple buddhique de Negapatam dont la construction fut commencée par le roi de Çrīvijaya Čūḷāmaṇivarman (le souverain précédent) et achevée par son fils et successeur Çrīmāravijayottuṅgavarman (*supra*, XXXII, p. 46).

1007 = 929 çaka. La capitale de Java est détruite et son roi tué. Il s'agit vraisemblablement d'une campagne heureuse du Çrīvijaya, en représailles de l'invasion du San-fo-ts'i par les Javanais une quinzaine d'années auparavant (cf. P. V. VAN STEIN CALLENFELS, *De veroveraar vun Dharmmawangça's kraton*, dans *Oudheikundig verslag*, 1919, p. 156 et suiv.).

1008. Envoi d'une ambassade en Chine par le roi Çrīmā-

ravijayottuṅgavarman, fils et successeur du précédent (*supra*, p. 19).

1017. Haji Sumatrabhūmi «le roi de la terre de Sumatra» envoie une ambassade en Chine (*supra*, p. 19).

1028. Le roi Çrīdeva envoie en Chine une ambassade (*supra*, p. 20).

1030. Le roi Rājendracoḷa Ier (1012-1042) au cours d'une heureuse campagne s'empare des possessions métropolitaines et coloniales de l'empire de Çrīvijaya (*supra*, XXXI, p. 44).

1030 (vers —). Bīrūnī rapporte que les îles du Zābag sont appelées dans l'Inde, *suvarṇadvīpa* (XLIII, p. 64). Cf. également les informations contenues dans son *Ḳānūn* (*supra*, p. 75).

1067. Devakala, l'un des plus hauts dignitaires de San-fo-ts'i, se rend en ambassade en Chine (*supra*, p. 20).

1068. Un des successeurs de Rājendracoḷa Ier, son fils (?) Vīrarājendra Ier, prétend aussi, en 1068, avoir conquis Kaḍāram et l'avoir ensuite rendu à son roi (le souverain de San-fo-ts'i; cf. Hultzsch, *South-Indian Inscriptions*, t. III, p. 192, 195, 202, dans Cœdès, *Le royaume de Çrīvijaya*, p. 4, n. 4).

1068-1077. D'après le *Wen hien t'ong k'ao* (Ma Touan-lin, *Méridionaux*, p. 586), le 注輦 Tchou-lien (ou pays des Čolas) était, à cette époque, vassal du San-fo-ts'i.

1078-1085. Pendant cette période, des ambassadeurs sont envoyés en Chine (*supra*, p. 21).

1080. Un étranger du Sud, qui avait la direction des affaires de son pays, apporte à Canton une lettre de la fille du roi écrite en caractères chinois (*supra*, p. 21).

1082. Arrivée en Chine de trois ambassadeurs du San-fo-ts'i (*supra*, p. 21).

1083. Nouvelle ambassade en Chine (*supra*, p. 22).

1084±. Le roi de Kiḍāra = Çrīvijaya envoie deux ambassadeurs auprès du roi čola pour demander une exemption de taxes au bénéfice du village donné au temple buddhique élevé par les soins d'un de ses prédécesseurs, Çrīčulamaṇivarman (*supra*, XXXIII, p. 47).

1088 = 1010 çaka. Une inscription tamoule de cette date a été trouvée sur la côte occidentale de Sumatra, à Lobu Tawa, près de Baros. Elle rappelle un don fait par un groupe de personnes qui y sont appelées «les 1500». C'est tout ce que le mauvais état de l'inscription a permis à Hultzsch de lire (cf. *Jour. As.*, juillet-août 1919, p. 194).

1094-1097. Autre ambassade pendant cette période (p. 22).

1132. Ḥarakī cite l'île de Sribuza d'où l'on exporte le camphre (*supra*, p. 65).

1154. *Vide supra*, XLVI, p. 65-66, les informations recueillies et transmises par Edrīsī, notamment sur les relations du Zābag avec la côte orientale d'Afrique.

1156. Ambassade envoyée en Chine par le roi du San-fo-ts'i que le texte chinois désigne sous le titre de Çrīmahārāja (*supra*, p. 22).

1178. Autre ambassade (*ibid.*). C'est en cette année que paraît le *Ling wai tai ta* de Tcheou K'iu-fei dont le *Tchou fan tche* de Tchao Jou-koua reproduit textuellement le plupart des informations (p. 8-15).

1224. Le *Muʿjam al-buldān* de Yāḳūt, qui a été terminé le

IMPRIMERIE NATIONALE.

13 mars de cette année, contient de brefs renseignements sur Rāmī, Zābag et Sribuza (*supra*, p. 66).

1225. Description du royaume de San-fo-ts'i et de ses quinze dépendances dans le *Tchou fan tche* de Tchao Jou-koua (*supra*, XVIII, p. 8-15).

1250 ±. D'après l'inscription khmère de Jaya (*supra*, p. 181) qui, dit Cœdès (*Le royaume de Çrīvijaya*, p. 36), « ne saurait être postérieure au milieu du XIII[e] siècle », régnait à cette époque un roi du Malāyu appelé Kamrateñ Añ Mahārāja çrimat Trailokyarāja Maulibhuṣaṇa Varmadeva.

1208-1286. Ibn Sa'īd fournit d'intéressantes informations sur l'Insulinde occidentale (*supra*, p. 70-72).

1264-1265. Conquête du Jāvaka = Çrīvijaya par le roi Jaṭāvarman Vīra-Pāṇḍya (*supra*, XXXIII *bis* et XXXIII *ter*, p. 48 et suiv.), qui fit prisonnier le souverain sumatranais.

1275-1293. « Quelques dix jours après [, en 1293], rapporte le *Pararaton* (trad. Brandes, éd. Krom, p. 92), les troupes [javanaises de Tumapĕl] qui étaient allées conquérir le Malāyu (1), revinrent avec deux princesses [du pays vaincu]. L'une d'elles, Raden (la princesse) Dara pĕṭak, devint la *binihaji* (femme) de Raden Vijaya [*alias* Çrī (Sa Majesté) Kĕrtarajasa]. L'aînée, [la princesse] Dara jiṅga, épousa un *deva* [= roi] et fut la mère du roi de Malāyu, Tuhan (le Seigneur) Janaka, dont le nom (*kasirkasir* = *ravis*) était Çrī Marmadeva et dont le nom de règne fut Aji Mantrolot. La campagne entreprise contre le Malāyu et la chute de Tumapĕl eurent lieu dans la même année çaka 1197 [= 1275] ... »

Ce texte important demande quelques explications et rectifications. La date du début de l'expédition javanaise contre le

(1) Le *Malayu* du texte javanais désigne Sumatra. *Vide supra*, p. 183.

Malāyu, 1197 çaka = 1275, est exacte. Cette guerre fut entreprise par le roi de Tumapĕl Çrī Kĕrtanagara (nom posthume : Çivabuddha), le 哈只葛達那加剌 Ha-tche Ko-ta-na-kia-la du *Yuan che* (k. 162, p. 5 v°) = Haji (le roi) Kĕrtanagara. Raden Vijaya (le 土罕必闍耶 T'ou-han P'i-chö-ye = Tuhan (Seigneur) Vijaya du *Yuan che* [*apud* GROENEVELDT, *Notes*, p. 149]), nom de règne Çrī Kĕrtarajasa, entre en scène l'année de la prise de Tumapĕl : 1214 = 1292 (cf. *Pararaton*, éd. KROM, p. 92, n. 8). Mon savant confrère, le professeur N. J. KROM a eu l'obligeance d'attirer mon attention sur le fait que le *Nāgarakĕrtāgama*, dont l'auteur était mieux renseigné que celui du *Pararaton*, contient des indications préférables aux données de ce dernier ouvrage qui sont incontestablement inexactes. Kĕrtanagara, d'après PRAPAÑČA, est mort en 1214 = 1292, l'année même de la prise de Tumapĕl (cf. *Nāgarakĕrtāgama*, trad. KERN, éd. KROM, chant 43, strophe 5, p. 112). C'est dans ce sens que doit être modifiée la note de PELLIOT, *Deux itinéraires*, p. 332, et mon *Malaka, le Malāyu et Malāyur* (*J. As.*, XI° série, t. XI, p. 481-483, et t. XII, p. 68-70).

«Les troupes javanaises, dit le *Pararaton*, étaient allées conquérir le Malayu.» Que faut-il entendre ici par *Malayu* (telle est la graphie du texte sans *ā* long)? S'agit-il du Malāyu propre (avec l'*ā* long des Malais), c'est-à-dire du Minaṅkabaw? La réponse n'est pas douteuse : *Malayu*, en javanais, désigne l'île de Sumatra; nous en avons pour témoignage certain le chant 13 du *Nāgarakĕrtāgama* (2° éd. KROM, p. 50 et 12-13), où *Tanah ri Malayu* «le pays de Malayu» désigne incontestablement l'île de Sumatra tout entière. Il faut donc entendre ainsi la phrase précédente : «Les troupes javanaises étaient allées conquérir le Malayu = Sumatra.» Il est, cependant, à peu près certain que la campagne ne s'étendit pas à toute l'île, mais fut dirigée contre la capitale de l'état souverain, en l'espèce le San-fo-ts'i = Çrīvijaya. Cette interprétation est confirmée

par le passage du *Ming che* où il est dit à propos du San-fo-ts'i : «A cette époque (1376) le San-fo-ts'i avait été déjà conquis par Java» (*supra*, p. 25, et *infra*, p. 237). Il s'agit ici du même événement, c'est-à-dire de la conquête de 1275-1293, enregistrée dans l'histoire javanaise sous le nom de conquête du Malayu. Si le *Nāgarakĕrtāgama* et le *Pararaton* s'expriment ainsi, c'est que le Malāyu-Minaṅkabaw, pays d'origine des Malais, a été autrefois l'état suzerain de l'île entière jusqu'au moment où (Yi-tsing le dit expressément [*supra*, p. 6]) la suzeraineté est passée au Che-li-fo-che = Çrīvijaya, dont on sait l'éclatante fortune sous la dynastie des Çailendra qui étaient eux-mêmes originaires du Minaṅkabaw. On verra plus loin que l'influence politique du Malāyu sur les anciennes colonies de la péninsule malaise fut utilisée encore au XIXe siècle par les administrateurs anglais des Établissements des Détroits (*Straits settlements*).

1255 et années suivantes. Le *Mahāvaṃsa* nous a conservé le souvenir des faits suivants : «La 11e année du règne de Parākramabāhu II (roi de Ceylan qui régna de 1240 à 1275 [(1)]) fut celle où un certain roi *jāvaka* (*jāvakarājeko* [= roi de Zābag]), appelé Čandrabhānu, débarqua avec une armée de Jāvaka à Kakkhalā, après avoir traîtreusement affirmé : «Nous aussi, nous sommes buddhistes.» Les guerriers jāvaka, qui étaient tous munis de flèches empoisonnées comme d'horribles serpents, se rendirent maîtres de tous les passages de rivières, tourmentèrent cruellement sans relâche tous ceux qu'ils rencontrèrent, se répandirent partout, parcourant en furieux l'île entière de Laṅkā (Ceylan) qu'ils ruinèrent ... Ayant obligé les Jāvaka à prendre la fuite, le régent Vīrabāhu libéra d'ennemis tout le territoire de Laṅkā.» Quelques années après,

(1) Pour cette rectification à l'article de Kern, cf. Rouffaer, *Was Malaka emporium ...*, dans *Bijdragen*, deel 77, 1921, p. 83, n. 1.

rapporte encore le *Mahāvaṃsa,* «ce fut à cette époque que le roi Čandrabhānu qui, précédemment, avait été contraint de s'enfuir après une grande bataille, débarqua à Mahātīrtha avec une armée de Jāvaka, après avoir rassemblé une grande armée dans les royaumes Pāṇḍya, Čoḷa, etc., ainsi que des soldats tamouls . . . ». Cette nouvelle armée fut encore battue par Vīrabāhu (*apud* Kern, *Twee krijgstochten uit des Indischen Archipel tegen Ceilon,* paru en 1896 dans le tome XLVI des *Bijdragen,* dans *Verspreide geschriften,* t. III, 1915, p. 29 et suiv. Ces deux passages du *Mahāvaṃsa* sont dans LXXXIII, 36-48, et LXXXVIII, 62-75; *vide supra,* p. 171). Comme nous savons par les inscriptions des rois čolas (*vide supra,* p. 44), que le Çrīvijaya a été en relations fréquentes avec la côte orientale de l'Inde, que *Jāvaka* est à la base de la notation arabe *Zābag* (*supra,* p. 171), il est permis de supposer que Čolas et Sumatranais étaient alliés vers 1260 pour aller piller ensemble l'île de Ceylan; cf. également le témoignage du *Tchou fan tche* qui compte Ceylan comme l'une des 15 dépendances du San-fo-ts'i (*supra,* p. 14)[1].

1286 = 1208 çaka. Une statue de Amoghapāça Lokeçvara est envoyée par le roi javanais Kĕrtanagara à Suvarṇabhūmi = Malāyu = l'actuel pays de Minaṅkabaw dont le souverain est Çrī mahārāja çrīmat Tribuvanarāja Maulivarmadeva (*vide supra,* p. 179).

On a groupé ensemble ci-dessous, des textes chinois et une inscription siamoise portant sur les années 1281-1301 qui nécessitent un commentaire spécial :

1281. «La 17e année *tche-yuan,* au 12e mois (c'est-à-dire tout au début de 1281), dit le *Yuan che* (k. 11, p. 4 r°), au

[1] Les inscriptions de Jaṭāvarman Vīra-Pāṇḍya (*supra,* XXXIII *bis* et XXXIII *ter,* p. 48) rappelant la conquête de Jāvaka par ce souverain, peu-

jour *meou-yin*, de 速剌蠻 Sou-la-man (Sulaymān), chargé d'une mission au royaume de 木剌由 Mou-la-yeou [= Malāyu], et d'autres, on fit des *tchao-t'ao-che;* ils portèrent à la ceinture une tablette d'or» (*apud* Pelliot, *Deux itinéraires*, p. 326).

1281. «La 18e année *tche-yuan*, au 6e mois (1281), quand 苫思丁 Chan-sseu-ting (c'est-à-dire شمس الدين *Šamsu'd-dīn*), chargé de mission pour le royaume de Mou-la-yeou, arriva au Čampa, son navire fut détruit; il envoya un messager demander pour lui un navire, des approvisionnements et des soldes supplémentaires; un ordre impérial lui donna plus de 1.400 piculs de riz» (*Yuan che*, k. 11, p. 6 r°, dans *Deux itinéraires*, p. 326).

1292 ±. A la fin de la fameuse inscription siamoise dite de Rāma Khamheng (cf. C. B. Bradley, *The oldest known writing in Siamese, the inscription of Phra Ram Khamaeng of Sukhothai 1293 A. D., The Journal of the Siam Soc.*, vol. VI, part. I, 1909, p. 30; pour la date: G. Coedès, *Notes critiques sur l'inscription de Rāma Khamheng*, *ibid.*, vol. XII, part. I, 1918, p. 13-25), le texte épigraphique rappelle les conquêtes faites par le roi aux quatre points cardinaux. «Dans la direction du sud, il conquit ... Sithammarat et le rivage de la mer océane.» *Sithammarat* est la forme siamisée du skr. *Çrīdharmarāja*[*nagara*], c'est-à-dire de Ligor[1], sur la côte orientale de la péninsule malaise, par un peu plus de 8° nord[2].

vent donner à croire que Candrabhānu était un simple allié du roi pāṇḍya dans les opérations entreprises contre Ceylan. Tous ces textes épigraphiques de l'Inde du Sud devront être étudiés comparativement pour en tirer des précisions, tant au point de vue des faits historiques que de la chronologie.

(1-2) (1) Le sanskrit *nagara* «ville» a abouti en cambodgien et siamois aux formes *nokor*, *ligor*, *lakhôn*. On sait également que *Aṅkor*, vulgairement *Angkor*, est également issu de *nagara*. Cf. Pelliot, bulletin critique du *T'oung pao*, t. XIII, 1912, p. 466-467. *Çrīdharmarāja* [*nagara*] «la ville de sa Majesté

1293. Yi-k'o-mou-sou, *alias* Ye-hei-mi-che, l'un des généraux chinois qui faisaient campagne à Java, «envoya Tcheng-kouei notifier les ordres impériaux au 木來由 Mou-lai-yeou [= Malāyu] et à d'autres petits royaumes; tous (les rois de ces pays) envoyèrent leurs fils ou leurs frères pour faire leur soumission» (*Yuan che*, k. 131, p. 8 v°, *apud* Pelliot, *Deux itinéraires*, p. 326-327).

1294. Le 10e mois, «au jour *yi-sseu*, on renvoya les ambassadeurs du 南巫里 Nan-wou-li (le Lāmurī des Arabes, au nord de Sumatra), du 速木答剌 Sou-mou-tou-la (état de Sumatra, sur la côte nord-est), du 繼沒剌矛 Ki-mo-la-mao (vraisemblable erreur de graphie pour 沒剌予 Mo-la-yu = Malāyu) et du 毯陽 T'an-yang (sur la côte orientale de Sumatra) pour qu'ils retournassent dans leurs pays. On leur fit don de tablettes au tigre avec double perle, de tablettes d'or et d'argent, d'or, de soieries, de vêtements suivant le rang de chacun. Antérieurement, lorsque Ye-hei-mi-che allait en campagne contre le Tchao-wa (Java), il avait appelé (à se soumettre à l'empereur) les royaumes situés au bord de la mer. Sur quoi, le Nan-wou-li et autres (pays) envoyèrent des gens pour faire acte d'obédience. Comme on interdit (aux navires) de commerce de prendre la mer, (ces gens) restèrent à la capitale. A ce moment (c'est-à-dire en 1294), on rapporta l'embargo (mis) sur le commerce; c'est pourquoi on les renvoya tous» (*Yuan che*, k. 18, p. 4 r°, *apud* Pelliot, *Deux itinéraires*, 327-328).

1295. La 1re année *yuan-tcheng* (1295) de Tch'eng-tsong,

Dharmarāja (pāli : Dhammarāja) «le Roi de la Loi», a été fondée ou plutôt peut-être simplement nommée par un roi siamois de ce nom (cf. Cœdès, *Documents sur la dynastie des Sukhodaya*, dans *B.É.F.E.-O.*, t. XVII, 1917, II, p. 44-45). — (2) Au mémoire cité dans la note précédente, ajouter un autre article de Cœdès, *Les origines de la dynastie de Sukhodaya*, dans *J. As.*, avril-juin 1920, p. 233-245.

le royaume de 暹 Sien [pron. anc. *Syam, khmèr *Syāṃ*] présenta une supplique en lettres d'or, priant la cour [chinoise] d'envoyer une mission dans ce royaume. Or, avant que cette supplique n'arrivât, on avait déjà envoyé une mission; c'est sans doute que ceux-là (c'est-à-dire les gens du Sien) ne le savaient pas encore. On donna à l'envoyé une tablette en or uni pour qu'il la portât à la ceinture. L'envoyé s'en retourna immédiatement; un ordre impérial envoya une mission pour partir avec lui. Comme les gens du Sien s'entretuaient depuis longtemps avec les 麻里予兒 Ma-li-yu-eul [=Malāyur], tous à ce moment se soumirent. Il y eut un ordre impérial disant aux gens du Sien : «Ne faites pas de mal aux Ma-li-yu-eul afin de tenir votre promesse» (*Yuan che,* k. 210, p. 5 v°, dans *Deux itinéraires,* p. 242).

1299. «La 3e année *ta-tö* (1299), au printemps, le 1er mois, au 1er jour qui était *kouei-wei,* les royaumes barbares Sien, des 沒剌由 Mo-la-yeou et du 羅斛 Lo-hou (sur le bas Ménam) vinrent chacun apporter en tribut des produits du pays. On accorda au prince héritier des barbares Sien une tablette au tigre» (*Yuan che,* k. 20, p. 1 r°, dans *Deux itinéraires,* p. 243).

1301. «C'est encore du même pays [de Malāyu] qu'il doit s'agir, dit Pelliot (*Deux itinéraires,* p. 328), quand il est dit (*Yuan che,* k. 20, p. 5 r°) que la 5e année *yuan-tcheng* (1301), le 3e mois, «au jour *meou-wou,* 馬來忽 Ma-lai-hou et d'autres îles de la mer envoyèrent des ambassadeurs à la cour.»

Dans mon mémoire sur *Malaka, le Malāyu et Malāyur* (*J. As.,* XIe série, t. XII, 1918, p. 134 et suiv.), j'ai déjà étudié ces textes et l'interprétation qui en a été donnée n'a pas cessé de me paraître vraisemblable. En 1295, au témoignage

du *Yuan che,* les Ma-li-yu-eul «s'entretuaient depuis longtemps» avec les gens du Sien, c'est-à-dire, à cette époque, avec les Thaïs ou Siamois de l'empire de Sukhodaya. Or, ni texte, ni inscription ou tradition d'où que ce soit, n'indique explicitement ou implicitement que les gens du Sien aient jamais fait campagne à Sumatra. L'argument est décisif et il faut situer ces Ma-li-yu-eul ailleurs que dans la grande île indonésienne. Comme l'inscription siamoise de Rāma Khamheng donne comme limites à l'empire de Sukhodaya = Sien, à la fin du XIII[e] siècle : au nord, Luang Phrabang sur le haut Mékong, et au sud, Ligor = Sithammarat, sur la côte orientale de la péninsule malaise, c'est au sud de Ligor qu'il faut rechercher ces Ma-li-yu-eul = Malāyur (appelés également Mou-lai-yeou, Mo-la-yu, Mo-la-yeou, Ma-lai-hou = Malāyu). La localisation de ces Ma-li-yu-eul ou Malāyu est précisée par les anciennes relations portugaises et le *Ming che.* «Les navires du Siam, rapportent les *Commentaires* d'ALBUQUERQUE (*Commentarios,* t. III, chap. XVIII, p. 94), ne viennent plus à Malaka avec leurs marchandises parce que [les Siamois] ont été constamment en guerre avec les Malaios (les Malāyu de Malaka).» Et plus loin (*ibid.,* chap. XXXVI, p. 179) : «Le roi [de Siam] a toujours été en guerre avec celui de Malaka; à cause de cela il ne fut pas fâché de voir [Malaka] détruit [par les Portugais].» Dans la notice que consacre à 滿剌加 Man-la-kia = Malaka, le *Ming-che* ou *Histoire des Ming,* il est dit que «en 1419, le roi de Malaka vint à la cour . . . En s'en allant, il affirma que le Siam paraissait disposé à attaquer son pays. En conséquence, l'empereur envoya l'ordre au Siam [de ne pas attaquer Malaka] et ce pays s'y conforma» (cf. GROENEVELDT, *Notes,* p. 250).

Les gens de Malaka sont donc des *Malayo* qui étaient «constamment en guerre» avec le Siam. Leur pays est limitrophe des possessions thaïs de Sukhodaya = Sien, que les Thaïs ont

conservées après leur descente sur le bas Ménam et que conservent encore leurs descendants, les Siamois modernes. Il me paraît hors de doute que ces *Malayo* sont identiques aux *Ma-li-yu-eul* du *Yuan che* qui, à la fin du XIIIe siècle, «s'entretuaient depuis longtemps» avec les gens du Sien = Siam. La concordance de ces informations de sources différentes me semble décisive dans ce sens. Le passage du *Yuan che* a trait à la période antérieure à 1295; les deux extraits des *Commentaires* font, au contraire, allusion à des faits postérieurs à la fin du XIIIe siècle, à ceux que signale le *Ming che*. Les textes chinois et portugais témoignent ainsi que l'état d'hostilité entre le Siam et ses voisins Malāyu de Malaka s'est maintenu pendant des siècles, malgré les interventions répétées de la cour de Chine pour le rétablissement de la paix entre les belligérants. On sait, enfin, qu'à l'époque mongole, l'*Histoire des Yuan* (1280-1368) ne fait aucune mention explicite de relations entre la cour de Chine[1] et le Malāyu ou le San-fo-ts'i de Sumatra.

En 1225, Tchao Jou-koua énumère dans son *Tchou fan tche*, quinze dépendances du San-fo-ts'i ou Çrīvijaya dont huit sont situées sur la côte orientale de la péninsule malaise (*supra*, p. 13). Quelque cinquante ans après, les Thaïs de Sukhodaya, autrement dit les Siamois, se rendent maîtres de la basse vallée du Ménam et de la partie septentrionale de la péninsule malaise jusqu'à Ligor. Cette dernière conquête enlève au Çrīvijaya ses possessions coloniales de la péninsule qu'il occupe, au plus tard, depuis le VIIIe siècle[2] (cf. *supra*,

[1] Cf. mon mémoire *Malaka, le Malāyu et Malāyur*, dans *J. As.*, XIe série, t. XII, 1918, p. 83 et suiv.

[2] L'ambassade chinoise envoyée au Cambodge en 1296, trouve la campagne dévastée par la guerre siamoise. «Dans la récente guerre avec les Siamois, dit le *Tchen-la fong tou ki*, le pays a été entièrement dévasté» (*Mémoires sur les coutumes du Cambodge* par Tcheou Ta-kouan, trad. et annoté par

XXIX, p. 41, l'inscription de Vieṅ Sa). La progression du Siam vers le Sud ne s'arrêta pas là et se poursuivit jusqu'aux détroits, car le *Ming che* rapporte qu'en 1403, Malaka payait au Siam un tribut annuel de quarante taels d'or (cf. Groeneveldt, *Notes*, p. 248 et un renseignement identique dans le *Ying yai cheng lan*, *ibid.*, p. 243). Dans son كتاب الفوايد daté de 1489-1490, Ibn Mājid dit également (ms. 2292, folio 53 r°, l. 5-6) : وسَنْجَافُور (*sic*) أَزْيَدْ خمسة واتقطع برّ السِّيام « Singapour est par plus de 5 [*iṣbaʿ* des Farkadayn] et c'est là que se termine la côte du Siam ». Sulaymān al-Mahrī, dans son كتاب المنهاج, qui est de la première moitié du xvie siècle, s'exprime dans le même sens (ms. 2559, folio 71 r°, l. 5-6) : الفرقدان خمسة سنجافور وهى آخر برّ السيام من الجنوب « [Là où] les Farkadayn sont par 5 [*iṣbaʿ*, gît] Singapour ; elle [est située] à l'extrémité de la côte du Siam, dans le sud ».

Pendant le dernier quart du xiii[e] siècle, le glorieux empire sumatranais s'écroule. La longue campagne des Javanais (1275-1293) a mis fin à l'hégémonie politique, militaire et navale du San-fo-ts'i en Insulinde et aboutit à une sorte de protectorat, car Tuhan Janaka, roi du Malāyu de Sumatra, était fils de la princesse sumatranaise Dara Jiṅga ramenée par les troupes victorieuses, qui épousa un roi non dénommé, sans doute javanais[1]. A la même époque (1276 et années suivantes), Čandrabhānu envahit deux fois Ceylan et éprouve une double défaite[2]. Enfin, les Thaïs de Sukhodaya s'emparent de toutes les possessions coloniales du San-fo-ts'i sur la péninsule malaise. Les ambassades à la cour de Chine qu'on trouvera mentionnées plus loin ne doivent pas donner le

Paul Pelliot, dans *B.É.F.E.-O.*, t. II, 1902, p. 173 ; cf. également p. 131). Ces faits de guerre sont de la même période que la conquête des colonies sumatranaises de la péninsule malaise.

(1) *Vide supra*, p. 226.

(2) *Vide supra*, p. 228 et p. 172, n. 1.

change : l'empire a vécu et la cour impériale recevra désormais l'hommage d'un simple vassal de Java. Raden Vijaya dont le nom de règne fut Çrī Kĕrtarajasa, fonde en 1216 çaka = 1294 l'empire de Majapahit dont il est le souverain (*prabhu*, cf. *Pararaton*, trad. Brandes, éd. Krom, p. 123). Il avait successivement épousé les quatre filles de Kĕrtanagara et la princesse sumatranaise Dara pĕṭak ramenée par les troupes javanaises victorieuses (*supra*, p. 226). Un second grand empire se lève en Insulinde, héritier des possessions de l'ancien Çrīvijaya. Dans son *Nāgarakĕrtāgama* qui est daté de 1287 çaka = 1365, Prapañča les énumère complaisamment à la louange de son maître Hayam Vuruk, *alias* Çrī Rājasanagara et Saṅ hyaṅ Vĕkas iṅ sukha[1], dans les chants 13, 14, 15, 16 (cf. *Nāgarakĕrtāgama*, éd. et trad. Kern, 2e éd. Krom, p. 50 et suiv.) et 83, strophe 4 (*ibid.*, p. 186) : ce sont l'Insulinde et la péninsule malaise à peu près tout entières; le Čampa, le Cambodge et d'autres pays de l'Inde transgangétique «sont des amis constants» (chant 15); «sans arrêt, venaient en foule toutes sortes de gens des autres pays; du Jambudvīpa (l'Inde), du Cambodge, de la Chine, du Yavana, du Čampa, du Karnāṭaka, etc., du Gauḍa (l'actuel Gaur en Inde orientale) et du Siam; ils venaient par des navires avec de nombreux marchands, des moines et de distingués brahmanes; ceux qui vinrent furent accueillis et restèrent volontiers [dans le pays]» (chant 83, strophe 4). Ce sont les termes mêmes du poème vieux-javanais. La réalité historique est naturellement un peu en deçà des exagérations attendues d'un poète de cour. La حكايت راج فاسى ou *Histoire des rois de Pāsè* (cf. mes *Relations de voyages*, t. II, p. 666-669) donne, semble-t-il, un tableau plus exact de l'expansion territoriale de l'empire javanais en Insulinde; mais, cette rectification faite, il n'est pas douteux que les souverains

[1] Pour ce nom, cf. N. J. Krom, *De begraafplaats von Hayam Wuruk*, dans *Bijdragen tot T., L. en V. van Nederlandsch-Indië*, deel 75, 1919, p. 25-27.

de Majapahit fussent en relations avec tous les états de l'Extrême-Orient à l'exception du Japon, et que de l'Inde à la Chine, on tînt en juste considération le pays et les hommes qui avaient victorieusement repoussé l'attaque des troupes de Ḫubilaï Ḫān.

1325. Information sur l'Insulinde occidentale dans la cosmographie de Dimašḳī (*supra*, p. 73).

1273-1331. Autres informations fournies par Abūlfidā (*supra*, p. 74).

?. Récits consignés dans les *Mille et une nuits* (*supra*, p. 162) et le *Livre des Merveilles de l'Inde* (*supra*, p. 62-63).

1365 = 1287 çaka. Le *Nāgarakĕrtāgama* fournit des renseignements détaillés sur l'île de Sumatra qu'il désigne sous le nom de *Tanah ri Malayu* «pays de Malayu» (*supra*, p. 183).

1373. Le roi du San-fo-ts'i 怛麻沙那阿者 Ta-ma-ša-na-a-tchö envoie une ambassade en Chine. Il y avait alors trois rois dans le pays (*supra*, p. 25).

1374 et 1375, au 1er mois. Le roi 馬那哈寶林邦 Ma-na-ha Pao-lin-pang = Mahārāja de Palembaṅ envoie deux ambassades (*supra*, p. 25).

1375, au 9e mois, ambassade envoyée par 僧伽烈宇蘭 Seng-k'ie-liĕ-yu-lan, l'un des trois rois du San-fo-ts'i (*supra*, p. 25, et cf. *J. As.*, juillet-août 1919, p. 196, n. 2).

1376. Mort du roi Ta-ma-ša-na-a-tchö auquel succède son fils 麻那者巫里 Ma-na-tchö Wou-li = Mahārāja Wuli (?) qui envoie une ambassade à la cour de Chine l'année suivante pour demander son exequatur à l'empereur. «A cette époque,

ajoute le texte, le San-fo-ts'i avait été déjà conquis par Java. Le roi de ce dernier pays [c'est-à-dire l'empereur de Majapahit] apprenant que l'empereur de Chine avait nommé un roi pour le San-fo-ts'i, devint très en colère et envoya des gens qui tendirent une embuscade aux envoyés impériaux [apportant l'exequatur de la cour de Chine] et les assassinèrent.» Le *Ming che* ajoute ensuite cette curieuse phrase : «L'empereur de Chine ne pensa pas qu'il eût le droit de punir le roi de Java pour cela. Après cet événement, conclut l'*Histoire des Ming*, le San-fo-ts'i devint peu à peu de plus en plus pauvre et n'envoya plus de tribut» (*supra*, p. 25-26).

XVe siècle. A partir de 1405, des désordres se produisent et des Chinois établis dans le pays s'emparent du pouvoir avec l'aide de compatriotes du Fou-kien et de Canton. L'ancienne dynastie des Çailendra n'existe plus ou ses représentants dégénérés passent complètement inaperçus et disparaissent, tels, au XIXe siècle, les derniers successeurs des grands Mongols de l'Inde.

Reste le Malāyu propre, je veux dire l'ancien suzerain du Çrīvijaya au VIIe siècle, l'actuel pays de Minaṅkabaw. L'épigraphie ne nous fournit que quelques noms de souverains aux XIIIe et XIVe siècles. Les inscriptions sont généralement assez développées, mais leur contenu est totalement dénué d'intérêt en dehors du nom royal et de la date. Celle de 1208 çaka (*supra*, p. 179) est extrêmement importante; celle de 1250 ± est importante aussi, car elle est rédigée en cambodgien et a été trouvée dans une ancienne possession de l'empire sumatranais. Les autres textes épigraphiques n'ont de valeur que par les noms des rois dont elles commémorent les règnes. En voici la trop courte liste :

1250 ± ? : *Trailokyarāja-maulibhūṣaṇa-varmadeva* = le Var-

madeva — ornement du diadème — du roi des 3 mondes (*supra*, p. 181).

1208 ç. = 1286 : *Tribuvanarāja-mauli-varmadeva* = le Varmadeva — diadème — du roi des 3 mondes (*supra*, p. 181).

?. Advayavarman, père du roi suivant.

1269 ç = 1347 : Ādityavarman (ou Udayādityavarman, ou encore A[ ]yādityavarma) *rājendra-maulimaṇi* (var. *mauli-mali*)-*varmadeva* = le Varmadeva — joyau du diadème de l'Indra des rois. Il en est question dans les inscriptions de 1278 ç. = 1356, 1269 ç. = 1347. L'inscription de sa pierre tombale de Kubur Raja (Minaṅkabaw) est datée de 1300 ± ç. = 1378 et il y est titré *Kanakamedinīndra* « souverain de la terre de l'or » = *suvarṇabhūmi* du Malāyu de l'inscription de 1208 çaka ci-dessus (*supra*, p. 182).

?. Anaṅgavarman, fils du précédent; il fut probablement son successeur (*ibid.*).

1489. Description de Sumatra par le *muʿallim* Ibn Māǰid (*supra*, p. 79-84).

xviᵉ siècle (première moitié du —). Description de Sumatra d'après العمدة المهرية et كتاب المنهاج du *muʿallim* Sulaymān al-Mahrī (*supra*, p. 83-104).

Nous sommes redevables à Newbold, l'auteur du *Political and statistical account of the British settlements in the Straits of Malacca* (2ᵉ vol., in-8°, Londres 1839), de la connaissance d'un document de haute importance appelé *Trumba pusaka* « loi de succession », *Trumba pusaka Minaṅkabaw* « loi de succession du Minaṅkabaw », ou encore *Trumba Minaṅkabaw* « loi du Minaṅkabaw », dont j'ai récemment donné une traduction nouvelle (dans *Malaka, le Malāyu et Malāyur*, *J. As.*, XIᵉ série, t. XII,

1918, p. 51 et suiv.). Ce document a été rédigé vers 1826; c'est une lettre d'intronisation de Rāja Lābu comme *Yaṅ di-pĕrtuan* (litt. : «celui qui est fait maître, qui est reconnu comme maître», le souverain suprême) des quatre états dissidents de la péninsule malaise qui continuaient à reconnaître l'autorité traditionnelle du Minaṅkabaw. Le signataire du *Trumba pusaka* est le Grand Sultan Mahārāja di rāja de Minaṅkabaw. Il affirme une suzeraineté purement nominale, mais qui rappelle une ancienne suzeraineté effective, sur l'île de Sumatra tout entière et sur l'état javanais de Bantĕn ou Bantam qui faisaient partie de l'ancien Çrīvijaya. Si on se rappelle qu'en 1826, le sultan de Minaṅkabaw était un simple souverain indigène soumis à la Hollande et qu'il intronisait un autre souverain indigène résidant en territoire colonial anglais, on pourra juger du prestige qu'avait conservé, longtemps après la conquête étrangère, l'héritier des titres et prérogatives du grand empire sumatranais disparu. Quatre *Yaṅ di-pĕrtuan* de la péninsule malaise furent successivement désignés et intronisés par le sultan de Minaṅkabaw : Adil qui mourut en 1795 ou 1796; Hītam, mort en 1808; Leṅgaṅ Laut, mort en 1824. Rāja Lābu intronisé en 1826, ne régna que six ans. A partir de 1832, son successeur fut désigné dans le pays même et on n'eut plus recours au sultan de Minaṅkabaw. Les exigences de la politique coloniale mirent fin à la pratique qui consistait à demander à un souverain soumis à la Hollande, la nomination du chef des sujets britanniques indigènes de la péninsule malaise.

Tels sont les renseignements que nous fournissent les textes sanskrits, pālis, chinois, tamouls, arabes, persans, cambodgiens, siamois et indonésiens pendant quelque quinze siècles. Ces informations présentent de grandes lacunes que l'avenir comblera peut-être; mais les faits parvenus à notre

connaissance, ceux surtout qu'a rapportés Yi-tsing, sont assez nets et précis pour faire revivre la grandeur de l'ancien empire sumatranais. Le Çrīvijaya entre dans l'histoire générale de l'Asie orientale au moment où règnent, en Chine, la grande dynastie des T'ang (618-906); à Bagdād, les illustres khalifes abbassides Hārūn ar-Rašīd (786-809) et son fils Al-Māmūn (813-833), tous deux contemporains de Charlemagne. L'Inde a accompli cet autre miracle insoupçonné : la création à Sumatra d'un centre de civilisation indonésienne, qui dès le VIII[e] siècle, avait pour roi un souverain čakravartin dont la renommée s'étendra, au X[e], jusqu'au lointain Népal.

On aurait dû s'en douter plus tôt[(1)]; mais nous avons tous été victimes d'une illusion d'optique. Les relations occidentales sur l'Insulinde de la fin du XIII[e] et du XIV[e] siècles (Marco Polo, Odoric de Pordenone) et des siècles des découvertes (relations portugaises, hollandaises, anglaises et françaises), présentent généralement Java comme une île riche, prospère et d'antique civilisation; Sumatra, au contraire, est un pays de sauvages et d'anthropophages. Cette impression s'accentue et se précise au fur et à mesure qu'on retrouve à Java des ruines de palais et de temples d'une incontestable grandeur; elle s'établit définitivement et s'impose par la découverte de ce splendide monument qu'est le Boro-Bodur, achevé dans le courant du IX[e] siècle[(2)].

(1) Dans une note à sa traduction du *Ta t'ang si yu k'ieou fa kao seng tchouan* de YI-TSING, CHAVANNES (*Religieux éminents*, 1894, p. 105) avait montré l'identité du Che-li-fo-che et du Zabedj (*sic*) et rappelé le passage de Bīrūnī sur le *suvarṇadvīpa* (*supra*, p. 64). Ainsi présentée, l'identification n'allait pas de soi, car il n'y a aucun rapport phonétique entre les transcriptions chinoise et arabe; elle ne fut pas adoptée. Quinze ans après, GERINI la reprit dans ses *Researches on Ptolemy's geography of Eastern Asia* (Londres, 1909, in-8°; voir à l'index, s. v° *Zābej*) où il transcrit également *Zābej*. A son habitude, l'auteur restitue toutes les formes imaginables sans s'arrêter à la seule correcte avec ج en fonction de gutturale sonore; et on n'en tint pas compte.

(2) Cf. *Archaeologisch Onderzoek in Nederlandsch-Indië*. III. *Beschrijving van*

IMPRIMERIE NATIONALE.

Tout récemment encore, l'île voisine ne présentait rien de pareil. Ses titres sur pierre à une ancienne culture étaient peu nombreux et inconnus, donc inexistants pour l'historien. Sa population actuelle ne conserve pas de traces d'un glorieux passé : Atchinais du Nord, Bataks de l'Ouest, Malais de l'Est, Minaṅkabaws et Lampoṅs du Sud ont tout à fait allure de barbares. Les textes chinois qui ont tant à nous apprendre sur Sumatra n'avaient pas été traduits; les inscriptions tamoules et les géographes arabes étaient mal interprétés. Nous sommes enfin mieux informés grâce aux recherches entreprises sur place et à l'étude d'un grand nombre de documents orientaux. La réunion de tous ces témoignages est singulièrement instructive et il s'en dégage, presque automatiquement, un point de vue nouveau qui est exposé dans ce mémoire.

Kern termine son article intitulé : *Java en het Goudeiland volgens de oudste berichten*[1] par les conclusions suivantes : « 1° D'après la conception dominante, Suvarṇadvīpa et Yavadvīpa étaient une [seule et même île]; 2° deux îles initialement différentes furent confondues l'une avec l'autre; 3° au sens propre, Suvarṇadvīpa est Sumatra, et Yavadvīpa, Java; 4° Sumatra (ou une partie de Sumatra) et Java ont été considérées comme un tout, peut-être parce que les deux îles faisaient partie d'un même groupement politique; 5° par Yavakoṭi

Barabudur, samengesteld door N. J. Krom en T. van Erp. I^te deel. *Archaeologische Beschrijving door* N. J. Krom, s'Gravenhage, 1920, gr. in-4°, VIII-791 pages, avec atlas de 442 planches in-folio. Sur cette magistrale publication, cf. le compte-rendu de Finot, dans *B.É.F.E.-O.*, t. XX, 1920, IV, p. 138-149. D'après l'étude paléographique des épigraphes, Kern fixait la date de construction du Boro-Budur vers 850; Krom indique 750 à 800 de notre ère. Il est à peu près certain que ce temple fameux a été achevé dans le courant du IXe siècle (Finot). D'après une récente note de Coedès (*A propos de la date d'édification d'Angkor Vat*, dans *J. As.*, janvier-mars 1920, p. 96-99), « Angkor Vat ne saurait être antérieur à 1112 A. D. ».

(1) Publié en 1869 dans les *Bijdragen*, réimprimé en 1916 dans le t. V des *Verspreide geschriften*, p. 314.

«la pointe de Yava»[1], on a désigné proprement le cap oriental de Java.» À mes yeux, ces conclusions ne sont pas entièrement justifiées. Sumatra et Java ont été, il est vrai, désignées sous le même nom : *Yava* et ses dérivés; nous en avons l'assurance certaine pour Sumatra par MARCO POLO et les textes arabes jusqu'au XIVe siècle (voyage de IBN BAṬŪṬA). Mais, dans les passages du *Rāmāyaṇa* et de la *Géographie* de PTOLÉMÉE que j'ai reproduits (*supra*, p. 202 et 209), Yavadvīpa est pour moi, Sumatra. Des environs de notre ère à la seconde moitié du IIe siècle, Java était vraisemblablement moins bien connue que Sumatra dont la richesse en or est notée comme un fait remarquable par VĀLMĪKI et par le géographe alexandrin. Ce n'est que beaucoup plus tard que cette richesse a été inexactement attribuée à Java, grâce sans doute à l'identité de nom des deux îles et parce que *Yava* > *Jāwa* désigna postérieurement la seule île de Java. Enfin, *Yavakoṭi* me semble plutôt devoir être interprété par «pointe de Yava = Sumatra».

Cet article a été écrit en pieux hommage à la mémoire de Hendrik KERN[2]. Le maître regretté auquel l'Institut royal de La Haye élève le beau monument, *perennius aere*, que sont les *Verspreide Geschriften*, était un orientaliste illustre; mais il fut aussi un grand citoyen épris de vérité et de justice, inflexible en matière de droit et d'honneur, affectueux et tendre dans son milieu familial, fidèle et dévoué à ses amis et ses élèves, inlassablement obligeant à tous, ainsi qu'en peut témoigner, avec bien d'autres, le signataire de ces lignes[3]. Le savant était chez lui, de premier ordre; l'homme fut toujours égal au sa-

(1) *Vide supra*, p. 213.

(2) Né le 8 avril 1833, KERN est décédé le 4 juillet 1917. Cf. l'article nécrologique auquel il est fait allusion dans la note suivante.

(3) Cf. l'article nécrologique de SNOUCK HURGRONJE, dans *Bijdragen tot de T., L. en V. van N.-I.*, deel 73, 1917, notamment p. VII.

vant. Tel parmi nous son souvenir demeure, admirable modèle et perpétuel enseignement[1].

(1) MM. N. J. Krom et Ph. S. van Ronkel, de l'Université de Leyde; Gaudefroy-Demombynes et Paul Pelliot m'ont obligeamment fourni de très utiles indications. Je leur en exprime ici mes plus cordiaux remerciements.

TABLE DES MATIÈRES.

DEUX INSCRIPTIONS COUFIQUES
DU ČAMPA,

PAR

PAUL RAVAISSE.

Les deux inscriptions arabes qui font l'objet de cette étude ont été découvertes, il y a quinze ou vingt ans, « sur un point non éloigné de la côte annamite, par un officier de la marine française », qui en prit sur place les précieux estampages — sans compter un croquis — dont on trouvera ici la reproduction.

Ce sont, autant qu'il est permis de le croire en l'état actuel de nos connaissances, les derniers vestiges subsistant d'une colonie musulmane établie au moyen âge dans le royaume du Čampa, en un centre urbain dont les hautes herbes de la brousse auraient depuis un temps inappréciable recouvert les ruines, vraisemblablement quelque part dans la vallée de Phan-rì et de Phan-rang, que les Čams regardent encore aujourd'hui comme leur lieu d'origine, tandis qu'on les voit groupés au Binh Thuăn, le dernier refuge de leur nationalité en Annam[1].

[1] Cf. E. Aymonier, *Les Tchams et leurs religions*, Paris, 1891; *Légendes historiques des Tchams* (*Excurs. et Reconn.*, t. XIV, n° 32); A. Cabaton, *Nou-*

A son retour d'Indochine, cet officier, dont on ne sait plus le nom, crut bon de remettre sa petite moisson épigraphique au savant indianiste A. Barth, lequel jugea meilleur, dès le premier coup d'œil, de s'en dessaisir en faveur de son confrère de l'Institut H. Derenbourg, tout à fait qualifié, en effet, pour en faire profiter la science.

Mais H. Derenbourg, qui dédaignait de propos délibéré cette menue monnaie de la civilisation musulmane et se déchargeait volontiers sur son ancien disciple du soin d'en tirer le meilleur parti, me passa, peu de temps avant sa mort, les trois feuilles vagabondes, en ne me donnant pour tout renseignement, sur ces inscriptions rarissimes, sur le lieu et la date de leur découverte et sur leur inventeur, que la très sommaire indication qu'on vient de lire. Il est probable qu'il n'en avait pas appris davantage de la bouche de Barth.

Après avoir pris des deux inscriptions une connaissance plus ou moins satisfaisante, à cause de certaines difficultés initiales de lecture dont la solution n'avait rien à attendre de l'impatience, je les gardai soigneusement par devers moi, les laissant reposer en compagnie d'autres documents de même ordre, quand d'amicales instances vinrent me décider à mettre mes premières notes en état, à reviser complètement mon déchiffrement et à en faire connaître le résultat à ceux qu'une épigraphie de provenance aussi exceptionnelle est capable d'intéresser, les sinologues et les arabisants.

velles recherches sur les Chams, Paris, 1901; le P. Durand, *Les Chams Banis*; – *Note sur les Chams* (*Bull. de l'École fr. d'Extr.-Orient*, III, 54-62, 447-554, 597-603; V, 368-386); A. Cabaton, *Notes sur l'Islam dans l'Indochine française* (*Revue du Monde musulman*, I, 27-47); *Les Chams musulmans de l'Indochine française* (*ibid.*, p. 129-180); art. *Chams*, dans l'*Encycl. of Religion and Ethics*, I, 340-350; art. *Indochine*, dans l'*Encycl. de l'Islam*, II, p. 537 et suiv.; Georges Maspero, *Le Royaume de Champa*, Leide, 1914 (extr. du *T'oung Pao*, mars 1910-mai 1913).

I

ÉPITAPHE D'ABŪ KĀMIL AḤMAD LE GARDE-CHEMINS.

Celle de ces deux inscriptions qui est datée et complète (à deux lignes près) est gravée en un relief assez accentué, semble-t-il, sur le cippe qu'il est d'usage en Islâm d'ériger au chevet d'une tombe[1]. Suivant les cotes qui accompagnent le croquis pris sur place, ce cippe mesure d'une extrémité à l'autre 1 m. 055 de hauteur et présente une forme légèrement conique. A 0 m. 88 de la base, dont le diamètre est de 0 m. 15, un bandeau fruste, large de 0 m. 045 et donnant le diamètre maximum 0 m. 19, ceinture le sommet du fût proprement dit, sur lequel repose, par le raccord d'une gorge circulaire, une espèce de sphère aplatie de moitié, mesurant, gorge comprise, 0 m. 13 de hauteur et, exactement comme le bandeau, 0 m. 19

[1] Une tombe musulmane (*qabr* قبر) se compose en premier lieu d'une fosse ou d'un caveau construit en briques (*turba* تربة). Tout ce qui se trouve au-dessus : dalle, table, etc., même une coupole (cf. QUATREMÈRE, *Sultans Mamlouks*, II, 2e part., p. 79) s'appelle *tarkība* تركيبة «ce qui est assemblé, monté, agencé». Au chevet de la *tarkība* est dressé le *šāhid* شاهد, pilier, cippe ou stèle, sur quoi est inscrite l'épitaphe, à tout le moins la *šahāda* شهادة du défunt, c'est-à-dire l'acte par lequel il atteste يشهد qu'il a fait en mourant sa profession de foi, ce qui doit lui permettre de répondre sans crainte à l'interrogatoire des deux anges Nakīr et Munkar en vue de la rétribution des récompenses et des peines. Souvent, lui faisant vis-à-vis, une seconde pierre est dressée au pied de la tombe. Le *qabr* est quelquefois renfermé dans un édifice à coupole (*qubba* قبّة). Cf. LANE, *Modern Egyptians*, London, 1871, II, p. 225 et suiv. et figures. — Mahomet a formellement interdit la *tarkība*; mais on a de bonne heure passé outre à cette défense : son propre tombeau, à Médine, en fournit la preuve. Mû par un pieux scrupule, Sulṭān Murād, tué à Kossovo en 1389, tourna ingénieusement la difficulté, quand il édifia le somptueux *turbeh* destiné à abriter sa dépouille mortelle, à Brousse. Sa tombe consiste, en effet, en une sorte de sarcophage de marbre sans fond ni couvercle, rempli de terre et placé au centre d'un monument dont le dôme, percé d'une large baie circulaire, est ouvert au ciel.

de diamètre. Ce genre de couronnement est, on le sait, un motif particulier à l'art funéraire islamique et n'exclut pas la variété; c'est l'image stylisée d'un turban, ce qui revient à dire qu'il s'agit ici d'un musulman, une femme musulmane n'ayant droit qu'à une modeste colonnette ou à une simple stèle, le plus souvent sans autre emblème révélateur, mais non sans l'épitaphe due à sa mémoire [1].

Sur la matière dans laquelle a été taillé ce vestige d'une tombe sans doute détruite, nous n'avons aucun renseignement. C'est, du reste, une question secondaire en regard de l'importance de l'inscription en fort beaux caractères coufiques qui en constitue le véritable décor.

Cette inscription, suivant une probabilité d'ordre épigraphique, compte quinze lignes, chacune marquant o m. o45 de hauteur. Mais, sur ce nombre, treize lignes pleines nous sont seulement fournies par l'estampage, une feuille de papier Whatman aux dimensions réduites à o m. 615 sur o m. 35, qui s'est dès lors trouvée trop courte pour couvrir tout le champ de l'inscription. L'existence de la quatorzième ligne est sûre, attendu que l'extrémité des caractères coufiques à hampe est nettement visible sur o m. o1 au-dessous de la précédente. Et il est, en outre, de toute vraisemblance qu'elle est suivie d'une quinzième et dernière ligne, longue au plus de o m. 20, la plus courte de toutes en raison de la place qu'elle occupe au plus près (o m. 18) de la base du cippe en tronc de cône; par là se continue et s'achève la profession de foi du défunt, formule-type amorcée à la treizième ligne, avec, pour clore l'épi-

[1] On ne connaît pas de *šāhid* datant du ve siècle Hég. et coiffé du turban. Celui-ci serait une pièce peut-être unique. — Le sommet d'un *šāhid* de femme est parfois couronné d'un réseau de guirlandes, qui ne sont que des tresses de cheveux stylisées. C'est toutefois d'un art récent. Cf. le *Catalogue du Musée de l'Art arabe au Caire*, par Herz-Bey, Caire, 1906, p. 35, fig.

taphe, la brève parole du Coran attendue, puis les deux mots lapidaires et sacramentels du *Kyrie eleison* musulman.

L'inscription se développe ainsi sur une longueur de 0 m. 70, verticale à droite, c'est-à-dire au commencer des lignes, et sur une largeur variant de 0 m. 28 en haut à 0 m. 20 en bas, dégression oblique en rapport avec la forme conique du monument. Elle occupe, immédiatement au-dessous du bandeau, les quatre cinquièmes du fût dont elle contourne assez la courbe pour que le regard du lecteur ne puisse embrasser qu'une partie du texte à la fois.

L'estampage en a été levé sur l'original avec un soin qui dénote une certaine expérience. Mais le manque de souplesse d'un fort papier à dessin et l'emploi du tampon d'étoffe frotté de plombagine ont donné au profil des caractères gravés et principalement des fleurons de remplage un aspect trop flou pour que l'œil en puisse aisément deviner les épaisseurs. Ce genre d'estampage, si l'on ne se hâte de passer l'épreuve au fixatif, comme ç'a été ici le cas, finit toujours par produire l'effet d'un estompage. Ces inconvénients ne font le compte ni de la paléographie ni de l'épigraphie. Quelque bonne épreuve photographique est de beaucoup préférable pour la reproduction exacte des reliefs, ou encore un estampage obtenu au moyen du classique et spécial papier de chiffon bien imbibé d'eau, tamponné à la brosse et séché à fond sur l'original, dont on obtient ainsi un véritable moulage, plus ou moins épais, rigide et indélébile, suivant le nombre de feuilles surestampées.

Estimons-nous heureux cependant en constatant que le champ des intervalles, n'ayant été que légèrement touché par le frottis, grâce sans doute à la saillie des caractères, sinon à l'habileté de l'opérateur, la plus grande partie de cette inscription n'en paraît que plus sombrement teintée.

Soit à cause d'une détérioration accidentelle, soit que le

tampon, promené tout d'abord de haut en bas sur la gauche, se trouvât, pour commencer, mal imprégné de mine de plomb, les deux derniers mots des lignes 1 et 2 et la dernière lettre des lignes 5 et 6 ont pour ainsi dire complètement disparu. Ce ne sont, au surplus, que des défectuosités sans conséquence pour le bon déchiffrement de l'épigraphe, dont le texte, facilement rétabli en ses points obscurs, est ainsi conçu :

1 بسم اللّه الرحمن الرحيم [صلّى الله]
2 على النبى محّمد وآله وسلّم تسليمًا. [هو]
3 اللّه خالق كلّ شىّ وربّ كلّ حىّ. ومُبلى كلّ
4 جديد ومُفنى كلّ وليد. المنفرد بخَلْق الأ
5 بَد والباق بعد كلّ أحد. الّذى أحصَا[ى]
6 الأعمال وكتب الآجال. وهو الكبير[ر]
7 المتعال. هذا قبر أحمد بن ابى إبرا
8 هيم بن ابى عرّادة الرهدار المعر
9 وف بابى كامل توفّى ليلة الخميس فى
10 السرّ الكط من صفر سنة إحد
11 ى وثلاثين واربعماية. وهو يشهد
12 ألّا إله الّا اللّه وانّ محمدًا رسول
13 اللّه وانّ الجنّة والنار والبعث وا
14 [لميزان حقّ ـ إنَّ السَاعَةَ لآتِيَةٌ
15 لا رَيْبَ فيها ـ رحمه اللّه]

1 *Au nom du Dieu clément et miséricordieux! [Que Dieu bénisse]*
2 *le Prophète Moḥammed et sa famille et leur donne le Salut!* *[Il est]*

I. Épitaphe d'Abū Kāmil Aḥmad le Garde-chemins.

3 *le Créateur de toute chose, le Maître de tout ce qui vit; Celui qui use tout*

4 *ce qui est nouveau*[1] *et fait rentrer dans le néant tout ce qui est engendré*[2]; *le seul dont l'Éternité soit l'essence*

5 *et qui demeurera après chacun* (de nous); *Celui qui compte*

6 *les actions et écrit les destinées* (des hommes). *Il est le Grand,*

7 *le Sublime. — Ceci est le tombeau d'Aḥmad, fils d'Abū Ibrā-*

8 *hīm, fils d'Abū ʿArrāda, le Garde-chemins,*

9 *connu sous le nom d'Abū Kāmil, qui mourut dans la nuit du Jeudi,*

10 *la dernière, celle du vingt-neuf de Ṣafar, l'an*

11 *quatre cent trente et un*[3], *attestant lui-même*

12 *qu'il n'est pas d'autre dieu que Dieu, que Moḥammed est l'Envoyé*

13 *de Dieu, que le Jardin* (du Paradis), *le Feu* (de l'Enfer), *la Résurrection et la*

14 [*Balance* (du Jugement dernier)[4] *sont la Vérité même.* «Certes, l'Heure viendra,

15 il n'y a pas à en douter[5].» — *Qu'Allāh lui fasse miséricorde!*]

(1) Entre autres choses, le jour et la nuit, c'est-à-dire les deux temps qui se renouvellent sans cesse الجديدان.

(2) Paraphrase de : «Tout ce qui est sur cette terre passera dans le néant», كُلُّ مَنْ عَلَيْهَا فَانٍ (*Coran*, LV, 26).

(3) Cette date répond au 21 novembre 1039 de J.-Chr., d'après les *Vergleichungs-Tabellen der mohammedanischen und christlichen Zeitrechnung* de F. Wüstenfeld, Leipzig, 1854, p. 18.

(4) *Jannat el-Firdaus*, cf. *Coran*, XVIII, 107. Le Coran mentionne huit paradis, chacun sous un nom différent. *Nār el-Jahannam*, cf. *Coran*, II, 22. La *Balance* dans laquelle est pesée la valeur des œuvres et même des pensées, et, au figuré, l'examen et l'évaluation qui auront lieu au jour du Jugement; cf. *Coran*, XXI, 47-48. Une balance figure comme symbole parmi les ornements sculptés de quelques palais ou mausolées d'empereurs Mongols de l'Inde. Voir Dr G. Le Bon, *Les monuments de l'Inde*, Paris, 1893, p. 185, pl. 279.

(5) *Coran*, XL, 61. Cette annonce de l'Heure suprême revient plusieurs fois dans le Coran : XVIII, 20; XXII, 7; XLV, 31; LIV, 1. Cf. P. Casanova, *Mohammed*

La paléographie de cette inscription est fāṭimite; la date ferait-elle défaut, qu'on ne pourrait s'y tromper. On retrouve ici la plupart des traits particuliers aux grandes et petites inscriptions, historiques et autres, d'une période brillante qui s'étend du milieu du xe siècle à la fin du xiie. Ainsi, la queue des lettres finales ou isolées ن, ق, م (deux fois sur quatre) et ي — mais non ر et ز, exception rare — se recourbe en demi-orbe et se dresse en une hampe verticale épanouie au sommet; en outre, le champ, au-dessus des lettres basses, est semé par endroits du fleuron formé par le rapprochement de deux palmettes accolées, qu'on pourrait prendre pour quelque fleur de lis. Ces particularités, qui ne se manifestent que timidement jusqu'alors, se généralisent à partir de cette époque, constituant les premières caractéristiques de l'écriture si improprement et si longtemps décorée depuis l'erreur de Golius (1596 †1669) du nom de coufique *carmathique,* désormais dénommé *fāṭimite,* à juste titre, et qui n'est, en somme, qu'une série de variétés du coufique primitif.

Cette jolie inscription offre d'autres traits significatifs dans leur originalité. Par exemple, les hampes des lettres ط, ك et le trait essentiel des signes en ح affectent la courbe gracieuse d'un col de cygne, dessin que l'on remarque aussi dans le corps du ه initial ou médian (l. 6, 7, 8, 11), ce qui donne à cette lettre un grand cachet d'élégance. Le ط a sa boucle ouverte, ainsi que le ك, et la différence qu'il y a entre eux ne consiste guère que dans le dessin du jambage supérieur (l. 10, le quantième du mois). Au contraire, la boucle en retour du ل final est réduite la plupart du temps à sa plus simple expression, ce qui risque de le faire confondre avec ا final. Le م est un anneau placé au-dessus de la ligne. Comme à l'accoutumée,

et la fin du monde, Paris, 1911, *passim.* — C'est d'après une inscription tumulaire inédite, datée de l'an 284 (897), et dont je possède un bon estampage, que je reconstitue la fin de l'épitaphe d'Abū Kāmil.

le ع ou غ médian reste motif à décor; c'est une baie d'eucalyptus stylisée. Enfin le ى final, avec son appendice rectiligne plus ou moins allongé sous le mot, semble calqué sur la même lettre dans l'inscription du Miqyās, tandis que, isolé, il affecte une forme étirée peu commune, une sorte de crosse (l. 5, 11), dont je trouve la réplique dans une inscription de pierre tombale égyptienne datée de 470 (1077), où le caractère fāṭimite est traité d'après une conception identique[1].

On remarquera de quelle façon ingénieuse et décorative le graveur a fait grimper le long de la marge la seconde moitié du mot يشهد, parce qu'il manquait de place pour l'inscrire tout au long en fin de ligne et qu'il n'avait pas la ressource de le couper en deux comme pour les mots الأبد (l. 4-5), ابراهيم et المعروف (l. 7-8-9), إحدى (l. 10-11), والميزان (l. 13-14). Ce n'en sont pas moins des négligences, probablement dues à une esquisse peu poussée et qu'on ne rencontre guère dans l'épigraphie de haut style.

Parmi les accidents signalés tout à l'heure : mots ou lettres manquant à l'appel, d'ailleurs restitués dans la transcription, le mot أحصى (l. 5 *in fine*) reste visiblement écrit أحصا. C'est une de ces fautes contre l'usage établi que l'on relève assez souvent dans les vieux textes funéraires et qui ont toutes les apparences de graphies archaïques traditionnellement et spécialement conservées dans le corps de métier des sculpteurs calligraphes.

Au résumé, l'écriture de cette épitaphe est d'un bon ciseau de brodeur sur pierre et d'une époque qui fait date dans l'histoire de la paléographie arabe : coufique élégant dans ses courbes, élancé dans ses hautes lignes, distingué dans son allure, aussi éloigné de la sévérité du premier stade que des

[1] Pièce inédite de ma collection : gravure en creux, stèle au nom de Moslim, affranchi de Rūmiya ibnat (*sic*) Moḥammad ben طردوا.

IMPRIMERIE NATIONALE.

afféteries du dernier, sans appendices superflus, sans autre décor de fond que des motifs de remplage tels que fleurons de deux ou trois sortes, ou lettres évadées de leur groupe comme د, ر et و (l. 4, 11, 12). Si l'on cherche un point de comparaison, il faut se reporter à l'inscription dédicatoire du miḥrāb offert par le calife el-Amir à la mosquée El-Azhar [1], panneau de bois sculpté en 1125 [1]. C'est, de part et d'autre, à quatre-vingt-six ans d'intervalle, du pur coufique fāṭimite, conçu et exécuté d'après les traditions classiques.

Le texte de cette inscription donne matière à plusieurs observations diversement intéressantes.

Si les deux premières lignes n'offrent rien que de commun à toutes les inscriptions de cette espèce, le couplet doxologique qui vient immédiatement après l'invocation liminaire mérite du moins une mention. Il est, en effet, composé de huit à neuf phrases brèves, en prose rimée, en style lapidaire, sorte de prière parfumée de littérature eulogique. Or, en pareil cas et à cette époque, ce sont des clichés extraits du Coran qui font tous les frais du libellé, et nous nous trouvons ici plus près de la Chine que des terres métropolitaines de l'Islām.

La colonie arabe du Čampa à laquelle appartenait notre Abū Kāmil er-Rahdār devait donc avoir une certaine importance, à en juger par ce fait qu'on y trouvait, pour faire passer d'humbles noms à la postérité, un lapicide habile et un rédacteur d'épitaphes congrument lettré, l'un complétant l'autre avec bonheur, à moins que les deux talents ne fussent réunis chez un seul et même artisan.

Les noms et filiation du défunt, un inconnu, ne nous disent

[1] Conservé au Musée arabe du Caire. Cf. *Catalogue*, p. 81; P. Ravaisse, *Sur trois miḥrābs en bois sculpté* (*Mémoires de l'Inst. égyptien*, t. II, Caire, 1888); M. van Berchem, *Corpus inscr. arab.* (*Mém. de la Mission archéol. française au Caire*, t. XIX, fasc. iv, p. 632 et fasc. i, pl. 22).

rien qui vaille. C'était sans doute un colon venu d'Occident, de la Perse semble-t-il, pour chercher fortune à l'orée de l'Extrême-Orient, plutôt qu'un fils d'émigrés installés là depuis une ou plusieurs générations. Le moindre nom ethnique, si, par un heureux hasard, il avait été mentionné à la suite, aurait singulièrement satisfait notre besoin de savoir.

On voit toutefois que son aïeul est nommément désigné sous le sobriquet inédit de ابو غرادة ou ابو عرادة ou encore ابو عَرّادة, car le coufique nous laisse le libre choix entre ces trois lectures. C'est un de ces noms complexes si fréquents dans l'onomastique arabe et qui doivent leur origine à une particularité extérieure considérée comme caractéristique[1]. *Gharāda* est une espèce de champignon ou de truffe; *ʿArāda*, une sauterelle pondeuse; *ʿArrāda*, une baliste, machine de guerre plus petite qu'un *Manjanīq* ou mangonneau[2]. De ces trois *kunya*, laquelle fut appliquée au grand-père d'Abū Kāmil Aḥmad?

L'embarras du choix n'implique pas la liberté d'indifférence. On se rend aisément compte de ce que peut valoir la combinaison du mot à tout faire *Abū* avec les deux premiers de ces trois mots-charades. Pour rester dans la vraisemblance en écartant l'absurde et le ridicule, supposons donc qu'au lieu de s'être vu affligé, de son vivant, d'on ne sait quel travers, quelle tare physique, quelle manie le particularisant, ce brave musulman exerça un métier touchant de près ou de loin à l'art d'assiéger les villes, places et châteaux forts qu'il ne fut peut-être pas ingénieur, mais servant de pièce, et lisons *Abū ʿArrāda*, c'est-à-dire «l'homme à la baliste», un soldat.

Dans cette hypothèse, Abū Ḳāmil aurait presque de qui tenir : lui-même était gendarme ou, pour ne pas trahir le sens exact du mot *rahdār* inscrit sur sa tombe, il était «garde-che-

[1] Cf. W. Marçais, *Textes arabes de Tanger*, Paris, 1911, p. 238-239.

[2] Dans M. Hartmann, *Lieder der lybischen Wüste*, *ʿArrāda* est une «gazelle». Cf. W. Marçais, *l. c.*, p. 378.

mins». C'est un mot composé persan, mais arabisé au moyen d'une suppression de lettre : رهدار au lieu de راه دار[1].

Nous savons par Ibn el-Athīr qu'il y avait à Bagdad, et, par Edrīsī, à Lorca, un quartier dit des *Rahādira*[2]. Cependant, cette institution, empruntée par l'administration arabe à la Perse, était née pour ne survivre qu'en Perse. Au XVIIe siècle, le P. Raphaël du Mans et Chardin nous la représentent comme très florissante. «Ces *rahdars,* dit le premier, constitués d'ordinaire aux lieux des passages nécessaires, aux anfractes des montagnes, là où il faut passer par nécessité, ont été institués pour garder les chemins... Ils sont assez fréquens sur les chemins qui, icy en Perse, sont des destroits par lesquels il faut passer de nécessité, de sorte que la Perse est une très grande prison d'où l'on ne peust pas eschapper et s'enfuir, supposé qu'il y aie recommandation de vous arrester[3].» Et Chardin, à propos d'une histoire de brigands, ne manque pas de parler de ces préposés à la sûreté des pistes persanes : «Les *rahdars* sont des gardes de grands chemins, comme des archers de la prévôté. Il y en a par tout le royaume, dans les villages et dans tous les caravansérails... Ces gardes de grands chemins donnent tous bonne caution en entrant en office. Ils ont un prevôt qui doit aussi répondre de leurs personnes, et comme ils ne font qu'un corps en chaque canton, ils se connaissent tous. Du reste, ils subsistent par la levée d'un petit droit sur les marchandises[4].»

[1] Vullers, *Lexicon persicum :* «راه دار, viam tenens, occupans; *met.* fur, latro, viæ custos, s. publicanus qui vectigalia accipit». Gendarme et voleur de grands chemins, ce cumul a été longtemps de règle en Orient. Au Maghreb, *rehdār* subsiste avec le sens de «brigand». (Renseignement oral).

[2] Cf. Dozy, *Supplément aux dictionnaires arabes,* I, p. 496.

[3] *Estat présent de la Perse en 1660,* par le Père Raphaël du Mans, publié et annoté par Ch. Schefer, Paris, 1890, p. 246 (*Publications de l'École des L. O. V.,* 2e série, vol. XX).

[4] *Voyages du Chevalier Chardin en Perse et autres lieux de l'Orient,* édités

Aujourd'hui, l'institution des rāhdārs semble avoir subi quelques modifications assez importantes : ils ne gardent plus que certains passages, et c'est uniquement en qualité de péagers. Ainsi la route ouverte par les Russes entre Recht et Téhéran est jalonnée de postes de rāhdārs chargés de percevoir au nom du gouvernement un droit de passage par tête de voyageur et d'animal de bât.

On est amené dès lors à se demander, d'ailleurs sans le moindre espoir de solution, si cette institution florissait au royaume des Čams au XIe siècle, si Abū Kāmil mourut dans ce pays comme il y remplissait la charge de garde-voies et communications, ou s'il n'était pas un ancien rāhdār ayant servi, non en Égypte — car là, autant qu'on sache, il n'a jamais été question d'une police de ce genre, surtout sous cette appellation — mais soit en ʿIrāq, soit en Perse, d'où il serait venu au Čampa, où nous le retrouvons poussière, au pied d'un cippe enturbané, marqué à son nom.

Quoi qu'il en ait été, on ne peut qu'être surpris de voir mentionnée de la sorte et dans une contrée aussi excentrique une institution dont il est si peu fait état chez les auteurs arabes jusqu'à l'époque des Ṣéfévis de Perse.

Il ne me reste plus qu'à examiner la date de la mort de notre Rāhdār, et c'est vraiment à ce sujet que je puis parler de surprise et d'excentricité.

Cette date est, comme d'habitude, écrite en toutes lettres quant à l'année, soit 431 de l'Hégire (du 23 sept. 1039 au 11 sept. 1040). Mais le quantième du mois, qui est celui de

par Langlès (Paris, 1811, 10 vol. et atlas), t. VI, p. 124 et 128. Cf. Thévenot, *Voyages au Levant* (Paris, 1663, 3 vol.), t. II, p. 124; Tavernier, *Voyages en Turquie, en Perse et aux Indes* (Paris, 1679, 3 vol.), t. II, p. 683-686; Bernhauer, *Mémoire sur les institutions de police chez les Arabes, les Persans et les Turcs*, dans *Journal Asiatique*, juin 1860, p. 507.

Ṣafar, est indiqué, contrairement à l'habitude, par un semblant de substantif fallacieusement précédé de l'article : الكاط. Or, il s'agit en l'espèce non d'un substantif, mais d'un nombre en lettres à valeur numérique : *el-Kāfṭā,* c'est-à-dire «le 29» (ك = 20 + ط = 9).

Ainsi, par une dérogation tout à fait exceptionnelle aux usages en cours dans tous les pays d'Islām, le rédacteur de l'épitaphe a chiffré son quantième d'après le système archiséculaire de l'*Abujed*, au lieu de le faire en toutes lettres. Ce n'est pas que la chose en elle-même soit tellement étrange, puisque les astronomes, les mathématiciens, les savants (comme Bīrūnī, qui meurt en 1048), les marchands et même, parfois, les littérateurs ne se servaient pour leurs calculs, leurs comptes ou leurs signatures d'auteurs et leurs hémistiches-devinettes que de ces chiffres-lettres — les seuls d'ailleurs que les Arabes eurent à leur disposition jusque vers la fin du xe siècle — et puisqu'ils en tiraient un parti presque aussi avantageux que nous-mêmes, à partir du xiiie, des chiffres dits arabes[1]. Mais ce que l'on ne conçoit pas très bien, c'est la raison pour laquelle il a cru devoir consacrer une ligne entière de quatre mots à l'unique fin d'indiquer l'année, alors qu'il pouvait économiser son temps et sa peine en finissant avec trois lettres ce qu'il avait commencé avec deux. Cela peut n'être qu'une fantaisie sans conséquences, un caprice sans lendemain, ou un essai d'artiste hésitant entre les deux systèmes de notation : en ce cas, cette inscription, spécimen unique en son genre, prend une valeur inattendue. Mais on peut aussi imaginer que, dans la corporation des lapicides arabes installés au Campa, il y en avait un, un seul, au ve siècle de l'Hégire, qui usait de ce moyen original et anonyme pour distinguer son œuvre de

[1] Cf. Bon Carra de Vaux, *Les Penseurs de l'Islam* (Paris, 1921, 2 vol. parus chez Geuthner, in-12), t. II, p. 102 et suiv.

celui de ses compagnons; ou que, tout au contraire, c'était un usage établi parmi la corporation de dater les obituaires de pierre en recourant à l'*Abujed*. Quoi que l'on conjecture, des recherches archéologiques s'imposent, qui peuvent conduire dans un sens ou dans l'autre à quelque découverte d'un intérêt capital à tous les égards.

Ce quantième, *el-Kāftā*, exprimé d'une façon si exceptionnelle, se trouve précédé, dans l'inscription, du mot السِرّ qui l'annonce, en confirme l'exactitude et pourrait, à la rigueur, suffire à fixer le jour de la mort d'Abū Kāmil. Ce mot *sirr*, proprement « chose cachée, voilée, secrète » (variantes سِرار , سَرر), d'un emploi courant dans les textes de droit, par exemple à propos du jeûne, peut être considéré, dans le domaine épigraphique, comme un ἅπαξ λεγόμενον.

Les *Qāmūs* nous apprennent que l'ensemble des trois dernières nuits sans lune d'un mois lunaire de 29 ou de 30 jours est désigné en arabe par le terme *maḥāq* مُحاق[1] « obscurité complète ». En outre, chacune de ces trois nuits porte un nom particulier :

la première, ou troisième avant-dernière nuit, s'appelle *Leila daʿjā* ليلة دعجاء « nuit noire »;

la seconde, ou avant-dernière nuit, s'appelle *Leilat es-Sarār* ليلة السرار « nuit d'invisibilité » (nuit de lune cachée);

la troisième et dernière, *Leilat el-Falta* ليلة الفلتة « nuit de soudaineté (?) »[2].

Sans doute parce qu'elle est un peu méticuleuse, cette classification donne lieu chez les auteurs à quelque désaccord.

(1) Masʿūdī, *Les Prairies d'Or*, publ. et trad. par Barbier de Meynard, t. III, p. 430. « Le terme *maḥāq* s'applique à la lune lorsqu'elle n'est pas éclairée par le soleil. »

(2) Voir W. Lane, *An Arabic-English Lexicon*, s. v° سرّ.

Ainsi, ce qu'on appelle سرار الشهر ou سراره «le *sarār* du mois», serait pour les uns la dernière nuit du mois, celle du 29 ou celle du 30; pour les autres, l'avant-dernière, celle du 28 ou celle du 29, selon le mois; ou bien encore c'est la nuit au commencement ou à la fin de laquelle le croissant de la lune est rendu invisible par la lumière du jour qui décline ou qui se lève [1]. Ces divergences d'opinions s'expliquent par le fait bien connu pour être fréquent et que les lexicographes ont bien soin de noter, que l'absence totale de lune ou *sarār* peut durer aussi bien une nuit que deux nuits, celles par conséquent qui précèdent l'apparition du croissant au premier jour d'un mois lunaire, jour appelé مستهلّ *mustahall,* parce qu'il est témoin de la première apparition du *hilāl* هلال ou croissant. On va même jusqu'à dire que *sirr* et *mustahall* sont synonymes [2] : c'est une question d'heures. Baïhāqī cependant dit formellement dans son *Ṣaḥīḥ* que «le *sirr* du mois ne désigne pas autre chose que la fin du mois», entendant par là la journée ou les deux journées au cours desquelles la lune reste invisible, est cachée, *iatasarrar el-Qamar* [3].

Ces renseignements sont d'autant plus intéressants qu'ils vont nous aider à élucider un point qui ne paraît pas très clair au premier abord. Il s'agit des mots : «il mourut la nuit du jeudi» توفّى ليلة الخميس, par lesquels débute l'énoncé chronologique de l'épitaphe, car ils constituent une donnée contredite par les *Tables de concordance* de Wüstenfeld, qui, pour

(1) *Lisān el-ʿArab*, VI, p. 21-22 : وهو آخر ليلة يتسرّر الهلال بنور الشمس.

(2) Fīrūzābādī, *Qāmūs*, II, p. 45 et 46 *in fine* : — السرّ مستهلّ الشهر او آخره
السرار من الشهر آخر ليلةٍ منه...

(3) *Durr en-Nathīr* (résumé de la *Nihāyat fī gharīb el-Ḥadīth* d'Ibn el-Athīr), p. 157, s. v° سرّ : قلت قال البيهاق في سُنَنه الصحيح انّ سِرّه آخره وانه آراد به اليوم او اليومين الذى يتسرّر فيهما القمر

nous, font autorité. Ils ont donc besoin, comme les mots qui les suivent et qu'on vient d'examiner, d'une courte explication, qui sera d'ailleurs la dernière.

D'après ces *Tables,* le 29e jour du mois de Ṣafar 431 commence le *mardi* soir 20 novembre 1039 au coucher du soleil et s'achève vingt-quatre heures après, pour faire place au 1er du mois suivant, Rabīʿ el-Awwal.

Or, le texte de notre inscription signifie : il mourut entre le *mercredi* soir et le jeudi matin, dans la 29e et dernière journée de Ṣafar, soit le 21 novembre.

Il y a donc une différence d'un jour plein entre le comput des *Tables* de Wüstenfeld et celui qui était en vigueur à cette époque en Annam. D'où vient cette variation?

On sait que dans le calendrier musulman, qui suit uniquement le mouvement lunaire, le commencement de chaque mois n'est pas fixé d'avance, mais déterminé par le témoignage de deux personnes dignes de foi qui déclarent avoir aperçu des premiers le croissant de la lune du mois nouveau. Rien n'est plus arbitraire, rien de plus sujet à caution, puisque la lune peut être vue un jour ou deux plus tôt ou plus tard, suivant l'habileté de l'observateur, l'état du ciel, l'étendue de l'horizon et la situation des localités. Voilà une première raison des variations de dates que l'on remarque chez les auteurs musulmans. Il y en a une autre qui provient de ce que, selon plusieurs, le 1er Moḥarrem An I de l'Hégire répond au vendredi 16 juillet 622, tandis que suivant d'autres, tels que Abū l-Ḥasan ʿAlī de Merrākeš (XIIIe siècle) et Ulūgh Beg (XVe s.), ce jour répond au jeudi 15 juillet[1]. Enfin, une troisième cause de variation, et ce n'est pas la moins fréquente, réside dans le

(1) Cf. Francœur, *Sur le calendrier des Mahométans,* dans la *Connaissance des temps pour 1844,* Paris, 1849, p. 111 et suiv.; H. Sauvaire et J. de Rey-Pailhade, *Sur une* mère *d'astrolabe arabe du XIIIe siècle portant un calendrier perpétuel avec concordance musulmane et chrétienne,* dans *J. As.,* 1893, n° 5.

fait que la nouvelle lune étant apparue aux premières lueurs de l'aurore, donc la nuit terminée, le mois nouveau n'entre en cours qu'au coucher du soleil qui suit, c'est-à-dire le lendemain, par conséquent avec un retard très appréciable selon le lieu et la saison; sans compter les erreurs dues à l'observation, qu'elle soit naturelle ou astronomique. Or il faut distinguer entre la nouvelle lune astronomique et celle fixée par l'observation pure et simple.

Dans le cas qui nous occupe, la néoménie de novembre 1039 répondant exactement à celle de Rabīʿ Ier 431, il y a à tenir compte, avant tout, de la différence de temps qui existe entre Paris, temps civil moyen, et l'Annam, longitude en temps de Hanoï-Batavia. Cette différence accuse un retard de $6^h 55^m$. C'est à peu près suffisant pour expliquer l'écart que nous constatons entre le comput qui a servi à Wüstenfeld et celui d'après lequel la date de l'inscription a été établie. Ajoutons que si la mort d'Abū Kāmil a précédé d'une demi-heure seulement le lever du soleil, et si l'apparition de la nouvelle lune a été officiellement observée au moment où le soleil avait disparu à l'horizon du lieu, c'est autant d'heures gagnées — c'est même plus qu'il n'en faut — sur le temps incriminé. Au surplus, ce n'est certainement pas par hasard que l'expression في السّرّ figure dans l'inscription : l'absence totale de lune, l'*invisibilité*, avant la néoménie, peut en effet durer de 12 à 48 heures, comme il a été dit.

Si l'on voulait pousser la curiosité plus loin afin d'arriver à une solution vraiment scientifique de ce petit problème d'astronomie épigraphique, on pourrait s'en référer à la *Table pour le calcul des syzygies écliptiques* . . . (Paris, 1843) de Largeteau; mais on aurait la déception de voir mis en échec tout le système des *Tables de concordance* connues[1]. Il en serait de

[1] Ainsi, d'après les *Tables* de Wüstenfeld, établies sur les données les

même avec les *Tables* plus récentes de Schramm et Oppolzer (Soc. astron. de Vienne, 1895), pour peu que l'on veuille entreprendre des séries de calculs interminables tels que ceux auxquels se livre en toute patience et compétence le Bureau des Longitudes.

En somme, cette date ليلة الخميس فى السرّ الكط من صفر, aussi peu exacte que possible au point de vue astronomique, n'a qu'une valeur opportune, en tant que fixée par l'observation naturelle, la plus arbitraire qui soit.

Mais c'est précisément à cause de cette notation bizarre, à cause surtout de la région excentrique qui est à son origine, que la seule inscription en caractères coufiques et datée qui ait été jusqu'à présent trouvée au Čampa, acquiert, semble-t-il, une valeur inappréciable.

II

Un avis aux membres de la colonie musulmane.

La seconde inscription a été, comme la précédente, estampée au frottis de plombagine sur papier Whatman et en exemplaire unique; et ce sont aussi les mêmes parages ignorés qui, vraisemblablement, en recèlent l'original... ou ses débris.

A cela près, elles diffèrent l'une de l'autre d'une manière absolue; mais le contraste est tout en faveur de la première.

meilleures de chaque système ancien, la N. L. de Rabīʿ Ier aurait eu lieu le mercredi soir 21 novembre 1039. A quelle longitude? C'est ce que nous ignorons, et c'est pourtant un point d'importance. D'après la *Table* de Largeteau, où les calculs des phases lunaires sont rapportées (sans répondre des minutes) au méridien de Paris, temps civil moyen, la même néoménie a eu lieu le 18 novembre à $21^h\,0^m$, c'est-à-dire 3 jours moins 3 heures plus tôt. Il y a donc entre le comput de Wüstenfeld et les données rigoureuses de l'astronomie un écart impressionnant, duquel il résulte que, la différence de temps entre Paris et l'Annam étant de $6^h\,55^m\,18^s$, la N. L. de Rabīʿ Ier 431 a eu lieu en ce pays le 19 novembre 1039 à $3^h\,55^m\,18^s$.

Autant celle-ci est parlante jusqu'en ses détails et ne laisse aucune prise à l'incertitude, autant celle-là revêt l'aspect décevant des énigmes épigraphiques et déconcerte les plus laborieuses conjectures.

Et d'abord, elle est incomplète, à tout le moins de moitié. Les côtés, à gauche comme à droite, ne font que trop fâcheusement défaut, et le haut, comme le bas, n'est pas en meilleur état d'intégrité. En sorte que ce document est réduit, tel qu'il nous est parvenu, à une surface de 0 m. 61 sur 0 m. 30, avec dix lignes ne contenant chacune que de deux à trois mots, les uns plus ou moins tronqués à l'une ou à l'autre de leurs extrémités, les autres pleins et entiers, mais parfois si hétéroclites d'apparence, à cause de l'ignorance et de l'impéritie de celui qui les traça, qu'on a la crainte de les voir rester lettres mortes. Dans un texte amputé et altéré, où l'enchaînement des idées est tout à deviner, qu'est-ce que représentent en arabe des groupes de lettres comme رىالا, معص, والحع, الحلى, ملادر, et quelques autres tout de même moins abstrus, plus transparents?

Ensuite, ce fragment d'inscription n'annonce rien qui rappelle une épitaphe. L'indispensable invocation par laquelle commence tout acte public ou privé, la *basmala*, au cas où la brisure du haut ne l'eût emportée, ne prouverait sans doute pas grand'chose; mais on ne relève parmi les vingt-cinq ou trente mots préservés en tout ou partie d'un plus grand dommage, ni le plus mince indice de citation coranique, ni la moindre de ces expressions qui relèvent du florilège funéraire musulman, ni — ceci est plus grave — un vestige, un semblant de date : férie, quantième, mois ou année. Il y a bien des nombres, mais il s'agit de tout autre chose.

Enfin, nous nous trouvons en présence d'un coufique fort laid et, ce qui est plus extraordinaire, tout à fait inusité, en ce sens qu'il est mâtiné de *nasḫī*. Mais je ne doute pas que ce soit purement accidentel. Cette espèce de coufique cursif est

gravée en creux et à fleur de pierre au moyen d'un ciseau de 5 millimètres seulement au biseau, qu'un lapicide de fortune, en tout cas très inexpert en l'art de la sculpture calligraphique, promena à petits coups de mailloche sur une table fruste, nullement préparée, par une judicieuse économie des mesures et une mise au point préalable, à recevoir une longue inscription. De là, dans les lignes et dans les caractères — dont la hauteur moyenne est de 0 m. 03 — un manque d'équilibre et d'égalité qui n'est pas sans faire pièce au déchiffrement, par exemple à la fin de la deuxième ligne, où l'on voit deux mots, que la brisure de gauche écourta, chevauchant sans raison apparente.

Faute de date formellement énoncée, on a recours d'habitude et l'on se fie à l'examen paléographique. Or, à première vue, cette inscription réunit réellement quelques traits d'un archaïsme d'assez bon aloi :

ا final est souligné, suivant la règle, par une queue verticale, mais souvent d'une longueur insolite, égale à la lettre elle-même, au risque de se faire prendre pour un ر ou un لا (l. 2, 3);

ح médian est représenté — une seule fois — par le simple trait horizontal (l. 8);

س, trois petits bâtons légèrement en échelons, est conforme à l'ancien;

م est annulaire, mais indifféremment placé au milieu ou au-dessous de la ligne; il est ouvert et d'ailleurs manqué à la l. 5;

ى médian, lettre caractéristique par excellence d'une époque, est ici figuré par deux demi-cercles concentriques reposant sur le trait de jonction; il est par là d'un type nettement archaïque;

Enfin les hampes des ا et des ل ne dépassent que rarement la hauteur des autres lettres, comme dans le coufique ancien du genre trapu.

Ajoutons qu'il n'y a pas trace de fioriture interlinéaire ou

calligraphique, sauf pourtant dans le triple groupe لـ (l. 4 et 6), où la hampe du ل a l'air de s'épanouir en palme; groupe si gauchement dessiné, d'ailleurs, qu'on y peut aussi bien voir le ك ou le ح initial à la hampe en col de cygne du coufique fāṭimite.

Au demeurant, c'est une inscription aussi peu artistique que possible : la lettre toute nue, primitive, maladroite, pareille à un épais graffito. On écrivait encore ce coufique-là au IVe siècle de l'Hégire, non certes dans les grands centres de civilisation, mais aux confins du désert de Syrie, dans l'Arabie du Nord, où on en a relevé des centaines de spécimens. Le Bédouin qui gravait sur un pan de calcaire, avec la pointe de sa *janbīya*, un laconique «Allāh ait pitié d'un tel!» a souvent fait mieux, rarement pire[1].

Il existe en effet, entre les deux manières de traiter l'écriture gravée, une différence essentielle et très significative : la graphie du nomade, correctement angulaire, restait homogène, sans disparates; ici, avec cette graphie sortie d'une région excentrique et qu'on pourrait qualifier d'arabo-čame, nous voyons mêlés aux éléments du coufique natif d'autres éléments manifestement empruntés à l'écriture cursive, à l'usuel *nasẖī*. Telles surtout les lettres à boucles : ص, ط, ف ou ق (coufique à la ligne 5) et ن; و et لا d'un dessin grossier; ع initial, ه final et ى d'une ampleur exagérée; et, dans le groupe عمر (l. 3 et 10), ر, qui n'existe même plus pour la forme, donnant à lire عم.

Or, ce sont autant d'anomalies paléographiques qui, réunies dans une seule et même inscription, enlèvent à celle-ci la plus grande partie de l'originalité et de l'antiquité qu'on serait tenté

[1] Cf., entre autres spécimens, l'inscription de Lizdib, du IIIe ou IVe siècle Hég., 0 m. 88 sur 0 m. 40, reproduite par Van Berchem dans *M. und N. des Palästina Vereins*, 1903, I. *Mitteilungen*, *Arabische Inschriften aus Syrien*, p. 51-52.

de lui reconnaître. Il semble réellement que ce soit ici l'ouvrage d'un lapicide d'occasion et non de profession, mieux encore, d'un indigène du Čampa, arabisé depuis peu et d'autant plus malhabile qu'il ignore, assez pour les confondre, le coufique qui se grave et le *nasḫī* qui s'écrit, et qu'il est également novice dans le maniement du ciseau et du *qalam*. Il n'est même pas bien certain qu'il ait su lire comme il le faut la minute en *nasḫī* ou le modèle en coufique qu'il s'est évertué à reproduire sur la pierre, tant son texte est fautif. Tout cela est d'une main non arabe. Ce n'est pas le *naqqāš* du cimetière, quelque émigré de fraîche date, qui eût griffonné une pareille épigraphie.

L'analyse du texte nous montrera, je crois, que, quel qu'il fût, Čam ou Arabe, il a dû faire son œuvre de mauvais éditeur à peu près dans le même temps que l'on sculptait le beau *šāhid* du garde-chemins Abū Kāmil.

Voici, transcrites en clair, au moyen des corrections et restitutions que la simple logique est capable de suggérer, mais que je me garde bien de présenter comme péremptoires et définitives, les trop courtes séries de mots sans cohérence apparente qui composent ce tronçon d'inscription :

. . . .

. . . .

. . . . ث]لاث مایة بازرّ[وكِ 1

زبالا[ت . . . .

. . . . عشرين 2

كرامًا . . . .

. . . . ال]نقيب عمرو 3

. . . . به فصَرَّفَهُ الخبّا[ز 4

. . . . مُصطفى ومُراد 5

.... بَيْنَ] الج[با]لى والح[با]مى 6

.... منها قنطار 7

.... س[لطان مجمو]د 8

.... مى باى علّى الكر 9

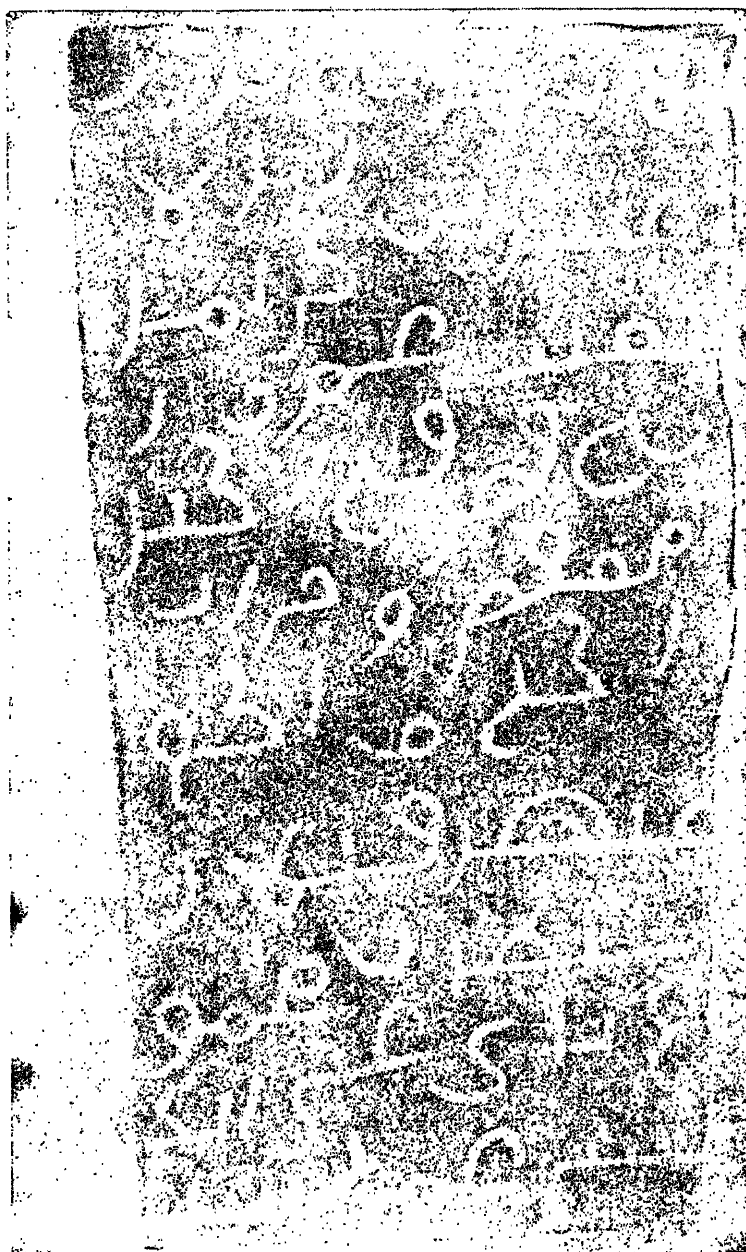
.... سى عُمَر بن س 10

....

....

Ligne 1. — « Trois cents *bāzār-rok.* » Je ne vois qu'un mot qui puisse faire calque sur le groupe بارر, c'est le persan بازار « marché, bazar », d'où dérive *bāzargān* « marchand », et qui entre en composition avec le mot *bāzār-rok* > **bāzarrūk* signifiant dans plusieurs idiomes de l'Hindoustan « argent de bazar », pièce de monnaie de peu de valeur en un mélange de cuivre, étain et plomb. Cette monnaie de billon avait cours dans tous les territoires continentaux et insulaires des mers du Sud, depuis la côte orientale d'Afrique jusqu'en Extrême-Orient. Il en est question dans le *Lyvro dos pesos da Ymdia, e assy medidas e mohedas escripto em 1544* par Antonio Nunez, dont M. Gabriel Ferrand a donné une traduction savamment annotée dans son mémoire sur *Les poids, mesures et monnaies des mers du Sud aux* XVI*e et* XVII*e siècles* (*Journal asiatique,* juill.-sept. et oct.-déc. 1920). « Il y a actuellement aux Moluques, dit Nunez, des *bazarucos* qui viennent de l'Inde... 50 *bazarucos* représentent en compte 200 *caixa* » (p. 89; cf. p. 260). On trouve aussi une référence intéressante au sujet de cette monnaie dans le *Hobson-Jobson, a glossary of colloquial Anglo-Indian words* (2e édit., par W. Crooke, Londres, 1903)[1].

[1] P. 121, s. v° *Budgrook* < *bajāra-rokka* = *bāzār-ruka,* mot sur l'origine duquel on n'est pas fixé; on hésite entre le mahratti et le canara. — Je crois



II. Avis aux membres de la colonie musulmane.

IMPRIMERIE NATIONALE.

La lecture «300 piécettes dénommées بازار روك» au lieu de «300 marchands بازرکان» et surtout de «300 navires marchands», sens attesté par Dombay et Marcel (cf. Dozy, *Suppl. aux dict. arabes*, s. v°), semble préférable, vu la suite de l'inscription. Il est probable que ce terme hybride était nouveau dans les pays baignés par les mers du Sud, car c'est au xie siècle de notre ère, précisément à l'époque où cette inscription, si je ne me trompe pas, a été rédigée, que certaines langues de l'Inde s'imprègnent d'éléments persans, notamment l'hindoustani, auquel on donna aussi le nom turc d'*ŭrdū* «langue des camps», et qui se forma sous l'influence de la pénétration musulmane, un peu avant et particulièrement après les expéditions de Sulṭān Maḥmūd Ghaznévī[1].

Ligne 2. — «Vingt *karāmā*...» کراما faute pour کرامی, une

devoir compléter ici et amender l'article du *Hobson-Jobson* en mettant à contribution l'amabilité et le savoir de mon collègue M. Jules Bloch, qui a bien voulu me fournir les éléments de la présente note. 1° En hindoustani, le mot est روك *rok*, aussi *rokar*, *rokṛā* (passés en mahratte), avec deux sens : α «argent comptant, liquide», β «or, argent, bijoux, etc.» (en tant que convertibles en argent liquide); en canara, *rokka* (non **rūka*), tamoul et malayalam, *rukkam*, «argent comptant, monnaie»; 2° en mahratte, *rukā* et *rukkā*, «monnaie de billon valant 1/12e d'anna»; en télougou, *rūka*, «monnaie équivalant au *fanam* tamoul (cf. *Hobson-Jobson*, s. v°). Ainsi, suivant les cas, deux sens : 1° monnaie en général; 2° monnaie de billon de valeur connue. [D'où, communément : monnaie propre aux petites transactions, monnaie d'appoint, monnaie de marché, *rok* de bazar. Le *bazaruco* de Nunez paraît transcrit d'un hindoustani بازار روك < بازاروك. En effet, **bāzarrok* ne se rencontre pas. Si la graphie de l'inscription n'est pas fautive, si mon déchiffrement est exact, ce بازروك* ne peut être qu'une transcription arabe d'un hindoustani *bāzār-rok*.] Quant à l'origine du mot, c'est l'erreur des dictionnaires hind. et mahr. de lui attribuer l'étymologie sanskrite *roka*, mot qu'on trouve bien dans le Véda, mais pas plus d'une fois ou deux et avec le sens de «lustre, lumière». Mieux vaudrait *raukma* «doré», de *rukma* «ornement d'or», quoique de là au *rūkā*, dont la valeur n'atteint même pas un liard, le sens ait singulièrement déchu. Enfin, quant aux composés imaginés par les auteurs cités dans le *Hobson-Jobson*, on n'en trouve de trace nulle part.

(1) Cf. Hovelacque, *La linguistique*, Paris, 1881, p. 272.

variante de كَرْمَة, poids et mesure de capacité dont on faisait usage en médecine et qui équivalait à 6 *qīrāṭ*, soit 1 gr. 1035, d'après H. Sauvaire, *Matériaux pour servir à l'histoire de la numismatique et de la métrologie musulmanes* (*Journal asiatique*, VIIIe série, t. IV, 1884, p. 273 كرمة et 258 غراى). C'est un doublet de غراى, qui représentait le même poids, et une transcription parallèle de *γράμμα*.

Est-ce là un indice que la colonie comptait parmi ses membres quelque droguiste, voire un médecin?

Au-dessus de كراما se trouve un mot d'autant plus difficile à lire que le contexte est à peu près nul et qu'on ne sait, par suite, à quoi il se rapporte. Est-ce un nom de poids ou de mesure? Il se laisserait deviner sans peine, s'il était connu par ailleurs. Il ne semble pas qu'il y ait de combinaison possible en dehors de زُبالة «un rien» ou de زُبالات «des parcelles, des rognures». On ne peut même pas proposer cette lecture comme un pis-aller : la phrase, ainsi que le mot, est en suspens.

Pourtant à cette époque — xie siècle — un genre tout spécial de monnaie divisionnaire avait cours à Bagdad et dans l'ʿIrāq, consistant en petits morceaux qu'au moyen d'une cisaille on retranchait de pièces d'or et d'argent. Les gens s'en servaient journellement pour la vente et l'achat, parant de la sorte, outil et balance en main, à la pénurie de numéraire. Ce procédé dura jusqu'en 1230, au dire de Maqrīzī (*Khiṭaṭ*, II, p. 126, *in fine*, cf. S. de Sacy, *Chrest. ar.*, 2e éd., I, p. 247-248; Saʿdī, *Gulistān*, ch. II, hist. 20; Dozy, *Suppl.*, II, p. 329). Il ne saurait nullement s'agir ici de ces rognures de dirhams et de dīnārs, puisqu'on les désignait sous le nom expressif, et d'ailleurs consacré par l'usage, de *qurāḍa* (قَرَضَ «cisailler»). Mais, d'autre part, si l'argent monnayé n'était pas inconnu au Čampa, l'emploi n'en était pas courant; on usait dans les payements de commerce soit du troc, soit de petits lingots d'or et d'argent susceptibles d'être augmentés ou dimi-

nués de poids dans le creuset. (Cf. Georges Maspero, *Le royaume de Champa*, p. 46.) Se pourrait-il que les Arabes, dans leurs comptoirs du Čampa, eussent désigné d'un mot tout à fait différent : *zubāla*, ce qui était non des rognures, mais des parcelles provenant de la fonte de ces petits lingots du pays ?

Ligne 3. — « Le *naqīb* ʿAmr. » Le *naqīb* était un marchand ou un artisan chargé des affaires d'une communauté dont il était membre. Chaque corps de métier, principalement les barbiers, les charpentiers, les relieurs, les tailleurs, les tourneurs et quelques autres corporations, avait à sa tête un syndic dénommé *Šeiḫ es-Sūq*, lequel était assisté d'un adjoint ou *Naqīb es-Sūq*. Celui-ci, délégué par son chef, avait généralement pour mission de présider, en la présence de maîtres-compagnons, à la réception des candidats-apprentis. C'était une petite fête de famille qui se passait chez le père du jeune garçon et n'allait pas sans quelques pratiques rituelles, un bon repas, des échanges de cadeaux et la récitation répétée de la sourate *El-Fātiḥa*. Cette cérémonie d'admission aux arts et métiers mineurs subsiste encore dans les grandes villes et s'appelle *Šadd el-Walad* « l'acte qui lie l'apprenti »[1].

Le nom du *naqīb* de la colonie, ʿAmr, était vraisemblablement suivi de ses noms d'ascendance et surnoms.

Ligne 4. — « Qu'alors le boulanger (un tel) en fasse le change. » صَرَّفَ, « changer la monnaie », a aussi — naturellement — le sens de « payer » (cf. Dozy, *Suppl.*, I, p. 829); mais ce sens implique la réciproque : l'acheteur paie et le vendeur, en rendant la monnaie, paie à son tour. Vu la teneur générale de l'inscription, il doit s'agir ici de l'opération qui

[1] Cf. W. Lane, *Modern Egyptians*, éd. 1871, II, p. 249, et Dozy, *Suppl. aux dict. arabes*, I, p. 828. Au Maghreb, un syndic de corporation est intitulé *amīn*.

consiste à payer en tenant compte de la différence existant entre les monnaies et les poids du pays et ceux des colons. J'observerai que ضُرْفَة a le sens de «menue monnaie» (cf. Dozy, *Suppl., loc. cit.*), et que c'était aussi un poids de 9 gr. 9315 (cf. H. Sauvaire, *op. laud., J. As.*, p. 255).

Il se peut que le caractère imprécis qui se trouve gravé au-dessus de الخا soit le ز de ce que je lis الخبّاز «le boulanger».

Ligne 5. — «...Mustafā et Murād...» Quoique tracé comme qui dirait de main de maître, le groupe de lettres معص ne répond à rien qu'on sache dans aucune langue usant de l'écriture arabe. Aussi bien, je n'hésite pas à y voir un nom propre allant de pair avec le suivant «Murād», et à réparer l'erreur du lapicide qui ne sut pas déchiffrer sur sa copie le mot «Mustafā» et qui mit, en s'embrouillant, ـعـ pour ـصـ, ـمـ pour ط et ص pour ى, sans compter qu'il fit la part égale au coufique et au *nashī*.

Ligne 6. — «Le colon et le percepteur de redevances.» Notre lapicide n'a pas eu la main plus heureuse en ce qui concerne les deux mots الجلى et الجع qu'il nous donne à identifier. Le premier est équivoque, le second est impossible. Au premier peuvent s'adapter deux combinaisons : الخالى «libre, exempt de...» et الجالى «émigré, exilé = colon», en admettant comme vraisemblable que nous avons affaire ici à des *ism fāʿil* (ou participes présents) dont l'*alif* a été omis par erreur[1]. C'est évidemment الجالى qu'il faut retenir[2].

Dans le second mot الجع, qui n'est qu'un groupe de lettres dénué de signification, le soi-disant ع est sans aucun doute

(1) Cf. *supra*, l. 1, بازر, pour peut-être بارز.

(2) Cf. Dozy, *Suppl.*, I, p. 210, جالى «émigré» et «contribuable», d'après جالية, pl. جوال «contribution, taxe, livraison de denrées imposée par l'ennemi», dans Quatremère, *Hist. des Sultans Mamlouks*, II, p. 132.

une mauvaise graphie de ىٖ ou de ى. Il y a des exemples de graphies analogues dans le coufique primitif, notamment dans une inscription du désert de Ṣafā où الصالحىں est pour الصالِحون[1], et, moins anciennement, dans un papyrus du Ier-IIe siècle de l'Hégire où الاحو est pour الآخرة[2]. Parti de là, on aura le choix entre les trois combinaisons suivantes affectant également la forme de l'*ism fāʿil* : الجافي «oppresseur», الحاكي «juge», الحامي «protecteur». La dernière doit être la bonne, surtout si on applique au mot la signification très intéressante qu'il avait autrefois, particulièrement sous l'administration des Sultans Mamlouks, et qui ne se trouve pas dans les dictionnaires arabes.

On désignait sous le nom de *ḥimāya* حماية l'ensemble des droits que le souverain prélevait sur un canton mis à contribution par lui et qu'il se réservait en propre; ce territoire était ainsi interdit à toute spéculation du même genre, passait sous sa protection nominale, devenait *ḥimā* حِمًى; celui qui levait ces droits d'interdiction et de protection était dit *ḥāmī* حامى, *ism fāʿil* du verbe *ḥamā* حَمَى[3].

Je suppose qu'il est question dans ce texte de quelque entreprise que le colon musulman prenait à ferme d'un *ḥāmī* indigène et des redevances *ḥimāyāt,* qu'il avait à lui payer[4].

Ligne 7. — «...parmi quoi un quintal de...» Le groupe

(1) Inscription relevée par DE VOGÜÉ, *Syrie centrale*, p. 143, n° 16 et pl. XVIII.

(2) Pièce inédite de ma collection. C'est un devoir d'écolier sur feuillet de quatre pages recto et verso, 0 m. 25 sur 0 m. 18.

(3) Cf. QUATREMÈRE, *loc. cit.*, I, 1re partie, p. 251, et DOZY, *Suppl.*, I, p. 329 : حماية, droit que l'on percevait sur des terres ou des marchandises. Mais, d'après Amari, حمى signifierait tout au contraire «ne pas lever d'impôt».

(4) «Le roi ne payait aucune solde aux fonctionnaires, de quelque ordre qu'ils fussent; ils vivaient sur le pays et leurs administrés étaient tenus de subvenir à leurs besoins.» Georges MASPERO, *Le royaume de Champa*, p. 34 et 37.

ملار est difficile; il ne se prête à aucune combinaison satisfaisante, ne donne même pas à soupçonner qu'il cache un nom propre, si rare soit-il dans l'onomastique musulmane. Quant à un mot ou à un nom čam ou malais, il n'y faut pas songer, tant il en a peu l'apparence.

Il y a certainement ici encore une grossière faute de graphie, et elle ne peut affecter, dans ce groupe quadrilitère, que le seul ﻻ, les autres éléments étant simples et *a priori* parfaitement clairs. Aussi ne suis-je pas éloigné de croire que ce ﻻ n'est pas autre chose que la combinaison des deux lettres طا trop étroitement soudées ensemble par le graveur décidément ignare et maladroit, qui, prenant la hampe du ط pour un des deux jambages de la double lettre *lām-alīf*, pensa écrire, sans rien comprendre à ce qu'il venait de lire, نلار au lieu de قنطار, ce qui a du moins une signification.

Au reste, cette faute ne constitue pas ici un cas isolé. L'exemple le plus curieux, sinon exactement semblable, est aussi le plus ancien qu'on connaisse : on le trouve dans l'inscription bilingue de Ḥarrān, au Lejja, qui remonte à l'année 568 de notre ère et où le mot الرطور est écrit de façon que le ط et le و sont agglutinés au point de ne plus former qu'un signe ressemblant au Φ grec [1].

La lecture قنطار se justifierait pleinement, si ce mot était seulement accompagné de deux ou trois autres. Cependant, en l'espèce, elle est plausible. Le contexte paraît, en effet, vouloir dire approximativement : «Il est entendu entre le *jāḥ* et le *ḥāmī* que le premier paiera sa redevance en nature avec, entre autres denrées, un quintal de (telle denrée).» Le *qanṭār* [2]

(1) Inscription découverte par Wetzstein et retrouvée par Waddington, publiée par de Vogüé, *Syrie centrale*, p. 117-118, et reproduite par Ph. Berger dans son *Hist. de l'écriture dans l'antiquité*, Paris, 1891, p. 288.

(2) قنطار (> quintal) provient de κεντηνάριον par l'araméen, cf. Fraenkel, *Aramäische Fremdwörter im Arabischen*, Leyde, 1886.

valait cent *raṭl*, mais la valeur du *raṭl* varia souvent, selon les choses, les lieux et les époques. Le *raṭl* égyptien valait au XIe siècle un peu plus de 444 grammes. (Cf. H. SAUVAIRE, *l. c.*, p. 261.)

Ligne 8. — «Sulṭān Maḥmūd.» Ce n'est pas sans perplexité qu'on se demande d'où sort ce Maḥmūd ainsi décoré d'un titre souverain de cette importance et qu'on ne se serait guère attendu à rencontrer dans un document en langue arabe, publié — pour durer — de la façon et dans le pays qu'on sait. Ce nom qui, pour être accolé au mot «sultan», cesse d'être banal, ce titre surtout, qui n'était pas un vain mot au moyen âge oriental, alors que les sultans Būyides, Seljūqides et Ghaznévides le portaient si haut, en vrais *pādšāhān* qu'ils étaient, sont difficilement explicables, dans l'ignorance où nous sommes de l'histoire des établissements arabes au Čampa et vu l'état de mutilation où se trouve l'inscription. Force nous est de recourir aux conjectures, ce qui ne laisse pas d'être souvent très hasardeux.

Une des premières qui se présentent à l'esprit est celle-ci : un souverain de ce nom, musulman de religion et čam de race, régnait sur le pays. Mais cette hypothèse soulève deux graves objections. Non seulement on sait qu'entre 1030 et 1044 le trône du Čampa fut occupé par deux rois indigènes, Vikrāntavarman IV et Jaya Siṅhavarman II, de la VIIIe dynastie; mais on ne connaît aucun texte authentique apportant la preuve que la conversion du peuple čam à l'islamisme ait eu lieu avant le grand fait historique de l'année 1471 : la prise de la capitale du royaume, Vijaya (act. Bính Dính), suivie de la conquête du pays par l'empereur du Dai Viêt (act. Tonkin), Tánh Tōn. On s'accorde par ailleurs, en dépit d'une grande incertitude, à regarder cet événement, qui réduisit les rois Čams, pour quelques siècles encore, à l'unique et précaire pos-

session du Binh Thuận, comme le point de départ des premières tentatives d'islamisation faites au Čampa par les Musulmans du Khmèr ou par les Čams réfugiés sur leur territoire, convertis à leur contact, puis revenus dans leur propre patrie, où jusqu'alors la religion de Mahomet, en dehors des rares colonies arabes, n'avait jamais compté qu'un petit nombre d'adeptes[1]. Or, notre inscription est paléographiquement du XIe siècle, antérieure de plus de quatre cents ans à cet événement comme elle l'est de cent trente ans à l'époque où l'écriture coufique tombe universellement en désuétude.

Autre hypothèse : ce sultan Maḥmūd ne serait-il pas un colon, un émigré, ayant audacieusement fait à son profit, de la plus importante des colonies musulmanes du Čampa, une sorte de domaine indépendant, éphémère sans doute, avec ou sans l'accord du gouvernement local? Si cette seconde inscription est contemporaine de la première, comme il y a lieu de le penser, ce petit dynaste nommé Maḥmūd serait donc, de son côté, contemporain — prédécesseur, successeur ou rival — du fameux Pō Ovlāh «le seigneur Allāh» de la légende čame, lequel serait le premier des Musulmans à régner à Çrī-Banöy, en l'année du Rat, soit de 1000 à 1036, mais dut passer trente-sept ans en exil à Mökah (La Mecque), parce que le pays n'était pas content de lui, puis, ayant ainsi confié son âme et son corps au Seigneur du ciel, ce qui semble bien vouloir dire qu'il embrassa le Soufisme, revint enfin au royaume čam[2]...

[1] Cf. Georges Maspero, *Le royaume de Champa*, p. XI, 17-18, 342 et suiv.

[2] Cf. A. Cabaton, art. *Indochine, L'islam dans l'Indochine française*, dans l'*Encyclopédie de l'Islam*, t. II, p. 538. Aymonier, *Légendes historiques des Chams, Excurs. et Reconnaissances*, XIV, p. 153. — Les Čams *Bani*, c'est-à-dire Musulmans بنى الاسلام, n'ont rien imaginé de mieux que de faire remonter à Allāh en personne la souche de leurs rois. Leur Pō Ovlah ou Uvlah, cependant, pourrait bien n'avoir été qu'un *šeiḫ* plein de zèle religieux qui poussa si loin l'esprit de prosélytisme, que sa prédication, à la fin jugée subversive par le roi indigène, contraignit celui-ci à y mettre un terme en faisant rembarquer

Tout cela est possible, encore que bien étrange, car la coïncidence est absolue.

A tout le moins, ce nom, ce titre pourraient avoir été ceux d'un haut fonctionnaire indigène de l'endroit, qui, gagné à l'Islām grâce à la propagande des émigrés, aurait naturellement troqué son nom čam contre un nom musulman; pour le mot *sulṭān* au sens de «chef du pouvoir exécutif», ce serait son titre čam rendu en arabe par un vocable équivalent. Certes, il y aurait témérité à lui attribuer l'ordre de rédiger l'«avis au public» que semble être l'inscription où son nom figure sans doute parmi plusieurs autres, et conséquemment l'idée de confier à son drogman, comme lui indigène et converti, le soin de le publier et de l'afficher au principal carrefour du bazar, sous la sauvegarde du syndic des marchands étrangers, ʿAmr, *Naqīb es-Sūq*.

La vérité n'est pas encore de ce côté : l'imagination est à la réalité ce que la légende est à l'histoire. Peut-être l'effleurera-t-on en ne sortant pas du domaine de l'histoire même, en considérant ce nom et ce titre comme représentant un personnage vraiment historique. C'est nommer le plus illustre conquérant du XIe siècle, Sulṭān Maḥmūd Ghaznévī, qui régna de 998 à 1030 sur l'Irān presque tout entier et se couvrit de gloire en soumettant aux lois de l'Islām les populations bouddhistes du Bāmyān, du Panjāb et du Gujrāt, en détruisant les idoles du Çivaïsme, en fondant le royaume de Lahore, etc. Il est hors de doute que, durant le premier tiers du XIe siècle, plus d'un sujet, plus d'un client, et combien de soldats des armées du fanatique iconoclaste de Sōmnāt se fixèrent dans l'Inde, ou passèrent de l'Inde au Čampa, la plus proche étape sur la route maritime de Chine, pour y faire fortune en se livrant, comme

pour la terre natale ce fanatique serviteur du dieu de Mahomet, peut-être simplement connu sous le nom de *Es-Seyyid ʿAbd Ullāh*, proprement «le seigneur [ʿAbd] Ullāh».

tant de coreligionnaires, au commerce de la canne à sucre, de la gomme laque, des pierres précieuses, des bois de bambou...

Dès lors, la 8e ligne de notre inscription, si regrettablement incomplète, ne serait-elle pas à rétablir de la façon suivante, à un terme près : فلان بن فلان مولى سلطان محمود الغزنوى « Un tel, fils d'un tel, affranchi de Sulṭān Maḥmūd le Ghaznévide » ?

Si cette dernière hypothèse, à défaut d'une autre plus concluante, a quelque chance de paraître soutenable, il s'ensuit que cette inscription est, de toute évidence, contemporaine de la première, datée de 1039. L'expédition du Ghaznévide en Hindustān est de 1025. Or, cette déduction, qui s'appuie sur le fait qu'en épigraphie un nom historique est représentatif d'une date, se trouve entièrement corroborée par le résultat de l'examen paléographique.

Ligne 9. — « ...mī Bāy̆ ʿAlī el-Ker... » Pour commencer, un nom de personne dont il ne subsiste plus que la dernière lettre : ع ou غ, ou les deux dernières : ـفي ou ـقي ou (cf. وطلع de la l. 6) ـمي, et qu'on ne saurait songer à restituer, parce que le mot est trop écourté et le champ des hypothèses trop vaste; ce nom et le suivant : *Bāy̆*, qui est une espèce de titre de noblesse turc, n'en font nominalement qu'un seul. Ensuite le nom propre du personnage : *ʿAlī*, على, dont le ل est insuffisamment hampé. Et pour finir, les quatre premières lettres de sa *kunya* ou de son nom ethnique.

Le mot *Bāy̆*, dans cette inscription, est tout à fait remarquable. D'une lecture certaine, il nous montre non moins certainement que cette colonie musulmane du Čampa ne comptait pas que des Arabes et des Persans dans son sein, mais aussi des Turcs, descendants d'émigrés venus en masses transhumantes dans la Transoxiane, le Ḫārizm, le Seistān, le Qan-

dahār, lors de la première *taghrība* ou «poussée vers l'Ouest» des peuplades de l'Asie Centrale, à l'époque des Sāmānides. Des noms comme *Muṣṭafā*, *Murād*, même *ʿAmr*, qui, démodé parmi les Arabes, trouva un jour du regain avec les Ṣaffārides, sont là gravés pour l'attester. Qui sait, pour le surplus, si ces notables de la colonie ne touchaient pas par quelque endroit au sultan de Ghazna, Maḥmūd, cet autre Turc de nom et d'origine?

Dans l'Asie Centrale, le mot *Bāÿ* était ajouté aux noms de personnes pour désigner les gens riches et indépendants. En regard de la masse du peuple, c'était une véritable aristocratie de fortune qui n'avait qu'à vouloir commander pour être obéie. Le *bāÿ* le plus influent pouvait alors s'intituler *beg* (kirguiz *bī* ou *biy* > turc osm. *bey*), c'est-à-dire «prince» d'une petite tribu ou d'un groupement de tribus, ayant au-dessus de lui le *Qāghān* ou *Ḫān*, maître d'un domaine plus étendu[1].

Comme nom épithète avec le sens de «riche», ce mot est attesté pour la première fois dans les inscriptions de l'Orḫon[2] puis dans le récit que fait J̌uweinī à propos de Maḥmūd Bāÿ, vizir du Gūr-ḫān des Qārā-Ḫitāÿ, dans son *Taʾrīḫ-i-J̌ihān Kušāÿ* (VIIe s. H. = XIIIe s. A. D.). Or, il se présente à nous dans une inscription arabe du Ve siècle de l'Hégire (XIe s. A. D.), n'ayant perdu sa signification d'origine que parce que ce titre n'avait pas plus de valeur ni de raison d'être au Čampa qu'il n'en devait avoir plus tard en Égypte, quand les mamlouks Bī-Bars,

(1) Cf. W. Barthold, *Encyclopédie de l'Islam*, I, p. 599, s. v° *Bāy*; Mouradgea d'Ohsson, *Hist. des Mongols*, I, p. 168; W. Barthold, *Turkestan*, 1re part., p. 113; 2e part., p. 384-385. *Bāÿ*, en Asie Centrale, a aussi le sens de «maître de maison». Les Sartes, me dit notre confrère M. Minorski, prononcent ce mot *böè* et l'emploient dans le sens de «monsieur». Comparer en turc ottoman *sultanîm*. — Barbier de Meynard, *Suppl. aux dict. turcs* : باى «riche, fortuné, puissant»; سلطانم «monsieur», désuet.

(2) VIIIe siècle de notre ère, caractères runiformes, déchiffrées par V. Thomsen, *Mémoires de la Soc. finno-ougrienne*, Helsingfors, 1894-1896.

Bars-Bāy̆ et Yel et Qāïṭ et Ṭūmān-Bāy̆ y remplissaient le rôle de sultans. Il est inutile d'insister sur l'intérêt qu'offre ce texte, si mutilé qu'il soit.

Ligne 10 : « . . .šī ʿOmar, fils de S. . . » Comme précédemment, la fin d'un mot : شى ou سى, qui ne peut être qu'un titre, ne serait-ce que *eṭ-Ṭawāšī* الطواشى « l'Eunuque »[1]; puis un nom propre suivi du mot بن écrit بر; enfin le commencement d'un autre : س ou ش.

Dans ces dix lignes d'un texte fort amoindri, semé de fautes d'orthographe, écrit à la hâte d'une écriture hybride et mal venue, on relève trois noms de poids ou de monnaies; autant de noms de nombre et de titres d'importance d'ailleurs inégale; deux adjectifs verbaux; un nom de métier; un mot tronqué d'identification douteuse; enfin, au milieu de tout cela, pas moins de six noms propres et un seul verbe à un mode personnel. On voit par là dans quelles proportions incohérentes les mots se sont offerts au déchiffrement. Le reste de l'inscription n'est que déchet.

Ce bilan est si pauvre que c'est tout juste s'il nous permet d'apercevoir les rares lueurs qui transpercent tant bien que mal une obscurité presque impénétrable où l'on ne peut marcher qu'à tâtons. Il est suffisant, toutefois, pour nous donner à entendre qu'il s'agit d'un acte public destiné à aviser les membres d'une colonie d'Arabes, de Persans et de Turcs de la façon dont ils doivent en user avec les gens du pays dans leurs transactions, leurs opérations de change et le payement de leurs contributions. On juge de l'importance de cette inscription, si elle était intacte.

La date manque. Mais a-t-elle jamais été mentionnée? Du

[1] Cf. Quatremère, *Hist. des Sultans Mamlouks*, I, 2ᵉ part., p. 132.

moins diverses présomptions nous autorisent à placer ce curieux document entre les années 1025 et 1035 de notre ère.

*
* *

Il semble qu'un document de cette sorte contienne l'indice que là où il fut trouvé, il existait au XIe siècle une agglomération urbaine dont nous ignorons tout, où des étrangers différant en tout du peuple čam, par la race, par les croyances et par les mœurs, étaient venus chercher l'hospitalité et avaient obtenu le droit de séjour. Ces étrangers, des marchands et des artisans, issus pour beaucoup d'entre eux des premiers immigrés — dont l'arrivée daterait, croit-on, d'une centaine d'années auparavant — et de femmesdu pays, nous les y voyons vivre en société parfaitement organisée, mêlés en nombre plus ou moins imposant aux indigènes. Ils ont confié à un des leurs le soin de les représenter et de défendre leurs intérêts auprès des autorités du lieu : c'est le *Šeiḫ es-Sūq*, le «syndic du marché», qu'assiste un *Naqīb*. Avec ce «premier de la nation» les notables, riches par le commerce, occupent une place prépondérante : ce sont leurs noms qui figurent dans l'inscription.

Nul doute qu'à la tête de cette communauté de Musulmans il n'y ait un *Šeiḫ el-Islām* ou *Muftī*, qui est un chef uniquement spirituel, mainteneur de la Religion et instigateur de la Propagande, laquelle ne doit pas s'endormir. Un *Imām-Ḫāṭib* pour la célébration du culte, un *Qāḍī* pour l'exercice de la justice sont d'indispensables fonctionnaires (1); et si la colonie est importante, un *Muḥtasib* veille à son bon ordre, faisant la police du quartier et de ses bazars, contrôlant les poids et les mesures, réglant le cours des marchandises.

Ils vivent, coude à coude en terre exotique, la vie musul-

(1) Cf. Ch. Schefer, *Notes sur les relations des Musulmans avec les Chinois*, Paris, 1895, p. 23.

mane, qui leur est chère. Tout ce qu'ils ont quitté en y venant, ils le retrouvent autour d'eux : la mosquée — sans minaret — qui les réunit, le *sūq* où ils trafiquent, l'okel وكالة où ils entreposent leurs marchandises, et le cimetière, leur dernier lieu de rendez-vous.

Tout ceci est comme inscrit sur les deux seuls monuments qui attestent leur existence d'une façon singulièrement plus concrète que les récits monotones des globe-trotters arabes. D'ailleurs, ceux-ci ne paraissent pas s'intéresser outre mesure à ces régions un peu sauvages de la péninsule indo-chinoise. Ils nomment bien le pays khmèr قمار et le Čampa صنف dans leurs relations, mais ils ne s'attardent pas à narrer le peu qu'ils en savent par ouï-dire; à peine songent-ils à le visiter. Pourquoi?

Pourquoi aussi les colons musulmans viennent-ils s'installer si tard (xe siècle) au Čampa? Pourquoi leurs établissements, leurs comptoirs n'y jouissent-ils pas de la même solidité ni de la même force d'expansion que les colonies similaires de Chine, si nombreuses, si longtemps prospères et si agissantes au point de vue de la Propagande? Pourtant les navires de Baṣra, de Sīrāf et de l'Oman doublent régulièrement la terre d'Indochine pour se rendre au pays de Ṣīn. Il faut vraisemblablement attribuer ce dédain général des navigateurs et des marchands musulmans pour le Čampa à la rigueur du climat, à la difficulté de trafiquer librement et d'exploiter les produits du sol, à l'inhospitalité des habitants violents et querelleurs, à la piraterie, à l'absence de bons ports, et peut-être aussi aux révolutions politiques (cf. Georges Maspero, *loc. laud.*, p. 1-8, 34, 38, 41).

Ce qui est certain, c'est que l'islamisme n'y a pénétré avec succès et ne s'y est maintenu que grâce aux relations des Čams avec l'Indonésie occidentale au cours des siècles suivants, par conséquent bien après le temps où la principale colonie établie

dans le royaume čam comptait parmi ses membres le Rahdār Aḥmad Abū Kāmil, le Naqīb ʿAmr, le Bāÿ Turc ʿAlī, et d'autres qui se faisaient un titre d'avoir été esclaves au service du sultan le plus fameux de ce siècle-là.

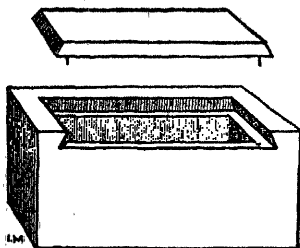
Les établissements musulmans du Čampa n'ont pas d'histoire; tout au plus abritent-ils leurs débuts sous une légende. Ils ont du moins laissé deux précieux monuments de leur passé éphémère, deux inscriptions de portée tout à fait dissemblable, mais également exceptionnelles, si l'on envisage l'expansion civilisatrice du proche Orient dans l'extrême Orient. L'une est remarquable par sa beauté paléographique et par son originalité épigraphique. L'autre, au contraire, tout énigme, est l'imperfection même. Cependant, le peu qui subsiste de cette chose que le temps et l'espace nous rendent si lointaine, laisse deviner combien elle captiverait notre intérêt, si de trop nombreuses et graves lacunes ne l'empêchaient pas de livrer entièrement son secret.

MÉLANGES.

LE SARCOPHAGE DU ROI MYKÉRINOS

ET CELUI DE LA REINE.

Tout le monde sait que Mariette, pendant ses fouilles dans les environs des grandes pyramides de Ghizeh, fit la découverte de plusieurs sarcophages en pierre, ornés d'inscriptions hiéroglyphiques, dans lesquels avaient reposé divers grands personnages de la IVe dynastie. Les sarcophages des rois et reines de cette époque sont, au contraire, tous anépigraphes. Ce n'est que pendant la VIe dynastie qu'on commence à graver des inscriptions sur les sarcophages des rois. Les sarcophages contenus dans les deux grandes pyramides sont encore en place dans leurs caveaux funéraires, sans couvercle et en mauvais état. Celui du roi Mykérinos, qui était sans inscriptions, mais décoré de sculptures, fut découvert dans la 3e pyramide par l'architecte anglais Perring, travaillant pour le colonel Howard Vyse, mais le sarcophage fut perdu en mer, au cours du transport en Angleterre. Le cercueil intérieur, une restauration datant sans doute de la XXVe dynastie, arriva en revanche sans difficulté en Angleterre; il est exposé au Musée Britannique. La forme est exactement une de celles en usage pour les sarcophages en bois de l'époque, et la formule qu'on lit sur le devant se rencontre



également souvent sur les cercueils en bois datant des XXIIe-XXVIe dynasties. Le sarcophage de la reine, épouse de Mykérinos, a été figuré par Nestor L'Hôte[1], mais ni lui, ni aucun autre, n'a dit de quel règne il date. A en juger d'après les expressions de L'Hôte, on pourrait supposer qu'il se trouve dans une des trois petites pyramides situées près de la grande. Cependant tel n'est pas le cas. Aucune de ces pyramides ne contient de sarcophage. En revanche, un sarcophage, celui que nous reproduisons d'après L'Hôte, se trouve dans la pyramide du milieu, près de la troisième. Voici ce qu'on lit chez L'Hôte : «Plusieurs des petites pyramides construites aux alentours de la grande ont aussi été rouvertes; leur intérieur ne présente qu'un couloir incliné conduisant à la chambre funéraire. Leurs parois sont entièrement nues, et je n'ai vu que dans l'une d'elles un sarcophage. La cuve est en granit rouge, dépourvue de sculptures, mais remarquable par son exécution, la vivacité de ses arêtes, et par son système de clôture... Cette fermeture consiste en une rainure en biseau, ménagée aux deux côtés supérieurs et en dedans du sarcophage. Le couvercle, introduit dans cette double rainure en manière de tiroir, était scellé par des boulons mobiles en métal qui, une fois introduits, ne pouvaient plus être retirés. On devait briser le couvercle pour avoir la momie[2].» Le même système de fermeture était en usage dans le sarcophage du roi Khefren de la 2e grande pyramide[3] et dans celui du roi Mykérinos[4].

Waldemar Schmidt.

[1] Nestor L'Hôte, *Lettres d'Égypte en 1838 et 1839*, p. 140 (1840).
[2] Nestor L'Hôte, *loc. cit.*, p. 140-141.
[3] U. Hölscher, *Grabdenkmal d. Koenigs Chefren*, p. 63 (1912).
[4] Vyse, *Operations*, II, p. 85 (1840).

COMPTES RENDUS.

Léon Réallon. *Premiers éléments de langage douala.* — Douala, 1919; in-8° carré, 56 pages.

Charles Mathieu. *Petit vocabulaire français-boulou.* — Paris, Geuthner, 1921; in-18, 80 pages.

Les langues du Cameroun n'avaient été l'objet que de travaux en allemand et en anglais jusqu'à ces dernières années; depuis l'occupation française, nos compatriotes se sont mis à les étudier à leur tour et nous avons déjà deux petits volumes dus à deux de nos administrateurs et consacrés l'un au douala, l'autre au boulou, qui appartiennent tous deux au groupe bantou.

Le douala est bien connu; de nombreux ouvrages ont traité de cette langue, parmi lesquels il faut citer surtout ceux de Meinhof et de Dinckelacker, que M. Réallon a utilisés, ainsi qu'il le mentionne dans son introduction. Le boulou, qui fait partie du sous-groupe dont le type est le fang ou pahouin et auquel se rattache également le yaoundé, est parlé principalement dans la circonscription d'Ebolowa; Tronje von Hagen en a donné, en 1914, un *Lehrbuch* qui ne serait, dit-on, que la traduction allemande d'une grammaire rédigée par les missionnaires américains.

Les modestes publications de MM. Réallon et Mathieu ne sont donc pas des révélations et leurs auteurs n'ont jamais eu la prétention d'être des découvreurs en matière de linguistique africaine. Le seul but qu'ils se sont proposé a été de mettre le public français en mesure de s'initier à la connaissance d'idiomes parlés au Cameroun. Ils auront pleinement réalisé ce but, quand la grammaire douala de M. Réallon sera complétée par un vocabulaire et quand le vocabulaire boulou de M. Mathieu sera suivi d'une grammaire.

M. Delafosse.

F. W. Taylor. *A first grammar of the Adamawa dialect of the Fulani language* (*Fulfulde*). — Oxford, Clarendon Press, 1921; in-12, 136 pages.

Le dialecte peul ou *fulfulde,* en usage dans l'Adamaoua et les régions voisines, ne nous était connu jusqu'ici que grâce à quelques publications allemandes : une note de Schultze (1909), un rudiment grammatical de Steane et Sembritzki (1909), quelques textes recueillis par Von Stephani (1909) et un petit manuel du même auteur (1911). Aucune de ces publications n'était satisfaisante. La grammaire que vient de nous donner en anglais M. Taylor n'est assurément pas parfaite, mais elle réalise un progrès très sensible sur l'œuvre de ses devanciers et nous permet de nous faire une idée à peu près exacte de ce qu'est le dialecte peul dont elle traite.

D'une façon générale, le peul de l'Adamaoua présente, par rapport au peul du Foûta sénégalais ou *pular,* les mêmes différences que l'ensemble des dialectes parlés à l'est du Niger : infinitif en *go* au lieu de *de,* futur affirmatif actif en *an* au lieu de *at,* parfait négatif actif en *āi* au lieu de *āni,* parfait affirmatif passif et réfléchi en *ake* et *ike* au lieu de *ama* et *ima;* pronom *ṅga* au lieu de *ba* affecté à la classe des noms de certains animaux, principalement herbivores. Il convient d'observer, en outre, que cette même classe à pronom *ṅga* englobe, dans l'Adamaoua, les augmentatifs et que ces derniers ont une classe de pluriel à pronom *ko* et à initiale occlusive (nasalisée si elle est susceptible de nasalisation) : ainsi la racine *rew* donne *ndewa ṅga* «la grande femme», pl. *ndeho ko* «les grandes femmes»; *ṅgesa* «champ» a comme pluriel *gese* dans le sens de «champs» et *ṅgeso* dans celui de «grands champs».

Par ailleurs, le dialecte de l'Adamaoua ne semble pas présenter de caractères bien originaux et, si l'on met à part les différences de vocabulaire, qui sont fatales entre deux dialectes parlés dans des régions aussi éloignées l'une de l'autre, il se distingue très peu du peul du Massina. Les phénomènes de modification et de nasalisation de la consonne initiale de la racine semblent être soumis aux mêmes règles dans l'Adamaoua qu'au Massina et au Foûta sénégalais et, à cet égard comme à quelques autres, les dialectes de ces trois pays paraissent moins évolués que celui du Foûta Diallon.

Plusieurs des caractères communs aux divers dialectes du peul, qui nous sont bien connus depuis le remarquable travail de M. Gaden (*Le poular,* Paris, 2 vol. gr. in-8°, 1912-1914), n'ont pas été notés par M. Taylor, faute de préparation suffisante à la connaissance des principes généraux de la langue, mais ils se dégagent des exemples qu'il cite. C'est ainsi qu'il attribue au nombre, et au fait que les noms représentent

ou non des êtres humains, les phénomènes d'alternance consonantique qui, en fait, sont dus à la classe; c'est ainsi encore qu'il ne paraît pas avoir saisi le mécanisme des diverses formes que revêt, selon les cas, le suffixe d'une même classe nominale (par exemple : *ṅgo, go, wo*, et *o; ḍe, le, dye* et *e*, etc.), bien que ces diverses formes apparaissent fréquemment dans son livre; il dit n'avoir pas rencontré l'emploi de la voix réfléchie, et cependant il se trouve amené à en citer plusieurs formes ou temps, comme un infinitif en *ăgo*, un aoriste en *o* et un aoriste négatif en *atăko* (et non *ako*), dont il propose une interprétation incorrecte.

Ces réserves faites, et ce sont surtout des réserves de doctrine, la grammaire de M. Taylor, accompagnée de nombreux exercices de traduction et de deux petits lexiques, rendra certainement des services. L'auteur l'a complétée depuis par deux *reading books* qui contiennent une certaine quantité de textes recueillis sur place. Son œuvre constitue ainsi un instrument de travail qui pourra permettre aux linguistes de dégager pleinement et méthodiquement les particularités dialectales du peul de l'Adamaoua.

Il n'est pas inutile de signaler ici que M. Taylor a noté ces consonnes spéciales (*ḅ, ḍ* et *ḍy* — qu'il transcrit par un *y* pointé —) qui sont appelées par les uns «aspirées» et par les autres, dont M. Gaden, «claquantes». Tant de ceux qui ont écrit sur la langue peule les ont ignorées qu'il faut savoir gré à M. Taylor de les avoir observées.

M. Delafosse.

Grohmann (Dr. Adolf). *Aethiopische Marienhymnen* (*Abhandlungen der Phil. Hist. Klasse der Sächsischen Akademie der Wissenschaften*, XXXIII, n° IV). — Leipzig, Teubner, 1919; gr. in-8°, XII-507 pages.

Ce gros travail a été entrepris en 1910, livré à l'impression à la fin de 1914. Dans l'intervalle, M. Grohmann s'est assimilé une quantité considérable d'ouvrages et quelques enseignements verbaux (il a été en relations à Jérusalem avec le savant abyssin Abba Takla Maryam) sur la langue et la littérature éthiopiennes en général et en particulier sur tout ce qui concerne les œuvres — elles sont nombreuses — consacrées à la Vierge. Outre le présent livre, il annonce une édition (en collaboration avec M. Euringer) de l'*Orgue de la Vierge*, œuvre importante en prose, et, d'autre part, une étude sur l'art abyssin d'après les miniatures.

Le présent livre est surtout une édition d'une longue suite de cou-

plets (156 strophes de 5 vers), à la louange de Marie, connue sous le nom de *Cantique de la Fleur,* très répandue en Abyssinie en différentes versions (où l'ordre au moins des strophes est variable). Ce cantique est chanté pendant une période de 40 jours, dite *Temps des fleurs* (GUIDI, *Vocabolario amarico,* col. 610), du 26 Maskaram au 5 Hedar, c'est-à-dire aux mois d'octobre-novembre, ce qui est le vrai printemps du haut plateau abyssin, après la saison des pluies (et non du 26 juin au 26 septembre, comme le dit M. Grohmann, p. 62).

D'autres poésies moins considérables sont éditées à la suite. L'édition est faite avec toutes les ressources de la critique de textes; les variantes de plusieurs manuscrits sont citées, traduites, discutées; la traduction paraît très exacte; le très abondant commentaire pourra, joint à cette traduction, intéresser tous les curieux de littérature religieuse.

Une introduction copieuse (avec répertoire des chants d'église consacrés à la Vierge par le rituel abyssin), un index de tous les noms et verbes contenus dans les textes avec références exhaustives, un gros index des noms et des choses (contenant entre autres un répertoire de toutes les qualifications de la Vierge), une riche bibliographie, et un index des passages de la Bible cités complètent l'équipement du volume.

Pour les éthiopisants, l'intérêt principal de cette publication est qu'aucune édition analogue de textes poétiques n'a été faite jusqu'à présent : or la poésie a une place éminente dans le culte abyssin et dans l'instruction et la vie du clergé.

Il y a encore beaucoup à dire sur cette poésie, même après M. Grohmann. Lui-même d'ailleurs reconnaît que les questions de métrique et d'exécution musicale ne peuvent être bien étudiées qu'en Abyssinie. Il est très désirable que des études de ce genre sur place puissent être faites bientôt. La poésie et la musique éthiopienne, outre leur intérêt propre, peuvent aider à résoudre certaines des questions qui intriguent les savants au sujet de la poésie hébraïque.

Les indications de M. Grohmann sont à compléter et à rectifier sur certains points au moyen de l'étude, datant de 1850-1854, faite par un homme qui a vécu longtemps en Abyssinie, le Père Juste d'Urbin ; elle a été publiée en partie par M. Conti Rossini, dans ce *Journal asiatique*, XI[e] série, tome VI, 1915 (2[e] semestre), p. 222 et suivantes. De plus, les *Archives de la Parole* à la Sorbonne possèdent maintenant en disques phonographiques une petite série d'hymnes abyssins qui peut permettre de commencer une étude musicale.

Observations au sujet de la poésie : p. 4, il est dit que la poésie en

guèze est toute religieuse, à part quelques proverbes; c'est vrai pour la forme, mais non pour le fond; certains hymnes chantés au milieu du service religieux ont partiellement un caractère profane (voir notamment *J. As.*, 1915, II, p. 228). — P. 39, certaines formes de poésies sont énumérées comme pouvant être consacrées à la Vierge; puis il est dit, p. 40, que, outre ces types, il existe la série des hymnes (*qĕnē*), rarement adressés à la Vierge : or les formes citées à la page 39 sont précisément en majeure partie des formes connues de *qĕnē;* il est bon que les lecteurs soient mis en garde contre cette manière d'exposer les choses.

A la page 39, il est dit que la poésie de six vers qui porte le nom de *šĕllāsē* «Trinité» (traduit faussement par «tercet») a souvent deux rimes (une pour le premier, l'autre pour le second tercet); ceci me paraît tout à fait erroné; l'erreur remonte à une note de Ludolf contenant la traduction fausse «tercet»; mais l'exemple de poésie *šĕllāsē* citée par lui-même est monorime, de même que toutes celles du même type publiées par M. Guidi (*Rendiconti Lincei,* 1900). Le caractère monorime de la strophe guèze est encore méconnu p. 40, où il est dit que le genre *za-'amlākīya* (à trois vers) a un premier vers blanc, les deux derniers rimant entre eux (*abb*); ceci paraît reposer uniquement sur un exemple cité dans la grammaire éthiopienne du P. Chaîne (p. 253); M. Guidi, commentant ce texte, dans l'article indiqué en note par M. Grohmann lui-même, a observé que le premier vers devait être corrigé; or le même tercet figure au *J. As.*, 1915, II, p. 228, avec trois rimes pareilles, le premier vers (qui paraît d'ailleurs altéré) rimant avec les deux autres.

Lexique. Une petite liste de mots et de sens inédits est donnée p. 43-45; mais d'autres indications nouvelles sont noyées dans l'index qui se trouve à la fin du livre; il est très regrettable qu'un signe particulier n'y ait pas distingué tout ce qui n'est pas dans le dictionnaire de Dillmann.

Complément à la bibliographie : Jean Duchesne-Fournet, *Mission en Éthiopie,* 1909, t. I, p. 289 et suiv. : *Note sur les manuscrits rapportés d'Abyssinie par la mission Duchesne-Fournet,* par J. Blanchart; voir pour la littérature consacrée à la Vierge, p. 327, 332, 334 (où est donné le début d'une version du *Cantique de la fleur*); Marcel Cohen, *Rapport sur une mission linguistique en Abyssinie,* 1912, p. 16, 18 et 20; M. Chaîne, *Catalogue des manuscrits éthiopiens, etc., Revue de l'Orient chrétien,* 19ᵉ vol., 1914, *second article* (p. 247-265); (sur le P. Juste d'Urbin, voir plus haut).

Marcel Cohen.

Nizâmî. *Choix de vers tirés de la* Khamsa. Texte persan publié par M. Th. Houtsma. — E. J. Brill, Leyde, 1921; 1 vol. in-8°, 80 pages, plus une préface de 3 pages non numérotées.

La bibliothèque de Leyde renferme un manuscrit persan (Dozy, *Catal.*, t. II, p. 109) dont le compilateur s'est occupé de réunir, sous des rubriques variées, une anthologie de vers extraits du recueil des cinq poèmes de Nizhâmî connu sous le nom de *Khamsa*. Cela forme trente-sept chapitres, qui donnent une idée, non de la composition de ces poèmes et des sujets qui y sont traités, mais de diverses pensées et réflexions émises par l'auteur au cours de ses élucubrations. Les orientalistes qui ne se sentiraient pas le courage de s'absorber dans la lecture de l'édition lithographiée à Bombay en 1273 hég. (1856-1857) auront, grâce aux extraits qui nous sont donnés, un moyen pratique de se rendre compte aisément de la manière de ce poète du xii[e] siècle de notre ère.

La copie de Leyde est médiocre, mais c'est celle qui contient le plus grand nombre de vers. Ceux-ci ont été corrigés au moyen du manuscrit de Berlin, qui ne contient pas moins de trois rédactions différentes de ce texte, et de ceux d'Oxford, du British Museum et de l'India Office, sans compter les éditions imprimées et lithographiées. Une feuille volante, qui est distribuée avec le volume, contient cinq corrections qu'il est facile de reporter aux endroits indiqués.

Un inconvénient de cette compilation, c'est que les cinq poèmes de Nizhâmî, *Makhzen el-Asrâr, Khosrau o Chîrîn, Léïlà o Madjnoûn, Heft-Péïker, Iskender-nâmè*, ont été écrits sur des mètres prosodiques différents, ce qui oblige le lecteur, en passant de l'un à l'autre des morceaux choisis, à scander de façon diverse : or on sait que cette scansion est indispensable pour l'intelligence des vers, dans une édition où les *izâfèt* ne sont pas indiqués. La gêne qui en résulte n'est pas, d'ailleurs, imputable à l'éditeur, qui a apporté tout le soin possible à donner un texte correct. Le savant orientaliste d'Utrecht réserve à Nizhâmî une estime particulière, ainsi qu'il veut bien me le faire savoir par une communication personnelle; il n'hésite pas à le préférer à Sa'dî et à d'autres poètes persans. L'édition qu'il nous donne de ces extraits aura au moins le mérite d'attirer l'attention sur des œuvres qui semblent quelque peu négligées en Europe.

Cl. Huart.

Edward G. Browne. *Arabian Medicine.* — Cambridge, University Press, 1921; 1 vol. pet. in-8°, viii-138 pages.

M. Browne a été élu en 1911 membre du Collège royal des médecins,

l'Académie de médecine de l'Angleterre. Il a raconté lui-même, dans un de ses premiers ouvrages, qu'il s'était d'abord destiné à la médecine avant d'étudier le persan et de rapporter de Perse les documents relatifs à la religion des Bâbîs qui ont attiré sur lui l'attention du monde savant. C'est le couronnement de sa carrière d'orientaliste qui le ramène ainsi à ses premières études. Le Collège royal lui a demandé d'exposer, en quatre conférences, ses idées sur la médecine arabe; ces lectures ont eu lieu en novembre 1919 et dans le même mois de 1920. Le présent volume est le résultat des recherches auxquelles il s'est livré.

Comme la philosophie, la médecine est, chez les Arabes, d'origine grecque; il a pu s'y mêler des éléments perses et indiens, à un moindre degré. Le plus ancien médecin mentionné par Ibn-Abi-Oçaibi'a est un certain el-Ḥârith ben Qalada, contemporain de Chosroès Ier, auquel il aurait donné des conseils d'hygiène; mais il est difficile de déterminer si ce renseignement contient rien d'historique. La seule chose à en retenir, c'est qu'il avait étudié à l'école de Gondé-Châpoûr en Susiane, à laquelle était annexé un hôpital; de là sortit également, au rapport d'el-Qifṭî dans son *Histoire des médecins*, Djordjîs fils de Bôkht-Yichoû' que le khalife el-Mançoûr enleva à ses fonctions de médecin-chef pour le faire venir à la cour de Bagdad. Cette fondation des rois sassanides fut pendant longtemps le seul centre scientifique de l'Asie antérieure. A la cour des khalifes, les médecins avaient une situation extrêmement délicate; dépositaires de redoutables secrets, connaissant l'effet des poisons, ils pouvaient être sollicités en haut lieu de mettre leur science au service de rancunes personnelles. On comprend, à la rigueur, que les docteurs sortis de l'école de Gondé-Châpoûr fussent peu tentés de mettre leurs connaissances à la portée d'autres gens que leurs compatriotes : toujours est-il que Ḥonéïn ben Isḥaq, chrétien de Ḥîra, fut chassé par son maître Yoḥannâ ben Mâsawaïh (le Messuë des traducteurs latins du moyen âge) pour les questions indiscrètes qu'il s'était permis de lui poser. A côté des médecins officiels, une foule d'empiriques distribuaient à tort et à travers les remèdes que leur suggérait la pratique de leurs prédécesseurs : en 931, le khalife el-Moqtadir, pour remédier en partie à cet abus, institua des examens présidés par Sinân ben Thâbit de Ḥarrân, qui en retira de bons profits.

M. B. distingue deux périodes dans l'enseignement : la première est celle des traductions du grec en arabe, souvent, mais non toujours, par un intermédiaire syriaque; la seconde est celle des travaux personnels de médecins écrivant en arabe, bien qu'ils fussent Juifs, chrétiens, Çabiens de Ḥarrân ou même Zoroastriens. Pour lui, Rhazès est supé-

rieur à Avicenne, malgré la célébrité de ce dernier, parce qu'il nous a transmis ses observations cliniques. Nombre d'anecdotes empruntées aux œuvres d'Osâma ben Monqidh, au *Faradj ba'd ech-Chidda* d'et-Tanoûkhî, au *Tchahâr-Maqâla* de Nizhâm 'Aroûḍî, ont tenu en éveil l'attention de l'auditoire. Plus intéressante pour nous est la mention de ce manuscrit du British Museum, le *Firdaus el-Ḥikma* d''Ali ben Rabban du Ṭabaristân, qui peut être considéré comme unique, puisque celui de la collection Landberg, aujourd'hui à Berlin, paraît n'en être qu'un abrégé; M. B. nous en promet la publication et peut-être même la traduction. Du même intérêt sera la correspondance de Rachîd-ed-Dîn, de laquelle l'auteur a déjà entretenu les orientalistes, et dont il possède un manuscrit provenant de la bibliothèque rapportée de Perse par Houtoum-Schindler.

Le frontispice, tiré également à l'encre rose sur la couverture en papier entourant le cartonnage, reproduit une scène du *Makhzen-el-Asrâr* de Nizhâmî (p. 89); la rivalité de deux médecins les avait poussés à se défier de s'empoisonner mutuellement; l'un d'eux meurt, non par l'effet d'un poison qui ne lui fut pas présenté, mais de peur et de saisissement, à la vue d'une rose inoffensive sur laquelle son adversaire avait simulé une incantation. Cette gracieuse miniature est extraite d'un manuscrit persan sur lequel l'*Arabian Medicine* ne donne aucun renseignement.

L'auteur dit en passant quelques mots dédaigneux de la médecine de Mahomet, dont les Musulmans font grand cas parce qu'ils lui attribuent pour origine une inspiration venue d'en haut. En dernière analyse, les passages des traditions islamiques qui traitent de ce sujet se réduisent à l'emploi de trois moyens thérapeutiques : le miel, les ventouses, le cautère actuel, dont l'usage est peu recommandé, probablement à cause de son emploi fréquent chez les Arabes païens; on énumère encore quelques médicaments sans importance. Notons, p. 119, que *mizâdj* «tempérament» est proprement «mélange»; c'est donc simplement la traduction du grec σύγκρασις[1].

Cl. Huart.

[1] Comparer, sur le même sujet, l'*État de nos connaissances sur la médecine ancienne au Maroc*, par le docteur Renaud, et les *Considérations sur la médecine indigène actuelle au Maroc*, par le docteur Mauran, dans le *Bulletin de l'Institut des Hautes Études Marocaines*, décembre 1920, p. 71-91.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 15 JUIN 1922.

La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de M. Senart.

Étaient présents :

MM. Huart et Cordier, *vice-présidents;* Mme Grabowska, MM. Allotte de la Fuÿe, Bénédite, Bessières, Bloch, Bouvat, A.-M. Boyer, P. Boyer, Cabaton, Contenau, Danon, Deny, Ducrocq, Dussaud, Ferrand, Gaudefroy-Demombynes, Graffin, Ch.-F. Jean, Macler, Madrolle, G. Maspero, de Maydell, Meillet, Moret, Ort, A. Périer, J. Périer, Rœské, Sidersky, Sinapian, Viau, *membres;* Thureau-Dangin, *secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance générale du 16 juin 1921 est lu et adopté.

En ouvrant cette séance qui clôt la centième année d'existence de la Société, M. le Président prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

« Nous retrouvons aujourd'hui le cadre de notre simplicité coutumière; rien n'y est changé; et cependant il n'est personne de nous qui ne ressente le caractère exceptionnel de cette séance. Nous nous apprêtons à célébrer solennellement le centenaire de notre fondation; en attendant, nous ne saurions l'oublier dans cette réunion qui, pour être toute familiale, n'en évoque pas moins des impressions graves.

« La première d'un siècle nouveau d'activité, elle nous invite tout d'abord à nous retourner vers nos illustres fondateurs, vers ceux qui, après eux, nous ont tracé la voie. Ils ont certes moins besoin de nos

louanges que nous n'avons de leurs exemples, et leurs découvertes, leurs travaux sont pour le pays un patrimoine commun; mais nous aimons ici, au foyer, à rappeler tout ce qu'ils ont fait pour notre Société et, par elle, pour la science, ce que plusieurs de nos aînés nous ont, dans des relations familières, apporté d'encouragement, de lumière et de réconfort. C'est à la vie intime de notre association qu'ici se reporte plus particulièrement notre pensée pieuse. De notre histoire extérieure, vous retrouverez avec plaisir une esquisse dans notre *Livre du Centenaire*. Aucun de nous ne manquera de l'animer par les souvenirs personnels qui, surtout pour les anciens, font revivre tant de bonnes heures et de mémoires chères.

« Mais, autant qu'aux commémorations, cette journée nous invite aux visions d'avenir.

« Combien je souhaiterais que nous nous assurions enfin une installation moins indigne de l'importance de nos études, plus favorable à l'emploi de nos collections! Vous le savez sans que j'y insiste. A aimer notre maison, à nous y sentir à l'aise dans cette atmosphère de collaboration amicale qui accroît la force de tous, nous serons mieux armés pour la tâche immense qui s'offre à nous.

« Serrons les rangs, mes chers confrères, et, fidèles à nos traditions modestes, mais fortes, espérons que, malgré les difficultés que nous connaissons trop bien, le siècle nouveau qui s'ouvre verra se lever un bataillon de travailleurs qui ne soit pas indigne des premières générations. »

M. Meillet donne lecture du rapport de la Commission des censeurs. Des remerciements sont votés à la Commission des fonds.

M. Ferrand signale le coût très élevé des corrections et invite les auteurs à les réduire dans toute la mesure possible.

La Société donne pleins pouvoirs à M. Gaudefroy-Demombynes, membre de la Commission des fonds, pour toucher toutes sommes allouées à la Société ou qui pourraient lui être allouées à l'avenir, et en donner quittance.

Est élue membre de la Société :

Mlle Homburger, présentée par MM. Meillet et Gaudefroy-Demombynes.

M. J. Périer offre à la Société un volume intitulé *La Perle précieuse* (t. XVI, fasc. 4 de la *Patrologia orientalis*).

M. Ferrand donne lecture d'un mémoire de M. de Saussure sur *L'origine chinoise de la Cosmologie iranienne.* (Voir l'Annexe au procès-verbal.)

Des observations sont présentées par MM. Senart, Meillet et Thureau-Dangin.

M. Ferrand fait une communication sur *Une navigation européenne sur la côte orientale d'Afrique au* XIV*e* *siècle.* (Voir l'Annexe au procès-verbal.)

Il est procédé au dépouillement des votes. Tous les membres sortants sont réélus.

La séance est levée à 4 heures et demie.

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL.

ORIGINE CHINOISE DE LA COSMOLOGIE IRANIENNE.

L'analogie entre le dualisme du Zend Avesta et celui de la théorie chinoise du *yin* et du *yang* n'a — paraît-il — pas été signalée. Elle est cependant manifeste et cette constatation entraîne d'importantes conséquences.

L'apparition de l'Avesta sur la scène du monde fut d'un grand poids dans les destinées de la philosophie et de la morale humaines. La conception d'un dieu suprême, immatériel, était née. L'empire iranien la répandit ensuite vers Babylone et l'Occident. Telle est, du moins, l'opinion émise en ces dernières années et qu'il ne m'appartient pas d'apprécier. Si je la rappelle ici, c'est simplement pour attirer l'attention sur l'importance d'une filiation directe entre la cosmologie chinoise et celle de l'Avesta.

Grâce à sa symétrie, la cosmologie chinoise peut s'exposer facilement en quelques lignes, comme j'ai eu l'occasion de le faire dans le *Journal asiatique* de janvier 1920 à propos du *Cycle des douze animaux.*

Le firmament est divisé en cinq régions, d'une manière très logique : d'abord la région *centrale* (c'est-à-dire la calotte circompolaire toujours visible), puis les quatre régions *périphériques* correspondant aux quatre saisons (*ibid.*, fig. 7 et 8).

Le milieu de la région centrale est marqué par l'étoile polaire, appelée *T'ai yi* «l'Unique suprême»; et le milieu des régions périphériques est marqué par quatre astérismes cardinaux correspondant aux solstices et aux équinoxes, c'est-à-dire aux quatre phases de la révolution dualistique du *yin* et du *yang*. Ces deux principes antithétiques, des ténèbres et de la lumière, du froid et de la chaleur, expliquent, aux yeux des Chinois, l'alternance de toutes les révolutions : révolution annuelle des saisons, révolution diurne, révolution azimutale; de telle sorte que le Nord (maximum du *yin* sur l'horizon) équivaut au solstice d'hiver dans la révolution annuelle et à l'heure de minuit dans la révolution diurne.

Tous ces traits sont reproduits dans le *Boundehesh* et dans l'Avesta[1].

Le ciel iranien est marqué, comme le ciel chinois, par quatre astérismes cardinaux qui président aux quartiers boréal, oriental, méridional, occidental du firmament. Au-dessus de ces quatre quartiers se trouve l'étoile polaire Gâh, qui est appelée *le Grand du milieu du ciel* et présentée dans les termes mêmes de la description chinoise du firmament traduite par Chavannes, où il est dit qu'au centre du ciel l'étoile *Faîte du ciel* est la résidence de 太一 l'*Unité suprême* (*M. H.*, III, p. 339; *T'oung pao*, 1920, p. 97).

L'identification de *Gâh* à l'étoile polaire, déjà évidente d'après l'analogie chinoise, résulte de l'expression «*Le Grand* au milieu du ciel»; elle est, en outre, confirmée par un renseignement très intéressant que me communique M. G. Ferrand. Dans les *Instructions nautiques des marins arabes de l'Océan Indien*[2], l'étoile polaire est désignée sous le nom de *Gāh*, mot d'origine persane signifiant «le lieu»[3].

(1) Boundehesh, II, 7 et V, 1. — Yašt, VIII, 12. — Sirozah, I, 8-13.

Quoique ayant eu à prendre connaissance, à propos du zodiaque lunaire, des travaux relatifs aux divers systèmes astronomiques de l'Asie, je n'avais rencontré aucune allusion à ces textes iraniens lorsque, en feuilletant dernièrement l'*Histoire de l'astronomie ancienne* de Bailly (1774), je lus, non sans surprise, que «d'après M. Anquetil, les anciens Perses avaient quatre étoiles préposées aux quatre points cardinaux» (p. 480), trait caractéristique du système chinois. Ce renseignement inattendu venait confirmer ce que j'avais avancé en 1910 (*T'oung pao*, p. 264) sur l'origine du mythe grec du phénix renaissant de ses cendres et sur la propagation des notions chinoises vers l'Asie Occidentale.

(2-3) (2) [Il en est notamment question dans le passage suivant du ms. 2292 du fonds arabe de la Bibliothèque Nationale (fol. 27 r°, l. 13 et suiv.) :

الجُدَىّ وهو الجاه برفع الجيم ونصب الدال المهملة وتشديد اليا والجَدى بنصب الجيم

Mais les traducteurs, ignorant que le système du *Boundehesh* reproduit celui des Chinois, n'ont pas eu, pour l'interpréter, le secours de la comparaison. Ils ont cru que *Gâh* désignait ici une heure de la journée[1] et, dans leurs commentaires astronomiques sur les astérismes cardinaux, ont accumulé des erreurs dont on trouvera l'exposé dans une étude plus détaillée.

Le même système se révèle dans l'Avesta (Sirozah, 1, 8, 11, 12, 13), où il est décrit dans l'ordre que lui assigne le livre canonique *Yi king* des Chinois :

D'abord la divinité suprême, Ahoura mazda, correspondant au Faîte suprême 太極 des Chinois.

Ensuite le Soleil et la Lune symbolisant les deux principes antithétiques 兩儀.

Puis les quatre astérismes cardinaux, représentant les quatre saisons symbolisées par quatre emblèmes 四象.

Ces emblèmes, comme on peut le voir dans ce même chapitre des *Gouverneurs du ciel* de Chavannes, sont, notamment, la Tortue pour la région nord et l'Oiseau pour la région sud. La raison du choix de ces emblèmes a été exposée à propos du *Cycle des douze animaux :* la Tortue, qui recherche l'obscurité, l'humidité et semble engourdie, a été désignée pour symboliser le principe passif des ténèbres et de l'humidité. Comme le système physique et cosmologique des Chinois est transposé, par l'Avesta, dans le domaine moral et religieux, le principe des ténèbres devient le principe du Mal et l'inoffensive tortue se voit ainsi vouée à l'exécration. Les iranisants peuvent-ils donner une explication du passage (Fargard, XIII) où Zoroastre consulte spécialement le Créateur de

وسُكون الدال هو البرج الذى منزلتين وثلث وهو جزو من اثني عشر جزاءً من جميع السمآ والجاه اسم فارسي معرّب ويُسمّى عند اهل الديار المصريّة السِّميّا

«Al-ǰudayy, c'est le gāh. Al-ǰadī [avec lequel il ne faut pas le confondre] est un signe du Zodiaque (le Capricorne), qui [s'étend sur] deux mansions et un tiers; c'est l'une des douze divisions du ciel. *Gāh* est un nom persan arabisé; les Égyptiens l'appellent *as-simiyyā.*» G. F.] — [3] [En persan, گاه, qui a été arabisé en جاه *gāh*, avec ج en fonction de gutturale sonore, représentant le *kāf-é ʿaǰémi* ou *g* persan. G. F.]

[1] Divers chapitres de l'Avesta et du Boundehesh montrent qu'il y a cinq *gâh*; il est visible que ces *gâh* sont les astérismes centraux des cinq régions. Ils correspondent aux 五時 et aux 五辰, dont la révolution est conçue soit dans l'espace, soit dans le temps (*T'oung pao*, 1910, p. 246 et 605).

l'univers au sujet de cet animal et où il lui est répondu que «la tortue est la mauvaise créature parmi les créatures de l'esprit du Mal qui, à *minuit*, s'en va détruire les créatures de l'esprit du Bien»? Darmesteter ne donne à ce sujet aucun éclaircissement. Par contre, dans son Introduction, il décrit la répartition générale des animaux dans la catégorie du bien et dans celle du mal, répartition qui transpose, de l'ordre physique dans l'ordre moral, celle que j'ai déjà eu l'occasion de résumer à propos du symbolisme des douze animaux chinois.

Quant à l'emblème du *sud*, de l'*été* et du *feu*, qui était dans la haute antiquité chinoise la *caille*, parce que cet oiseau, transformé plus tard en phénix, semble naître chaque année des feux de l'été, on ne le trouve pas dans la littérature iranienne, dont quelques lambeaux seulement nous sont parvenus. Mais l'origine chinoise du système mazdéen permet de comprendre comment le mythe du phénix renaissant de ses cendres a pu arriver aux Grecs. Elle pourrait aussi expliquer la vision de Zacharie, datée de la 2e année du règne de Darius, où un ange révèle le mystère des chevaux symbolisant les vents des quatre points cardinaux, dont la couleur est celle des quatre points cardinaux dans la théorie chinoise des cinq éléments [1].

Cette théorie, très antique, des cinq éléments, n'est en effet qu'une application du concept fondamental de la cosmologie chinoise, celui de la région centrale entourée des quatre régions périphériques, qui s'étend aussi bien au monde terrestre qu'au monde céleste [2].

Aux cinq régions correspondent les cinq éléments, les cinq planètes et les cinq couleurs. Parmi les cinq planètes, Saturne est associée à la couleur jaune, qui est celle du centre impérial, et à l'élément *terre*, qui est logiquement l'élément central; Saturne est ainsi la planète du centre, correspondant à l'empereur sur la Terre, donc à l'étoile polaire au Ciel (*M. H.*, III, p. 367; *T'oung pao*, 1910, p. 229).

Or, dans le Boundehesh (V, 1), à la suite de la description du firmament, se trouve la théorie des cinq planètes, dont quatre sont mises en

(1) La concordance des couleurs cardinales de ce texte avec les couleurs chinoises n'est cependant pas complète : le *nord* est bien assimilé au *noir*, mais c'est le *gris* (= bleu = vert, voir *T'oung pao*, 1909, p. 263; 1910, p. 229 et 277) qui est mis en relation avec le *sud* (au lieu du *rouge*).

(2) Les cinq éléments chinois, mentionnés séparément dans la liturgie de l'Avesta, sont énumérés collectivement dans le texte pehlvi *S.L.*, XV, 5 (*S.B.E.*, vol. V), où l'élément central, la *terre*, est placé, comme en Chine, au milieu de la série. Cette théorie quinaire, inconnue du monde chaldéo-grec, est spécifiquement chinoise.

relation, comme en Chine, avec les astérismes cardinaux, et la cinquième (précisément Saturne) avec «le Grand du milieu du ciel», c'est-à-dire avec l'étoile polaire. Ce qui confirme la signification déjà évidente du terme Gâh et l'origine chinoise du système.

Remarquons enfin que, dans la doctrine iranienne, on voit l'Être suprême, Ahoura mazda, tantôt assimilé au pôle placé au-dessus des deux principes, au-dessus de Mithra (le *yang* solaire des Chinois) et d'Anahita (le *yin* humide des Chinois), tantôt assimilé à l'un de ces deux principes. Or le même fait se retrouve en Chine où, à partir du XII[e] siècle avant notre ère, une doctrine hétérodoxe consacrée par la dynastie des *Tcheou* conçoit le Ciel en dualisme avec la Terre, ce qui déforme l'ancienne religion cosmologique où le pôle trônait au-dessus des deux principes: et, à propos du *Cycle des douze animaux*, bien avant d'avoir lu l'Avesta, j'ai été amené à signaler dans le *Journal asiatique* (p. 65-69) la juxtaposition de ces deux théories, qui subsistent côte à côte jusqu'à nos jours [1].

En attendant une étude plus complète, ces premières remarques peuvent suffire à montrer la connexion du système iranien et du système chinois.

Léopold DE SAUSSURE.

(1) Pourquoi la religion de Zoroastre interdit-elle d'ensevelir les morts dans la terre? Darmesteter admet l'explication suivant laquelle cette prescription aurait pour but d'empêcher de souiller l'élément *terre*. Mais alors pourquoi un chapitre des Vendidad expose-t-il que l'enterrement des cadavres réjouit la terre?

L'origine chinoise fournit l'explication de cette croyance. Dans la doctrine originelle et intégrale, où le pôle engendre et domine les deux principes *yin* et *yang*, c'est le zéro de la révolution dualistique, l'heure de minuit, qui est le siège du principe des ténèbres, et c'est pourquoi, dans l'ordre moral iranien, la tortue est vouée à l'exécration. Mais dans la doctrine hétérodoxe où le couple Ciel-Terre se substitue au dualisme *yin–yang*, l'antithèse haut et bas, noble et vil, vient s'ajouter à l'opposition de la lumière et des ténèbres. Le vil n'est alors plus représenté par la tortue (Nord), mais par l'élément *terre*, placé à égale distance entre l'*eau* (N.) et le *feu* (S.), ce qui explique pourquoi l'Avesta prescrit de placer le cadavre sur le sol, à égale distance de l'eau et du feu (cf. *T'oung pao*, 1910, p. 253). Il est clair, dès lors, que la défense d'enterrer les cadavres n'est pas destinée à préserver la terre de la souillure, mais bien d'empêcher l'élément impur de s'engraisser et de se réjouir.

Quoique la doctrine chinoise se maintienne plutôt dans le domaine physique et scientifique, on voit apparaître çà et là l'appréciation morale. Dans le *Che ki* (*M. H.*, III, p. 252), il est dit que «le Ciel est noble, la Terre est vile».

UNE NAVIGATION EUROPÉENNE DANS L'OCÉAN INDIEN AU XIV° SIÈCLE.

Dans une note précédemment parue ici-même (*A propos d'une carte javanaise du xv° siècle*, XI° série, t. XII, juillet-août 1918, p. 167), j'avais reproduit ces deux vers d'une *Instruction nautique* de Ibn Mājid (ms. 2292 du fonds arabe de la Bibliothèque Nationale, fol. 100 v°, l. 8-9):

وقيل كان في قديم الدّهر   مراكب الافرنج تاتي آلقُمر
ايضًا وياتون لبرّ الزنج   والهند نقلا عن ذوى الافرنج

On dit que, dans les temps anciens, les navires des Francs vinrent à Ḳomr [= Madagascar] et vinrent également sur la côte du Zang et de l'Inde [Occidentale], d'après ce que rapportent les Francs.

Le texte dont sont extraits ces deux vers est daté, au fol. 116 v°, du 18 δū'l-ḥijja 866 = 13 septembre 1462.

Cette information est extrêmement importante, mais je n'étais pas alors en mesure d'apporter à son appui le témoignage d'un texte européen. M. Paul Pelliot a eu l'obligeance de me signaler l'existence dans le *Recueil des Historiens des Croisades* publié par les soins de l'Académie des Inscriptions (*Documents arméniens*, t. II, 1906, in-folio), d'une relation de voyages datée du xiv° siècle, qui vient heureusement confirmer l'indication fournie par l'auteur arabe.

«Le *Directorium ad passagium faciendum*, dit Ch. Kohler dans sa magistrale introduction au t. II des *Documents arméniens*, un des plus dignes d'attention parmi les nombreux projets de croisade composés dans la première moitié du xiv° siècle, fut adressé en 1332 à Philippe VI, roi de France, par un religieux dominicain, jadis missionnaire dans l'Empire grec et dans les contrées lointaines de l'Orient asiatique et de l'Afrique (p. cxliii).» Ainsi que le montre plus loin Kohler, l'attribution du *Directorium* à Brocardus ou Brochard est purement gratuite et ne saurait être maintenue; le véritable auteur de ce texte en est peut-être le dominicain Guillaume Adam (*ibid.*, p. cliv et suiv.).

Voici le passage où il est question d'une navigation du Pseudo-Brocardus sur la côte orientale d'Afrique, jusque par 24° Sud, c'est-à-dire

jusqu'au tropique du Capricorne. Des marchands naviguaient alors jusque par 34° Sud, latitude du cap de Bonne-Espérance :

[PSEUDO-]BROCARDUS, *Directorium ad passagium faciendum*, dans *Recueil des Historiens des Croisades, Documents arméniens*, t. II, Paris, 1906, in-folio.

(P. 383.) «... Ego, pro meo proposito, unum per me visum adicio et expertum. Cum enim proficiscerer inter gentes, causa fidei predicande, transiens infallibiliter sub et ultra tropicum estivalem, sub equinoctio me inveni, quod probatur ex tribus demonstrativis evidencius argumentis. Primo quod in loco illo in quantitate diei ac noctis, nullo anni tempore, alicujus, hore seu eciam momenti sensibilis differencia notabatur; secundo quod existente sole in primo gradu Arietis et Libre, erat ibi (p. 384) in meridie umbra recta; tercio quod stellas [illas] que circumeunt propinquius polos mundi videbam in aliqua parte noctis istas, scilicet ad aquilonem, illas autem ad meridiem super circulum orizontis simul et equaliter elevatas. Obmitto, causa brevitatis, multa alia argumenta, licet essent audiencium auribus curiosa. Processi ultra versus meridiem ad locum ubi polum nostrum articum non videbam, et videbam polum antarticum circa XXIII gradibus elevatum. Ab isto loco ulterius non processi. Mercatores vero et homines fide digni passim ultra versus meridiem procedebant, usque ad loca ubi, asserebant polum antarticum quinquaginta [lire : triginta[1]] quatuor gradibus elevari. Conjuncta autem minori latitudine climatum que est XXII graduum, quibus principium primi climatis vel circa ab equinoccio distat, cum illis quinquaginta [lire : triginta] quatuor gradibus quibus polus antarticus elevabatur in loco ad quem mercatores supra diximus pervenisse, constat quod patent quatuor conclusiones diligencius intuenti. Prima [est] quod plus sit extra climatus versus orientem atque meridiem habitatum quam sit totum spacium infra minorem et majorem latitudinem climatum assignatum. Secunda quod major est pars Asie [asserenda] quam communiter assignetur. Tercia quod non est frivolum neque falsum antipodes assignare. Quarta, que magis venit ad nostrum propositum, quod nos qui veri Christiani sumus, non dicam decima sed et vigesima pars non sumus.

Le *De modo Sarracenos extirpandi* du dominicain Guillaume Adam, publié dans le même volume de *Documents arméniens*, contient également d'importants renseignements géographiques sur l'Océan Indien, où ce religieux avait voyagé :

Nous savons, dit Kohler (*Introduction*, p. CXCI, *infra*), qu'il se trouvait en Perse du temps de Clément V, à l'époque où s'organisait en Occident un passage général, c'est-à-dire probablement en 1313-1314, et qu'il s'était avancé

[1] Cette correction, qui s'impose, est indiquée dans une note de Tisserand.

même dans les lointaines régions de Tana (près de Bombay), de Cambaeyt (Cambaye) et de Colom (Quilon)... D'ailleurs, suivant ses propres paroles, il avait traversé dans toute sa longueur l'empire des Mongols de Perse et prêché l'Évangile en diverses régions de l'Inde. Pendant près de vingt mois, il avait navigué sur l'Océan Indien, dont il avait également exploré les rivages. Il s'était arrêté neuf mois dans l'île de Socotora... Il connaissait, probablement pour y avoir séjourné, les îles de Chyx (Kišm) et de Hormutz (Hormuz) à l'entrée du golfe Persique. Peut-être avait-il aussi fait escale dans l'archipel des Dives (Laquedives ou Maldives), et il n'est guère douteux non plus qu'il ait parcouru le golfe Persique et la mer Rouge et pénétré dans la ville d'Aden, sur le commerce de laquelle il fournit de précieux renseignements. Enfin son zèle pour la prédication de la foi l'avait conduit jusqu'en Éthiopie.

Et plus loin (p. cc) :

Avec l'approbation et l'aide du souverain des Mongols [de la Perse], Argoun-Khan [qui régna du 11 août 1284 au 7 mars 1291], les Génois ont construit à Bagdad deux galères qu'ils se proposaient de conduire par l'Euphrate dans la mer des Indes, dans le dessein de confisquer à leur profit tout le commerce de cette mer. Nul doute que leur entreprise eût été couronnée de succès si des divisions ne se fussent mises entre eux.

C'est évidemment à ces navigations que fait allusion Ibn Mājid dans les deux vers précités.

Gabriel Ferrand.

Nécrologie.

Un de mes amis de Pétrograd m'adresse, sous le titre significatif de *Russia orientalis dolorosa,* la liste des orientalistes russes morts dans la période 1918-1922. J'ai pensé que nos confrères de la Société asiatique auraient quelque intérêt à connaître les pertes douloureuses qu'a faites l'orientalisme russe dans ces dernières années, d'autant que les communications sont loin d'être régulièrement établies. Les dates n'ont pu être indiquées d'une façon précise pour les noms marqués d'un astérisque.

8 janvier 1918, Valentin Joukovski (iranisant).
12 avril 1918, Nicolas Vessélovsky (histoire de l'Orient).
12 mai 1918, Vilhelm Radlov (turcisant).
3 juin 1918, Oscar Lemm (coptisant).
23 octobre 1918, Jacques Smirnov (histoire de l'art).
26 octobre 1918, Nicolas Médnikov (arabisant).
16 octobre 1919, Jean Volkov (égyptologue).
Octobre 1919, *Otto Rosenberg (japonisant).
1919, *Abraham Harkavy (hébraïsant).
1919, *Joseph Ripchidze (langues du Caucase).
23 juillet 1920, Boris Touraiev (éthiopisant et égyptologue).
1er août 1920, Alexis Markov (numismate).
*Alexis Pozdnéjev (mongolisant).
25 mai 1922, Basile Smirnov (turcisant).

28 mai 1922, Jean Rovzmine (arabisant). Agé de 28 ans seulement, il avait donné une traduction russe du *Hayyi ibn Yaqzhân* et travaillait à un ouvrage sur le système philosophique d'Ibn Ṭofaïl et les sources de ses théories, qui devait compléter l'étude de L. Gauthier. Il avait aussi presque terminé la traduction russe du *Kalilah et Dimnah,* d'après la recension publiée par le P. Cheïkho, celle d'Attaï et Riabnine étant faite sur le texte de De Sacy.

3 juillet 1922, P. Falev (turcisant). Il avait travaillé dans le domaine de la poésie épique turke et avait recueilli un grand nombre de documents chez les Coumouques du Caucase.

René Basset,
Doyen de la Faculté des Lettres d'Alger.

RAPPORT

DE LA COMMISSION DES CENSEURS

SUR LES COMPTES DE L'ANNÉE 1921.

L'exercice 1921 a encore été un exercice de liquidation des difficultés de l'après-guerre.

Il a fallu régler le reliquat dû pour les tirages à part de l'ancien régime, soit 13,716 francs. Une partie s'est trouvée heureusement couverte par la vente de livres que nous avions en double; cette vente, réalisée par les soins du zélé rédacteur de notre *Journal,* a rapporté 8,548 francs.

Nos comptes se trouvent obscurcis par le fait que le compte de la maison Leroux porte sur deux exercices : 1920 et 1921. Voici les faits essentiels :

Outre 2,920 francs de cotisations arriérées, il a été reçu, pour 1920, 5,836 fr. 30 de cotisations annuelles, et, pour 1921, 5,629 fr. 20. On peut donc estimer que nos cotisations annuelles rapportent environ 6,000 francs. Le recrutement des membres est satisfaisant, mais nécessairement limité.

Les abonnements au *Journal* ont rapporté, en 1920, 2,418 fr. 90, et, en 1921, 2,540 fr. 30. Il n'y a pas à espérer de grands progrès de ce côté.

Les ventes de publications ont rapporté, en 1920, 1,727 fr. 55, et, en 1921, 1,521 francs. On ne doit pas oublier que, depuis de longues années, la Société n'a plus fait de publications nouvelles dont elle soit propriétaire. Ce poste est donc appelé à diminuer progressivement.

Une cotisation perpétuelle de 600 francs, reçue en 1921, et un remboursement d'obligation, montant à 480 francs, n'ont pas encore été employés à acheter des titres.

La seule charge importante de la Société est actuellement l'impression du *Journal :* cinq fascicules ont coûté 28,799 fr. 30. C'est dire que les

quatre fascicules annuels auxquels on a dû réduire la publication reviennent à près de 24,000 francs.

Il a été fait environ 3,000 francs de dépenses pour la mise en état de la bibliothèque. Ces dépenses ne se renouvelleront pas.

Nos frais généraux sont réduits au minimum. Les honoraires versés au bibliothécaire et au rédacteur du *Journal* sont demeurés au chiffre d'avant guerre. La rétribution — déjà minime — des auteurs d'articles est restée au même taux. Il n'y a aucune économie possible.

Les cotisations annuelles et les intérêts des fonds placés ne suffisent donc pas à couvrir nos dépenses régulières. Nous ne parvenons à y faire face que grâce aux subventions qui comblent le déficit : 2,000 francs de l'Instruction publique, 3,000 francs d'un crédit ouvert par l'Imprimerie nationale, 2,000 francs d'abonnements pris par le service des *Œuvres françaises à l'étranger,* 1,500 francs de la Banque de l'Indo-Chine, 500 francs du Maroc et 500 francs de l'Afrique Occidentale, soit environ 10,000 francs.

La réimpression du quatrième volume d'Ibn Batoutah n'a été rendue possible cette année que grâce à une subvention de la Caisse des recherches scientifiques.

Notre situation financière est saine, grâce à la rigoureuse économie de votre bureau et grâce à des dons généreux qu'il a obtenus. Il faut souhaiter que ces dons se multiplient.

Car il est regrettable que nous ne puissions ni procéder à des achats appréciables de livres et de périodiques, ni faire ou aider des publications nouvelles. Faute de ressources, notre vie est ralentie.

A. Meillet. R. Dussaud.

RAPPORT DE M. GAUDEFROY-DEMOMBYNES

AU NOM DE LA COMMISSION DES FONDS

ET COMPTES DE L'ANNÉE 1921.

Les comptes de 1921 sont une liquidation : dépenses arriérées du *Journal asiatique* et de tirages à part d'un prix imprévu (en tout 45,471 fr. 25); frais de mise en état du matériel de la Bibliothèque (menuiserie, etc., 1,394 fr. 05; reliure, 1,786 fr. 25). Elles ont été couvertes par l'appoint du second versement de la maison Leroux pour 1920, retardé de quelques jours et porté au compte de 1921; par des ventes de livres en double heureusement réalisées par le rédacteur du *Journal*, et par diverses subventions. Il semble que l'on peut désormais compter sur l'équilibre, mais en s'en tenant au format réduit du *Journal asiatique* et en renonçant à faire, sans un secours étranger, aucune publication ou réimpression.

COMPTES DE L'ANNÉE 1921.

DÉPENSES.

Honoraires et frais de la maison Leroux	4,397f 80
Honoraires du bibliothécaire	1,800 00
Frais de la Société : service et étrennes	436 50
Chauffage, éclairage, frais de bureau	267 30
Impressions	424 75
Mobilier	1,394 05
Reliure	1,786 25
Classement de la bibliothèque	695 00
Correspondance et souscriptions	154 00
Impositions	486 60
Assurance	149 60
Imprimerie Nationale (*Journal asiatique* et tirages à part)	45,471 25
Indemnité du rédacteur	600 00
Honoraires	822 00
Société générale	244 05
Reliquat au 31 décembre 1921	4,621 35
Total	63,750 50

RECETTES.

Reliquat au 31 décembre 1920	5,639 92
Intérêts des valeurs de la Société	13,985 47
Remboursement d'une obligation P.-L.-M.	480 31
Intérêts des Bons	180 00
Intérêts des sommes en compte	59 05
Versements Leroux pour 1920 et 1921	23,699 90
Cotisations versées au trésorier	270 00
Ventes de livres en double	8,548 65
Souscription du Ministère de l'Instruction publique	2,000 00
Crédit de l'Imprimerie nationale	3,000 00
Souscription du Ministère des Affaires Étrangères	2,000 00
Souscriptions diverses (Banque Indo-Chine, 1,500 fr.; Afrique Occidentale et Maroc, 1,000 fr.)	2,500 00
Avances du bibliothécaire	1,387 20
Total	63,750 50

BUDGET DE L'ANNÉE 1923.

DÉPENSES.

Honoraires du libraire pour le recouvrement des cotisations et remise sur les abonnements et ventes de publications	1,500f 00	2,500f 00
Frais de bureau du libraire	1,000 00	
Honoraires du bibliothécaire	1,800 00	3,767 80
Service et étrennes	500 00	
Chauffage, éclairage, frais de bureau	600 00	
Impression et envoi des lettres de convocation	200 00	
Entretien du mobilier	200 00	
Reliure et achat de livres nouveaux	317 80	
Abonnements aux journaux et revues	50 00	
Souscriptions et subventions	100 00	
Contributions	436 10	582 20
Assurance contre l'incendie	146 10	
Réserve statutaire	1,400 00	27,650 00
Frais d'impression du *Journal asiatique*	24,000 00	
Indemnité au rédacteur	600 00	
Honoraires des auteurs	1,500 00	
Société générale, droits de garde, timbres, etc.	150 00	
TOTAL des dépenses		34,500 00

RECETTES.

Cotisations	5,000f 00	10,000 00
Abonnements et vente des publications de la Société	5,000 00	
Intérêts des fonds placés		14,000 00
Souscription du Ministère de l'Instruction publique		2,000 00
Crédit de l'Imprimerie nationale		3,000 00
Souscription du Ministère des Affaires Étrangères		2,000 00
Souscriptions diverses		3,500 00
TOTAL des recettes		34,500 00

RAPPORT SUR LA BIBLIOTHÈQUE
POUR L'ANNÉE 1921-1922.

Pendant l'année écoulée, la bibliothèque a reçu, à titre de don ou d'échange :

1° Environ quatre-vingts volumes et une quarantaine de plaquettes; à citer, parmi les publications les plus importantes, la magnifique édition hollandaise du *Barabudur* et *The Thousand Buddhas* de Sir Aurel Stein;

2° 65 ouvrages en langue siamoise édités et envoyés par la Vajirañana National Library, de Bangkok;

3° Le restant de la collection de manuscrits indochinois donnée par M. Aymonier.

La bibliothèque doit à l'intervention de M. Ferrand de recevoir *The Philippine Journal of Science*, qu'il était à peu près impossible de trouver à Paris. Par contre, The Hispanic Society of America n'a pas voulu continuer l'échange de la *Revue hispanique* avec le *Journal asiatique*.

En raison de notre situation financière, il n'y a pas eu d'achats de livres nouveaux, et la reliure des volumes reste suspendue.

Lucien Bouvat.

Vu :

Le président de la Commission de la Bibliothèque,

H. Cordier.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME XX, XIe SÉRIE.

MÉMOIRES ET TRADUCTIONS.

MÉLANGES.

COMPTES RENDUS.

CHRONIQUE ET NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.



Le gérant :
Gabriel FERRAND.